

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE
DU FINISTÈRE

TOME LXXXVII

1961

BREST

Imprimerie du *Télégramme*, 25, rue Jean-Macé

1962

Liste générale des Membres de la Société Archéologique du Finistère

Présidents { M. LE PRÉFET du Finistère;
d'Honneur { Mgr L'ÉVÊQUE de Quimper et de Léon.

Président : M. Louis OGÈS.

Vice-Présidents : MM. Daniel BERNARD;
Chanoine NÉDÉLEC;
Pierre HAMON.

Secrétaire Général : M. Jacques CHARPY.

Trésorier : M. Alexis LE BIHAN.

Secrétaires : MM. Pierre KERAVAL;
Alain LE GRAND;
Yves TANNEAU;
Mlle Anne SELLE.

MM. ABGUILLEM, Jean-Marie, Aumônier de la Retraite,
Lesneven.

ALLARD, Georges, pharmacien, Le Guilvinec.

ALLOT, Emmanuel, instituteur honoraire, La Ville-
Close, Concarneau.

Mlle AMILLIEN, Olga, rue des Reguaires, Quimper.

M. AMPHERNET (Marquis Michel d'), château de la
Boissière, Pleyben.

Mmes ANDRÉ, Joseph, 19, rue Laënnec, Quimper.

ANDRÉEFF-ANSQUER, « An Erminick », Tréboul,
Douarnenez.

M. ANDRÉEFF, Michel-Petrovitch, « An Erminick »,
Tréboul, Douarnenez.

Mlle ANDRIEUX, 36, rue Anatole-France, Douarnenez.

MM. ANGÉLI, Paul, Inspecteur du *Télégramme*, route de Plobannalec, à Pont-l'Abbé.

ANTHONY, R., Chef de Contentieux, 20, rue Louis-Hémon, Quimper.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES de la Loire-Atlantique, à Nantes.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES d'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES du Morbihan, à Vannes.

MM. ARGOUARCH, Joseph, Secrétaire Général de la mairie de Concarneau.

ARNOUS DES SAULSAYS, Marcel, Conseiller Général, Douarnenez.

Mlles ARRIBAT, Hélène, 57, rue Le Déan, Quimper.

ARVOR, commerçante, à Douarnenez.

Mme AUBRY, René, commerçante, rue J.-J.-Rousseau, Pont-l'Abbé.

MM. AUFFRET, Auguste, retraité, 23, rue de la Brise, Vannes.

AUFFRET, Marcel, docteur en médecine, 223, rue Saint-Jacques, Paris-v^e.

AUTER, Jean, instituteur, Le Guilvinec.

AUTROU, Arthur, cartonier, rue du Couédic, Quimper.

M. BALEMME, Jean, 30, place Terre-au-Duc, Quimper.

Mmes BALINEC, Régine, professeur au Lycée, Quimper.

BARBIER DE LESCOET, Marquise, château de Lesquiflou, Pleyber-Christ.

M. BARGAIN, Edgard, imprimeur, impasse de la Palestine, Quimper.

Mme BAUGUION, Clotilde, femme de lettres, 12, avenue de la Libération, Quimper.

MM. BAZIN, Jehan, Commissaire Général de la Marine, en retraite, 37, quai de Cornouaille, Landerneau.

BEAUGÉ, Henri, Capitaine, à Lossulien, Le Relecq-Kerhuon.

BECQUEY, Adrien, Président du Tribunal de Grande Instance, à Morlaix.

- BÉGOT, François, Président du Comité des Fêtes de Cornouaille, industriel, 12, rue de Brest, Quimper.
- BELBÉOCH, P., commerçant, 8, rue E.-Kerivel, Douarnenez.
- Mlle BELIN, ancienne commerçante, rue Kéréon, Quimper.
- MM. BELLEC, Jean, notaire à Lopérec.
BELLEC, Louis, notaire à Lesneven.
BELLEC, Pierre, Administrateur de l'Inscription Maritime, Le Guilvinec.
BÉNARD, Henri, chirurgien, conseiller général, maire de Pont-l'Abbé.
BERDER, Michel, Directeur du Collège d'enseignement général à Lesneven.
BERGERON, Roger, Ingénieur des Services Agricoles, Quimper.
- Mlle BERGOT, Thérèse, Assistante sociale, 14, rue Dautancourt, Paris (17^e).
- MM. BERNARD, Daniel, Contrôleur des Postes, en retraite, Brézoulous, Clédén-Cap-Sizun.
BERNARD, Jean, Comptable à l'E.D.F., Cité des Colombes, Quimper.
BERNARD, Hervé, Secrétaire Général de la mairie de Douarnenez.
- Mlles BERNARD, Marie, Commerçante, La Terre-Noire, Quimper.
BERRÉHOUC, impasse Jean-Racine, Quimper.
BERRI, Germaine, Directrice d'école honoraire, Pont-de-Buis.
- MM. BERROU, Pierre, Directeur d'école, Plovan.
BERTHOU, Emile, Aumônier du Carmel, Le Relecq-Kerhuon.
BESCOND, Daniel, ancien Maire, Poullan-sur-Mer.
- Mlle BÉZIERS, A., 90, avenue de la Gare, Douarnenez.
- MM. BIS, Jean-Yves, Agriculteur, Keryven, Beuzec-Cap-Sizun.

- BLACKWELL'S, Broad-Street, Oxford (Grande-Bretagne).
- BLAYAU, Noël, Ergué-Armel.
- Mme BLEUZEN-BIHAN, Jeanne, 6, rue Clément-Ader, Brest.
- MM. BLOCH, Yves, Chef de section des P. et T. en retraite, 56, rue du Moulin-Vert, Quimper.
- BLOCH, Yves, Sous-Préfet honoraire, rue Gambetta, Morlaix.
- BLUM, Georges. Docteur en médecine, Plozévet.
- Mme BLUTEAU, Jeanne, Professeur de Lettres, 5, rue des Emmurés, Caen.
- MM. BODEAU, Elie, Docteur en médecine, 15, rue Traversse, Brest.
- BODÉNAN, Pierre, Stang-ar-Hoat, Quimper.
- BODIVIT, Robert, Antiquaire, rue Elie-Fréron, Quimper.
- Mlle BOISSEL, Hôtelière, Bénodet.
- MM. BOLLORÉ, Guénaél, Industriel, Odet, Ergué-Gabéric.
- MM. BONDER, Yves, Officier de Marine, rue du Frugy, Quimper.
- BORIES, Jean, Directeur de la Banque de France, à Soissons.
- BOSCALS DE RÉALS, Charles, Général en retraite, Plouvorn.
- BOSSENNEC, François, Pharmacien, 15, rue Duguay-Trouin, Douarnenez.
- BOSSON, Emile, Recteur de Carantec.
- Mme BOTREL, Théodore, à Pont-Aven.
- M. BOUCHÉ, Hubert, Ecclésiastique, rue Jean-Jaurès-Quimper.
- Mlle BOUCHER, Annie, 6, rue de Kergariou, Quimper.
- MM. BOUCHER, Jean, Journaliste, Quimper.
- BOUCHER, Jean-Pierre, Inspecteur Central du Cadastre, 231, rue Jean-Jaurès, Brest.
- BOUET, Jean-Louis, Administrateur civil au ministère des Finances, 71, rue de la Tombe-Issoire, Paris-14°.

- BOUET, Maurice, Professeur au lycée Voltaire, 2, rue Philippe-de-Metz, Colombes.
- BOULMER, Francis, Clerc de notaire, Beaumont-sur-Sarthe.
- BOURGOIN, Jean, Ingénieur des T.P.E., Pont-l'Abbé.
- Mme BOURHIS, rue Saint-Mathieu, Quimper.
- MM. BOURLÈS, Docteur en médecine, 24, rue A.-Briand, Quimper.
- BOURLIGUEUX, Guy, Professeur au lycée, Rochefort-sur-Mer.
- BOUSSARD, Vincent, Expert foncier, Kerganappé, Plogonnec.
- BOUXIN, Henri, 30, avenue Duquesne, Paris-7°.
- Mlle BOZEC, « La Vallée », route de Bénodet, Quimper.
- MM. BRANQUEC, Germain, Retraité de l'E.D.F., Hippodrome, Quimper.
- BRÉLIVET, A., Directeur adjoint des Postes, Kergoat-al-Lez, Quimper.
- BREST, Bibliothèque municipale.
- MM. BRETON, Recteur de Peumerit.
- BRIAND, Jean, Recteur de Lopérec.
- BRIAT, Pierre, Négociant, Lesneven.
- Mme BRIAT, Pierre, Lesneven.
- MM. BRIEC, Jean, Instituteur en retraite, rue de La Palud, Le Guilvinec.
- BRILLART, Jean-H., Architecte-expert pour les monuments historiques, 167, rue de l'Université, Paris.
- BRILLET, Raymond, Professeur, Quimperlé.
- Mme BROCA, Henriette (DE), Professeur, 44, rue Gambetta, Brest.
- MM. BRONNEC, Jean, Ingénieur, 23, rue Vauban, Brest.
- BROUSMICHE, Henry, Secrétaire général des Etablissements Schneider et de la Société des Forges du Creusot, 286, boulevard Raspail, Paris-14°.
- Mlles BRUNO, Assistante sociale en retraite, Tourc'h.

— VIII —

- BRUSSEAUX, Jacqueline, Surveillante générale du lycée Brizeux, Quimper.
- Mmes BUDES DE GUÉBRIANT (la Comtesse Alain), Saint-Pol-de-Léon.
- BUFFI, 7, rue Emile-Souvestre, Saint-Brieuc.
- BURELLER, Marie, 7, rue de Pont-l'Abbé, Quimper.
- M. BUTTI, Mareyeur, Saint-Jean-de-la-Mer, Concarneau.
- MM. CABARET, Yves, 9, boulevard Boulay-Paty, Nantes.
- CADIC, Maurice, Artiste-Peintre, rue de la Gare, Le Guilvinec.
- Mme CAHOUR, Jean, Professeur au lycée, Brest.
- MM. CAILLIAU, Architecte des Bâtiments de France, Quimper.
- CAILLOT, Pierre, Entrepreneur, 55, rue de la Providence, Quimper.
- CALVEZ, Eugène, Maire, Conseiller général, Plouneour-Trez.
- Mme CAMARD, 12, quai du Stéir, Quimper.
- CAMBRIDGE, The Serial Division, Harvard College Library, Cambridge, 38 Mass (U.S.A.).
- Mme CAMPREDON, 12, rue de Rottembourg, Paris-12°.
- MM. CANET, Jacques, Négociant, allée Couchouren, Quimper.
- CARAES, J., Docteur en médecine, Ploudalmézeau.
- Mmes CARDALIAGUET, place de Brest, Quimper.
- CARNÉ (Comtesse DE), 6, rue René-Madec, Quimper.
- M. CARNÉ-MARCEIN (Olivier DE), château du Marc'hallach, Plonéis.
- Mme CARVAL, Directrice d'école en retraite, 48, rue Brossolette, Douarnenez.
- Mlle CAST, rue Jules-Noël, Quimper.
- MM. CASTEL, Louis, Docteur en médecine, 26, rue Denver, Brest.
- Mlle CAUGANT-PIOUFFLE, Le Pontigou, Quimper.
- MM. CHABAL, Gaston, Architecte, 7, square Commandant-L'Herminier, Brest.

- CHABANNES (Comte Christian de), 11, rue Bayard, Paris-8°.
- CHACUN, Marcel, Industriel, 24, rue Vis, Quimper.
- CHANTEAU (Baron Yves), « La Muse-Marine », Mor-gat-Crozon.
- CHARDIN, Docteur en médecine, Le Guilvinec.
- CHARPY, Jacques, Directeur des Services d'Archives du Finistère, à Quimper.
- CHASSÉ, Charles, Agrégé de l'Université, 19, rue de Chartres, Neuilly-sur-Seine.
- Mme CHAUFFIN, Yvonne, femme de Lettres, à Berluhec, Rédéné.
- MM. CHAUSSEPIED, André, Architecte, rue de Salonique, Quimper.
- CHEVANNES, Marcel, Armateur, « Ty-an-Aël », Con-carneau.
- CHOLEAU, Jean, Président de la Fédération Régio-naliste Bretonne à Vitré.
- CHOQUET-ROYER, Docteur en médecine, Le Huel-goat.
- CIBON (DE), Kernaëret, Fouesnant.
- CLAQUIN, Henri, Docteur en médecine, rue de Ker-lérec, Quimper.
- CLAVEL, Georges, Directeur des P. et T. en retraite, 14, rue L.-Pasteur, Douarnenez.
- CLOAREC, Henri, Professeur au collège Saint-Sau-veur, Redon.
- CLOASTRE, René, Professeur au Lycée Technique, 5, rue Voltaire, Brest.
- CLOUARD, Robert, Docteur en médecine, 14, rue Re-né-Madec, Quimper.
- COADOU, Gaît, Commerçante, Locronan.
- COADOUR, Pierre, ancien Maire, Saint-Nic.
- COAT, Jo, Artiste peintre, 4, rue Duguay-Trouin, Douarnenez.
- COATHANLEM, Laurent, 42, rue de Chateaubriand, Quimper.

- COFFINIÈRES, J., Professeur de dessin, 16, rue P.-Loti, Quimper.
- COIC, Albert, Ingénieur agronome, Bel-Air, Pouldreuzic.
- COIC, Sébastien, Bibliothécaire de la ville de Quimper.
- COJAN, François, Directeur du Lycée, Châteaulin.
- COJEAN, François, Secrétaire de la mairie, Guerlesquin.
- Mme CONAN, Professeur au lycée, route des Sables-Blancs, Douarnenez.
- MM. CONAN, Marcellin, Notaire à Telgruc.
- CONCARNEAU, Bibliothèque municipale.
- COQUIL, Francis, Instituteur honoraire, 31, rue Saint-Mathieu, Quimper.
- CORBES, Hippolyte, Président honoraire du Tribunal civil, 10, rue Emile-Souvestre, Saint-Brieuc.
- CORGNE, Eugène, Docteur ès-lettres, 16, rue Maren-go, Pontivy.
- CORLER, René, Agent du Trésor, 71, rue de la Vergne, La Roche-sur-Yon.
- CORNEC, Pierre, Recteur de Léchiagat.
- CORNIC, Jean, Docteur en médecine, rue du Port-Rhu, Douarnenez.
- Mme CORNIC, Marie, Retraitée des P. et T., 27, rue Jeanne-d'Arc, Quimper.
- MM. COROLLER, Jean, Greffier du Tribunal de Commerce de Quimper.
- COROLLER, Jean, Sculpteur, Prat-Maria, Quimper.
- CORSEUL, L., Receveur des P. et T. à Saint-Servan.
- CORVEC, Paul, Docteur en médecine, 7, rue de Brest, Quimper.
- Mme COSSART D'ESPIÈS (Comtesse), château de Trohanet, Langolen.
- MM. COTONÉA, Pierre, Facteur des P. et T., Pont-Croix.
- COTTEN, Yves, Chanoine, honoraire, Kéraudren, Lambézellec.

- COUFFON, René, Ingénieur des Arts et Manufactures, 8, boulevard Clemenceau, Saint-Brieuc.
- COULM, François, Négociant en vins, Pont-Croix.
- COURTAIGNE, Pierre, 1, rue du Vieux-Versailles, Versailles.
- COURTAY, Yves, rue Toul-al-Laër, Quimper.
- COURTIN Daniel, Inspecteur primaire, Quimper.
- COZIC, René, Notaire à Landerneau.
- CRAFF, Paul, Directeur des Caisses Rurales, impasse Couchouren, Quimper.
- Mme CROC-CHUTO, Marie-Thérèse, manoir de Saint-Alouarn, Guengat.
- M. CUEFF, Alain, Charcutier en gros, rue L.-Pasteur, Saint-Martin-des-Champs.
- Mme CUSSON, 36, rue A.-Briand, La Roche-sur-Yon.
- MM. DAGORN, Henri, Docteur en médecine, rue Nationale, Rosporden.
- DAGORN, Yves, Recteur de Rédéné.
- DALM, Henri, Officier des Equipages, caserne de la Pépinière, 15, rue de Laborde, Paris-8°.
- Mme DAMALIX, à Locmaria, Quimper.
- DANGUY DES DÉSERTS, Edouard, Capitaine de vaisseau en retraite, Vieux-Kerisit, Daoulas.
- DANIEL, Laurent, Mareyeur, Le Guilvinec.
- DANIEL, Michel, Chef de division à la préfecture, Quimper.
- DANIEL, René, Inspecteur d'Académie, Collège technique féminin, boulevard de Lattre-de-Tassigny, Oran.
- DANIEL, Tanguy, Etudiant, 1 bis, avenue Villemain, Paris-14°.
- Mmes DANIEL, 1, rue Jean-Jaurès, Quimper.
- DANIEL, 6, rue Valentin, Quimper.
- M. DANIGO, Henri, Bouquiniste, Grande-Rue, Kerfeunteun, Quimper.
- Mme DANIOW, 4, rue Saint-François, Quimper.

- M. DANTEC, Xavier, Administrateur colonial en retraite, 84, rue Victor-Hugo, Brest.
- Mlle DAUDAL, Anne, Secrétaire de la mairie, Landudal.
- MM. DARSEL, Joachim, Professeur, rue Claude-Delvincourt, immeuble Lisieux, B 25, Rouen.
- DEBARY, Michel, Avocat, 41, rue Jacques-Boyceau, Versailles.
- DECLERCQ, Robert, Centre Emetteur, Quimerc'h.
- DELAGNEAU, Edmond, Négociant, 6, rue Foy, Brest.
- DELSUC, Pierre, Avocat à la Cour d'Appel, 4, rue de Galliera, Paris.
- DENIS, Georges, Inspecteur général des Services scientifiques de l'Agriculture, en retraite, 30, place Terre-au-Duc, Quimper.
- DENIS, Pierre, Professeur au collège, Douarnenez.
- DENNIELOU, Jean, Professeur au lycée, Brest.
- DEROUE, Médecin-chef à l'hôpital psychiatrique, Quimper.
- DERRIEN, Hippolyte, Directeur d'école honoraire, Loctudy.
- DESMAROUX, Jean, 3, allée de la Pelouse, Le Raincy.
- DESSE, Georges, Docteur en médecine, 28, rue du Palais, Quimper.
- DESSE, Jean, Etudiant, 28, rue du Palais, Quimper.
- DEYROLLE, Jacques, Architecte, Concarneau.
- DILOSQUER, Eugène, Instituteur, Le Guilvinec.
- DIRECTION DE L'ARCHITECTURE, 3, rue de Valois, Palais-Royal, Paris.
- MM. DIROU, Pierre, Instituteur honoraire, 100, Grande-Rue, Quimper.
- DIVANACH, Marcel, Directeur d'école publique, Le Bergot, Brest.
- DIVERRÈS, Jean, 14, rue du Marais, Caen.
- DIZERBO, Auguste, Assistant à la Faculté des Sciences, 28, rue Bugeaud, Brest.
- DMOCHOWSKI, Jean, Roc'h-Bras, Porspoder.

- DOARÉ, Jean, Inspecteur des Postes, 27, rue du
Moulin-aux-Couleurs, Quimper.
- DOLL, Yves, boîte postale 2228, Brazzaville.
- Mlles DOMEC, Marie, route de Bénodet, Quimper.
- DOURVER, Bibliothécaire de la ville, Brest.
- Mme DRAPIER-CADEC, Léontine, Romancière, Brest.
- MM. DUBOURG, J., Docteur en médecine à Douarnenez.
- DU CREST DE VILLENEUVE, Général en retraite, ma-
noir de Coran, Plougasnou.
- Mme DUIGOU, C., impasse de l'Odét, Quimper.
- MM. DUJARDIN, Docteur en médecine, à Saint-Renan.
- DUMONT, Roger, 15, rue de Pont-l'Abbé, Quimper.
- DU PLESSIS, Yves, Directeur de banque en retrai-
te, 2, impasse Vis, à Quimper.
- DUPOUY, Auguste, Agrégé de l'Université, 7, rue
de l'Hospice, Quimper.
- Mme DURAND, Joseph, Professeur d'histoire, 38, rue A.-
Briand, Quimper.
- MM. DURAND, Pierre, Lieutenant-colonel, villa Kerber,
Porspoder.
- DUVAL, Michel, rue Victor-Hugo, Rennes.
- DYEVRE, Henri, Ingénieur général, Directeur hono-
raire du Service Hydrographique de la Marine,
10, avenue Camoëns, Paris-16°.
- EON, Jean-Noël, 53, rue Stephenson, Paris-18°.
- EON, Paul, Recteur de Plouvien.
- ETIENNE, Guy, Docteur en médecine, « Maen-ar-
Yar », Châteaulin.
- EVARD, Roger, 24, avenue de la France-Libre,
Kerfeunteun.
- EZEL, Jean, Docteur en médecine, Douarnenez.
- FALC'HUN, François, Professeur de langue et litté-
rature celtiques à la Faculté des Lettres, Rennes.
- FATOU, Olivier, Magistrat, 14 bis, avenue Bosquet,
Paris-7°.
- MMgr FAUVEL, André, Evêque de Quimper et de Léon,
Quimper.

- FAVÉ, Vincent, Evêque Auxiliaire de Quimper et de
Léon, Quimper.
- Mmes FEILLET, Hervé, 64, quai de l'Odet, Quimper.
- FENOUX, Maurice, 1, rue de l'Yvette, Paris-16°.
- MM. FERRIÈRE DE LASSUS, A., Pietra Corbara, Cap Corse.
- FEUNTEUN, Auguste, Inspecteur des P. et T., Ile
Tudy.
- FICHOY, Yves, Notaire à Douarnenez.
- FICHOUX, Jacques, Curé de Plabennec.
- FICHOUX, Jean, Sénateur-Maire d'Arzano.
- FLATRÈS, Pierre, Agrégé de l'Université, Faculté des
Lettres de Lille.
- FLOCH, Maurice, Etudiant, rue Jean-Lautrédou,
Pont-l'Abbé.
- Mme FOLGOAS, Couture, place Gambetta, Pont-l'Abbé.
- MM. FORNÈS, Joseph, Négociant en métaux, 73, rue du
Frugy, Quimper.
- FORÊT-FOUESNANT (Mairie).
- MM. FORT, Albert, Président honoraire de la Chambre
de Commerce de Tunis, 47, rue Victor-Hugo,
Brest.
- FOUCHER, Jean, Archiviste municipal, Brest.
- FOUGÈRES, Bibliothèque municipale.
- FRIANT, Hervé, 52, rue H.-Barbusse, Quimper.
- FRIANT, Pol, Industriel, 31, rue Bourg-les-Bourgs,
Quimper.
- FRIANT, Inspecteur central des P. et T., 46, rue
Saint-Julien, Quimper.
- FURCY, Emile, Retraité, 3, rue Saint-Mathieu,
Quimper.
- FURIC, Bertrand, Guengaradec, Le Trévoux.
- FURIC, Jules, Industriel, Le Guilvinec.
- GAIGNAISON, Marcel, 1, villa Niel, Paris-17°.
- GAONACH, Maurice, Aumônier, 25, rue Sala, Lyon-2°.
- GARGADENNEC, Roger, Agent commercial d'Air Fran-
ce, parc Le Blanc-Barbedienne, bâtiment C, es-
calier 2, Villeneuve-le-Roi.

- GARREC, Roger, Professeur au collège Saint-François, Lesneven.
- GAZEAU, Francis, Pharmacien, Daoulas.
- GEFFROY, Jean, Notaire à Plouescat.
- GENTRIC, Emile, 3, rue Etienne-Dollet, Brest.
- GIFFO, Etienne, Docteur en médecine, avenue de la Gare, Quimper.
- GIOT, Pierre, Directeur de la circonscription des Antiquités préhistoriques, 2, rue du Thabor, Rennes.
- Mme GLÉVÉAU, 18, rue Saint-Marc, Quimper.
- MM. GLOAGUEN, Jean, Opticien de marine, école du Rouz, Concarneau.
- GLORENNEC, Hervé, 4, rue du Palais, Quimper.
- GOACHET, Robert, Expert foncier, bourg de Lanildut.
- Mme GOALABRÉ, Institutrice en retraite, rue H.-Barbusse, Quimper.
- GOANEC, Alexandre, commerçant au bourg de Plovan.
- GOANEC, Eugène, Instituteur, école maternelle de Pont-l'Abbé.
- GOARDON, Cultivateur à Trouguer, Clédén-Cap-Sizun.
- Mme GOLHEN, Gérante, rue du Frugy, Quimper.
- MM. GORAGUER, Lucien, Directeur d'école à Plogastel-Saint-Germain.
- GOUBET, Simone, Archiviste paléographe, 1, place d'Avril, Grenoble.
- GOUBIN, Hervé, Notaire à Fouesnant.
- GOUBIN, Louis, Docteur en médecine, Le Rouz, Concarneau.
- GOUGAY, René, Curé de Saint-Mathieu, Quimper.
- GOUIFFÈS, Gabriel, Comptable, 9, rue Dumont-d'Urville, Concarneau.
- GOUIFFÈS, Georges, Chirurgien dentiste, rue Th.-Le Hars, Quimper.
- GOUPIL, Juge d'Instance à Morlaix.

- GOURCUFF, M., Professeur au lycée, 74, rue Jean-Jaurès, Brest.
- GOURIOU, Jean, 44, rue Vital, Paris-16^e.
- GOURMELON, Roger, Conservateur aux Archives Nationales, Paris.
- GOURVIL, Francis, Publiciste, rue de Brest, Morlaix.
- GOY, Robert, Artiste peintre, 1, place Petite-Hollande, Nantes.
- GOYAT, Jean, Directeur d'école honoraire, 43, rue de Rosmadec, Quimper.
- Mme GOYAT, Jean, 43, rue de Rosmadec, Quimper.
- MM. GRALL, André, Pharmacien, 2, rue Edith-Cawell, Rennes.
- GRALL, Jean, Mécanicien-dentiste, 12, rue de la Fontaine, Quimper.
- Mme GRALL, Secrétaire du Comité des Pêches, Inscription Maritime à Brest.
- MM. GRAVOT, Robert, Professeur, Conseiller général, 39, rue Jean-Macé, Brest.
- GRENE, Claude, Professeur au lycée, Quimper.
- GRILL, Corentin, Aumônier, La Salette, Saint-Martin-des-Champs.
- Mme GRUNCHEC, Commerçante, 27, rue Saint-Mathieu, Quimper.
- M. GUÉGUEN, Corentin, Commerçant, Pont-l'Abbé.
- Mlle GUÉGUEN, Françoise, Secrétaire à la Préfecture, 9, rue du Lycée, Quimper.
- MM. GUÉGUEN, Joseph, Aumônier de l'hôpital Laënnec, Quimper.
- GUÉGUEN, Léon, Docteur en médecine, Conseiller général, maire de Plouguerneau.
- GUELLEC, Eugène, Architecte, Créach-al-Lan, Quimper.
- GUÉNEC, André, Transports à Peumerit.
- GUÉNEC, Yves, Instituteur honoraire, Peumerit.
- GUERCH, Jean, Recteur de Locmaria, Quimper.
- Mme GUERNALEC, 20, impasse de l'Odet, Quimper.

- MM. GUÉVEL, Job, Maître-verrier, Pont-Aven.
GUÉZENNEC, Hélène, Agent des P. et T., place de l'Eglise, Locronan.
GUÉZENNEC, Yves, Négociant, Tréguier.
GUIAS, Henri, Chirurgien, Pont-l'Abbé.
- Mme GUIAS, Henri, à Pont-l'Abbé.
- MM. GUIBOURG, Emile, Chirurgien-dentiste, Audierne.
GUILCHER, André, Agrégé de l'Université, Professeur à la Sorbonne, 191, rue Saint-Jacques, Paris.
GUILCHER, Jean-Marie, 70, rue de la République, Meudon.
GUILLEMOT, Arthus, Kerascoët, Pluguffan.
GUILLEMOT, Jacques, Sainte-Marine, Combrit.
GUILLERM, Hervé, Maire de Carantec.
GUILLERM, Louis, Recteur de Gouézec.
GUILLOU, R., Professeur d'enseignement technique, Brest.
GUIOMAR, Etudiant, rue du Maréchal-Foch, Carantec.
- Mme GUIRIEC, 27, rue Jules-Noël, Quimper.
- MM. GUIVARCH, Louis, Notaire à Saint-Pol-de-Léon.
GUYADER, Albert, Contrôleur civil en retraite, 49, rue Victor-Hugo, Brest.
GUYADER, Camille, Opticien, 7, rue Duguay-Trouin, Douarnenez.
GUYADER, Henri, Secrétaire du Syndicat d'Initiatives, Châteaulin.
GUYOMARCH, Odile, 27, rue Hermel, Paris-16°.
GUYOMARCH, René, Secrétaire en chef de la Sous-Préfecture de Morlaix.
- M. HALLÉGUEN, C., Administrateur en chef honoraire des colonies, à Pentrez, Saint-Nic.
- Mme HALLAURE, Alice, Kerobestin, Combrit.
- MM. HALNA DU FRÉTAY, François, ancien Sénateur, Kerlouarnec, Douarnenez.
HAMON, Albert, Professeur au lycée Lakanal, à Sceaux.
- .

- HAMON, Henri, 67, rue de Douarnenez, Quimper.
HAMON, Pierre, Ingénieur en chef du Génie Rural
en retraite, 59 bis, rue de Douarnenez.
HARDOUIN, retraité, 1, rue de Kergariou, Quimper.
- Mlle HARNAY, Césarine, 3, rue de la Gare, Plouvorn.
- MM. HARSCOUET DE SAINT-GEORGES, château de Keran-
nével, Melgven.
HÉLIAS, Pierre, professeur à l'Ecole Normale, 72,
rue de la Providence, Quimper.
HELO, médecin-chef de la Sécurité Sociale, Plo-
gastel-Saint-Germain.
HÉNAFF, Corentin, maire de Pouldreuzic.
- Mme HÉNAFF, Jean, Pen-ar-Marhat, Plouhinec.
- M. HÉNAFF, Michel, Ty-Breiz, Pouldreuzic.
- Mlle HÉNAFF, 19, route de Locronan, Quimper.
- MM. HÉNAULT, Louis, Lesneven.
HENRIOT, Faïencerie, Quimper.
HENRY, directeur d'école en retraite, maire de
Plozévet.
HERBE, Albert, Inspecteur des Renseignements Gé-
néraux, Quimper.
HERLANT, Charles, Inspecteur des Renseignements
Généraux, Quimper.
- Mlles HERMIER, La Bastide, Garenne-des-Trepajou, Quim-
per.
HERNIGOU, Bâtiment C, Penruïc, Quimper.
- MM. HERRY, Guillaume, Officier en retraite, 24, rue du
Docteur-Delacour, Rennes.
HERSART DE LA VILLEMARQUÉ-CORNOUAILLE, G., 3, rue
Damrémont, Nantes.
HÉTET, Auguste, 53, rue Traverse, Brest.
- Mlle HICHER, Marie, Assistante sociale, rue E.-Renan,
Douarnenez.
- MM. HINTERSCHIN, Albert, 5, rue Bouzerat, Montrouge.
HOUEL, Laurent, professeur au collège, 7 bis, rue
Corentin-Pérennès, Douarnenez.

- HUBERT, Jean, Manoir du Stang, La Forêt-Fouesnant.
- Mlles HUIBAN, E., Ecole du Rouz, Concarneau.
HUIBAN, Louise, 7, rue Kéréon, Quimper.
- MM. IHUEL, Inspecteur de l'Enregistrement, Quimper.
INIZAN, Albert, 68, avenue des Gobelins, Paris, 13°.
- Mlle INIZAN, Marie, Contrôleur des P.T., rue du Maquis, Quimper.
- INSTITUT DES RECHERCHES HISTORIQUES, économiques et humaines, Faculté des Lettres, Rennes.
- MM. JACQUELOT DE BOISROUVRAY, Noël (de), 3, rue Made-moiselle, Versailles.
- JADÉ, Jean, journaliste, Quimper.
- Mlle JAFFRÉ, assistante sociale, en chef, Allocations Familiales, Quimper.
- Mme JAFFRÉ-JAOUEN, Louise, 5, rue de Pont-l'Abbé, Quimper.
- MM. JAFFRÉZIC, secrétaire de mairie, Riec-sur-Bélon.
JAOUEN, Alexandre, docteur en médecine, Ker-louan.
JAOUEN, Louis, entrepreneur de travaux publics place du Champ-de-Foire, Quimper.
- JARRY, Bernard, Directeur des services d'archives, Angoulême.
- Mme JEANNÈS, Yvonne, professeur au lycée, 12, rue Ch.-Berthelot, Brest.
- MM. JESTIN, A., ancien adjoint au maire, 29, rue du Général-Leclerc, Saint-Pol-de-Léon.
JÉZÉQUEL, Hervé, ecclésiastique, à Keraudren, Brest.
- JOLIFF, Marcel, directeur du Cours complémentaire, Le Guilvinec.
- Mme JOLIVET, 2, rue de Listrouarn, Douarnenez.
- M. JOUVIN, 22, rue Astor, Quimper.
- Mme JUGANT, commerçante, rue Saint-Mathieu, Quimper.
- MM. JULIEN, Michel, professeur de musique, rue Laënnec, Quimper.

- JULLIARD, Edouard, retraité des postes, Le Calvaire, Quimper.
- M. KAIGRE, Jean, bijoutier, 65, rue Jean-Jaurès, Brest.
- Mme KAIGRE, 58, boulevard Gambetta, Brest.
- KENVREURIEZ AR BREZONEG, Grand Séminaire, Quimper.
- MM. KERANFLEC'H, Amaury (Vicomte de), Manoir de Trogriffon, Henvic.
- KERAVAL, Pierre, professeur à l'Ecole Normale de Quimper, Créach-Maria, Quimper.
- Mlle KERAVAL, R., 1, rue Colbert, Quimper.
- M. KRAVEL, Armand, instituteur, secrétaire général d'Ar Falz, rue Neptune, Brest.
- Mmes KERC'HOM, Félix, bourg de Penmarc'h.
- KERDILÈS, Yvonne, 3, rue de Concarneau, Ergué-Armel.
- Mlle KERDRANVAT, Marie-Anne, rue A.-Le Braz, Quimper.
- M. KERGOAT, Henri, allée du Banellou, Quimper.
- Mlle KERGONNA, 46, quai de l'Odéon, Quimper.
- KERHUEL, Anne-Marie, 20, rue du Général-Morvan, Concarneau.
- MM. KERLÉGUER, Jean-Marie, vicaire à Ploaré, Douarnenez.
- KERLOCH, Jean, expert-comptable, 18 bis, avenue Debussy, Alger.
- Mlle KERLOCH, Jeanne, assistante sociale, rue de Rosmadec, Quimper.
- MM. KERMERCHOU DE KERAUTEM, Hervé (de), manoir de Castelmen, Taulé.
- KERMORGANT, L., pharmacien, 28, rue Danton, Brest.
- Mlle KERNAFFLEN, Lucienne, avenue des Glénan, Quimper.
- MM. KERNAFFLEN DE KERGOS (Marquis de), Bénodet.
- KEROUARTZ, Oswen (Marquis de), ancien député, Les Salles, Guingamp.
- KERREST, Jean, 8, rue Victorien-Sardou, Paris-16^e.

- KERROS, Guy (de), Malákoff, Combrit.
- KERSAUSON-KERJEAN (Vicomte de), Manoir de Ker-
jar, Plourin-Ploudalmézeau.
- KERVENNIC, Pierre, aumônier national de la J.A.
C.F., 18, rue Rodin, Sèvres.
- KERVÉVAN, Yves, gérant d'usine, Le Guilvinec.
- KERVAN, Louis, 12, rue Campagne-Première, Pa-
ris-15°.
- KERVAN, Primel, Officier de paix, rue Sel-war-
Ker, Quimper.
- KERVAN, Roger, docteur en médecine, Hôtel Royal,
Maisons-Laffite (Seine-et-Oise).
- KLINCKSIECK, C., Librairie, 11, rue de Lille, Paris-
7°.
- MM. LABAT, Alexandre, Conservateur aux Archives Na-
tionales, Paris.
- LABOURET, Auguste, peintre-verrier, 7, rue Boulard,
Paris (14°).
- LACHAUD, Jacques, architecte, 13, place au Beur-
re, Quimper.
- LAGADIC, Corentin, instituteur, Le Guilvinec.
- Mlle LAGADIC, chemin des Justices, Quimper.
- MM. LAGATHU, E., Ingénieur des T.P.E., Le Huelgoat.
- LA JAILLE (de), rue Duguay-Trouin, Carantec.
- LALLEMANT, H., Ingénieur en chef géographe de
l'Institut géographique national, 2, avenue Pas-
teur, à Saint-Mandé.
- LA MÉNARDIÈRE, Léon (de), 6, cours d'Ajot, Brest.
- LANCIEN, Germain, Ingénieur en chef des Manu-
factures de l'Etat, rue Duplex, Morlaix.
- LANDERNEAU, Bibliothèque municipale.
- LANDÉVENNEC, Abbaye.
- LANNAUD, Roger, négociant, Président du Syndi-
cat d'Initiative de Cornouaille, Quimper.
- LANON, Louis, vicaire à Cléder.
- LAOUÉNAN-BOUGUENNEC, Germaine, Prat - Maria,
Quimper.

- LARDEUR, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Quimper.
- LARZUL, Noël, maire de Plozévet.
- LASSERRE DU ROZEL, pharmacien, Le Guilvinec.
- LASSUS (de), 19, rue de Bréhat, Morlaix.
- LAURENT, Charles, Directeur du Service de Santé de la Marine, Brest.
- LAURET, R., chirurgien dentiste, Plougastel-Daoulas.
- LAZIC, Jean, dessinateur au Cadastre, Croas-ar-Plouz, Quimper.
- LE BAIL, François, Co-Directeur du Likès, Quimper.
- LE BARS, Alain, Recteur de Plomeur.
- LE BARS, Alfred, commerçant, place des Otages, Morlaix.
- LE BARS, Jean, vicaire à Pleyben.
- LE BARS, René, Inspecteur de l'Enseignement Primaire, Quimper.
- LE BEC, Jean, pharmacien, Quimper.
- LE BEC, Jean-Louis, Inspecteur principal des P. et T., 30, rue Max-Jacob, Quimper.
- LEBEL, Mario, chirurgien en chef de l'hôpital de Mantes-la-Jolie.
- LE BERRE, Alain, 60, boulevard Gambetta, Brest.
- LE BERRE, André, route de Plomelin, Quimper.
- LE BERRE, Auguste, négociant, Pont-l'Abbé.
- LE BERRE, Hervé, hôtelier, Le Guilvinec.
- LE BESQUE, Georges, journaliste, 1, rue des Marins, Landerneau.
- LEBEUL, Jean, vicaire, Quimperlé.
- LE BEUX, Joseph, Aumônier de l'Ecole libre des filles de Kérinou, Brest.
- Mme LE BIHAN, Achille, directrice de l'Ecole publique, Saint-Renan.
- M. LE BIHAN, Alexis, Adjoint d'Archives, 4, rue du Palais, Quimper.

- Mlle LE BIHAN, Anna, Le Guilvinec.
- MM. LE BIHAN, Jacques, opticien, boulevard de Kerguelen, Quimper.
- LE BIHAN, Yves, recteur de Plougasnou.
- Mlle LE BIHAN-PENNANROS, 29, rue du Frugy, Quimper.
- M. LE BORGN, Armand, professeur de sciences naturelles, à Quimerc'h.
- Mme LE BORGNE, 72, rue de la Providence, Quimper.
- MM. LE BOULCH, Hippolyte, recteur de Pouldreuzic.
- LE BRETON, Fiacre, instituteur public, Le Guilvinec.
- LE BRETON, Louis, docteur en médecine, Bourbriac.
- LE BRIS, Jean, attaché de Préfecture, Créach-Maria, Quimper.
- LE BRIS, Jean, représentant, 13, rue Corbière, Brest.
- LE BRIS, Pierre, libraire, 57, rue de Siam, Brest.
- LE BRIS, Roger, docteur en médecine, Quimper.
- LE BRIS-DUREST, Erwan, Manoir de Treffest, Pont-Croix.
- LE BRUN, Bernard, coutelier, rue Kéréon, Quimper.
- LE BRUN, Jean, directeur d'école, 248, rue Jean-Jaurès, Brest.
- LE BRUN, Roger, avocat, Adjoint au maire de Morlaix.
- LE BRUSQ, Henri, photographe, rue Jean-Jaurès, Douarnenez.
- LE CALVEZ, Louis, Maire de Fouesnant.
- LE CAM, professeur d'histoire au lycée, Quimper.
- Mme LE CAM, professeur d'histoire au lycée, 16, rue de l'Iroise, Quimper.
- MM. LE CARRE, Jean, R.P. (S.J.), Roz-Avel, Quimper.
- LE CHEVER, Roger, chirurgien-dentiste, Villa Odette, Loctudy.
- LECLERC, Louis, notaire, Carhaix.

- LECLERCQ, René, comptable agréé, rue Yan-d'Argent, Douarnenez.
- LECOQ, Joseph, conseiller général, maire de Plogastel-Saint-Germain.
- LE CORDIER DE BIGARS DE LA LONDE, Loïc, 6, avenue de Tourville, Paris (7^e).
- Mlle LE CORNEC, Louise, 15, rue Louis-Hémon, Quimper.
- MM. LE CORRE, Edmond, commerçant, 21, rue Voltaire, Douarnenez.
- LE CORRE, Emile, Ker-Menmeur, Le Guilvinec.
- LE COZ, Jean, professeur à la Faculté des Lettres, Rabat.
- Mme LE COZ, Philomène, ancienne commerçante, rue Elie-Fréron, Quimper.
- MM. LE DANT, Adolphe, retraité des postes, 17, rue P.-Sémard, Brest.
- LE DOARÉ, Jos, photographe, 11, quai de Nantes, Châteaulin.
- LE DOARÉ, Marcel, bijoutier, 13, rue L.-Pasteur, Douarnenez.
- LE DU, H., négociant, rue de Kergariou, Quimper.
- Mlle LE DU, Simone, institutrice, Plogoff.
- Mme LE DUC, Jean, 19, place Thiers, Morlaix.
- MM. LEFEUVRE, Romain, 30, quai de l'Odéon, Quimper.
- LE FLOCH, Hervé, maire de Plogonnec.
- LE FLOCH, Pierre, métreur vérificateur, 23, rue de l'Iroise, Quimper.
- LE FOLL, Jean, instituteur, Rumengol.
- LE FRANC, Jean, docteur en médecine, 5, rue de Glasgow, Brest.
- Mlle LE FRIANT, J., 7, rue E.-Potier, Douarnenez.
- Mme LE FUR, Jean, 1, avenue des Cormorans, Quimper.
- MM. LE GAC, Jean, docteur en médecine, 4, rue de Lorient, Brest.
- Mlle LE GALL, Annick, 35, rue des Reguaires, Quimper.
- MM. LE GALL, Charles, Professeur, 55, rue du Château, Brest.

- LE GALL, Eugène, Commandant de pétrolier, 4, impasse Berlioz, Le Havre.
- LE GALL, François, 39, rue des Plomarc'hs, Douarnenez.
- LE GALL, Germain, secrétaire de mairie de Quimerc'h.
- Mlle LE GALL, Jeanne, maire de Saint-Divy.
- M. LE GALL, J. Directeur d'école, Peumerit.
- Mme LE GALL, J., directrice d'école, Peumerit.
- MM. LE GALL, Pierre, Inspecteur de l'Enregistrement, 8, rue du Steir, Quimper.
- LE GALL, Yves, avocat, 48, quai de l'Odet, Quimper.
- Mlles LE GALL, bourg de Pluguffan.
- LE GALL-LE ROY, Germaine, 11, avenue Maréchal-Ney, Nantes.
- M. LE GALLO, Yves, professeur, 60 ter, boulevard Gambetta, Brest.
- Mlles LE GIGAN, Marie-Christine, Saint-Quijeau, Carhaix.
- LE GOAER, Germaine, commerçante, place Terre-au-Duc, Quimper.
- M. LE GOASGUEN, Henri, avocat, 13, rue Voltaire, Brest.
- Mme LE GOAZIOU, Adolphe, libraire, 7, rue Saint-François, Quimper.
- MM. LE GOAZIOU, libraire, place E.-Souvestre, Morlaix.
- LE GOFF, Yves, notaire à Gouézec.
- LE GOURIÉREC, Paul, premier secrétaire à l'Ambassade de France à Rabat.
- LE GOUVELLO DE LA PORTE, Louis (Comte), Manoir de Lestrédiagat, Treffiat.
- LE GRAND, Alain, Inspecteur des Renseignements Généraux à Quimper.
- Mme LE GRAND, Alain, rue Jeanne-d'Arc, Quimper.
- MM. LE GRAND, photographe, Concarneau.
- LE GRAND, Joseph, vicaire, Douarnenez.
- LE GRAND, Louis, commerçant, 7, rue du Guéodet, Quimper.

- LE GRAND, Louis, horticulteur, 6, rue Brémont-d'Ars, Quimperlé.
- LE GRAND, René, architecte, 1, place La Tour-d'Auvergne, Quimper.
- LE GRAND, instituteur, Ecole maternelle, rue des Reguaires, Quimper.
- LE GUELLEC, Germain, Capitaine d'Armement, Le Rouz, Concarneau.
- LE GUILLOU, Directeur du Cours complémentaire, Landerneau.
- LE GUYADER, Pierre, Directeur d'école honoraire, venelle du Moulin, Quimper.
- LE HARIVEL DE GONNEVILLE, G., conservateur des Eaux-et-Forêts en retraite, Lanarvily.
- LE HIR, Jean, 65, boulevard de Grenelle, Paris (15').
- LE LOUARGANT, Eugène, assureur-conseil, 43, route de Brest, Quimper.
- MM. LE LOUS, Yves, rue Colbert, Brest.
- LE MAGUER, Marcel, Notaire, quai du Stéir, Quimper.
- Mmes LE MAO, rue Brizeux, Quimper.
- LE MARC, J., Le Ris, Douarnenez.
- MM. LE MERCIER, A., Directeur d'école publique, Glomel.
- LE MERDY, Joseph, Négociant, 15, quai de l'Yser, Douarnenez.
- LE MERDY, Louis, Photographe, 9, rue Dumont-d'Urville, Concarneau.
- LE MEUR, Georges, Ker-Arthur, Châteauneuf-du-Faou.
- LE MINOR, Jean, Commerçant, Pont-l'Abbé.
- LE MINOR, René, Adjoint au maire, Pont-l'Abbé.
- LE MOAL, Gabriel, Industriel, 8, place de la Bourse, Nantes.
- LE MOAL, Léon, 15, route de Loctudy, Pont-l'Abbé.
- Mme LE MOEL, Odile, Directrice de l'Ecole Normale d'Institutrices, Quimper.

- MM. LE MOIGNE, René, Journaliste, rue René-Madec, Quimper.
LEMOINE, Corentin, Notaire, 14, rue Saragoz, Saint-Pol-de-Léon.
LEMOINE, Pierre, Architecte, rue de Kergariou, Quimper.
- Mlle LEMOINE, Augustine, impasse Feunteunic-al-Lez, Quimper.
- MM. LE MONIÈS DE SAGAZAN, Commandant en retraite, Daoulas.
LE MONIÈS DE SAGAZAN, manoir de Penanrue, Landerneau.
LE NAOUR, Jean, Notaire à Melgven.
LE NOGRÉ, H., Pharmacien, 36, rue de Siam, Brest.
LENOIR, Jean-Pierre, Professeur d'art appliqué, 69, Grande-Rue, Le Mans.
- Mlle LE NOUY, bâtiment C, Penruïc, Quimper.
- Mme LE NUE, 28, rue du Pont-Firmin, Quimper.
- M. LÉOST, Michel, 3, route de Bénodet, Quimper.
- Mme LE PAGE, Eugène, 46, rue Jean-Jaurès, Quimper.
- MM. LE PAGE, Yves, ancien Maire, Briec-de-l'Odet.
LE PAPE, Louis, Pharmacien, Saint-Guénolé-Penmarc'h.
LE PAPE, Louis, Avoué, 46, rue de Douarnenez, Quimper.
- Mlle LE PAPE, Directrice de cours professionnel, rue du Palais, Quimper.
- MM. LE PORT, Roger, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, en retraite, 2, rue d'Orsel, Paris-18^e.
LE QUENNE, Pierre, Docteur-Vétérinaire, rue Valentin, Quimper.
LE QUEUX, Math., Professeur d'histoire à l'école Saint-Yves, Quimper.
LE REGUER, Charles, 4, rue Brossolette, Brest.
- Mme LE RESTE, Contrôleur des Postes, en retraite, 28, avenue de Kergoat-al-Lez, Quimper.

- MM. LE ROUGE DE GUERDAVID, Hervé (Vicomte), château de la Souque, par Rabestan (Tarn).
LE ROUGE DE GUERDAVID, Paul, château de Keraël, Botsorhel.
LE ROUX, Joseph, 24, rue de Douarnenez, Quimper.
LE ROUX, Robert, Bijoutier, 16, rue Astor, Quimper.
- Mlle LE ROUX, 14, rue Le Déan, Quimper.
- MM. LE ROUZIC, Architecte, 18, rue Voltaire, Brest.
LE ROY, André, 22, rue Lamartine, Pont-l'Abbé.
LE ROY, Charles, Docteur en médecine, 7, rue de la République, Brest.
LE RÔY, René, Industriel, 11 bis, rue Richard, Rosporden.
- MM. LE RUMEUR, René, Greffier en chef du Tribunal de Grande Instance de Quimper.
LE SANN, Laurent, Recteur de Plourin-Ploudalmézeau.
- Mlle LE SECH, Jeanne, Intendante de lycée en retraite, rue Saint-Marc, Quimper.
- MM. LE SÉNÉCHAL, Salvator, Instituteur délégué à l'U.F.O.L.E.A., à Pont-l'Abbé.
LESTEVEN, Charles, Ingénieur, 138, Grande-Rue, Saleux (Somme).
LE TENDRE, Emile, Libraire, Concarneau.
LE THOMAS, Louis, Docteur en médecine, 101, avenue J.-B.-Clément, Boulogne-sur-Seine.
LÉVÉNEZ, Marc, Chef de division honoraire à la préfecture, quai de l'Odet, Quimper.
LÉVÊQUE-TRANQUART, à Dahouet, par Pléneuf.
L'HELGOUACH, Jean, Attaché de recherches au Laboratoire d'Anthropologie, 2, rue du Thabor, Rennes.
- Mme L'HÉNORET, 22, boulevard Saint-Aignan, Nantes.
- MM. L'HOPITAL, Bertrand (DE), Avocat, Brest.
L'HOSTIS, Louis, Docteur-Vétérinaire, Ploudalmézeau.

- Mlle L'HOSTIE, R., Institutrice, 3, rue de l'Argonne, Quimper.
- MM. L'HOURS, Hervé, Directeur d'école en retraite, rue du Commandant-Avril, Quimper.
L'HOURS, Médecin-chef des Dispensaires, rue du Commandant-Avril, Quimper.
LIOT, Roger, 20, rue Nationale, Hazebrouck (Nord).
LISCH, René, Architecte en chef des Monuments Historiques, 10 bis, rue de Châteaudun, Paris-9^e.
- Mlle LIZIARD, Commerçante, Pont-de-Cornouaille, Quimper.
- MM. LOBEL, Georges, Docteur en médecine, 27, rue de Lyon, Brest.
LOUARN, Clet, Architecte, 35, rue A.-Le Braz, Quimper.
LOUVEL, Fernand, Bijoutier, 12, rue Kéréon, Quimper.
- Mme LOXQ, Anne-Marie, Institutrice en retraite, Plozévet.
- MM. LOYER, Victor, Libraire, 37, rue Kéréon, Quimper.
LUCAS, Paul, Ingénieur céramiste, Keraluc, Quimper.
- MM. MAHOUX, A.-P., Journaliste, Créac'h-Bihan, Plougoulm.
MALABOUS, Gabriel, Recteur de Trefflagat.
MALLÉJAC, Jean, Instituteur, 9, rue Bossuet, Brest.
MALLERAY, Hervé (DE), Colonel en retraite, manoir de Prat-Carric, Plounévez-Moëdec.
MALLO, Jacques, Chirurgien-Dentiste, 3, rue Michel-Le Nobletz, Quimper.
MANACH, François, Conseiller général, Maire de Commana.
MARC, Georges, Instituteur, école maternelle, Locmaria, Quimper.
MARCEL, Yves, Docteur en médecine, Châteauneuf-du-Faou.
MARHIC, Henri, Comptable, rue de la Joie, Saint-Guérolé-Penmarc'h.

- MARHIC, Robert, rue de la Joie, Saint-Guérolé-Penmarc'h.
- MARTEL, André, 19 ter, rue Moine, Orléans.
- MARZIN, Charles, Docteur en médecine, rue de Douarnenez, Quimper.
- MARZIN, Pierre, Recteur de Ploaré.
- MARZIN-BRUSQ, Dentelles bretonnes, Audierne.
- MARZIOU, Edouard, rue Cozian, Guipavas.
- MASSÉ, Robert, Dermatologiste, 4, rue Jean-Jaurès, Brest.
- MAUNY (Baron DE), 73 bis, rue de Pologne, Saint-Germain-en-Laye.
- MEHEUT, Paul, Instituteur, rue du Commandant-Avril, Quimper.
- MEHEUT, Raymond, Assureur, 4, boulevard de Kerguelen, Quimper.
- MEILLANT, Jacques, Critique cinématographique, 41 bis, rue Condorcet, Paris-9°.
- MELLAZA, François, Secrétaire de mairie en retraite, Plouarzel.
- Mme MÉNEZ, Anna, Professeur au lycée, Quimper.
- M. MÉNEZ, Charles, 48, boulevard Montaigne, Brest.
- Mme MÉNEZ, Henri, Pâtissière, 8, avenue de la Gare, Quimper.
- MM. MENUT, Georges, Instituteur, 57, rue de la République, Brest.
- MÉRER, Paul, Docteur en médecine, 40, rue Jean-Macé, Brest.
- MÉROUR, Robert, Ingénieur au ministère de la Construction, Brest.
- METTAIS-CARTIER, Gérard, 60, rue Amiral-Roussin, Paris-15°.
- Mmes MEURIC-PHILIPPON, 53, rue Saint-Hélier, Rennes.
- MÉVEL, Emmanuel, Directrice du Cours Complémentaire, Saint-Pol-de-Léon.
- MÉVEL, Léontine, Institutrice en retraite, 26, rue A.-Briand, Quimper.

- M. MÉVEL, P.-M., Professeur, impasse Breiz-Izel, Brest
- Mmes MÉVEL, 8, rue Durest-Le Bris, Douarnenez.
MEYRIEUX, Professeur au lycée, Quimper.
- MM. MICHEAU-VERNEZ, Artiste Peintre, Pen-Ruic, Quimper.
- MIOSSEC, Maurice, Professeur au lycée, Quimper.
- Mme MOCAER, Pierre, rue A.-Le Braz, Quimper.
- MM. MONGE, Jean, Architecte, 5, rue de La Bruyère, Brest.
- MONJOUR, Emile, Clerc de notaire, 22, rue Jules-Noël, Quimper.
- MONTEIL, André, Sénateur, Quimper.
- MOREAU DE LIZOREUX, Stanislas, Créach-Keta, Pleuven.
- MOREL, Jean, Inspecteur des Contributions Indirectes, Les Primevères, manoir des Salles, Quimper.
- MORICE, Directeur du Collège Moderne, Douarnenez.
- MORLAIX, Bibliothèque municipale.
- MM. MORVAN, Jacques, Instituteur, Le Guilvinec.
- MORVAN, Jean, Technicien agricole, Plouarzel.
- MORVAN, Maurice, 52, rue Boissonnade, Paris-14^e.
- MORVAN, Yves, Secrétaire de mairie, Plounévezel.
- Mlle MORVEZEN, 32, rue Hippolyte-Bottier, Compiègne.
- M. MOTTIER, Henri, Maire de Douarnenez.
- Mme MOURLET, rue Laënnec, Quimper.
- MM. MOUROT, Claude, Ingénieur, 138, rue Robespierre, Brest.
- MOYSAN, Eugène, Armateur, Le Guilvinec.
- MURACCIOLLE, Martial, Procureur de la République, Quimper.
- MURET DE PAGNAC, Commandant en retraite, Créach-Guen, Quimper.
- MUSÉE DE BRETAGNE, quai Emile-Zola, Rennes.
- M. MUSSAT, André, Maître de Conférences d'histoire de l'art, Faculté des Lettres, Rennes.
- NADER, Hervé, Transitaire, député, Le Corniguel, Quimper.

- Mlle NAFFRÉCHOU, professeur à Quimper.
- MM. NÉDÉLEC, François, Ingénieur-géographe, 31, rue
Squéville, Fontenay-sous-Bois (Seine).
NÉDÉLEC, Pierre-Jean, secrétaire-archiviste de l'Evê-
ché, à Quimper.
- Mmes NÉDÉLEC, Laurent, 1, rue de la Halle, Quimper.
NÉDÉLEC, Vincent, institutrice, Le Guilvinec.
- MM. NEVEU, Raymond, Créach-Maria, Quimper.
NICOLAS, Louis, Agrégé de l'Université, Professeur
à l'Ecole Navale, 33, rue de Rosmadec, Quim-
per.
NICOLAS, Yves, 7, rue des Marchands, Lannilis.
NICOLET, Louis, docteur en médecine, 25, rue Bros-
solette, Brest.
NIJHOFF's, Martinus, libraire, 9, Lange Voorhout,
La Haye, Hollande.
ODEYÉ, Joseph, pharmacien, Lesneven.
ODOUARD, L., Ingénieur, 9, rue Saint-Romain, Pa-
ris (6°).
OGÈS, Louis, 72 ter, rue de la Providence, Quimper.
OLIER, Ernest, Surveillant général au lycée, Brest.
OLLIER, Raymond, commerçant, Douarnenez.
- Mmes OLLIVIER, ancienne commerçante, rue de Pont-
l'Abbé, Quimper.
OLLIVIER, commerçante, rue Sainte-Thérèse, Quim-
per.
OMNÈS, Robert, professeur au lycée, Quimper.
OMONT, Marthe, directrice d'école, en retraite,
Rosvenny, l'Aber-Wrach, Landéda.
ORVOEN, Louis, journaliste, rue Sel-war-ker, Quim-
per.
OUALI, libraire, Le Guilvinec.
- MM. PARADES, Bernard (de), Attaché à la Jeunesse et
aux Sports, Quimper.
PARLOUAR, Jean-Marie, 30, rue Saint-Albin, Mont-
rouge.

- Mlle PASCAL, « Ker-Odet », boulevard de Kerguélen, Quimper.
- MM. PAVEC, René, Journaliste, 1, rue du Père-Maunoir, Douarnenez.
- PÊCHE, Pierre, Orfèvre, boulevard de Kerguélen, Quimper.
- PEILLIET, Hervé, Meubles bretons, Landrévarzec.
- Mmes PELLEN, André, rue A.-Le Braz, Quimper.
- PELLEN, P., Pharmacien, Pleyben.
- MM. PELLIET, Corentin, Chanoine du Chapitre, rue du Froust, Quimper.
- PENARD, J., Ingénieur horticole, Quimper.
- PENNAMEN, Henri, place du Marché, Pont-Croix.
- PENSEC, André, Chirurgien dentiste, place Terre-au-Duc, Quimper.
- PENSEC, Jean, Négociant, rue J.-J. Rousseau, Douarnenez.
- Mme PÉRENNÈS, Agent d'affaires, 10, rue des Boucheries, Quimper.
- MM. PERHIRIN, François, Commerçant, l'Aber-Wrach, Landéda.
- PÉRON, Yves, Officier en retraite, 47, rue du Frugy, Quimper.
- PERRIER, M., Commandant, rue du Général-Morvan, Concarneau.
- PESLIN, Charles, Contrôleur à la Caisse d'Epargne, Brest.
- PHILIPPE, Camille, Docteur en médecine, Kerluz, Douarnenez.
- PHILIPPE, Pierre, Kergouina, Le Juch.
- Mme PHILIPPE, Pierre, 16, rue Guy-Autret, Quimper.
- MM. PICHAVANT, René, Journaliste, 64, rue L.-Pasteur, Douarnenez.
- PILLOT DE BEAURETOUR, Georges, Colonel, 19, rue du Châtelain, Bruxelles-V.
- PILVEN, Inspecteur des postes en retraite, 11, rue du Vingtième-Siècle, Caen.

- PIRIOU, 16, avenue de Kergoat-al-Lez, Quimper.
- Mlle PIRIOU, Corentine, Professeur, 1, rue Y.-Collet, Brest.
- M. PLAT, Jean-Jacques, Docteur en médecine, Camaret.
- Mlles PLEUVEN, 10, rue P.-Caussey, Quimper.
- PLOUHINEC, Eliane, Institutrice, 38, rue Mathieu-Donnart, Brest.
- M. PLOUX, Marc, Directeur de Poudrerie, Pont-de-Buis.
- Mme PLOUX, Suzanne, Maire de Pont-de-Buis, Conseiller Général.
- MM. PLOUZENNEC, Yves, Horticulteur, 8, place La Tour-d'Auvergne, Quimper.
- Mme PLUNIAN, Professeur au lycée Brizeux, Quimper.
- Mlle POCHER, 37, rue de la Providence, Quimper.
- M. PODER, François, Notaire, Brest.
- Mme POMMELET, André, Villa La Frégate, Carantec.
- MM. POMPERY (de), Manoir de Trémarec, Landudal.
- PONCELIN DE RAUCOURT, Guy, Manoir de Kersaliou, Saint-Pol-de-Léon.
- PORZIER, Louis, Agent d'affaires, Bénodet.
- POSTE, Albert, Pharmacien, 24, place Saint-Corentin, Quimper.
- POTARD, Jean, Ingénieur civil des Mines, 2, rue Dupleix, Paris.
- POTHIER, Roger, Secrétaire administratif, Pennan-guer, Quimper.
- POUILLOT, Alain, Photographe, Pont-l'Abbé.
- Mme POULHAZAN, Villa « Kermoor », Les Sables-Blancs, Douarnenez.
- M. POULIQUEN, Noël, Docteur en médecine, Quimper.
- Mlle POULAIN, Clinique le Clos, Douarnenez.
- MM. POULPIQUET DE BRESKANVEL (Comte de), Château de Lesmel, Plouguerneau.
- POURTALES (Comte de), château de la Coudraie, Tréméoc.

- PRÉ, Jacques, Hôtelier, Locronan.
- PRIEUR, Marcellin, Pharmacien, 40, place Saint-Michel, Quimperlé.
- Mlle PRIGENT, C., Pharmacien, 16 ter, rue de Pont-l'Abbé, Quimper.
- MM. PRIGENT, Georges, Avocat, 2, rue Saint-François, Quimper.
- PRIOL, Joseph, Vicaire à Châteaulin.
- Mlle PROBESTEAU, Rosine, 49, rue Kermabon, Douarnez.
- Mme PUILLANDRE, rue Henri-Bouarnazel, Quimper.
- MM. QUEFFÉLEC, Henri, Homme de lettres, 52, avenue du Parc Monsouris, Paris (15°).
- QUÉGUINER, Louis, Maire de Locquénolé.
- QUEINNEC, Bertrand, Instituteur, Pont-Aven.
- QUEINNEC, François, ancien Avoué, Quimper.
- Mlle QUEINNEC, Marguerite, 19, rue Saint-Guénal, Landivisiau.
- MM. QUELEN, André, Curé archiprêtre de Saint-Louis, Brest.
- QUELEN, François, Pharmacien, Brasparts.
- QUELENNEC, Jean-Herlé, Commandant en retraite, rue de la Paix, Quimper.
- QUÉMÉNER, Eugène, Conseiller général, Maire de Tréflaouénan.
- QUÉMÉNEUR, Alfred, Docteur en médecine, 25, place Cornic, Morlaix.
- Mlle QUÉMÉNEUR, Paule, Directrice d'école, en retraite, Penruïc, Quimper.
- MM. QUÉMÉRÉ, René, Docteur en médecine, 26, rue Elie-Fréron, Quimper.
- QUÉRÉ, Jean, Industriel, Rosporden.
- QUERNEAU, Jean, Chirurgien, 7, rue Bourg-les-Bourgs, Quimper.
- QUILLEC, André, Docteur en médecine, 2, rue Saint-François, Quimper.

- QUILLEC, Pierre, Docteur en médecine, 27, rue Elie-Fréron, Quimper.
- QUIMPER, Bibliothèque Municipale.
- QUINIOU, Conservateur des Musées, rue Jeanne-d'Arc, Quimper.
- QUITOS, Jean-Louis, 13, Coteau de Penanguer, Quimper.
- Mme RAFFEJEAUD, Solange, Inscription Maritime, Douarnenez.
- MM. RAFFRAY, Marcel, Docteur en médecine, Le Guilvinec.
- RANNOU, Etienne, Curé-doyen de Douarnenez.
- Mlle RANNOU, Marie-Anne, rue de la Mairie, Elliant.
- MM. RANNOU, Paul, Négociant, 17, rue L.-Hémon, Quimper.
- RANNOU, Yves, Professeur d'histoire, 12, rue de Bel-Air, Bannalec.
- Mmes RANNOU, allée du Banellou, Quimper.
- RAOUL, 28, rue A.-Briand, Quimper.
- Mlle RAPHALEN, chemin des Justices, Quimper.
- MM. RÉAUD, Receveur Principal des Postes en retraite, 1, rue Jean-Bart, Douarnenez.
- RECHNIEWSKI, Robert, Président du Groupe Finistérien d'Etudes Préhistoriques, 15, rue Louis-Philippe, Neuilly-sur-Seine.
- RÉMOND DU CHÉLAS, Jacques (de), 3, place La Tour-d'Auvergne, Quimper.
- RENAULT, Francis, Géomètre, 11, rue Notre-Dame, Châteaulin.
- Milles RENAULT, G., Professeur, 3, place de la République, Audierne.
- RENOT, Marie, Assistante sociale, Douarnenez.
- MM. RICHARD, R.P., 6, rue du Parc, Saint-Brieuc.
- RIOU, Amédée, Docteur en médecine, Lannilis.
- Mme RIOU, Marthe, 5, rue de la Gare, Guingamp.
- MM. RIOU, Michel, Broderies, Léchiagat, Trefflagat.

- ROCQUIGNY, Jean (de), château de Coatsalio, Fouesnant.
- ROCUET, Sculpteur, rue du Frugy, Quimper.
- RODELLEC DU PORZIC (de), Kerantraon, Lanneufret.
- ROLLAND, Antoine, Sculpteur, place du Champ-de-Foire, Landivisiau.
- ROLLAND, Jean, Recteur de Pouldavid.
- Mme ROLLAND, Marie, Institutrice honoraire, Kerdour, La Forêt-Fouesnant.
- MM. ROLLAND, Yvon, Professeur de dessin, 70, avenue Charles-Gide, Kremlin-Bicêtre.
- ROLLAND-JACOB, Pierre, Assureur, avenue de la Gare, Quimper.
- ROSMORDUC, François, Assureur, 23, rue Pen-ar-Steir, Quimper.
- ROSMORDUC, Tanguy (de), Général en retraite, à Pencran.
- Mme ROUAUX, Infirmière retraitée, place Mesgloaguen, Quimper.
- MM. ROULLEAU, André, Chef d'atelier, rue E.-Renan, Concarneau.
- ROUSSEAU, Marcel, Administrateur du Sanatorium marin de Roscoff.
- Mme SAINT-PIERRE (la Vicomtesse Véfa de), 5, rue des Capucins, Saint-Brieuc.
- M. SALAUN, Jean-Pierre, Secrétaire de mairie, Landéda.
- Mme SALAUN, Louis, rue Vis, Quimper.
- MM. SALAUN, Yves, 23, boulevard de Kerguélen, Quimper.
- SALOMON, Médecin-Colonel en retraite, 4, rue Et.-Gourmelen, Quimper.
- SANQUER, Pierre, Instituteur, Le Relecq-Kerhuon.
- SANQUER, René, Professeur, agrégé, 12, rue Neptune, Brest.
- SAUVANAUD, Paul, Docteur en médecine, Douarnenez.

- SAVINA, Guillaume, Docteur en médecine, Pont-Croix.
- SCAVENNEC, Louis, Adjoint au maire, Gourlizon.
- SCHEMITT, Jules, Mareyeur, 31, rue de Lépante, Nice.
- SÉGALEN, Proviseur au lycée Malherbe, Caen.
- SÉITÉ, Vincent, Secrétaire général du Bleun-Brug, à Châteaulin.
- Mlle SELLE, Anne, Femme de lettres, rue A.-Le Braz, Quimper.
- MM. SELLIN, Président du Syndicat d'Initiative, Trégunc
- SERGEANT, Jean, Maire de Beuzec-Cap-Sizun.
- SERGEANT, Jean, Recteur de Combrit.
- SERRET, Henri, Beg-ar-Bolhoat, Plomelin.
- SÉVELLEC, Jim, Artiste-peintre, 28, rue Y.-Collet, Brest.
- SÉVELLEC, Joël, Professeur au lycée, Châteaulin.
- SEZNEC, Pierre, 19, Coteau du Moulin-Vert, Quimper.
- SICARD, Jean, Juge d'Instance, rue Jeanne-d'Arc, Quimper.
- SILGUY, Hervé (de), Avocat à la Cour, 16, rue de Fougères, Rennes.
- Mlle SIMON, Professeur, 27, rue de Douarnenez, Quimper.
- MM. SOULEILLAN, Chirurgien-dentiste, Brest.
- SPÉRANZE, Noël, Publiciste, Fresnes-sur-Apance (Haute-Marne).
- STATION BIOLOGIQUE de Roscoff.
- STÉPHAN, Adrien, Docteur en médecine, Roscoff.
- STÉPHAN, Emile, Curé-doyen, Arzano.
- STÉPHAN, Joseph, Horloger, 18, rue Voltaire, Douarnenez.
- STÉPHAN, Léon, Commerçant, avenue de la Gare, Douarnenez.
- Mmes STÉPHAN, Simone, Chirurgien-dentiste, Douarnenez.

- STÉPHAN, 6, rue Feunteunic-al-Lez, Quimper.
- MM. STÉPHAN, 21, route de Locronan, Quimper.
- STRUYVEN, Alphonse, Directeur des Brasseries de Kérinou, Brest.
- SUIGNARD, François, Aumônier de l'hospice, Plougastel-Daoulas.
- SYNDICAT D'INITIATIVE, Le Guilvinec.
- Mme TABURET, Joseph, 16, rue Sainte-Barbe, Le Conquet.
- MM. TABURET, Ronan, Docteur en médecine, 23, rue Jean-Macé, Brest.
- TALEC, Louis, Directeur d'école publique, Guissény.
- Mmes TANGUY, Commerçante, rue du Palais, Quimper.
- TANNEAU, Clarisse, Dentellière, 40, rue de Cha-teaubriand, Quimper.
- MM. TANNEAU, J.-L., Recteur de Clédén-Cap-Sizun.
- TANNEAU, Yves, 12, rue Yan-d'Argent, Douarnenez.
- TARDIVEL, Joseph, Ingénieur des Ponts et Chaussées, Pont-l'Abbé.
- TARO, Jean, 29, rue du Clos, Paris.
- TASSEL, Raymond, Architecte, 38, boulevard Gambetta, Brest.
- THIÉBAULT, Louis, Directeur du collège technique, 28, rue Voltaire, Brest.
- THOMAS, Gabriel, Docteur en médecine, Pont-l'Abbé.
- THOMAS, Georges, Directeur d'école, 5, rue Portzmoguer, Brest.
- THOMAS, Jacques, Chanoine, rue Sainte-Catherine, Quimper.
- Mlle THOMAS, Marie, Assistante sociale, Douarnenez.
- MM. THOMAS, Max, Professeur au lycée, rue César-Franck, Quimper.
- THOMAS, Oscar, Commerçant à Pouldreuzic.
- TIRILLY, E., Officier Principal d'administration, Le Guilvinec.
- TIRILLY, Louis, Vicaire Apostolique, Atuona, par Tahiti.

- TOUDOUZE, Georges, Homme de lettres, 50, rue de Moscou, Paris (8°).
- TOULEMONT, J.-L., Recteur de Kerlaz.
- Mlle TOULEMONT, à Kerazan, Locudy.
- MM. TOULHOAT, Pierre, Sculpteur-maitre-verrier, route de Bénodet, Quimper.
- Mlles TOULLIC, Madeleine, Les Tamaris, Douarnenez.
- TOZZA, Angèle, rue Saint-François, Quimper.
- MM. TRANVOEZ, Joseph, Président des Auberges de la Jeunesse, 2, rue Ed.-Vaillant, Brest.
- TRÉBAOL, Frère de Lamennais, Professeur d'histoire au Collège Saint-Louis, Châteaulin.
- TRÉBERN, Noël, Officier de la Marine Marchande, Le Guilvinec.
- TRELLU, Xavier, Agrégé de l'Université, député, Douarnenez.
- TRÉPOS, Pierre, Directeur de l'Institut des Lettres et Sciences humaines, avenue Foch, Brest.
- TRINQUAND, G.-E., Caissier de la Banque de France, Quimper.
- TROADEC, Joseph, Commandant d'Administration du Service de Santé, en retraite, Plougasnou.
- TROADEC, Louis, Secrétaire de mairie, Saint-Jean-du-Doigt.
- TROADEC, Paul, Inspecteur de l'Enseignement primaire honoraire, Bénodet.
- TROHEL, Yves, Contremaitre d'imprimerie en retraite, Quimper.
- TROMEUR, Yves, Docteur en médecine, 3, place Saint-Mathieu, Quimper.
- TYMEN, Louis, Maire du Juch.
- MM. UGUEN, Albert, Avoué, Brest.
- UGUEN, François, Curé-archiprêtre, Quimperlé.
- UNIVERSITÄTS-UND Landesbibliothek, Sachsen-anhalt in Halle (Saale), Allemagne.
- Mlles VACOSSIN, 15, route de Bénodet, Quimper.

- VALLY, Suzanne, Professeur au lycée, rue de Pont-l'Abbé, Quimper.
- M. VEILLON, Maurice, Ingénieur des Arts et Manufactures, la Croix-Saint-Paul, Briennon (Loire).
- Mlle VELLY, Michèle, 14, rue Abbé-de-l'Epée, Paris-5^e.
- MM. VILLARD, Abel, Artiste-peintre, 39, rue de Douarnenez, Quimper.
- VILLEDIEU, René, Directeur commercial, rue Max-Jacob, Quimper.
- VOURC'H, Jean, Docteur en médecine, Plomodiern.
- Mlle WAQUET, Lucile, Professeur, 79, rue de Douarnenez.
- MM. WAGNIER, Michel, Docteur en médecine, Landerneau.
- YÉZOU, Noël, Ingénieur des Services Agricoles, 31, rue de Douarnenez, Quimper.
- YOUÉNOU, Pierre, Ingénieur mécanicien en chef de la Marine, en retraite, Le Guilvinec.
- YOUINOU, Pierre, Docteur en médecine, Ker-ar-Skol, Douarnenez.
- YVEN, Instituteur en retraite, Douarnenez.
- YVINEC, Guillaume, Recteur de Primelin.
- YVINOU, Paul, Peintre sur faïences, rue Astor, Quimper.

LISTE DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

- Aisne.* — Société Archéologique et Historique de *Château-Thierry*.
- Alpes-Maritimes.* — Société Scientifique et Littéraire de *Cannes*.
- Aveyron.* — Société des Lettres, Sciences et Arts de l'Aveyron à *Rodez*.
- Bouches-du-Rhône.* — Académie d'*Aix*.
- Calvados.* — Société des Antiquaires de Normandie, Bibliothèque de l'Université, *Caen*.
- Cantal.* — Société des Lettres, Sciences et Arts de la Haute-Auvergne, *Aurillac*.

- Charente*. — Société Archéologique et Historique de la Charente à *Angoulême*.
- Charente-Maritime*. — Commission des Archives et Monuments Historiques de la Charente-Maritime à *Saintes*.
- Côte-d'Or*. — Académie des Sciences, Lettres et Arts, 5, rue de l'Ecole de Droit, *Dijon*.
- Côtes-du-Nord*. — Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, *Saint-Brieuc*.
- Dordogne*. — Société Archéologique du Périgord, *Périgueux*.
- Doubs*. — Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts, 20, rue Chifflet, *Besançon*.
- Drôme*. — Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, *Valence*.
- Gard*. — Académie de *Nîmes*.
- Gironde*. — Archives Historiques de la Gironde, *Bordeaux*.
- Haute-Garonne*. — Société d'Archéologie du Midi de la France, Hôtel d'Assézat, *Toulouse*.
- Ille-et-Vilaine*. — Bibliothèque de l'Université (Annales de Bretagne), *Rennes*; Société Archéologique d'Ille-et-Vilaine, *Rennes*; Société Géologique et Minéralogique de Bretagne, rue du Thabor, *Rennes*; Association Bretonne (M. de l'Étang du Rusquec), 6, rue Broussais, *Rennes*; Société d'Archéologie de Saint-Malo.
- Indre-et-Loire*. — Société Archéologique de Touraine, 8, place Foire-le-Roi, *Tours*.
- Isère*. — Académie Delphinale, Bibliothèque Municipale, *Grenoble*.
- Loire-Atlantique*. — Société Archéologique et Historique, Manoir de la Tourche, place Jean-V, *Nantes*.
- Maine-et-Loire*. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts, *Angers*; Société d'Études Scientifiques, *Angers*; Société des Lettres, Sciences et Beaux-Arts, *Cholet*.
- Manche*. — Société d'Archéologie et d'Histoire, Archives départementales, *Saint-Lô*.

- Mayenne.* — Commission Historique et Archéologique de la Mayenne, *Laval*.
- Morbihan.* — Société Polymatique du Morbihan, *Vannes*.
- Saône-et-Loire.* — Société d'Histoire et d'Archéologie de *Chalon-sur-Saône*.
- Sarthe.* — Société Archéologique et Historique du Maine, *Le Mans*.
- Seine.* — Ministre de l'Éducation Nationale (Comité des Travaux Historiques et Scientifiques), *Paris*; Bibliothèque de l'Institut, 23, quai de Conti, *Paris* (vr°); Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, *Paris*; Bibliothèque d'Art et d'Archéologie, 3, rue Michelet, *Paris*; Société d'Ethnographie Française, Musée des Arts et Traditions populaires, Palais de Chaillot, *Paris* (xvr°); Centre National de la Recherche Scientifique, Centre de Documentation, 15, quai Anatole-France, *Paris* (vir°).
- Seine-Maritime.* — Société Havraise d'études diverses, 56, rue A.-France, *Le Havre*.
- Somme.* — Société des Antiquaires de Picardie, *Amiens*.
- Tarn-et-Garonne.* — Société d'Archéologie de Tarn-et-Garonne, *Montauban*.
- Vienne.* — Société des Antiquaires de l'Ouest, *Poitiers*; *Revue Mabillon*, *Ligugé*.
- Loiret.* — Société Archéologique et Historique de l'Orléanais, *Orléans*.
- Belgique.* — Institut Archéologique Liégeois, Services des Echanges, 40, rue de Charette, *Tilff*.
- Belgique.* — *Revue belge d'archéologie et d'histoire de l'Art*, 7, rue Saint-Hubert, *Berchem, Anvers*.
- Italie.* — Société Archéologique de la Province de Côme.
- Italie.* — Società Piemontesa di Archeologia di bel art, *Pallazzo Madame, Torino*.
- Vatican.* — Bibliothèque Apostolique Vaticane, *Rome*.
- Allemagne.* — Enstitüt Für vor-und Fruhgeshclchte, Der Universität, à *Bonn*.

Allemagne. — Universitt-und Landesbibliothek Sachsen-Anhalt, Halle (Saale).

Suisse. — Socit Neuchtelloise de gographie, Neuchtel.

Suisse. — Bibliothque d'art et d'archologie de la ville, Genve.

Sude. — Acadmie Royale des Belles-Lettres, d'Histoire et des Antiquits, Stockholm.

Sude. — Universitets biblioteket, Lund.

Grande-Bretagne. — Archologia Cambresis National Museum of Wales, Cardiff.

Grande-Bretagne. — Royal Institution of Cornwall, Truro.

Finlande. — Socit Finlandaise d'Archologie, Helsinki.

Chine. — National Library of Peking, International Exchange, Section 7 People's, Peking.

Canada. — Archives de la Province de Qubec, Htel du Gouvernement,  Qubec.

Canada. — Institut Le Royer, 2285, rue Popineau, Montral.

PROCES-VERBAUX

SÉANCE DU 26 JANVIER 1961

Présidence de M. L. OGÈS, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Quinze nouveaux membres sont admis dans la Société : MM. Marc Levénez, Président du conseil d'administration de la Caisse d'Epargne de Quimper, présenté par Mlle Anne Selle et M. Ogès; Primel Kervran, officier de paix à Quimper, présenté par MM. Ogès et P. Legrand; Vincent Boussard, expert-foncier à Plogonnec, présenté par MM. le chanoine Nédélec et A. Le Grand; Xavier Dantec, administrateur de la France d'Outre-Mer, E.R., de Brest, présenté par MM. Balemme et Le Bihan; André Mussat, maître de conférences d'histoire de l'Art à la Faculté des lettres de Rennes, présenté par MM. Ogès et Charpy; André Quillec, Pierre Quillec et Charles Marzin, docteurs en médecine à Quimper; Georges Gouiffès, chirurgien-dentiste à Quimper; Pierre Courtaigne, de Versailles; Albert Hinterschin, de Montrouge; Mme Hervé Feillet, de Quimper, tous présentés par MM. Ogès et Le Bihan; Guy Bouligueux, professeur au lycée de Rochefort-sur-Mer, présenté par MM. Ogès et Tanneau; Claude Mourot, ingénieur à Brest, présenté par MM. Struyven et Ogès; Pierre Le Bris, libraire à Brest, présenté par MM. Foucher et Georges Thomas.

Le Président prononce l'éloge funèbre du chanoine Louis Kerbiriou, récemment décédé : c'était un esprit distingué, un historien consciencieux et un érudit de grande valeur. Docteur ès-lettres en 1924, lauréat de l'Académie française en 1934, sa thèse de doctorat, consacrée à Monseigneur de La Marche, le dernier évêque et comte de Léon, est un témoignage remarquable de la clarté et de la sûreté de son érudition.

Il a publié par ailleurs de nombreux travaux historiques dont les principaux traitent des Missions bretonnes du ^{xvii}^e siècle et des Saints Bretons.

M. Ogès analyse une excellente étude de M. Corbes sur deux philologues bretons du ^{xviii}^e siècle : Grégoire de Rostrenen et dom Le Pelletier.

M. Le Bihan présente une intéressante évocation de la carrière administrative et politique d'Athanase Conen de Saint-Luc, qui fut préfet du Finistère de 1814 à 1815. Ces travaux seront publiés dans les Mémoires de la Société.

Le Président signale divers ouvrages dûs à des membres de notre Assemblée : « Toponymie nautique de la côte Sud du Finistère : première partie, de Quimperlé à Beg-Meil », par M. Alain Le Berre, diplômé d'études celtiques, professeur au lycée de Landerneau; « La vie passionnée des Brontë », par Jeanne Bluteau, professeur à Rouen.

M. Tanneau communique quelques vieux documents provenant du chartrier de Lestrédiagat : une ordonnance de 1644 du procureur du Roy à Quimper, qui nous éclaire singulièrement sur des désordres regrettables dont les rues de la ville étaient le théâtre; une copie du contrat d'acquêt des seigneu-

ries de Coalfao et Pratanras, par René Madec (1781); un aveu rendu en 1690 par Guillaume du Haffont, seigneur de Lestrédiagat, à la marquise de Sévigné.

M. Guibourg précise que la borne miliare, dite de Kermabon, en Audierne, a été transportée près de la ferme de Cadillac. Il signale par ailleurs la présence de sépultures préhistoriques près d'Esquibien-le-Vieux, dans un champ appelé « Parc-an-aman », et de débris de tuiles et de poteries romaines dans un champ voisin.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,

Y. TANNEAU.

Le Président,

L. OGÈS.

SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1961

Présidence de M. L. OGÈS, Président

Après la conférence du docteur Dujardin, dont la relation est publiée en annexe au procès-verbal, lecture est donnée du compte rendu de la dernière séance.

Quatorze nouveaux membres sont ensuite admis dans la Société. Ce sont : MM. François Rosmorduc, assureur à Quimper; Robert Le Roux, bijoutier à Quimper; René Le Rumeur, greffier en chef du Tribunal civil de Quimper; Georges Prigent, avocat à Quimper; Le Maguer, notaire à Quimper; Jacques Le Bihan, opticien à Quimper; Mme Durand, professeur d'histoire à Quimper, tous présentés par MM.

Ogès et Le Bihan; MM. Jean Goyat, ancien directeur de l'école annexe de l'Ecole normale d'instituteurs de Quimper, présenté par Mlle Le Sech et M. Ogès; G.-E. Trinquand, caissier de la Banque de France à Quimper, présenté par M. René Le Grand et Mlle Tozza; l'abbé Guerch, recteur de Locmaria-Quimper, présenté par MM. Nédélec et Charpy; Henri Cloarec, professeur d'histoire à Redon, présenté par MM. Charpy et Le Bihan; Léon Corseul, directeur des Postes à Saint-Servan, présenté par MM. Corbes et Ogès; Mme Marie Goyat, ancienne directrice de l'Ecole annexe de l'Ecole Normale de Quimper, présentée par Mlle Le Sech et M. Ogès; Mme Rouaux, infirmière à Quimper, présentée par Mme Camard et M. Ogès.

Le Président fait part du décès de deux sociétaires : M. Pierre Mocaër, courtier maritime, ancien conseiller général d'Ouessant, président de Kendalc'h et de la Fondation Culturelle Bretonne. Il rappelle le vif intérêt qu'il portait à la langue bretonne, à son enseignement dans les écoles, à tout ce qui concernait les intérêts intellectuels, économiques et artistiques de la Bretagne.

M. Jean Hallaure, homme de lettres et gastronome, décédé à Sainte-Marine, a publié de vieilles et succulentes recettes de cuisine, accompagnées de sonnets fort bien ciselés et d'une excellente facture.

M. Ogès communique une lettre de Mme Quéméré relative à d'archaïques vestiges de construction évoquant la cellule d'un anachorète du VI^e ou VII^e siècle. Situé près de la chapelle de Sainte-Barbe, en Gouesnac'h, non loin des rives de l'Odet, ce monument primitif, qui pourrait être la construction religieuse

la plus ancienne du Finistère, se présente sous l'aspect d'une sorte de logette en pierres sèches, voûtée en encorbellement et encastrée dans la base d'une colline.

D'après la tradition, ce curieux édifice serait l'ancienne cellule de santik Just, ermite breton fort peu connu.

M. de La Ménardièrre observe qu'à 5 kilomètres au Nord de Lanrivoaré, une sorte de tumulus avec chambre circulaire et petite caverne à voûte arrondie, est également connu sous le nom d'oratoire de saint Hervé.

M. Ogès signale que la construction de Sainte-Barbe rappelle par sa forme, ses dimensions et son agencement, les oratoires que l'on rencontre en Irlande et qui remontent au temps de l'émigration bretonne.

M. Le Harivel de Gonnevill, du manoir de Lescoat, à Lanarvily, fait connaître la découverte au lieu dit « l'Enfer », en cette commune, d'une petite hache en pierre polie.

M. Thiébault, du manoir de Trévannec, en Pont-l'Abbé, déplore l'état d'abandon dans lequel est laissée la très pittoresque enceinte du manoir de Kergoz, au Guilvinec. Il attire l'attention sur le menhir de Lanvar, menacé de disparition par le plan d'urbanisme de cette commune.

Le Président présente quelques publications dues à des Sociétaires : « Les trois Connétables », de Georges-G. Toudouze ; « Florilège de Marie-Paule Salonne », avec un bel avant-propos de la romancière Anne Selle ; le dernier numéro des « Cahiers de

l'Iroise », avec une étude du docteur Dujardin sur les 7.777 saints de Lanrivoaré.

A l'issue de la séance, les membres présents se rendent à l'Evêché où, sous la direction éclairée et bienveillante de M. le chanoine Nédélec, ils visitent avec beaucoup d'intérêt, le précieux musée iconographique dû à l'initiative de Mgr Dubillard en 1900.

Introduits dans la salle synodale, l'érudit présentateur leur fait remarquer tout d'abord l'attrait historique des tableaux dont elle est ornée et qui représentent des prélats du diocèse du xix^e siècle et de la première moitié du xx^e siècle. Une œuvre émouvante, d'une expression remarquable, attire les regards : exécuté par le pinceau magistral de notre confrère Pierre Quiniou, le distingué conservateur des Musées de la ville de Quimper, c'est un portrait de Mgr Duparc, ancien évêque du diocèse et l'une des belles figures de l'épiscopat français.

Puis l'on passe au musée de la statuaire, dont les chanoines Peyron et Abgrall, ce dernier futur président de la Société archéologique, furent les principaux réalisateurs et qui était destiné à recueillir les statues et autres objets d'art religieux trop mutilés ou trop vétustes pour être conservés dans les églises du diocèse. Une très louable initiative de S.E. Mgr Fauvel permet d'ailleurs de reclasser certaines de ces œuvres, telles les statues du Précurseur dont la place est tout indiquée dans les baptistères.

Cet « Hôtel des Saints invalides » est d'une richesse et d'une variété extraordinaire : malgré la gaucherie et la naïveté d'expression des imagiers populaires, leurs productions, souligne le chanoine Nédélec, sont presque toujours pleines de sens religieux.

Nous avons noté au hasard les restes d'un « Christ expirant », d'une intense émotion; une « Vierge allaitant », de grand style; une « Fuite en Egypte » qui a eu les honneurs de plusieurs expositions; un saint Maudez, provenant de la chapelle de Languivoa, en Plonéour-Lanvern, et dont les traits évoquent d'une façon saisissante ceux d'une famille du hameau voisin; une « Vierge de douleur », d'une expression poignante; des débris de sablières, avec des scènes profanes, où le sculpteur a donné libre cours à sa verve et à son imagination; d'antiques bannières aux ors éteints, et irréparables, etc...

Cette sorte de pèlerinage à tout un peuple de saints guérisseurs, eux-mêmes affligés de toutes les misères de la vieillesse, a constitué pour tous les sociétaires une vision incomparable d'un art parfois fruste, mais toujours sincère et qui sait souvent atteindre au sublime.

Le Secrétaire,

Y. TANNEAU.

Le Président,

L. OGÈS.



Annexe au procès-verbal.

UNE CONFERENCE DU DOCTEUR DUJARDIN
SUR UNE FAMILLE
DE CARTOGRAPHES BRETONS

En présence d'une assemblée nombreuse et choisie, la dernière séance de la Société a été marquée par une conférence passionnante du docteur Dujardin, personnage éminent des milieux culturels bretons et

dont les travaux sont appelés à prendre date dans nos annales.

Le thème inédit de cette causerie: « Une famille de faiseurs et faiseuses de cartes marines du Conquet au xvi^e siècle », ouvre, en effet, un chapitre exceptionnellement intéressant dans l'histoire de la Navigation dès la fin du Moyen-Age et sur la part importante prise par des Bas-Bretons à la confection des cartes et guides nautiques indispensables aux gens de mer.

Plusieurs années de patientes investigations aux Archives Nationales et de relations avec les fonds étrangers ont permis au docteur Dujardin de repérer un certain nombre de ces précieux documents maritimes dont il avait l'intime conviction que les auteurs étaient des habitants du Conquet. Et c'est là l'essentiel de la découverte de notre érudit compatriote, car ces pièces rarissimes étaient souvent attribuées à de savants cartographes étrangers.

Ainsi, un guide nautique de 1543 est coté à la Henry E. Huntington Library de San-Marino (E.-U.): « H.M. 46 *Benedetto Giovanni*. Portulan manuscrit. 1543. » Or, le docteur Dujardin prouve sans conteste que les initiales B.G. ou G.B., attribuées à un Italien, ne sont autres que celles de Guillaume Brouscon, qui se présente ainsi dans un exemplaire du British Muséum: « Fait de part G. Brouscon du Conquet ».

L'étude minutieuse et critique des clichés de ces cartes de navigation, dont l'iconographie et les indications manuscrites sont incontestablement bretonnes, lui a révélé qu'elles avaient bien été dessinées et peintes au Conquet par des familles du nom de Brouscon, de Trodec et de Troadec.

A l'aide de ces calendriers hagiographiques, iconographiques, computs, roses de lunaïsons et marées, cartes, etc..., d'ailleurs présentés sous une forme curieuse et symbolique, le conférencier illustre très clairement les procédés de navigation à cette époque lointaine, et ce qui semble aujourd'hui extraordinaire, un capitaine de navire de la fin du xvi^e siècle ne risquait aucune erreur de route après s'être simplement muni de trois ou quatre cartes n'excédant pas 7 centimètres sur 9.

Il faut remarquer que Le Conquet fut autrefois un port très actif, rendez-vous de nombreux marchands et souvent escale des navires qui doublaient la pointe de Bretagne. Les cartographes du Conquet tiraient un bénéfice certain de la vente de leurs cartes dont des exemplaires sont conservés dans des bibliothèques étrangères.

Le docteur Dujardin souligne que plusieurs d'entre elles sont de vrais chefs-d'œuvre d'enluminure, d'une finesse d'exécution étonnante.

Il a retrouvé par bonheur, sur les registres paroissiaux, la trace de plusieurs de leurs auteurs. Tous appartiennent à la même famille conquétoise : Guillaume Brouscon et Christophe Troadec en sont les membres les plus notables. Le conférencier reconnaît que G. Brouscon s'est inspiré, pour ses calendriers iconographiques, des calendriers à bonshommes et des calendriers des bergers, encore en usage en Styrie (Autriche). Mais il lui revient le mérite d'avoir adapté les siens en ajoutant les saints bretons avec leurs attributs, et d'avoir fait des calendriers nautiques bretons. A lui aussi le mérite de ses roses-calendriers et cartes marines pour servir à ses compatriotes navigateurs.

De qui G. Brouscon tenait-il toutes ses connaissances hagiographiques et nautiques? M. Dujardin pense qu'avec la collaboration d'officiers de marine, l'abbaye de Saint-Mathieu n'y est pas étrangère, car les moines bénédictins étaient les grands dispensateurs des connaissances en lettres, sciences et arts. Brouscon a été véritablement un chef d'école et ses descendants, à son exemple, se mirent eux-mêmes à « artisaner » les cartes marines avec talent.

En 1594, le maréchal d'Aumont gratifiait de vingt écus « Iian Trodec, faiseur de cartes marines, demeurant au Conquet », pour avoir levé le plan du fort de Roscanvel qu'il venait d'enlever aux Espagnols.

Selon la « Vie manuscrite de dom Michel Le Nobletz », quand le grand missionnaire vint en 1613 évangéliser l'extrémité du Léon, sa sœur était aidée par une vertueuse veuve appelée Françoise Troadec, du Conquet, femme très recommandable par « les avantages que lui donnaient sur toutes les autres du pays un esprit et une mémoire merveilleux, *la facilité avec laquelle elle parlait les langues françoises, bretonne, angloise et espagnole, la science de la navigation et son adresse à peindre et à faire les cartes marines pour la conduite des marchands qui trafiquaient dans les pays étrangers.* »

Françoise Troadec fut-elle aussi pour quelque chose dans les fameux « Taolennou » ou cartes peintes, utilisés par l'apôtre dans ses missions?

L'ouvrage le moins ancien dû au talent des Conquétos est le « Traité de navigation » de Christophe Troadec, géographe du Roy, qui serait d'ailleurs l'un des ancêtres du docteur Dujardin.

Son travail est d'aussi belle qualité pour le des-

sin et les enluminures que celui de ses parents Brousson et Trodec, et ses connaissances nautiques s'avèrent solides. Ses principes éclairaient en ce qui concernait la navigation dans les cartes et les roses de ses deux prédécesseurs.

En définitive, ces Bretons du Conquet ont bien mérité de leur petite et de leur grande patrie et l'on doit être infiniment reconnaissant au docteur Du-jardin d'avoir tiré leur mémoire d'un injuste oubli et mis en évidence le rôle considérable qu'ils tiennent dans l'histoire de la navigation.

Les remerciements du Président et les applaudissements chaleureux de l'auditoire ont prouvé à l'éru-dit conférencier combien sa causerie avait été appréciée, tant par l'importance de sa communication que par son exposé clair et vivant, souvent teinté d'humour.

Y. T.

SÉANCE DU 30 MARS 1961

Présidence de M. L. OGES, Président

Après la conférence de M. F. Gourvil sur *Hersart de la Villemarqué et le Barzaz-Breiz*, la séance ordinaire est ouverte. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont admis dans la Société:

Mlle Jacqueline Brusseaux, surveillante générale au lycée Brizeux, à Quimper, présentée par Mlle Vally et M. Le Bihan; le docteur Tromeur, à Quimper, pré-

senté par MM. Ogès et Le Bihan; Mlle Boissel, hôtelière à Bénodet, présentée par MM. Dupouy et Ogès; M. Michel Daniel, chef de division à la préfecture, présenté par MM. Balemme et Le Bihan; M. André Martel, 19 ter, rue du Moine, Orléans, présenté par MM. Ogès et Le Bihan; M. René Sanquer, professeur agrégé au lycée de Brest, 12, rue Neptune, à Brest, présenté par MM. Ogès et Le Bihan; M. Cailliau, architecte des Monuments historiques, à Quimper, présenté par MM. Ogès et Charpy; Mme Yvonne Jean-nès, professeur au lycée de Brest, 12, rue Charles-Berthelot, Brest, présentée par MM. Ogès et Le Bihan; M. et Mme L. Jaouen, entrepreneur, place du Champ-de-Foire, à Quimper, présentés par MM. Ogès et Dirou; Mme Conan, professeur au lycée de Douarnenez, route des Sables - Blancs, Douarnenez - Tréboul, présentée par MM. Tanneau et Le Bris du Rest; M. Cueff, charcutier en gros, à Morlaix, Saint-Martin-des-Champs, présenté par MM. Goupil et Gourvil.

Le Président indique l'itinéraire de l'excursion qui aura lieu le 14 mai. On visitera le château de Kergroadez, en Brélès; Lanildut; Melon; Argenton; les ruines du château de Trémazan; l'Aber-Wrac'h ! Plouguerneau; Lilia; le château de Penmarc'h, en Saint-Frégant; la chapelle Saint-Eloi, en Ploudaniel, etc...

Le Président donne quelques précisions sur l'oratoire ancien situé près de la chapelle Sainte-Barbe, en Gouesnach; c'est une construction rectangulaire en pierres, à toit ogival. Les dimensions de l'édifice sont: hauteur intérieure, 2 m. 40; largeur, 2 mètres; épaisseur des murs, 0 m. 70; profondeur de ce qui reste, 1 m. 50.

Près de là se trouve la fontaine dite « des chiens enragés ».

M. Gourvil signale qu'une construction analogue existe au village de Barnénez, en Plouézoc'h. Elle est utilisée comme remise.

M. Gourvil attire l'attention de la Société sur l'état d'usure de la dalle funéraire d'Alain de Kermavan (1253), dans la chapelle de Lochrist, en Plounévez-Lochrist, et dont l'inscription commence à s'effacer sous les pas des fidèles. Il conviendrait de la redresser et de la fixer contre le mur, près du chœur.

Une communication de M. Deyrolles donne des détails sur une trouvaille faite à la Ville-Close, à Concarneau. Au cours de la démolition d'une maison, rue Vauban, on a découvert des débris de poteries, une chaussée dallée, une meule de moulin à bras (de 80 cm. de diamètre) et un passage voûté.

Lecture est donnée d'une note complémentaire de M. Corbes sur le lieu de naissance du père Grégoire de Rostrenen. Cette note sera publiée à la suite du mémoire de M. Corbes.

Une communication de M. Guibourg signale la découverte, en 1936, d'une tombe gallo-romaine dans la cour de la ferme de Trévénouen, en Esquibien. Près de la même ferme, il a été trouvé en 1950 une hache en pierre dont le tranchant était usé.

Au sujet du mauvais état de l'église du Relecq, en Plounéour-Ménez, M. le Président communique une lettre du ministre des Affaires culturelles, précisant qu'un devis a été établi, et que les travaux seront entrepris prochainement.

M. A. Le Berre fait circuler des reproductions d'une pièce de monnaie en bronze trouvée dans la grève de Plouguerneau, et d'une pièce gauloise trouvée aux Glénan.

Le 27^e Congrès préhistorique de France, présidé par M. Giot, se tiendra à Rennes et Brest, du 4 au 15 septembre 1961.

M. Giot signale que le camp carolingien de Locronan a été coupé en diagonale par des tranchées destinées à recevoir les canalisations du service d'eau. La Société Archéologique proteste contre cette mutilation d'un camp retranché particulièrement intéressant sans que les Monuments historiques aient été consultés.

M. Dirou fait circuler une tête en bronze trouvée au manoir du Parc, au cours de la démolition d'une maison. Le chapeau, la fraise, la coupe de la barbe montrent qu'il s'agit d'un personnage vêtu selon la mode du xvi^e siècle (époque Henri II).

M. E. Le Bris du Rest communique de beaux arbres généalogiques admirablement dessinés et peints sur parchemin, avec les armoiries aux vives couleurs de la famille Sauvaget-Desclos et de ses alliances. Cette famille avait des attaches à Morlaix et dans divers points de Bretagne.

La séance est levée à 17 heures.

La Secrétaire,

A. SELLE.

Le Président,

L. OGÈS.

Annexe au procès-verbal.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ
ET LE « BARZAZ-BREIZ »

La conférence faite le 30 mars par F. Gourvil sous les auspices de la Société archéologique a été très

appréciée par un public nombreux et choisi, attiré par l'intérêt du sujet et la personnalité du conférencier.

M. Ogès présenta F. Gourvil et rappela son œuvre d'écrivain bretonnant et de lettré de langue française

L'exposé de F. Gourvil, très vivant et nourri de faits précis, fut présenté sans passion, avec le souci évident de demeurer objectif.

Il rappela que l'éminent écrivain que fut de la Villemarqué présida pendant vingt ans aux destinées de la Société archéologique du Finistère. Réélu sans interruption, de 1876 à sa mort, en 1895, il avait succédé comme président à Louis de Carné, membre de l'Académie française.

Après avoir rendu à sa mémoire l'hommage qui lui est dû, Gourvil évoqua la jeunesse de la Villemarqué, son séjour à Paris où il fréquenta de nombreux écrivains et historiens et où il eut la révélation de sa province natale. Son ardente foi patriotique le porta à magnifier la Bretagne et à la présenter aux Français sous un jour très favorable. Il conçut, sous forme de chants, une sorte de légende des siècles de la Bretagne et publia, en 1839, un volume intitulé « Chants populaires de la Bretagne ». C'est cet ouvrage qui, augmenté de nouveaux chants, parut plus tard sous le titre : « Barzaz-Breiz ».

Lettrés et historiens l'accueillirent comme un monument de la poésie populaire, la plus originale et la plus authentique d'Europe. L'auteur l'avait présenté comme un recueil de chants collectés dans les campagnes bretonnes. Le « Barzaz-Breiz » lui valut, jeune encore, une grande notoriété et une élection triomphale à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.

De la Villemarqué avait prétendu faire œuvre d'historien et non de poète, mystifiant ainsi de nombreux écrivains dont Augustin Thierry et George Sand qui clama son enthousiasme dans un article de l'« Illustration », où elle déclarait en substance que les lettrés ne devaient plus rencontrer un Breton sans le saluer bien bas.

Après avoir témoigné son admiration pour la beauté littéraire du » Barzaz-Breiz » et l'intense poésie qui s'en dégage, le conférencier rappela que des érudits comme Darbois de Jubainville, Luzel, Le Men, Loth, etc..., eurent des doutes sur l'authenticité des chants et prouvèrent que les plus belles pièces du recueil étaient forgées de toutes pièces ou tellement arrangées ou embellies que la part d'inspiration populaire y était à peu près inexistante.

Bientôt, la Villemarqué fut violemment attaqué pour son œuvre. Il se retrancha dans un silence hautain et refusa toujours de se défendre.

Sans parti-pris et en laissant parler les faits, Gourvil étudia quelques chants, surtout ceux qui ont une prétention historique, et révèle les procédés employés par l'auteur pour leur donner une apparence d'authenticité. Il conclut que l'ouvrage fut une supercherie provoquée par le désir de glorifier la Bretagne en montrant qu'aucun pays n'a eu de si beaux chants d'inspiration populaire.

Le conférencier, qui avait brillamment résumé la matière de sa thèse de doctorat, un gros volume de 600 pages, termina en disant son admiration pour de la Villemarqué, considéré comme poète, mais non comme érudit. « Je préfère, dit-il en matière de conclusion, les intérêts de la vérité à ceux d'un prétendu honneur national. »

Quelques airs choisis dans le « Barzaz-Breiz » et enregistrés au magnétophone par F. Gourvil lui-même, furent très appréciés. Le public ne ménagea pas ses applaudissements au conférencier que M. Ogès remercia chaudement tout en souhaitant que prit fin une controverse qui n'a que trop duré.

SÉANCE DU 27 AVRIL 1961

Présidence de M. L. OGÈS, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Sont admis dans la Société:

MM. René Cozic, notaire à Landerneau ; Francis Geffroy, notaire à Plouescat; François Poder, notaire à Brest, présentés par MM. Charpy et Le Bihan; MM. Morice, directeur du Collège Moderne à Douarnenez; Jean Denniélou, professeur au lycée de garçons à Brest; J. Coffinières, professeur de dessin au lycée de Quimper; le docteur Le Bris, à Plogastel-Saint-Germain ; Mmes Solange Rafféjeaud, Inscription Maritime à Douarnenez; Régine Balinec, professeur au lycée Brizeux à Quimper; Henriette Broca, professeur, 44, boulevard Gambetta, à Brest; Mlle M. Gourcuff, professeur au lycée, 74, rue Jean-Jaurès, à Brest, présentés par MM. Ogès et Le Bihan ; MM. Péron, officier en retraite, rue du Frugy, à Quimper, présenté par MM. Bonder et Ogès; le Père Le Carre, Roz-Avel, à Quimper, présenté par MM. Ogès et le docteur Quéméré.

Le Président souhaite la bienvenue au R.P. Le Carre, qui vient d'être admis dans la Société; celtisant distingué, spécialiste de la Toponymie et de l'Etymologie bretonnes, sa collaboration nous sera très précieuse.

M. Ogès note que la dalle tumulaire, portant l'effigie en creux d'un chevalier du XII^e siècle qui s'effaçait sous les pas des fidèles dans la chapelle de Lochrist, en Plounévez-Lochrist, sera très probablement fixée au mur, comme la Société en avait émis le vœu.

M. Le Besq, de Landerneau, communique la photographie d'un garage malencontreusement élevé dans le périmètre de classement de l'église d'Irvillac, au pied même du vieil ossuaire. La Société souhaite une intervention des Pouvoirs publics pour le déplacement de cette construction.

Le Président adresse ses félicitations à M. le Recteur d'Irvillac qui, à l'occasion de récents travaux dans l'église paroissiale, vient de faire dégager du badigeon dont elle était recouverte, une frise sculptée dans la pierre, naguère signalée par M. le chanoine Abgrall, et représentant les instruments de la Passion, une Mise au tombeau, le Christ en croix et, au pied de cette croix, une Piéta.

Lecture est donnée d'un compte rendu adressé par M. Giot de l'assemblée générale de Penmarc'h, le 20 août 1960, du groupe finistérien d'Etudes préhistoriques. Notons l'achat de 900 haches à douille découvertes au Trévoux en 1959; l'ouverture du chantier de sauvetage du monument mégalithique de Saint-Laurent, en La Forêt-Fouesnant.

La prochaine assemblée générale du groupe aura

lieu en juillet prochain dans le Finistère-Nord; le Congrès Préhistorique de France se tiendra du 4 au 15 septembre 1961, partie à Rennes, partie à Brest.

M. Ogès annonce la création à Brest d'une « Association de Défense des Sites de l'Armor » (siège social: Hôtel Vauban, 17, avenue Clemenceau). Son président est le colonel de Raucourt. Notre Société, dont l'un des buts est la lutte contre le vandalisme, désire entretenir les meilleures relations avec la nouvelle association qui la secondera dans ce domaine.

Le Président signale, au nombre des publications de membres de la Société, une série d'articles de M. Alain Le Grand sur « La Prison du Roi à Quimper au XVIII^e siècle », parus dans le journal « Quest-France ». M. Ogès y apporte quelques détails et évoque la famille des Glaouer dans laquelle on était bourreau de père en fils.

Sont également présentés les ouvrages suivants: « Ar Person Touer » (Le Prêtre jureur), pièce de théâtre bretonne, par M. Yves Le Goff, notaire à Gouézec, dont le personnage principal est un prêtre assermenté de cette paroisse, victime des chouans en 1795; « Judickaël », un roman de M. Yan Balinéc, relatant les aventures d'un îlien qui répond à l'appel du « continent »; un mémoire extrait des « Etudes Celtiques » (vol. IX, fasc. 1, 1960), complément de thèse de M. Paul Quentel, intitulé « Goémon et goémoniers de Kerlouan et de Brignogan ».

La Bibliothèque Apostolique Vaticane demande le service de notre Bulletin, à titre d'échange. A défaut de périodique, elle nous enverra son catalogue des publications. Avis favorable de la Société.

M. Yves Tanneau a relevé en dépouillant un lot

d'archives, deux recettes culinaires utilisées dans notre région en 1826, l'une pour les crêpes, l'autre pour les pâtés de pommes de terre.

Le Président donne lecture de trois documents très intéressants sur la période révolutionnaire, découverts par M. Daniel Bernard dans les archives du château de Kernuz.

La séance est levée à 16 h. 45. La prochaine réunion aura lieu à Quimperlé le samedi 27 mai.

Le Secrétaire,

A. LE GRAND.

Le Président,

L. OGÈS.

SÉANCE DU 27 MAI 1961

Présidence de M. L. OGÈS, Président

La séance se tient à Quimperlé, en présence d'une assistance nombreuse. Le Président et nos confrères de Quimper sont accueillis à leur arrivée par MM. Charter, premier adjoint au maire, et Marcel Prieur, président du Syndicat d'Initiative.

M. Ogès remercie ces personnalités et note que le bulletin de la Société archéologique a publié de nombreuses études sur Quimperlé. Parmi ceux qui se sont intéressés à cette ville, le Président cite : MM. Audran, de La Villemarqué, l'abbé Euzéno, le chanoine Abgrall, Jean Savina, Daniel Bernard.

La séance est ensuite ouverte, le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Sont admis dans la Société :

MM. Lassus, professeur à Morlaix; Ernest Olier, surveillant général du lycée de Brest; Micheau-Vernez, professeur à Quimper; Talec, directeur de l'école publique de Guissény; Mme Raymond Brillet, professeur à Quimperlé; Mlles Corentine Piriou, professeur à Brest; Liziard, commerçante à Quimper; Le Nouy et Hernigou, secrétaires à Quimper; Bozec, de Quimper, présentés par MM. Ogès et Le Bihan; M. Jaffrézic, secrétaire de mairie, à Riec-sur-Bélon, présenté par MM. Hamon et Charpy; Mme Jolivet, de Tréboul-Douarnenez, et Mlle Simone Stéphan, également de Douarnenez, présentées par MM. Andréeff et Ogès.

Le Président a le regret d'annoncer le décès de M. Auguste Millio. Le défunt était le neveu par alliance du poète Frédéric Le Guyader, dont il projetait de faire rééditer « La chanson du Cidre ».

M. Hamon s'enquiert au sujet de deux bornes rouilières datant du duc d'Aiguillon et délimitant la Corvée des Grands Chemins.

L'une d'entre elles se voyait au lieu de Bec-an-Hent, en bordure de la route de Quimperlé au Faouët, avant la première guerre mondiale; l'autre se trouvait encore, il y a une vingtaine d'années, entre le chemin de Kernours et le village de Kervreuzec.

M. Charpy signale l'intérêt que présente pour les historiens et les chercheurs, l'opération en cours de regroupement des minutes notariales anciennes aux Archives Départementales.

C'est ainsi que l'histoire de la construction de la chapelle Saint-Mathieu, en Névez, se retrouve, presque pierre par pierre, dans un contrat passé en 1752 entre la paroisse, Yves Jaouen étant fabricant, et

Guillaume Danguy, maître-maçon. Le montant des travaux s'élevait à 1.300 livres.

M. Charpy fait ensuite circuler une reproduction photographique d'un tableau de la Nativité qui se trouve dans l'église Saint-Michel, à Quimperlé. La restauration de cette œuvre a permis de connaître le nom de l'auteur : « Bizien pinxit » et la date : 1635.

M. Le Bihan présente un historique de l'imprimerie et de la presse à Quimperlé où, en 1816, il n'existait seulement qu'une boutique tenue par Jean-Pierre Caen, dit Lion, natif de Brest, « loueur de livres ».

En 1817, une veuve Poix ouvrit un petit commerce de librairie où l'on pouvait se procurer des livres de prières et des abécédaires.

En 1828, Lion obtint de s'installer comme imprimeur. Sa production n'a pas marqué sinon par les quelques évangiles en breton, les cantiques et les quelques satires en vers qui sortirent de ses presses.

En 1836, il créa un hebdomadaire, « L'Echo de l'Isole », tiré à deux cents exemplaires, qui enregistra surtout des annonces.

En 1838, il vint s'établir à Quimper où l'imprimerie qu'il a fondée existe toujours, tenue par l'un de ses descendants.

En 1842, un prote de Saint-Amant (Cher), nommé Vallot, reprit l'impression du journal sous le titre de « L'Annonciateur de Quimperlé ».

En 1845, l'entreprise passa entre les mains de Albert Guilfanti puis, en 1857, de Théophile Clairet. L'organe de presse local continuait à paraître sous le titre de « Publicateur du Finistère ». Il ne disparaitra qu'en 1903.

Entre temps, le député républicain Corentin Guyho avait créé « L'Union Agricole » (qui fusionnera en 1942 avec le « Progrès du Finistère ») et différents autres journaux. Un seul subsiste à l'heure actuelle : « L'Echo Breton ».

M. Ogès présente un épisode ignoré de la vie de Chateaubriand. Aucun des biographes de l'illustre écrivain n'a parlé en effet du candidat malchanceux aux élections législatives du 2 janvier 1834 dans la circonscription de Quimperlé.

Il s'agissait de pourvoir au remplacement de M. de Kermorial, décédé. Trois personnalités briguaient la députation : Tupinier, originaire de Mâcon, conseiller d'Etat, candidat du « juste milieu », et surtout « l'homme du Ministère » ; Frimot, ingénieur de grand mérite, de Landerneau, soutenu par les Libéraux, et Chateaubriand, présenté par les Légitimistes comme le « candidat de la France ».

Tupinier ne s'embarrassa guère des moyens. N'avait-il pas l'appui complet du Gouvernement ? Il promit monts et merveilles aux électeurs, dont le nombre ne dépassait pas 148, note M. Ogès.

Chateaubriand, confiant dans sa gloire, ne fit aucune campagne de propagande. De plus, le jour du scrutin, ses amis se refusèrent à prêter le serment préalable au Roi des Français et ne furent pas admis à voter.

Le dépouillement donna : 132 voix à Tupinier (élu) ; 49 voix à Chateaubriand et 6 à Frimot.

Cet échec fut une source d'amertume pour le grand écrivain ; il n'en parla jamais et n'en a laissé aucune trace dans ses souvenirs personnels.

M. Guibourg fait part de sa découverte, parmi les vieilles monnaies mises au jour à Plounévez-Lochrist, de cinq pièces provenant d'un atelier établi à Quimperlé par les Anglais en 1645. Un compte rendu des recherches de notre confrère figurera en annexe au présent procès-verbal.

Le Président signale tout l'intérêt, du point de vue historique, folklorique et économique, du numéro spécial des « Cahiers de l'Iroise » consacré à Ouesant.

Il donne par ailleurs lecture de quelques passages du nouveau livre de Henri Queffélec, « La Bretagne Intérieure ». Cet ouvrage a le grand mérite de faire connaître les beautés touristiques et archéologiques d'une région que beaucoup ignorent encore.

La séance est levée à 16 h. 45.

Le Secrétaire,

A. LE GRAND.

Le Président,

L. OGÈS.

SÉANCE DU 29 JUIN 1961

Présidence de M. L. OGÈS, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Quinze nouveaux membres sont admis dans la Société : Mmes Le Borgne, 72, rue de la Providence, à Quimper; J. Cahour, professeur au lycée de Brest; Le Fur, de Quimper; Mlles Lagadic et Raphalen, chemin des Justices, à Quimper; Le Roux, de Quim-

per; Le Gall, de Pluguffan; Berréhouc, d'Ergué-Armel, Quimper; M. P. Belbéoch, de Douarnenez, présentés par MM. Ogès et Le Bihan; MM. Gourmelon et Labat, archiviste-paléographes, présentés par MM. Ogès et Charpy; Mlle Domec, de Quimper, présentée par Mlle Vacossin et M. Le Bihan. M. Scavennec, adjoint-maire de Gourlizon, présenté par Mme Le Reste et M. Ogès. Mlle Boucher, de Quimper, présentée par MM. Bodivit et Grall. Mme Le Mao, rue Brizeux à Quimper, présentée par Mme Pérennès et M. Le Bihan.

Sur la question posée par M. Prieur, de Quimperlé, concernant l'origine véritable du pardon « des Oiseaux », à Toulfoen, que la légende fait remonter à saint Maurice et sa réputation d'apprivoiseur, le Président note l'absence de toute indication à ce sujet dans les documents d'archives. Il explique l'appellation donnée à ce pèlerinage par le fait qu'il a lieu à la Pentecôte, l'époque des nids; les enfants de la région vendaient des oiseaux dans des cages de leur fabrication pour se procurer quelques sous.

Mme Camard rapporte que des marins de Lorient auraient, eux aussi, proposé jadis aux pardonneurs, des oiseaux des colonies.

M. Floch rappelle qu'il existe pareillement à Saint-Vougay, un pardon « des Oiseaux », à la Saint-Jean.

L'enquête menée par les services de la mairie de Quimperlé n'a pas permis de retrouver les deux bornes routières, délimitant la Corvée des Grands Chemins, dont M. Hamon avait parlé à la séance précédente.

M. de Sagazan signale la détérioration progressive du pont Crac'h, sur l'Aber-Wrac'h, reliant les deux

tronçons de l'ancienne voie romaine de Ploudalmézeau à Plouguerneau.

Cet ouvrage, l'un des plus importants et des plus rares dans notre région, datant de l'époque gauloise, est recouvert d'eau aux grandes marées. L'an dernier une brèche de cinquante centimètres s'était ouverte dans la maçonnerie; elle atteint aujourd'hui trois mètres de long. Des réparations s'imposent donc d'urgence. La Société de Protection des Sites de l'Armor a entrepris des démarches à ce sujet.

M. Louis Kervran signale la découverte à l'île d'Erh, dans l'estuaire de l'Aber-Wrac'h, en Plouguerneau, de dizaines de dalles de granit dont il donne les dimensions approximatives : cm. $90 \times 45 \times 10$ à 15. Ces pierres, qui se trouvaient à vingt-cinq centimètres environ de profondeur, ont été déterrées par le bulldozer.

D'aucuns avancent qu'il s'agirait des vestiges d'une antique voie romaine, sur l'emplacement supposé du port de Tolente.

M. Giot, qui doit se rendre sur place, pense que ce pourrait être les dalles d'un ancien four à goémon.

Le Président donne lecture d'une lettre signée de plusieurs cultivateurs-propriétaires du secteur de la Pointe du Van, en Cléden-Cap-Sizun. Ceux-ci s'inquiètent à propos du prochain remembrement des terres, alentour de Saint-They.

La Société retient qu'il ne s'agit pas, en l'occurrence, d'une opposition systématique des intéressés aux opérations envisagées, mais d'une manière de mise en garde contre des modifications éventuelles, touchant les clôtures en pierres sèches notamment,

qui dénatureraient l'un des sites les plus admirables du département.

M. Le Bihan présente un nouveau chapitre de son « Histoire des Préfets du Finistère », suite à ceux déjà parus dans les trois derniers numéros du *Bulletin*.

Le Président donne connaissance d'un mémoire de M. Darsel sur : « Quelques dessous de la guerre de course et des armements neutres ».

Il présente ensuite une brochure de M. Emile Furcy, récemment éditée par les « Jeux Floraux de Bretagne » : « Max Jacob et Quimper » — « Dans l'ombre avec Ernest Renan », relation de souvenirs et poèmes de l'auteur.

M. Ogès rappelle que le Congrès de la Fédération des Sociétés Savantes et de la Société d'Histoire de Bretagne aura lieu à Morlaix du 5 au 7 septembre. Le Groupe Finistérien d'Etudes Préhistoriques tiendra son assemblée générale le 15 juillet au chantier des fouilles de l'île Guennoc, au large de Landéda.

La séance est levée à 16 h. 30.

Le Secrétaire,

A. LE GRAND.

Le Président,

L. OGÈS.

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 1961

Présidence de M. L. OGÈS, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Seize nouveaux membres sont admis dans la Société : MM. Hervé Le Floch, maire de Plogonnec, présenté par MM. Boussard et Le Floch; Germain Lancien, ingénieur en chef des Manufactures de l'Etat, ancien Directeur de la Manufacture des Tabacs de Morlaix, Coat-Serho, Morlaix, présenté par MM. Goupil et Ogès; le chanoine Cotten, recteur de Clohars-Carnoët, présenté par MM. Michel Debarry et Ogès; Louis Kervran, 12, rue Campagne-Première, Paris (xv^e), présenté par MM. Le Floch et Ogès; M. et Mme Le Cam, tous deux professeurs d'histoire au lycée de Quimper, présentés par MM. Charpy et Le Bihan; MM. Stéphan, route de Locronan à Quimper, présenté par MM. Ogès et Le Bihan; Henri Kergoat, allée du Banellou à Quimper, présenté par MM. Le Moal et Le Bihan; Guiomar, de Carantec, présenté par MM. Dujardin et Le Bihan; Mme André, de Quimper, présentée par Mme Mourlet et M. Le Bihan; Mlles Pocher, Hénaff et Cast, de Quimper, Mme Buffé, de Saint-Brieuc, toutes présentées par MM. Ogès et Le Bihan; Mlle Lemoine, de Quimper, présentée par MM. Micheau-Vernez et Nicolas; Mlle Velly, de Pont-Aven, présentée par MM. Ogès et Le Bihan.

En accueillant M. le chanoine Cotten parmi ces nouveaux sociétaires, le Président est heureux de signaler qu'on lui doit la conservation de la chapelle de Saint-Maudez, en Nizon, réédifiée au Pouldu, et qu'il est en outre le principal artisan de la restauration de la salle capitulaire de l'ancienne abbaye de Saint-Maurice.

M. de Gonnevillle, conservateur des Eaux et Forêts, E.R., à Lanarvilly, mentionne la découverte d'une petite hache en diorite, de forme parfaite, au lieu

dit Goarem-ar-Roch, en bordure d'un petit affluent de l'Aber-Wrac'h. Il y a quelques mois, une autre hache en pierre polie avait été trouvée près du même affluent, au lieu dit l'Enfer. Peut-être une station préhistorique existait-elle dans le voisinage.

M. Ogès donne lecture d'un rapport de M. Talec, instituteur à Guissény, sur la prospection qu'il a faite du littoral des communes de Guissény et de Kerlouan, à la recherche de vestiges préhistoriques laissés à découvert par l'érosion marine et la grande marée du mois d'août. De nombreux silex taillés, épars ou groupés, ainsi que des tessons de poterie, ont été repérés par M. Talec.

Ces silex de l'époque paléolithique, qui indiquent des lieux habités par les premiers hommes, étaient visibles près de Neiz-Vran, près de Garrec-Hir et de Saint-Egarec.

Une pièce de monnaie romaine de Constantin II (316-340), a été trouvée à Kervénénec, près de Pont-Croix, par M. Gargadennec.

M. Ogès souligne qu'à cet emplacement furent mises au jour les substructions d'une villa romaine, dans lesquelles on découvrit, en 1904, une « Vénus impudique ».

M. Kervran a fait parvenir une communication sur le pont gaulois connu sous le nom de « Pont-Crac'h », en Lannilis, édifié au fond de l'estuaire de l'Aber-Wrac'h. En très mauvais état, cet antique ouvrage d'art, aujourd'hui submergé à marée haute, mériterait d'être restauré et consolidé.

Visitant cette curieuse chaussée au cours des vacances, M. Kervran remarqua, dans l'amas de pier-

res éboulées, un monolithe de forme irrégulière, ayant l'apparence d'une pyramide tronquée.

Serait-ce une borne routière ou une stèle gauloise ? Seul un spécialiste averti saura le déterminer.

M. Oscar Thomas, déplore très vivement l'état d'abandon dans lequel sont laissées, malgré leur classement par les Beaux-Arts, les ruines très émouvantes de la chapelle de Languidou, en Plovan.

D'année en année, ce joyau de notre patrimoine d'art s'amointrit; les pierres taillées et sculptées disparaissent les unes après les autres; des touristes sans scrupules n'hésitent pas à s'en emparer. Les enfants des colonies de vacances, sans aucun respect pour ces vestiges vénérables, jouent au toboggan sur les vieilles murailles, allument des feux à leur pied.

La Société archéologique élève une vive protestation contre de telles pratiques. La municipalité de Plovan, avec le concours de l'Administration des Monuments historiques, s'honorerait en sauvegardant ces restes d'une chapelle du XIII^e siècle, fleuron admiré des touristes.

Le Président stigmatise par ailleurs le vol d'un bénitier au calvaire de Guimilliau et flétrit les auteurs des inscriptions subversives peintes récemment sur les menhirs prestigieux de Carnac, aussi bien que sur le beau monument aux F.F.L. à Camaret.

Par contre il signale comme très réconfortante la constitution, à Landévennec, d'un comité qui a pris à cœur la restauration de la chapelle dite du Folgoët.

M. P. Flatrès précise que l'oratoire de Sainte-Barbe, en Gouesnac'h, est très probablement contempo-

rain des édifices similaires qu'il a rencontrés en Irlande, et donc antérieur à l'an 1.000, peut-être même daterait-il de l'Emigration bretonne en Armorique.

Le bureau de la Société décide de se rendre sur les lieux le mardi 10 octobre, en vue de faire effectuer des travaux destinés à mettre à nu les fondations de cet antique oratoire.

M. G.-G. Toudouze, de l'Académie de Marine, s'inquiète d'un projet de lotissement du terrain où se trouvent les alignements mégalithiques de Lagatjar, en Camaret. Il demande que soit scrupuleusement respectée la zone de « non aedificandi » qui sauvegarde ces monuments de la Préhistoire.

Avec la collaboration du docteur Dujardin, M. Corbes pense avoir découvert le lieu d'origine et la date de naissance du P. Grégoire de Rostrenen, auteur d'un dictionnaire français-breton. Ce serait au mois de novembre 1667 qu'il aurait vu le jour dans la paroisse du Perret, proche de Rostrenen. Son acte de baptême le désigne sous les noms de Tanguy Travaillé.

M. Ogès signale l'édition prochaine d'un ouvrage intitulé « Landerneau, ancienne capitale de la principauté de Léon ». C'est une importante étude historique sur le vieux Landerneau, dont l'auteur est notre confrère M. Jehan Bazin, commissaire général de la Marine en retraite.

Le Président présente ensuite diverses revues régionalistes, dont le premier numéro du « Bulletin de l'Association de défense des sites de l'Armor », dont le siège social est à Brest. Cette jeune Société qui a

pour but la protection du patrimoine artistique de la Bretagne, a déjà obtenu d'excellents résultats.

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,

Y. TANNEAU.

Le Président,

L. OGÈS.

Annexe au procès-verbal.

COMMUNICATION AU SUJET DE DIFFÉRENTES
DECOUVERTES PRÉHISTORIQUES
SUR LES LITTORAUX DE GUISSÉNY
ET KERLOUAN

Un article du « Télégramme de Brest », au sujet d'une visite de M. Giot, directeur de la circonscription archéologique, au site néolithique du Curnic, en Guissény, soulignait l'intérêt de l'érosion marine dans les recherches préhistoriques. Partant de cette idée, nous avons parcouru les littoraux des communes de Guissény et de Kerlouan, à maintes reprises, à la recherche d'indices.

Il est connu que la mer ronge continuellement nos côtes. Même pour le simple promeneur, d'une année à l'autre, l'aspect change. Une observation plus précise et suivie est bien plus profitable. En particulier après une période de grande marée ou de fortes pluies, l'érosion ayant été plus intense, de nouvelles couches de terrains, bordant la mer, se sont dévoilées. Plus ou moins riches naturellement. Ce genre de fouilles, peu coûteux, est à la portée de tous ceux intéressés par la question, étant sur place et ayant les possibilités de parcourir la côte.

Quant à Guissény et Kerlouan, voici le résultat de nos recherches à ce jour.

Littoral de Guissény (pour mémoire) rien à signaler, sinon les deux sites déjà connus du Curnic (habitat néolithique, cf. Bulletin de la Société Préhistorique Française, t. 57, fasc. 1-2, p. 38 et suiv. Communication de M. P.-R. Giot) et du Dibennou (grotte paléolithique, référence inconnue).

Littoral de Kerlouan (quatre points repérés) :

a) près de Neiz-Vran, silex taillés épars et groupés (cf. annexe 1) dans la couche de gravillons sous-lössiques;

b) près du Coufou, des indices de tumulus;

c) près de Carrec-Hir, dans un lit d'argile, nombreux tessons de poteries, un silex taillé. Nous n'avons reconnu ce gisement, qu'à la suite des grandes marées de fin août 1961. Quelques jours après, une fine couche de sable l'avait déjà recouvert.

d) près de Saint-Egarec, un gisement très abondant de silex taillés (cf. annexe 2) dans les gravillons soliflués sous la couche d'argile lössique;

e) enfin divers silex taillés, isolés en divers endroits (annexe 3).

Tous ces indices ont été trouvés in situ (sauf un, très caractéristique, coincé sous le gisement de Saint-Egarec, entre deux rochers). Nous avons rejeté tous ceux qui n'étaient que posés ou peu attenants pour ne retenir que ceux qui étaient sertis dans le sol.

En plus, au hasard d'une promenade aux grèves de Tréompan, en Ploudalmézeau, nous avons trouvé dans une couche d'argile : tessons de poteries, silex

divers et une hache en pierre polie, malheureusement cassée (peut-être retaillée).

Pour conclure, nous n'hésitons pas à dire qu'une exploration de nos côtes, suivant cette méthode serait très profitable à l'histoire de notre région. Simple, gratuite et agréable pour qui aime parcourir les grèves, elle mériterait d'être suivie.

Guissény, le 21 septembre 1961.

L. TALEC.

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 1961

Présidence de M. L. OGÈS, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Sept nouveaux membres sont admis dans la Société: MM. de Cibon, château de Kernaeret, en Fouesnant, présenté par MM. de Gonneville et Ogès; le docteur Roger Kervran, Médecin-directeur du Centre de Post-cure à Maisons-Lafitte; de La Jaille, de Carantec; le colonel Hervé de La Malleraye, manoir de Prat-Carric, en Plounévez-Moédec (C.-du-N.), tous trois présentés par MM. Ogès et Le Bihan; Jean Brillart, architecte, expert national près la Cour de Cassation, 167, rue de l'Université, à Paris, présenté par MM. Toudouze et Ogès; Maître Fichou, notaire à Douar-nenez, présenté par M. Boussard et Tanneau; Mme Jacques Guillemot, Ker-Lann, en Sainte-Marine, présentée par MM. Arthus Guillemot et Charpy.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Brillart, expert national pour les Monuments historiques près la Cour de Cassation, qui assure la Société archéologique de sa collaboration la plus entière pour la défense du patrimoine d'art de notre département.

Prenant une heureuse initiative, M. Oscar Thomas exprime le désir de constituer une « Association des Amis de Languidou », en Plovan, dont le rôle serait de veiller à l'entretien et à la sauvegarde de ces restes incomparables d'une vieille chapelle du XIII^e siècle, qui s'insèrent si harmonieusement dans le décor austère et farouche de la Palud bigoudène et que de nombreux estivants viennent admirer chaque année.

Les membres du Bureau et tous les Sociétaires présents sont unanimes à encourager et à seconder M. Thomas dans son excellente entreprise.

M. Ogès rend compte des fouilles opérées par la Société dans l'antique oratoire de Sainte-Barbe, en Gouesnac'h. Cet oratoire primitif, en forme de carène renversée, présente une grande analogie avec le « Gallarus oratory » de la presqu'île de Dingle, en Irlande, considérée comme le type le plus parfait et le mieux conservé des édifices des premiers temps chrétiens.

Ces fouilles ont permis de déterminer avec précision les dimensions du sanctuaire de Sainte-Barbe.

M. Charpy, Directeur des Services d'archives et secrétaire général de la Société, fait circuler des débris de pipes en terre cuite, à talon et sans talon, trouvés au cours de travaux de canalisations sur la place du Stivel, à Locmaria, devant l'ancienne faïencerie de La Hubaudière, aujourd'hui Maison H.B.

Ces débris, en quantité considérable, provenaient des fours de la faïencerie Caussy au XVIII^e siècle.

M. Charpy fait l'historique de ces pipes, dont la confection était l'une des grandes activités de Locmaria.

En 1708, Pierre Bousquet joignit à sa faïencerie une importante fabrique de « pipes à fumer ». Les conditions de fabrication, la qualité des argiles utilisées, permirent de les vendre bon marché, ce qui amena la fermeture de la fabrique de Troudousten, créée par des ouvriers de la Manufacture de tabacs de Morlaix.

Bousquet, qui se flattait de faire mieux et meilleur marché que les Anglais et les Hollandais, fabriquait huit sortes de pipes.

Les « pipes à cachet » ne se vendaient que dix sous la grosse (144); les « pipes à la capucine » ou « ganifs » se vendaient 12 sous la grosse; les plus grandes et les plus belles, dites « de Dunkerque », valaient 1 livre 10 sous la grosse.

L'écoulement de ces pipes se faisait très facilement, car celles qui venaient de l'étranger coûtaient douze fois plus cher.

La fabrique de Locmaria fournissait de pipes, non seulement la Bretagne, mais encore les provinces voisines. D'importantes expéditions se faisaient par mer en Hollande et en Angleterre.

Le Président présente ensuite un travail très érudit du docteur Le Thomas, spécialiste éminent de l'iconographie bretonne.

C'est une étude critique, très consciencieuse, sur les « Démones bretonnes ». La publication en sera assurée dans un prochain Bulletin de la Société.

M. Ogès donne également lecture d'un mémoire, consacré par M. R. Gargadennec, à un poète breton de langue française, Armand Guérin, qui connut une certaine notoriété au siècle dernier.

Le lieutenant-colonel P. Durand, de Brest, a communiqué le croquis d'une pièce de monnaie découverte dans un champ, au lieu-dit « Le Vourc'h », en Porspoder. C'est une pièce en cuivre, d'un diamètre de 20 mm 5, et qui porte au recto l'inscription: « Urbanus VIII, pont... », probablement « Pontifex ». Il s'agit de Mafféo Barbérini, qui sous le nom d'Urbain VIII fut pape de 1623 à 1644. Il condamna le jansénisme et supprima l'ordre des jésuitesses.

Le Président souligne l'importance du tome LXXXVI (1960) des mémoires de la Société. C'est un beau volume de 414 pages, où sont publiés, précise-t-il, des travaux d'un grand intérêt.

Par ailleurs, les Sociétaires se sont vu offrir un excellent tiré-à-part, illustré de nombreuses photographures: « L'Evolution de la statuaire en kersanton », par M. Couffon, Président de la Société d'Emulation des Côtes-du-Nord.

M. Ogès présente diverses revues régionalistes, tel le « Bulletin de l'Association de défense des Sites de l'Armor », ainsi qu'une plaquette de notre confrère, le docteur Desse, intitulée: « Saint Ronan dit un soir... »

La séance est levée à 16 heures.

Le Secrétaire,

Y. TANNEAU.

Le Président,

L. OGÈS.



SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 1961

Présidence de M. L. OGES, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Le Président prononce l'éloge funèbre de M. Paul Floch, l'un des doyens de la Société, décédé le 26 novembre à Douarnenez.

Il souligne l'intérêt que prenait le défunt à nos travaux, son assiduité malgré son grand âge à toutes nos séances mensuelles ainsi qu'à nos excursions.

Très attaché à la langue bretonne, qu'il voulait voir parler dans toute sa pureté, c'était une figure originale, très sympathique à tous. Pour tous ses amis, c'était « Tonton Paul », un brave homme, bon, généreux, passionné de justice et compatissant à toutes les misères humaines.

Le Président a aussi le regret de faire part du décès de Mlle Pierre, institutrice en retraite à Douarnenez.

On lui doit la découverte en 1948, sur la plage du Ris, d'une base d'autel romain, dédié à Neptune. Cette pierre, conservée au Musée breton de Quimper, est gravée d'une intéressante inscription de la fin du premier siècle de notre ère. Elle a révélé l'existence d'échanges commerciaux entre des marchands étrangers et des marchands de la Basse-Bretagne.

Seize nouveaux membres sont ensuite admis dans la Société. Ce sont: MM. Jean-Marie Guilhaud, de Meudon (S.-et-O.), présenté par MM. Daniel Bernard et le médecin général Laurent; Lallemand, ingénieur

en chef géographe à l'Institut géographique national, de Saint-Mandé (S.), présenté par MM. Nédélec et Ogès; Georges Denis, inspecteur général des Services scientifiques de l'Agriculture E. R., de Quimper, présenté par MM. Balemne et Le Bihan; Louis Bellec, notaire, et Joseph Odey, pharmacien, tous deux de Lesneven et présentés par MM. Ogès et Le Bihan; Georges Lobel, docteur en médecine à Brest, présenté par MM. Goachet et Tanneau; Le Plat, docteur en médecine à Camaret, présenté par MM. Toudouze et Ogès; M. Le Gall, directeur d'école à Peumerit, et Mme, institutrice; M. André Guénec, transporteur à Peumerit, tous trois présentés par MM. Guénec père et Ogès; MM. Paul Craff, directeur des Caisses rurales à Quimper, présenté par MM. Boussard et Le Bihan; Eugène Goanec, instituteur à Pont-l'Abbé, présenté par MM. Ogès et Le Bihan; Mlle Berhault, conservateur du Musée de Rennes; Mme Plunian, professeur au lycée de Quimper; Mlle E. Huiban, école du Rouz à Concarneau, toutes trois présentées par MM. Ogès et Le Bihan.

M. O. Thomas, dont on connaît le grand dévouement et l'esprit d'initiative, tient à faire le point sur les démarches qu'il a entreprises en vue de fonder une « Association des Amis de Languidou ».

Il remercie la Société archéologique pour son appui sans réserve et se plaît à souligner l'accueil favorable du maire et du conseil municipal de Plovan.

Les membres du bureau, accompagnés de diverses personnalités, se rendront prochainement sur les lieux, afin d'examiner quelles sont les mesures susceptibles de mettre à l'abri de toute déprédation les ruines admirables de Languidou.

Le Président donne ensuite la parole à notre confrère, M. Alain Le Berre, diplômé d'Etudes celtiques et professeur au lycée de Landerneau, qui, au cours d'une causerie extrêmement intéressante, fait une remarquable synthèse de ses récents travaux sur la toponymie nautique de la côte sud du Finistère, de la Laïta au Goyen.

La révision des cartes marines de Bretagne est envisagée, aussi importe-t-il d'attirer l'attention sur le sens et l'orthographe des noms qui y sont portés.

Originaire d'Audierne, M. Le Berre était tout qualifié pour entreprendre cette vaste et difficile étude.

Après une longue et minutieuse enquête, et grâce au concours de l'ingénieur général Dyères, des administrateurs de l'Inscription Maritime et surtout des marins-pêcheurs, il a pu relever plus de 3.000 toponymes bretons, les uns déjà mentionnés par les cartes nautiques, les autres exclusivement connus des pêcheurs. Tous concernent les caps, rochers, récifs, baies, anses, grèves, etc..., de la côte sud-cornouaillaise.

En 1948, M. le chanoine Falc'hun signalait déjà que la toponymie de nos rivages constituait encore, à cause des déformations et des traductions erronées, un domaine inexploré qu'il était indispensable d'exploiter.

Avant d'analyser ses propres travaux, M. Le Berre brosse un tableau de l'histoire des cartes nautiques à travers les âges.

Les premières cartes, dit-il, où étaient tracées les voies suivies par les Phéniciens et les Romains à la recherche de l'étain, ressemblaient à des itinéraires du Touring-Club de France.

Avec l'invention de la boussole au Moyen-Age, la navigation sera rendue beaucoup plus aisée. De la Renaissance date le premier atlas mondial (1570), très beau travail, imprécis mais avec des repères suffisants pour guider les navigateurs de l'époque.

Le conférencier mentionne également l'importante étude de notre confrère, le docteur Dujardin, sur « Les Faiseurs de cartes nautiques du Conquet à la fin du xvi^e siècle et au début du xvii^e ».

Un siècle plus tard, sous Colbert, on arrive à une coordination nationale et un système de cartes bien établies, avec le fameux « Neptune françois », ensemble de cartes magnifiques contenant une documentation remarquable sur la toponymie. L'étape suivante est celle des relevés de Cassini (1744; en Bretagne vers 1753).

Sous le Premier Empire, Napoléon se vit dans l'obligation de revoir les anciennes cartes, avec la collaboration de savants éminents.

Après les relevés de l'hydrographe Beautemps-Beaupré (1815-1818), c'est la parution des cartes d'Etat-Major vers 1835.

M. Le Berre met ensuite l'accent sur la science océanographique, sur laquelle repose la toponymie.

Il cite les précieux travaux, dont il s'est inspiré, de notre éminent compatriote André Guilcher, professeur d'hydrologie marine et fluviale à la Sorbonne. A l'origine, les toponymes nautiques étaient compris des usagers qui y retrouvaient le caractère dominant d'un lieu, les phases de la marée, un nom patronymique, un souvenir historique ou anecdotique, etc.

Au cours des siècles, les souvenirs se sont estom-

pés et il est souvent devenu difficile de retrouver les formes anciennes.

Parmi les erreurs caractéristiques d'interprétation, le conférencier cite le fameux « Beg-an-Dorchen » (la pointe du Coussin), près des côtes de Penmarch, dont une traduction d'un romantisme extravagant a fait « la pointe de la Torche », ce qui n'était pas sans renforcer la sinistre légende des naufrageurs. Un autre toponyme marin, « An-Houarnou » (les ferailles, sous-entendu de navire), s'est métamorphosé en « Ar-Louarnou » (les Renards).

La perte ou l'altération des toponymes anciens ont été également favorisées par le cloisonnement dialectal. Chaque région a ses particularités phonétiques: ainsi, l'article prononcé « An » à l'est de Quimper, devient « Ar » à l'ouest.

De nombreux toponymes côtiers évoquent des animaux de la faune terrestre ou marine, tels « Hoc'h » (cochon); « Gazek » (jument); « Brennig » (patelle); « Grilh (langouste), etc... D'autres, comme ceux des Glénan, rappellent l'occupation de ces îles par les Anglais.

Une enquête sur la toponymie des rivages, déclare M. Le Berre, est en corrélation directe avec des faits de la mer, parfois dramatiques.

Il a en outre relevé les noms d'une cinquantaine de vieux saints locaux, dont le culte s'est souvent éteint.

Le Président remercie très vivement le conférencier pour sa remarquable causerie, si riche de documentation, si vivante et si consciencieuse.

Son exposé, très clair, souvent teinté d'humour, a

suscité les applaudissements chaleureux de tous les sociétaires.

Dans un but de décentralisation et pour une meilleure connaissance des activités de la Société, la décision est ensuite prise de tenir une séance à Brest le 7 avril prochain.

Le Président signale la découverte d'une hache en diabase, d'une forme peu commune, au cours des travaux du lotissement des Lilas, en Penhars. Ce lotissement se trouve non loin d'une ancienne carrière de diabase, dont le filon semble se diriger vers la baie de Douarnenez.

La séance est levée à 16 h. 30.

Le Secrétaire,

Y. TANNEAU.

Le Président,

L. OGÈS.

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1961

Présidence de M. L. OGÈS, Président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

Sont admis dans la Société:

M. l'amiral Dyèvre, avenue Camoëns, à Paris-16°; Mme Grall, secrétaire du Comité des Pêches, à Brest, présentés par MM. Guilcher et A. Le Berre; MM. Jean Hubert, manoir du Stang, La Forêt-Fouesnant; Yves Guézennec, de Tréguier; les docteurs Lefranc, 5, rue de Glasgow, à Brest, et Jean Le Gac, 4, rue de Lorient, à Brest; Jean Potard, ingénieur civil des Mi-

nes, 2, rue Duplex, à Paris (15°); Pierre Seznec, coteau du Moulin-Vert, à Penhars-Quimper; Mlle Odile Guyomarc'h, 27, rue Hermell, à Paris-18°, présentés par MM. Ogès et Le Bihan; M. René Guyomard, secrétaire en chef de la Sous-Préfecture de Morlaix, présenté par MM. Lebrun et Le Bihan; MM. Yves Rannou, professeur d'histoire, 12, rue du Bel-Air, à Bannalec, et René Cloastre, professeur au Lycée Technique de Brest, présentés par MM. Sanquer et Le Bihan; M. Joseph Tranvoez, président de l'Association départementale des Auberges de la Jeunesse, 2, rue E.-Vaillant, à Brest, présenté par MM. Gloaguen et Ogès; M. Larveur, ingénieur des Ponts et Chaussées, quai du Stéir, à Quimper, présenté par MM. Kéraval et Le Bihan; le docteur Paul Sauvaud, de Douarnenez, présenté par MM. Ogès et Tanneau.

M. Pierre Keraval présente un drap mortuaire, en toile de chanvre, conservé par une famille de Saint-Jean-du-Doigt. Il servait de tenture à la tête du lit du défunt.

On croit pouvoir lire ainsi, l'inscription qui figure sur cette pièce, brodée en bleu:

« Marc Thomas - K(atel) Mahé - 1741. »

Le dessin, au-dessous, semble avoir pour thème la Passion du Christ: un calvaire, surmonté d'un coq, entouré des instruments symboliques, fouet, verge, échelle, marteau, tenailles, etc...

M. le Président note que le Bulletin de 1960 a recueilli de nombreux témoignages de satisfaction, notamment de la part de nos sociétaires dispersés hors du département.

Le docteur Dujardin fait des remarques sur la traduction de quelques expressions bretonnes. M. Guilcher conteste la valeur du mot « Senans » que l'on emploie depuis quelque temps pour désigner les habitants de Sein dont l'appellation est « Enezourien » (en français: les « îliens »; les populations des autres îles bretonnes sont: les insulaires.

M. Ogès signale que le général Thiervoz a rassemblé, avec les matériaux d'un ouvrage sur le combat de « La Surveillante », commandée par Du Couédic, contre la frégate « Le Québec », une importante iconographie inspirée par cet épisode de la guerre de l'Indépendance des Etats-Unis, comprenant une centaine de dessins et reproductions diverses.

M. Michel Duval tient prête une notice sur les officiers de la maîtrise de Carhaix, complément d'un travail entrepris naguère par le regretté M. Savina. M. le Président donne lecture d'une lettre de notre confrère le médecin-général Laurent qui recherche pour M. le Professeur Huart des éléments biographiques sur Louis-Sébastien-Marie de Trédern de Lézérec, né vers 1780.

Il s'agit vraisemblablement du fils de ce Jean-Louis de Trédern de Lézérec, né à Quimper en 1742, décédé en 1807, dont M. Ogès rappelle les mérites autodidactes dans les domaines de la science et des mathématiques. Ancien élève du collège des Jésuites à Quimper, il se distingua dans la marine royale au cours de la guerre de l'Indépendance américaine et fut décoré de l'Ordre de Cincinnatus. Plus tard, il devint directeur de l'Académie de Marine.

Fuyant les excès de la Révolution de 1789, il chercha refuge en Russie où ses communications à l'Aca-

démie de Saint-Pétersbourg firent autorité, au point que ce savant breton est aujourd'hui revendiqué par certains milieux culturels de l'U.R.S.S.

M. Mellaza a relevé sur un ancien registre de Plouarzel, à la date du 10 novembre 1700, mention de l'inhumation de Hervé Le Mokaër, du village de Kerescar, « âgé d'environ 115 ans ».

M. le chanoine Thomas émet le vœu que soit restituée au vitrail de la chapelle Sainte-Marie-du-Ménez-Hom, l'invocation bretonne à Notre-Dame, qui fut détruite par des enfants.

M. Le Bihan donne lecture d'un nouveau chapitre de son histoire des Préfets du Finistère qui paraîtra dans le Bulletin : « Jean-Pierre Chazal, préfet pendant les Cent-Jours ».

M. Ogès présente les articles et mémoires publiés par des membres de la Société dans diverses revues. Dans « Vie et Langage », M. Charles Chassé fait l'historique du mot « intersigne » qui, jusqu'au milieu du XVIII^e siècle, avait la signification de « marque de reconnaissance » (cf.: Marion du Faouët). Par la suite, il disparut pour reparaître en Bretagne, aux alentours de 1830, avec le sens de « prémonition ».

« Les Cahiers de l'Iroise » (n° 4 - 1961) contiennent la première partie d'une étude de M. Alain Le Grand, intitulée: « Audierne, Pont-Croix et tout le Cap-Sizun dans la lutte contre l'occupant ». On y trouve en outre un article de M. Daniel Bernard: « Le Procès des administrateurs du département du Finistère devant le Tribunal Révolutionnaire de Brest », ainsi qu'un poème de Mlle A. Selle.

Suite d'une série d'ouvrages pleins d'humour, vient de paraître : « Cinq jeunes filles sur la Tamise », de G.-G. Toudouze.

Dans le Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, M. Couffon traite des « Ateliers morlaisiens d'orfèvrerie et de sculpture sur bois, du xv^e au xix^e siècle ».

Le Bulletin de la Société Archéologique et d'Histoire de la Charente (1960) mentionne un travail de M. Jarry, commencé alors qu'il était directeur des Archives du Finistère, sur « L'expansion du culte de saint Eutrope en Bretagne ».

Le Président présente ses vœux aux sociétaires et à leurs familles pour l'année nouvelle.

La séance est levée à 16 h. 30.

Le Secrétaire,

A. LE GRAND.

Le Président,

L. OGÈS.



MEMOIRES

Les Chevaux Bretons au XVIII^e siècle

(Suite) (*)

4. — LES EMPLOIS DU CHEVAL

« De tous les animaux destinés à l'usage des hommes, il est certain que le cheval est celui qui est le plus absolument nécessaire et qui rend les services les plus importants, les plus utiles et les plus agréables: les rois, les princes, les seigneurs, les officiers de troupes, les marchands, les laboureurs, les voituriers et une infinité d'autres particuliers de différents estats ne sauraient s'en passer. Il en faut pour la chasse, le tirage, le labour et presque pour toute sorte de commerce. » Tels sont les différents types d'utilisation du cheval sous l'Ancien Régime, définis par un contemporain vers 1730. Nous reconnaissons là les emplois qui seront encore ceux de la seconde moitié du XIX^e siècle, dans une proportion différente. Au XVIII^e siècle, à une époque où l'agriculture utilise surtout des bœufs et où les moyens de transport se transforment progressivement par suite de l'amélioration des voies de communication, l'armée est le grand consommateur de chevaux. Ces trois principaux débouchés, labour, transport et guerre, conditionnent la production du cheval.

(*) Le début de cet article a paru dans le « Bulletin de la Société Archéologique du Finistère », tome LXXXVI, 1960, pp. 95-130.

Aux ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles, la France agricole se partage en trois secteurs qui, chacun, utilisent pour ses labours un moteur animal différent: le cheval est employé dans le Nord, le mulet et le bœuf dans le Midi méditerranéen, le bœuf seul dans le reste du royaume. La Bretagne se trouve ainsi comprise dans le pays du labourage par le bœuf. Cette théorie, soutenue par R. Musset dans sa remarquable étude sur « L'élevage du cheval en France », mérite d'être vérifiée et fortement nuancée.

Le rapporteur de la commission des Finances aux Etats de 1784 distingue en effet trois régions différentes dans la province:

« 1° Labours avec les chevaux: c'est celle où les cultivateurs forment le plus d'élèves, soit pour son usage, soit pour le commerce.

« 2° Labours avec les bœufs: le laboureur n'a que des chevaux très médiocres qu'il attelle devant les bœufs, plus pour diriger et exciter leur marche que pour partager leurs efforts.

« 3° Peu de culture, ingratitude du sol: les habitants sont blanchisseurs de fil, tisserands, colporteurs de blé ou autres denrées. Pas de chevaux ou seulement des entiers ou juments de peu de valeur vaguant dans les landes et dans les chemins. »

Quelles raisons poussent les cultivateurs à préférer le bœuf au cheval comme animal de labour? La première — qui en réalité n'en est pas une — est la routine si fortement ancrée chez les paysans bretons. Jusqu'à la Révolution, et même jusqu'au ^{xix}^e siècle, les populations agricoles de la Province suivent les méthodes de culture qu'ils ont vues pratiquer par leurs pères; aucune raison d'intérêt ne vient les en détourner, bien au contraire. Le labourage par le bœuf est pour eux une économie immédiate: « Il ne faut que très peu de cuir, remarque l'intendant du Berry en 1707; le harnais d'un bœuf, qui ne tire que de la tête, étant très simple et durant beau-

coup plus longtemps que celui d'un cheval de charrette. » L'élevage des bovins, confirme Chabert en 1788, « offre des profits plus grands, plus prompts et surtout plus certains ». Dans un pays de petite culture, où les friches et les landes sont la plus grande étendue, il est moins difficile d'alimenter des bœufs qui se nourrissent presque exclusivement d'herbes et de foin, que des chevaux qui ont besoin de grains et consomment davantage de fourrages (22). Tout naturellement, on emploie les bœufs au labour. On croit d'ailleurs, en Bretagne à cette époque, que « les terres étant dures à ouvrir, et la forme des sillons » exigeant qu'elles soient ouvertes plus profondément, les bœufs sont plus aptes que les chevaux à effectuer ce travail (23). Enfin, dans la plus grande partie de la Bretagne, les chevaux sont trop jeunes ou d'une taille trop médiocre pour être attelés à la charrie. On se contente d'atteler poulains ou bidets devant les bœufs pour diriger l'attelage. On met jusqu'à quatre et six bœufs précédés d'un ou deux chevaux.

Le labour peut être effectué uniquement avec des chevaux. Dans telles ou telles paroisses aux environs de Rennes, à Port-Louis, à Guéméné, ce sont des exceptions relevées comme telles par les inspecteurs et les administrateurs du XVIII^e siècle. Dans deux régions, les paysans attèlent couramment leurs chevaux à la charrue.

Le pays au nord-ouest de Rennes, entre Saint-Méen et Dol, produit peu de chevaux et peu de bœufs; il possède de bons pâturages et des champs de céréales. Les cultivateurs ont intérêt à acheter au dehors les animaux

(22) « J'ajouterai que les commissaires me marquent que les laboureurs qui ne se servent que des bœufs, et les marchands qui les font engraisser pour les amener à Paris, se chargent difficilement des étalons à cause de la consommation de fourrage qu'ils leur font. » Brancas à Le Pelletier, 8 septembre 1720. Archives nationales, H 646, n° 12.

(23) Mémoire de M. de Coniac, en réponse au questionnaire de la Société d'Agriculture de Rennes. S. d. (1768). Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, E 65.

dont ils ont besoin pour les labours; possédant des grains en quantité suffisante, ils peuvent nourrir des chevaux qui travaillent plus vite que les bœufs. Aussi importent-ils à l'âge de dix-huit mois et deux ans des chevaux nés dans le Léon et l'évêché de Tréguier, dont ils parfont l'élevage jusqu'à l'âge de cinq ans, auquel les Normands les viennent acheter aux foires de Dol et « sur la campagne ». Durant leur séjour dans les évêchés de Dol et Saint-Malo, ces chevaux tout en se développant sont utilisés à la culture des terres (24). Ainsi s'explique cette anomalie apparente que cette région de Bretagne qui laboure avec des chevaux n'en soit pas une région productrice.

On laboure également avec des chevaux dans le Léon au XVIII^e siècle. L'abondance des poulinières amène les laboureurs à les employer aux travaux des champs (25). La foire de la Saint-Michel à Lesneven est déjà réputée dès 1700 pour ses chevaux de labour. Dans les communes dépendant de Saint-Pol, mentionne Cambry, on ne travaille pas la terre avec des bœufs; les charrues sont traînées par trois chevaux, deux de front, l'autre en arbalète. » Il en est de même à Lesneven, à Saint-Renan. En l'an II, M. Crouan, rapporteur de l'administration du district de Brest, signale que dans son district « on est dans l'usage de se servir exclusivement de chevaux et de juments pour le labourage des terres. Le nombre des chevaux et juments est plus que suffisant pour ce travail; chaque année, il en sort une grande quantité vendue aux autres départements. »

(24) L'intendant note cette situation spéciale aux environs de Dinan: « On tire de ces côtés, écrit-il, des chevaux d'un très bon service, quoiqu'originaires de Basse-Bretagne, parce que le païsan qui les élève leur donne qu'une nourriture solide et leur fait faire un exercice proportionné à leurs forces. » Mémoire de l'intendant, 1754. - Archives nationales, H 458, n° 42.

(25) La règle établie par R. Musset qu'en France aux XVII^e et XVIII^e siècles « les régions qui font naître le cheval n'en usent pas comme animal de labour » mériterait donc d'être nuancée. Cf. R. Musset, *L'élevage du cheval en France*, p. 139.

Dans le nord des évêchés de Tréguier et de Saint-Brieuc, les cultivateurs remplacent progressivement leurs bœufs de labour par des chevaux. M. de Troguindy, inspecteur des haras de Tréguier, observe en 1788 que « l'abondance et la fertilité avaient porté les habitants de ces cantons (région de Tréguier) à s'adresser au commerce des bœufs, en sorte que l'on ne voyait le plus souvent aux plus forts ménagers qu'un méchant bidet en tête d'un attelage de bœufs. Insensiblement se sont-ils dégoûtés depuis environ vingt ans de cette méthode de cultiver leurs terres et ont maintenant leurs attelages de chevaux, cette méthode ayant pris plus tard dans ces cantons » (région de Lannion).

La Révolution va contribuer à étendre ce procédé: le labourage par le cheval va s'implanter sur toute la côte septentrionale de la Bretagne et dans certaines régions méridionales. De l'évêché de Saint-Malo au Léon, les taxes et les réquisitions des bovins contraignent les cultivateurs à transformer leurs moyens de culture et à adopter définitivement le cheval comme moyen de traction des charrues (26).

Dans le Sud-Finistère, on mentionne en l'an III que

(26) Cette évolution a joué malgré les réquisitions analogues de chevaux: levée du 25^e cheval en l'An II, du 30^e cheval en l'an IV... Les témoignages sont probants :

« Avant la guerre, les cultivateurs travaillaient avec des bœufs dont il se faisait un grand commerce et qu'on engraisait facilement; depuis, les taxes et les réquisitions se sont multipliées; on n'élève plus et on laboure avec des chevaux. » (Plougonven, district de Morlaix.) — « Jadis, les cultivateurs labouraient avec des bœufs, mais les réquisitions ont dégoûté d'en élever et d'en engraisser; maintenant, ils labourent avec des chevaux. » (Plourin, district de Morlaix.) Etc... Enquête de l'an III, Archives nationales, F¹^o 504 et 505, passim.

Cette transformation est une particularité des départements bretons. Dans le reste de territoire de la France, les réquisitions jouent en faveur du labourage par le bœuf. (Cf. Festy, *L'Agriculture pendant la Révolution française, les conditions de production et de récolte des céréales*, Paris, 1947, in-8°.)

l'usage du canton de Rosporden est « de ne conserver que des poulinières pour la culture », celui du canton de Plogonnec de labourer avec des poulinières et de vendre les chevaux dès qu'ils ont atteint 2 à 3 ans ». Déjà, dans le centre de la Bretagne, trouvait-on, en 1700, à la foire de Callac, « des chevaux pour labour » et en 1754, à celle de Ploërmel, « des chevaux pour la charrue ».

L'amélioration de l'agriculture au ^{xix}^e siècle — et l'introduction du moteur au ^{xx}^e — porteront un coup terrible au bœuf de labour, dont l'emploi se restreindra à quelques régions du sud de la Bretagne, dans le Morbihan et la Loire-Atlantique.

✱✱

Les transports en voiture sont rares au début du ^{xviii}^e siècle en Bretagne. Le sol imperméable, le climat pluvieux rendent sans cesse inutilisables les chemins détrempés de la province. Les routes sont peu nombreuses; aussi ne doit-on circuler que par des chemins creux, où les voitures ne peuvent passer. Ces chemins de traverse « sont, en beaucoup d'endroits, si étroits qu'à peine un cheval chargé y peut passer, et ceux par où l'on passe sont impraticables au point qu'un bon cheval n'y peut souvent porter qu'une demi-charge » (27).

Au début de la Révolution, Cambry se plaint que « dans tout le Finistère, les chemins de traverse sont des abîmes impraticables dans l'hiver; les voitures s'y brisent; les chevaux y sont tous les jours estropiés ». On comprend aisément qu'à l'intérieur de la Province les transports ne se fassent qu'à dos de cheval. Le bidet breton, animal rustique au pied sûr, rend de grands services; les populations l'emploient à toutes sortes d'usages, à porter les provisions de ménage, la quincaillerie, les toiles, le fumier, les grains... « L'homme le plus pauvre des montagnes d'Arrée possède un cheval qui le nour-

(27) Pinczon du Sel, *Commerce de Bretagne*, p. 87.

rit; il porte dans le pays de Léon à Brest des lattes, des sabots, du charbon, du sel, des châtaignes et des pommes de terre qu'il se procure à Carhaix, à Langonnet, à Châteauneuf, à Rostrenen dans les Côtes-du-Nord. Ces hommes actifs achètent des grains à Châteauneuf, à Carhaix, qu'ils vendent à Morlaix, à Landivisiau... Dès la pointe du jour, on les voit, à cheval, courir aux lieux de leurs spéculations; ils ne rentrent souvent chez eux qu'après trois, six ou quinze jours de courses et de trafic. » On transporte à dos de cheval les minerais du Huelgoat à Poullaouen, les sardines de Concarneau dans l'intérieur des terres. Dans le comté nantais, le cheval est le plus souvent délaissé au profit du mulet pour le transport des sels, des blés, des vendanges...

L'amélioration des voies de communication, dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, amena une transformation progressive des modes de transport. On se met à voyager en voiture là où on ne voyageait qu'à pied ou à cheval. « Depuis l'ouverture des grandes routes en Bretagne, écrit en 1786 un inspecteur des haras, M. de La Lande de Calan, peu de personnes montent à cheval, si ce n'est des marchands qui font usage de bidets. » Cette transformation entraîne un changement dans la production du cheval: le cheval de selle perd la clientèle dont profite le cheval de trait et le cheval de carrosse. Les messageries, qui prennent une grande extension, et surtout le roulage, dont l'importance est exceptionnelle, ont besoin désormais de chevaux à la fois plus forts et plus rapides pour traîner des chargements plus lourds à des allures plus grandes: les rouliers, qui avec quatre chevaux chargeaient 3.000 livres au début du siècle, en voient 5.000 dans le dernier tiers. Ces besoins nouveaux incitent des maîtres de postes et de messageries à s'intéresser davantage à la production du cheval. L'influence sur les haras de Bretagne de M. Hélie, ancien directeur des Messageries de Basse-Bretagne fut considérable. A Nantes, M. Hamart, directeur des Postes, importe

en 1778 vingt-huit juments carrossières danoises afin d'établir un haras. La noblesse, qui aimait autrefois à être bien montée, multiplie maintenant ses voitures de luxe « moins élevées et moins pesantes que celles d'autrefois » (28). C'est le début de la crise du cheval de selle. Le bidet breton n'est plus utilisé que par les commerçants et les paysans; l'amélioration des voies de communications sera, pour lui aussi, une des causes de son évolution et de sa disparition. En l'an IV, le relais de poste de Landerneau dispose de 3 chevaux porteurs de 4 pieds 6 pouces (soit 1 m 46); 3 malliers de 4 pieds 7 à 10 pouces (soit 1 m 49 à 1 m 57); 6 bricoliers de 4 pieds 4 à 8 pouces (soit 1 m 41 à 1 m 46), et seulement de 5 bidets de 4 pieds 4 à 6 pouces (soit 1 m 41 à 1 m 46).

**

La guerre entraîne une grande consommation de chevaux; l'administration des haras n'est établie qu'afin d'assurer la remonte de l'armée; pour être assuré de trouver en temps opportun les chevaux nécessaires pour les troupes, le gouvernement est contraint de s'occuper de la reproduction chevaline. Périodiquement, inspecteurs des haras et intendant de Bretagne sont priés de renseigner le directeur général des haras ou le secrétaire d'Etat à la Guerre sur les possibilités de remonte pour le service des troupes, les vivres, l'artillerie, la maison du roi, etc...

Jusqu'en 1762, l'officier de cavalerie doit se pourvoir lui-même de sa monture dont il est propriétaire. A partir de cette date, en vertu d'une ordonnance que présente Choiseul le 21 décembre 1762, la remonte se fait par régiment. En temps de paix, elle s'effectue annuellement, et les paysans ont ainsi un débouché assuré; lorsque les troupes sont en campagne, la vente est irrégulière, ce qui entraîne des crises dans le commerce. Un

(28) Règlement de 1762, Chardel, *Traité de la commission intermédiaire*, t. II, p. 497. Archives départementales des Côtes-du-Nord, C 37.

- JOUHEN, Charles (9) 1649.
GRENNER: 1653.
HENRY, Jacques: 1654-55.
LE CAM (ou LE CAEMP),
Jean (10) : 1655-56.
LE BRANDONNIER, Yves :
1660.
GUILLOU, Jean: 1662-63.
PAUL, Jean: 1663-64.
NEILLOT, François: 1664-66.
LE BOURDOULOUS, Olivier:
1666-68.
LE BRAS, Laurent: 1668-69.
FALC'HIER, Henri: 1669-70.
PAILLART, Guillaume: 1670-
72.
DORNIC, Noël: 1672-74.
RANNOU, Jacques: 1674-75.
SALAUN, Claude : 1675-76.
CHANGEON, René: 1676.
YVEN, Guillaume: 1676-80.
LE PORTZ, Jean : 1680-81.
HUELVAN, Jean : 1680-1681.
JONCOUR, Pierre: 1681-82.
SALOMON, Pierre : 1682-84.
LE BARZ, Joseph-Pierre :
1684-85.
LE JEUNE, François: 1685-86.
QUILLEROUX, Pierre: 1686-
90.
COLLIN, Antoine: 1690-93.
MORLAYS, François: 1693-
97.
- KERGUS de KERSTANG,
Yves-Henry (de) : 1697-1702.
OLYMANT de KERNEGUEZ,
Philippe-Etienne: 1702-03.
LE BOULT, Yves: 1703-04.
LE GOFF, Julien: 1704-06.
TOURONCE, Charles: 1706-
08.
ESLIER, Claude: 1708-09.
LE LONQUER, Pierre: 1709-
10.
CARO, Corentin: 1710-12.
GAVAN, Guillaume: 1712-14.
LE GUILLOU-ROSLOUET,
Joseph: 1715-16.
JOURDREN, Olivier: 1716-17.
LE GUILLOU-ROSLOUET,
Joseph: 1717-26.
LE BARS, Denis - Pierre :
1726-29.
LE GRONTEC, Jacques :
1729-32.
CORREOC, Olivier: 1732-35.
THEPAULT de KERNIZAN,
Jean - Tanguy - Guillaume:
1735-36.
TREDERN, Philippe (de) :
1736-44.
DU LAURENT de LA BAR-
RE, Alexandre-Hyacinthe:
1744-62.
GIRAULT de KEROUDOU,
Mathurin-Georges: 1762-64.

(9) Jouhen, Charles, curé de Fresles en 1649.

(10) Le Cam Jean, recteur de Plomodiern de 1672 à 1677.

TABLE DES MATIERES

	Tome 1960
<i>Avertissement</i>	249
<i>Introduction</i>	252
Première partie. — L'ORGANISATION DU COLLEGE.	
Chapitre I. — <i>Le gouvernement et la vie spirituelle</i> . . .	256
Chapitre II. — <i>Le temporel</i>	262
Deuxième partie. — CHRONIQUE DU COLLEGE.	
Chapitre I (1669-1684). — <i>Les premières lèzardes</i> . . .	289
1. Guillaume Paillart, principal et procureur. — 2. Une campagne de battages en Normandie en 1676. — 3. Guillaume Yven, procureur (1676-1680). — 4. Jean Huelvan, principal (1679-1684); suppression de quatre bourses. — 5. Boursiers et locataires.	
Chapitre II (1684-1703). — <i>Troubles et débroiles internes</i>	312
1. L'abbé du Faouët, personnage original. — 2. Yves-Henri de Kergus de Kerstang, principal (1690-1703); Antoine Collin, procureur (1690-1693); François Morlays, procureur (1693-1697); l'abbé de Kergus, procureur (1697-1702). — 3. Boursiers et locataires.	
Chapitre III (1703-1729). — <i>Relèvement passager traversé de nouveaux revers</i>	327
1. Le Goff, Julien, procureur (1704-1706). — 2. Le principalat de François Le Page (1708-1727); § I: Charles Tournon, Claude Eslier, Pierre Le Lonquer, Corentin Caro, procureurs; § II: Fuite de Gavan, procureur; suppression de trois bourses et des offices; § III: Reconstruction de la petite maison; § IV: Les procès de Fresles; § V: Les dix ans de procure de Le Guillou-Roslouët (1715-1716 et 1717-1726). — 3. Economies, espérances... à long terme. — 4. Boursiers et locataires. — 5. Charges fiscales et autres.	
<i>Plan de situation du collège dans le vieux-Paris</i> . . .	276
Tome 1961	
Chapitre IV (1729-1744). — <i>Grosses dépenses de reconstruction en perspective</i> (1738); <i>sacrifice des fins spirituelles; boursiers à portion incongrue</i> (1739) . . .	181
1. Conan, principal et curé de Fresles; les fautes de Le Grontec, procureur (1729-1732). — 2. L'abbé Philippe de Trédern, principal (1732-1744); § I: Ollivier Corréoc (1732-1735) et Thépault de Kernizan (1735-1736), procureurs; § II: Philippe de Trédern, procureur (1736-1744); signes précurseurs de la ruine de	

quatre corps de logis (1738); économies draconiennes (1739); réparations de fortune (1739-1740); § III: Responsabilité de l'abbé de Trédern. — 3. Boursiers et locataires.

Chapitre V. (1744-1764). — *Souci majeur: le temporel; fin de l'autonomie du collège* 200

1. L'abbé Alexandre-Hyacinthe Du Laurent de La Barre, principal et procureur (1744-1762), professeur au collège royal de Navarre, recteur de l'Université (1754-1755), poète et bâtisseur; § I: Attente et thésaurisation (1744-1751); § II: Reconstruction (1752-1755) financement; § III: Les dix dernières années de gestion (1752-1762); l'énigme de la fondation Le Meur; § IV: Les mérites et responsabilités de l'abbé Du Laurent. — 2. L'abbé Mathurin-Georges Girault de Keroudou, professeur au collège royal de Navarre, principal éphémère (1762-1764) et pensionné à vie du collège. — 3. Aggravation de la fiscalité.

Troisième partie. — L'UNION AVEC LE COLLEGE LOUIS-LE GRAND (1764-1792).

Chapitre I. — *La Gestion* 221

Chapitre II. — *Les Boursiers* 233

CONCLUSION 238

Annexes I et II. — Suppléments aux listes des principaux et des boursiers établies par M. Couffon . . . 245

Annexe III. — Liste des procureurs 247

Table des matières 249

Le bâtiment du collège sur la rue Domat: façade reconstituée d'après les photographies de 1897 206

Le bâtiment du collège sur la rue Domat: photographies de 1897 242

ERRATUM. — Première partie, Tome 1960 : page 326 des Mémoires, ligne 8, supprimer (Saint-Germain-des-Prés).

CHRONIQUE DE PRÉHISTOIRE ET DE PROTOHISTOIRE FINISTÉRIENNES

Faisant suite aux notices et articles antérieurs (*Bulletin Société Archéologique du Finistère*), LXXII, 1945-46 ; LXXIV, 1947 ; LXXIV, 1949 ; LXXVIII, 1952 ; LXXIX, 1953 ; LXXX, 1954 ; LXXXI, 1955 ; LXXXII, 1956 ; LXXXIII, 1957 ; LXXXIV, 1958), la présente chronique les met à jour en résumant l'activité récente de la Direction de la Circconscription des Antiquités Préhistoriques de Rennes et de l'Institut Finistérien d'Etudes Préhistoriques.

1. — CHANTIERS DE FOUILLES

En 1961, une nouvelle tranche de travaux de consolidation et de restauration a été poursuivie au grand cairn de Barnenez, en Plouézoc'h. Elle a touché essentiellement les voûtes encorbellées effondrées, les dalles brisées des couloirs des dolmens, en même temps que le commencement du dégagement du mur de façade reliant les entrées des dolmens, avec consolidation desdites entrées. Il en résultera, quand tout sera terminé, un ensemble monumental des plus prodigieux, dont on ne soulignera jamais assez l'importance régionale en même temps qu'euro-péenne. En synchronisme avec ces travaux, des fouilles complémentaires ont eu lieu. (Nouvelle référence biblio-

graphiques sur Barnenez: *Gallia-Préhistoire*, III, 1960, p. 159-162.)

En juillet 1960 et en juillet 1961, nous avons commencé des fouilles systématiques de l'important ensemble de restes préhistoriques et protohistoriques de l'île Geignog, ou Guennoc, en Landéda (*Gallia*, XIV, 1956, p. 196; *Gallia* XIX, 1961, sous presse; *Gallia-Préhistoire*, V, 1962, à paraître; *Bulletin Société Archéologique du Finistère*, LXXXIV, 1958, p. 201). Ce chantier a servi de stage pour notre Ecole de fouilles, et nous devons exprimer toute notre reconnaissance à M. Alain Madec pour sa précieuse et inlassable assistance dans l'organisation de ces camps en un endroit particulièrement difficile. La fouille de trois des cairns, recouvrant chacun au moins trois dolmens, a été jusqu'ici plus spécialement effectuée, en même temps que celle d'une habitation de l'Age du Fer; d'ailleurs, tous les dolmens ont été remaniés et utilisés comme maison à cette dernière époque, plus spécialement lors de la phase de La Tène II. Plusieurs campagnes permettront d'achever l'étude des mégalithes et celle de ce remarquable habitat.

En mai 1960, lors de l'établissement du camping du Saint-Laurent, en La Forêt-Fouesnant, dans la parcelle 380 E du nouveau cadastre, un intéressant tertre tumulaire néolithique, que nous connaissions depuis de longues années, fut malencontreusement endommagé au bulldozer, perdant toutes les tables de couverture des chambres et coffres qu'il renfermait (une de ces tables a été érigée en pseudo-menhir), ainsi que le tiers nord-occidental de ses structures internes. Sa fouille systématique a été entreprise en 1960 et 1961, et a révélé des curieuses constructions en pierres sèches avec intercalation de dalles dressées. (*Gallia-Préhistoire*, V, 1962, à paraître.)

(P.-R. G., J. L'H. et J. B.).

2. — QUELQUES TOMBES DE L'ÂGE DU BRONZE

La tombe de Penn-an-Dreff, en Plouarzel. — En février 1961, au lieu dit Penn-an-Dreff, en la commune de Plouarzel, dans la parcelle n° 1.017, section de Trezien, le paysan exploitant fit sauter une roche gênante pour la culture et découvrit un caveau en pierres sèches dans lequel il recueillit deux poignards de bronze. Grâce à l'intervention de MM. Mélazza et L'Hostis, cette découverte nous fut signalée. L'enquête permettait de lever le plan de la tombe et de recueillir les poignards pour le Musée Préhistorique Finistérien.

La tombe était orientée nord-ouest-sud-est. La table de couverture, en granite, trapézoïdale, mesurait 2 m 80 de long et 2 m de large pour une épaisseur de 30 cm au centre. La couverture était complétée à l'ouest par une dalle secondaire de 1 m 80 sur 1 m. Les moellons de la maçonnerie du caveau, également en granite local, étaient assez bien appareillés et n'avaient qu'un seul rang de profondeur. Les dimensions du caveau à la base étaient de 2 m 50 de long et 1 m de large. La hauteur sous dalle était de 0 m 90, soit 1 m 20 du sol actuel. Le caveau avait été creusé dans le sous-sol, une arène granitique assez dure. Quelques pierres gisaient au fond, sans doute décrochées du sommet des parois.

Les deux poignards ont été trouvés vers le milieu de la tombe. Ils sont triangulaires et à lame plate. Le plus grand mesure 18 cm sur 6 cm à la base, légèrement arrondie. La lame plate est épaisse de 3 à 4 mm. Le plus petit est long de 11 cm, pour une base rectangulaire large de 4 cm. Son épaisseur est voisine de 2 mm. Leur état de corrosion ne permet pas de distinguer nettement le nombre de rivets qui les reliaient au manche en matière organique disparu, ni de voir si la lame était ornée de filets parallèles au bord bien que cela soit probable pour le plus grand.

La tombe de Tréouélan, en Ploudalmézeau. — Fin août 1961, une tombe était détruite près du village de Tréouélan, en Ploudalmézeau. Une dalle se trouvait dans un talus séparant deux parcelles: « Park-ar-Venglès » et « Park-Kreis », et lorsque le talus fut arasé, elle devint un obstacle à la culture d'où sa destruction à la dynamite. Or, cette dalle n'était autre que la dalle de couverture d'un caveau rectangulaire en pierres sèches typique de l'Age du Bronze. Dans ce caveau, des débris de poignards furent recueillis et sauvés grâce au docteur L'Hostis pour le compte du Musée Préhistorique Finistérien. La dalle en granite avait 2 m 20 de long et 1 m 20 de large pour une épaisseur de 30 à 40 cm. Le caveau présentait sensiblement les mêmes dimensions. Il offrait la particularité d'être bâti en moellons sur les côtés longitudinaux et ceci sur une épaisseur, alors que les côtés les plus étroits étaient fermés par deux dalles placées de chant. Au fond de la tombe ont été remarquées des traces de terre noire et du « sable », peut-être de l'arène. Les fragments de lames de poignards étaient au milieu de la tombe. Un poignard triangulaire à lame plate, brisé en deux, a 16 cm de long et 4 cm 5 de large à la base. Son épaisseur est de 5 mm.

L'autre poignard, plus petit, dont trois morceaux ont été recueillis, devait avoir 8 à 10 cm de long pour 2 cm 5 de large à la base. Les deux poignards sont là encore très corrodés et on ne peut préjuger du nombre exact de rivets ou de leur décoration.

Le tumulus de la chapelle Saint-Roch, en Plourin-Ploudalmézeau. — Le tumulus de la chapelle Saint-Roch, autrefois signalé par P. Du Châtellier, se trouvait en bordure de la route menant de Saint-Renan à Argenton, sur la parcelle n° 504, feuille n° 3, section F 2 du cadastre de Plourin-Ploudalmézeau. Sa position dans un virage a amené sa destruction par le service des Ponts et Chaussées en décembre 1961. Au cours des travaux, une

chambre funéraire fut mise à jour abritant un vase recueilli par l'ingénieur T.P.E. Le docteur L'Hostis nous ayant informé de cette destruction, il a été possible de procéder aux constatations habituelles.

Le tumulus déjà arasé par la culture avait été bouleversé par le bulldozer; aussi faut-il se reporter à P. Du Châtellier pour avoir une idée de ses dimensions primitives : « Tumulus de 3 m de haut et de 40 m de diamètre. » La tombe était décentrée dans le quadrant nord-est. La masse du tumulus était composée de terre et d'argile.

Près de la tombe gisait un gros bloc de granite long de 3 m 80, large de 1 m 20 et épais de 0 m 70, du moins à une extrémité, car du côté ouest une large esquille de la roche avait été enlevée réduisant à 0 m 40 cette épaisseur. Le bloc avait été déplacé, mais les traces de sa position primitive, parallèles aux bords nord de la tombe, étaient très visibles. Plus qu'un menhir indicateur dont l'érection si près du caveau aurait été une opération délicate, on peut y voir un contrepoids aux parois encorbellées du caveau ou encore une table de couverture abandonnée du fait de sa trop grande masse. La véritable table de couverture avait été repoussée non loin de la tombe; également en granite, elle avait 2 m de long, 1 m 20 de large et 0 m 45 d'épaisseur. De forme sub-triangulaire, elle recouvrait imparfaitement la tombe, le complément étant apporté par des moellons. Les parois du caveau, en moellons de 20 à 40 cm de long, étaient concaves et cette disposition « en tonneau » avait déjà été observée pour des tombes de la même région. Au niveau de la dernière assise de pierres, des traces de matière humique noire étaient visibles. On les retrouvait en plus grande abondance au centre de la tombe. Cette partie centrale a été surcreusée, laissant de petites banquettes latérales larges de 20 cm, creusées dans l'arène granitique du sous-sol. C'est sur ces banquettes que reposait pri-

mitivement le plancher de bois, séparé ainsi par ce drain des éventuelles eaux d'infiltration.

Les banquettes latérales bien qu'effritées sur les bords étaient encore visibles. Un sondage effectué à leur niveau a montré que le mur de pierres s'arrêtait au niveau supérieur de la banquette. Au fond de la tombe, une fine argile a été recueillie par endroits. Les dimensions de la tombe au niveau de la dernière assise de moellons étaient de 2 m 05 de long pour 0 m 80 de largeur maximum. La hauteur du muret sous dalle devait être de 80 cm auxquels il faut ajouter pour la profondeur totale de la tombe les 20 cm surcreusés dans le sous-sol. L'orientation du caveau était de 105 degrés.

Peu de fragments de poterie ont été recueillis dans les terres du tumulus, les plus remarquables sont un ou deux rebords en pâte grossière. Quelques éclats de silex et un fragment de petite meule ont été ramassés à proximité de la tombe. La fouille de la tombe n'a donné que quelques fragments du vase primitivement recueilli par l'ingénieur T.P.E., qui nous l'a remis pour le Musée Préhistorique Finistérien. Le vase est un vase biconique à deux anses. Il a pu être presque entièrement reconstitué. Seule manque une anse et trois fragments de panse dont le plus important allait jusqu'au rebord. Sa hauteur est de 13 cm, la carène marquée assez mollement est à mi-hauteur; le diamètre à la base est de 6 cm 5, à la panse 14 cm, et à l'ouverture 8 cm. Les anses prennent à la carène et vont rejoindre le rebord légèrement éversé. L'anse encore en place est bien modelée, large de 5 cm à l'amorce et de 2 cm au milieu. Ceci est dû à un fort pincement des bords produits de telle sorte qu'il en résulte sur l'anse une double gorge suivant les bords, seul motif décoratif du vase. La surface du vase est grise ou noire avec de plus, par endroits, un encroûtement blanchâtre peut-être dû aux eaux d'infiltration. Aux cassures fraîches, la pâte est rougeâtre et laisse voir le dégrais-

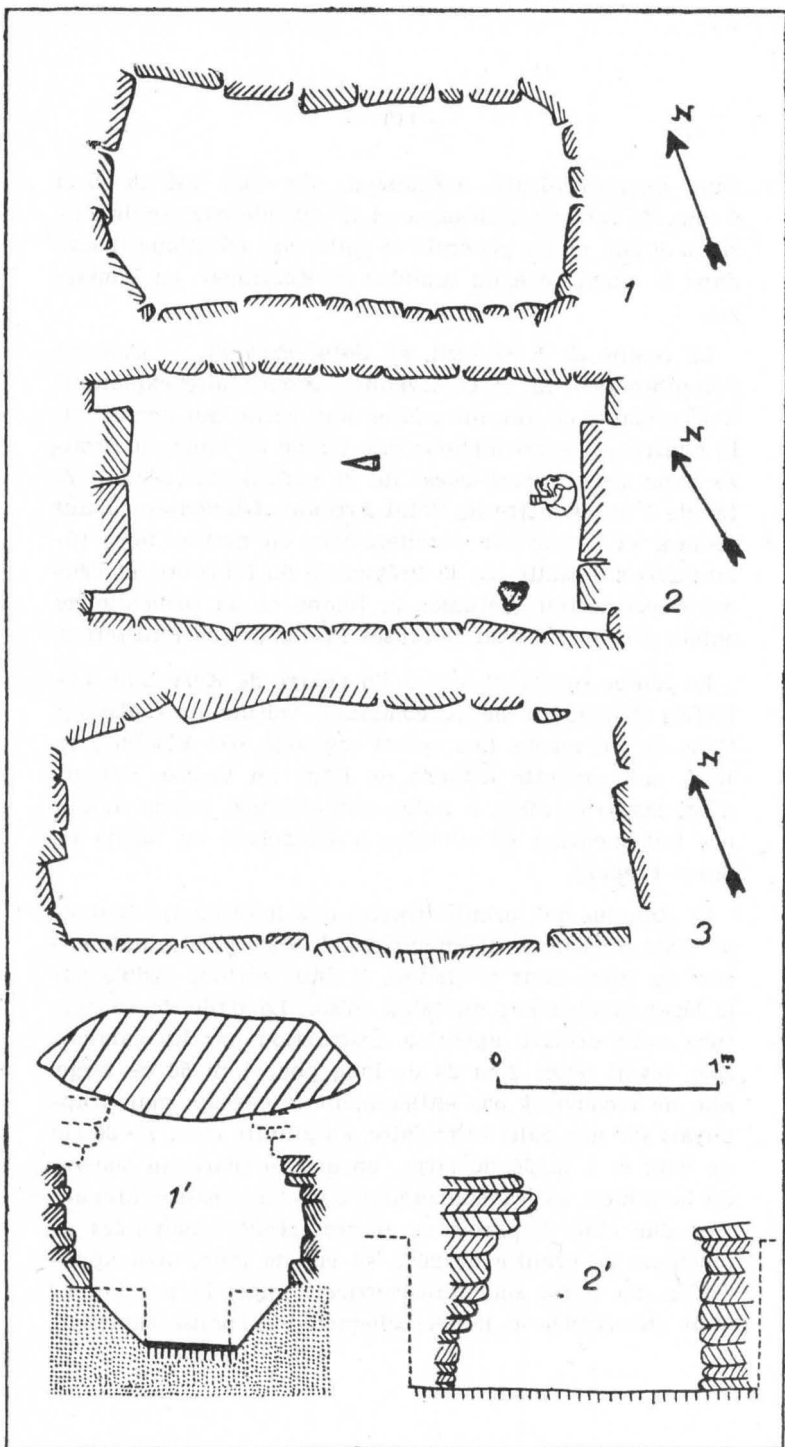


Fig. 1

grand nombre de chevaux bretons achetés par l'armée passent, avant leur achat, en Normandie, où une nourriture plus riche les transforme. C'est dans cette province que les officiers de cavalerie se les procurent au même titre que les chevaux normands.

Les chevaux employés dans l'armée sont des chevaux de trait pour l'artillerie et les vivres, des carrossiers et des chevaux à deux mains pour la cavalerie, des chevaux de selle pour les dragons et les hussards. Les chevaux de hussards servent pour la cavalerie légère; ce sont les plus agiles et les plus petits; ils sortent en grand nombre de Bretagne. Ceux de dragons, pour la cavalerie de ligne, un peu plus élevés, atteignent 4 pieds 6 à 9 pouces, soit 1,46 à 1,54 mètre; ils se recrutent également en grande quantité en Bretagne, mais dans des circonscriptions plus restreintes. Enfin, pour la cavalerie lourde, les chevaux doivent dépasser 4 pieds 3 pouces, c'est-à-dire 1,54 mètre; on n'en trouve que dans l'évêché de Léon, et dans quelques rares paroisses des évêchés de Tréguier et de Saint-Brieuc.

Voici, d'après Chabert, un état des chevaux propres au service des troupes, tels qu'on pouvait les trouver en 1788 en Bretagne:

POULAINS					
QUI SONT PROPRES POUR LE SERVICE DES TROUPES					
Evêchés	Cavalerie	Dragons	Hussards	Artillerie	Vivres
Nantes		250	250		
Vannes			150		
Quimper		200	400		
Léon	800	800	500	400	1.200
Tréguier	300	800	500	300	600
Saint-Brieuc	200	300	150	150	3.500
Saint-Malo			50		
TOTAL	1.300	2.350	2.000	850	5.300

sant quartzo-micacé. L'épaisseur du vase est de 5 à 6 mm. Sa forme est élégante et il rappelle par ses dimensions et son allure générale le petit vase biconique trouvé dans la chambre A du tumulus de Kervingar, en Plouarzel.

La tombe de Kervolant, en Saint-Frégant. — Courant décembre 1961, M. F. Gourvennec, propriétaire exploitant à Kervolant, en faisant sauter une roche qui accrochait la charrue, mettait au jour une tombe de l'Age du Bronze dans l'angle nord-ouest de la parcelle 21, section A, feuille 1 du cadastre de Saint-Frégant. L'inventeur ayant déclaré sa découverte régulièrement en mairie, nous fûmes avisés de suite par la Préfecture du Finistère, et l'enquête permettait d'étudier la tombe et de recueillir les objets découverts pour le Musée Préhistorique Finistérien.

La tombe se situait à l'est du village de Kervolant, autrefois dépendant de la commune voisine de Guissény. C'est en ce même lieu qu'est signalée par Flagelle, en 1877, une cachette d'objets de l'Age du Bronze aujourd'hui disparue. Mais, à notre connaissance, aucun auteur n'a fait mention de tumulus à Kervolant ou même en Saint-Frégant.

Le tumulus qui, primitivement, devait recouvrir la tombe était presque entièrement arasé, mais on devinait encore sa trace dans le champ. Il était surtout visible par le léger bombement du talus voisin. La dalle de couverture avait disparu après sa destruction par les carriers. Elle devait avoir 2 m 20 de long pour 1 m 50 de large. Elle ne recouvrait pas entièrement le caveau, mais s'appuyait sur une dalle secondaire, en granite local, de 80 cm de long et 1 m 50 de large, encore en place au sud-est de la tombe. Le caveau creusé dans le sous-sol arénacé très dur était à parois en pierres sèches composées de moellons de granite de 20 à 40 cm de long, bien appareillés. La paroi sud était verticale, mais la paroi nord était encorbellée et le décrochement de l'assise supérieu-

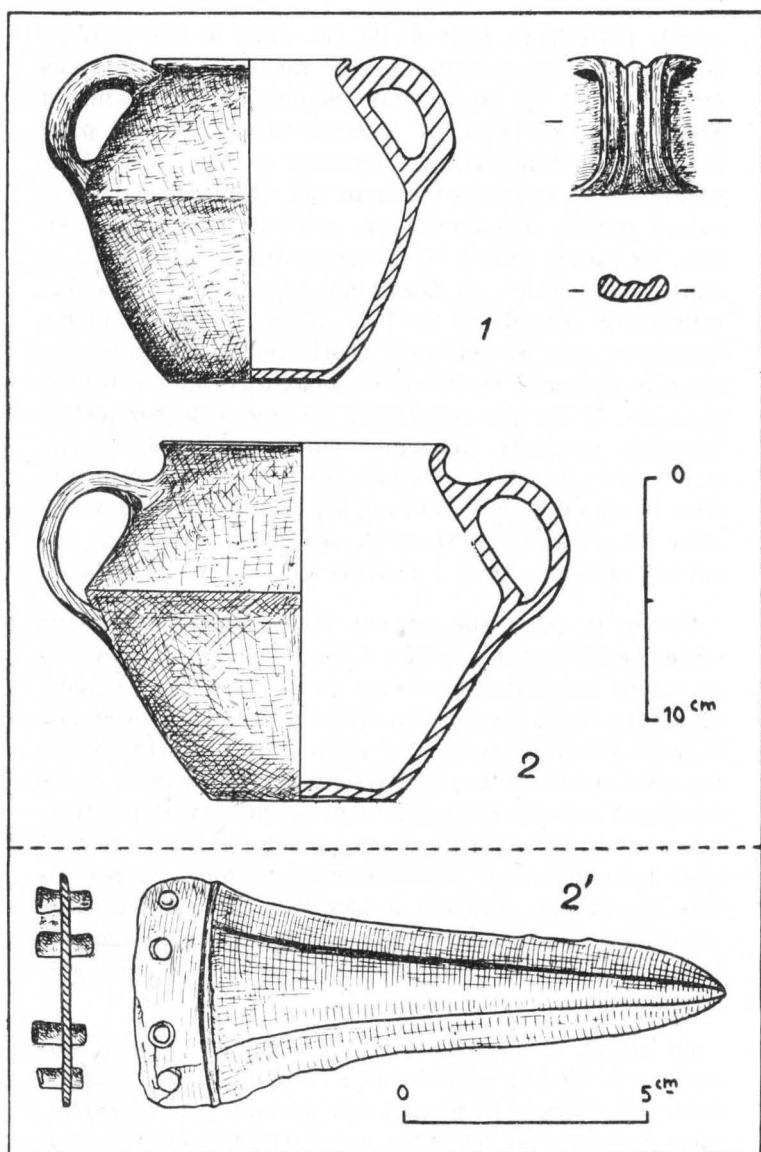


Fig. 2

re sur l'inférieure était de 40 cm. Mais le plus curieux était la construction des parois est et ouest, les plus étroites, dont le muret était doublé par un panneau avancé large de 80 cm et haut de 70 à 75 cm. Le panneau était soigneusement construit et ménageait dans les angles des créneaux verticaux qui, éventuellement, auraient permis d'assujettir un coffrage longitudinal en bois. De même, l'arrêt de ces panneaux à 20 cm sous la dalle de couverture en faisait un support idéal pour une couverture secondaire en bois. Mais ceci n'est qu'une hypothèse que les quelques débris humains trouvés au fond de la tombe ne permettent pas d'affirmer catégoriquement. Il n'a pas été trouvé de traces de banquettes latérales, pourtant fréquentes dans ce type de tombe. Par contre, il s'était conservé par endroits les éléments d'un lit de sable de rivière qui séparait le mobilier funéraire de l'arène du sous-sol. Au niveau inférieur, le caveau funéraire avait 2 m 05 de long et 1 m 50 de large.

Contre la paroi sud-est ont été recueillis des débris osseux provenant d'un crâne humain. Quelques fragments de calotte crânienne, de même qu'une partie de la mandibule. La taille de cette dernière permet de penser que le sujet inhumé devait être un adulte, peut-être même du sexe masculin. Les dents sont bien conservées et ne montrent aucune carie, par contre leurs faces masticatories sont très érodées comme on l'a souvent constaté pour les populations préhistoriques. Quelques autres débris osseux plus difficiles à identifier par suite de leur mauvais état de conservation ont été recueillis dans la tombe, sans que leur position ait été relevée avec précision.

Au niveau de l'épaule gauche du squelette, en supposant qu'il ait été couché sur le dos, un vase funéraire avait été déposé. Bien qu'il fût quelque peu désagrégé, nous avons pu en remonter une partie, notamment tout un côté comprenant l'anse, et comme le fond est intact,

la reconstitution du vase primitif a été très aisée. C'est un pot biconique à deux anses. La pâte en est brun noir très fine et remarquablement peu épaisse (5 mm). Il a 78 mm de diamètre au fond pour 180 mm à la panse et 120 mm à l'ouverture. La hauteur totale du vase est de 148 mm, la carène commençant à une hauteur de 88 mm. Les anses sont bien marquées avec un léger rebord par pincement qui réduisent au milieu leur largeur à 3 cm, alors qu'elles prennent sur le pot sur une largeur de 6 cm. Elles présentent la particularité de prendre naissance non pas à la carène, mais un peu en-dessous et viennent rejoindre le corps du vase à 1 cm au-dessous du rebord légèrement éversé.

Au milieu de la tombe, sans doute au niveau de la ceinture du défunt, un petit poignard en bronze a été recueilli. La lame est triangulaire, mais à bords légèrement concaves. La longueur de la lame est de 122 mm pour une largeur de 47 à la base. L'épaisseur au centre est de 3 mm. La lame est légèrement bombée au centre, puis s'amincit brusquement suivant une ligne qui suit fidèlement les pourtours de la lame à 6 mm des bords. Cet amincissement a sans doute été produit par martelage. La base de la lame est rectangulaire; la garde est marquée par une zone plus oxydée et par une petite barre en relief à 13 mm du sommet. Les quatre rivets sont encore en place; ils sont placés sur une même ligne horizontale, mais par groupes de deux, deux à gauche et deux à droite. Il n'y a pas de rivet central, bien que la petite lunule placée à cet endroit dans la majorité des poignards bretons soit absente ici. Les rivets ont 11 à 14 mm. de long et 4 à 5 mm de diamètre. Autour des rivets, quelques débris humiques noirs provenaient sans doute de la décomposition du manche en matière organique.

Deux autres tumulus furent découverts autrefois au même lieu et leurs traces de même que les éléments de

leurs tables de couverture déplacés sont encore visibles aujourd'hui. L'un d'eux, dont la tombe fut détruite, il y a une vingtaine d'années, livra un vase intact qu'un « médecin de Brest » emporta sans qu'il soit possible d'en savoir davantage. Nul doute que là encore le mobilier est à jamais perdu.

Ces différentes tombes découvertes récemment se rattachent au groupe du Nord-Finistère. Au point de vue chronologique, les tombes à vase font partie de la Seconde Série des Tumulus Armoricaïns, vers 1500-1200 avant notre ère; les tombes à deux poignards sont plus originales, mais appartiennent vraisemblablement à la même séquence chronologique. L'abondance des tumulus et des tombes dans cette région de Ploudalmézeau et de Saint-Renan est peut-être due à la présence de l'étain alluvionnaire dont l'exploitation vient d'être reprise sur une échelle industrielle, révélant des possibilités restées ignorées pendant des siècles, mais que nos ancêtres n'ignoraient peut-être pas. Quelques traces de travaux anciens ont été retrouvées lors de l'exploitation actuelle, mais rien ne permet de les attribuer à l'Age du Bronze. Il n'en reste pas moins que la présence des tumulus est liée à la connaissance de l'étain. Les analyses métallurgiques ont en effet montré qu'à cette période de l'Age du Bronze les alliages de cuivres arseniés ont été définitivement remplacés par le bronze à l'étain, dont il y avait un besoin nouveau et massif.

J. BRIARD.

3. — GLANES PREHISTORIQUES ET PROTOHISTORIQUES

PALÉOLITHIQUE. — Parmi diverses découvertes de silex englobés dans des formations quaternaires littorales, il faut signaler ceux que nous avons trouvés près de Saint-

Egarec, en Kerlouan (*Gallia-Préhistoire*, III, 1960, p. 162, V, 1962, à paraître), et où depuis M. L. Talec en a recueilli d'autres, dans de l'arène granitique cryoturbée, entre des rochers.

NÉOLITHIQUE. — L'étude du site d'habitat submergé de l'estran du Curnic, en Guissény, a pu continuer au fur et à mesure de sa destruction inéluctable par les flots (*Bulletin Société Archéologique du Finistère*, LXXXIV, 1958, p. 199-200; *Bulletin Société Préhistorique Fr.*, LVI, 1959, p. 292-293; LVII, 1960, p. 38-50; *Gallia-Préhistoire*, III, 1960, p. 162-163; V, 1962, à paraître). Les traces de trous de poteau et de fosses sont les premières évidences que l'on possède, montrant que les hommes des civilisations néolithiques occidentales possédaient des grandes maisons en bois. Une série de datages radiocarbone, s'étageant entre 3300 et 2700 ans avant notre ère, montre que le site de ce village, qui s'étend au moins sur un hectare, a été habité pendant plusieurs centaines d'années consécutives. Ce site est contemporain des premiers dolmens, comme celui de l'Île Carn, en Ploudalmézeau (*Bull. Soc. Arch. Finistère*, LXXXI, 1955, p. 53-62; *Gallia*, XII, 1954, p. 403-404; *Gallia-Préhistoire*, III, 1960, p. 163; *Bull. Soc. Préhistorique Fr.*, loc. cit.) dont le datage radiocarbone est de 3270 avant notre ère, toutes corrections incluses.

Des mégalithes nouveaux, ou insuffisamment localisés, ont été signalés en Plougastel-Daoulas, Argol, Camaret et Saint-Nic (*Bull. Soc. Arch. Finistère*, P.-V. des années récentes; *Gallia-Préhistoire*, V, 1962, à paraître) ainsi qu'à Lanvar, au Guilvinec, un menhir. Les trois menhirs couchés de l'alignement classé de Kroaz-an-Teurec, en Saint-Goazec, ont malencontreusement été détruits.

AGE DU BRONZE. — Une hache à talon a été découverte à Plonévez-du-Faou, ainsi qu'un petit dépôt de 19 haches à douille normales près du nouveau cimetière de Saint-Martin-des-Champs (les deux découvertes au

Musée Préhistorique Finistérien); une découverte non signalée de haches à douille semble avoir été faite autrefois à Loperhet (*Gallia-Préhistoire*, V, 1962, à paraître). Tandis que l'énorme dépôt de 900 haches à douille, découvert à Guesman, en Le Tréhou, a été acquis pour le Musée Préhistorique Finistérien par l'Etat, avec participation du département du Finistère et du Groupe Finistérien d'Etudes Préhistoriques (*Gallia-Préhistoire*, III, 1960, p. 161-162; *Bull. Soc. Préhistorique Fr.*, LVI, 1959, p. 170-171); son étude complète prendra un certain temps, mais il importe de souligner que c'est l'un des plus grands dépôts connus avec certitude, et le seul des grands dépôts préservé dans son intégralité.

AGE DU FER. — De nouveaux souterrains artificiels ont été découverts à Brélès (Kerdibichen), Kergloff (Kerligonan), Plouégat-Moysan (Les Quatre-Chemins), Le Tréhou (Guesman), Telgruc-sur-Mer (Kerbriant), ainsi qu'à Pleyber-Christ (Kervénarc'hant), ce dernier ayant pu être systématiquement fouillé (*Annales de Bretagne*, LXVII, 1960, p. 45-65). La distribution des stèles a été précisée (*Congrès Préhistorique de France*, C.R. XVI^e session, Monaco, 1959, p. 580-587); il faut signaler le cas particulier d'une pierre couchée à Aod-Kerhigh, en Saint-Pabu, signalé par le docteur L'Hostis, autour de laquelle ont été découvertes des urnes cinéraires de la Tène tardive en même temps que des débuts de l'occupation romaine, et qui a été redressée et classée: on peut hésiter sur sa classification comme menhir, ou comme stèle très frustre. Le docteur P. Cariou nous a remis pour le Musée Préhistorique Finistérien un fragment d'un splendide bracelet moulé en verre bleu à décor de boules en relief, trouvé dans le champ du grand menhir de Kergadiou, en Plourin-Ploudalmézeau.

Enfin, touchant à la fois la protohistoire et l'histoire, la découverte d'un statère grec de Cyrène dans le stipe d'une algue sur l'estran de Lampaul-Ploudalmézeau (C.R.

Acad. Inscriptions et Belles-Lettres, 1960, p. 317-323; *Annales de Bretagne*, LXVIII, 1961, p. 25-39; *Gallia*, XIX, 1961, sous presse; *Bull. Soc. Préhistorique Fr.*, LVIII, 1961, p. 324-331) est peut-être une preuve matérielle de l'expédition de Pythéas, mais en tout cas un témoignage de la voie atlantique sur la « route de l'étain ».

(P.-R. G., J. B., J. L'H.).

P.-R. GIOT, J. L'HELGOUACH et J. BRIARD.

LEGENDES DES FIGURES

Fig. 1. — *Plans et coupes des tombes de l'Age du Bronze : 1, 1', Saint-Roch, en Plourin-Ploudalmézeau; 2, 2' Kervolant, en Saint-Frégant; 3, Penn-an-Dreff, en Plouarzel.*

Fig. 2. — *Objets mobiliers des tombes de l'Age du Bronze : 1, Saint-Roch, en Plourin-Ploudalmézeau; 2, 2' Kervolant, en Saint-Frégant.*

DEUX PHILOLOGUES BRETONS DU XVIII^e SIÈCLE

Grégoire de Rostrenen et Dom Louis Le Pelletier

C'est au XVIII^e siècle que parurent trois remarquables ouvrages didactiques d'enseignement du breton, le *Dictionnaire français-breton* et la *Grammaire* du Père Grégoire de Rostrenen et le *Dictionnaire breton-français* de Dom Le Pelletier.

Sans doute, à la fin du XV^e siècle avait déjà paru le *Catholicon*, dictionnaire breton-français-latin de Jehan Lagadeuc (1). Dans la première moitié du XVII^e siècle avaient été imprimés les fameux *Dictionnaire et Colloques français-bretons* de G. Quiquier, de Roscoff (2), ouvrage qui malgré son peu de valeur connut la singulière fortune d'être réimprimé de nombreuses fois et même jusqu'en plein XX^e siècle. Mais surtout, en 1659, l'ou-

(1) In folio 105 pages, Calvez, Tréguier 1499, réédité au XVI^e siècle par Corte, à Tréguier, et à Paris en 1621 par Yvon Quillévéré, in-4°, 160 pages. Une édition abrégée en a été donnée en 1867 par Le Men, archiviste du Finistère. (Le manuscrit le plus ancien date de 1464.) Les auteurs sont Jehan Lagadeuc et Auffret de Quoatqueveran (cf. Loth, *Chrestomathie bretonne*, p. 238).

(2) Cf. Le Goaziou, *La longue vie des deux « Colloques François et Breton »* dans la *Nouvelle Revue de Bretagne* 1949, p. 190, 287, 377.

CHEVAUX

PROPRES AU SERVICE DES TROUPES DEPUIS 18 MOIS
JUSQU'A 3 ANS QU'ON PEUT TROUVER ACTUELLEMENT
EN BRETAGNE

Evêchés	Cavalerie	Dragons	Hussards	Artillerie	Vivres
Nantes		90	100		
Vannes			60		
Quimper.		150	250	300	600
Léon.	600	600	500	200	800
Tréguier.	200	500	450	200	600
Saint-Brieuc	100	100	30	50	3.000
Saint-Malo.		250	120	150	500
Dol		120	120	100	400
TOTAL.	900	1.810	1.630	1.000	5.900

5. — L'ALIMENTATION ET LE PANSAGE

L'alimentation influe profondément sur la constitution et le développement des chevaux; elle régit la production chevaline de la Province. Il ne faut pas oublier l'interdépendance profonde de la culture et de l'élevage, particulièrement dans l'ancienne France accoutumée au système de la jachère et à la rotation des cultures. La nourriture du bétail est fonction de la superficie des landes, de l'étendue et de la qualité des pâturages et des terres cultivées; réciproquement, l'importance et le rendement de ces dernières dépend du cheptel de la ferme. La plupart du temps, sauf dans le Léon, les animaux ne peuvent être nourris à l'étable faute de fourrages; ils passent toute la journée au grand air, dans les champs en jachères ou dans les landes, où ils laissent leurs déjections. Cet engrais restreint fertilise peu le sol d'où pen-

dant plusieurs années successives on tire tout le grain possible, et qui, après ces quelques faibles récoltes, retourne en jachères. La récolte des grains est l'objet essentiel de l'agriculture, mais le paysan utilise les céréales, non pour son alimentation ou pour celle de ses animaux, mais pour les redevances seigneuriales et le commerce. Ce trafic lui procure de précieux bénéfices. L'élevage est subordonné à la culture : bœufs et chevaux sont indispensables au paysan pour fumer et labourer ses terres (29). Mais le fumier animal n'est pas suffisant pour faire de bonnes récoltes.

Afin d'enrichir le sol et procurer aux animaux une nourriture plus riche, pour améliorer à la fois culture et élevage, et aussi intensifier le rendement, quelques nouveautés sont introduites dans l'agriculture bretonne durant la seconde moitié du XVIII^e siècle. Des marais sont asséchés, qui doivent donner de bons pâturages, spécialement dans le Comté-Nantais. Des prairies artificielles, surtout de trèfle, — trop rares, il est vrai — sont semées. La Société d'Agriculture, établie à Rennes en 1757, encourage beaucoup ces innovations : « La Bretagne, est-il écrit dans le Corps d'observations, assez riche

(29) Le vétérinaire Lallemand avait très bien saisi ces données économiques de la production agricole. Afin de maintenir l'administration des haras, il prie en 1790 les administrateurs du Finistère d'informer l'Assemblée nationale « que le commerce des chevaux dans l'évêché de Léon seulement monte d'un million à un million et demi par an; qu'en y joignant celui des grains, ce sont les seuls dans ce département; que le premier fournit à ce dernier l'engrais nécessaire par le fumier de ces animaux; qu'en portant atteinte à l'un on diminue en proportion l'autre; que c'est à l'aide de ce commerce que le paysan bas-breton parvient à satisfaire aux charges de l'Etat et à payer sa ferme, qui est composée, la plupart, d'un peu de terre labourable, de pâturages et d'une grande partie de terres incultes, en grand nombre dans ce pays, sur lesquelles il ne recueille qu'une plante sauvage, une espèce de genêt épineux qu'ici on nomme lande, propre seulement à la nourriture des chevaux et à brûler. » Mémoire de Lallemand aux administrateurs du Finistère, 1790 - Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, L 1456.

en bétail pour peupler les provinces voisines, trop peu riche en prairies pour pouvoir élever la moitié de celui qu'elle fournit, ne saurait donc trop multiplier les prairies artificielles. Quelle abondance pour elle si la dixième partie des vastes bruyères dont elle est presque couverte était convertie en de gras pâturages ! » Bertin se joint aux efforts de la Société d'Agriculture et encourage les prairies artificielles qui remédieraient au défaut d'aliments riches en matières nutritives.

Ces encouragements ne donnèrent que des résultats très restreints. En 1788, Chabert ne voit encore « dans le pays aucun pâturage, presque point de prés à faucher, et le foin qu'ils rapportent est d'une qualité inférieure ». La lande et les jachères couvrent, au XVIII^e siècle, les deux tiers de la Bretagne. Les évêchés de Quimper et de Vannes, le pays de Bain et de Derval sont particulièrement secs et arides. Seules les régions arrosées par des rivières possèdent des pâturages abondants.

L'état du sol et de sa culture — causes auxquelles il faut ajouter la routine et des procédés agricoles rudimentaires — expliquent l'alimentation donnée aux chevaux, et sa diversité suivant les régions ? « Le régime des animaux, remarque en 1788 M. de Kersalaun, inspecteur des haras, est certainement plus diversifié que celui des hommes, parce que l'on est forcé de les nourrir de la production du pays ». C'est d'ailleurs cette production qui, suivant une loi constante de l'élevage, commande la division de celui-ci, et détermine les régions où l'on fait naître, où l'on élève et où l'on fait travailler les chevaux dont les besoins, avons-nous vu, varient suivant les âges.

« La disette de fourrages... oblige les habitants de la campagne à les nourrir de racines et d'ajoncs hachés. » Ainsi Bertin résume-t-il en 1765 tout le problème de l'alimentation des chevaux. « Racines et ajoncs hachés »

sont les deux « mets nationaux » des chevaux bretons. Un contemporain de M. de Coniac explique, en 1768, l'usage que l'on fait de l'ajonc : « Outre l'usage que l'on fait du jonc ou lande qui croit dans les landes et terres en repos pour faire du fumier, lorsqu'il est dans de bonnes terres, on coupe les branches les plus tendres et les bourgeons de l'année, et avec des espèces de pilets tranchants on le hache fort menu pour en émousser toutes les pointes d'épines, et on le donne à manger aux chevaux pour lesquels c'est une très bonne nourriture qu'ils aiment beaucoup. » Au ^{xvii}^e siècle Calloët-Querbrat est fort partisan de cette « manne » excellente, dont il recommande même la culture pour en donner l'hiver aux poulains; il a inventé « pour piler ce verd » une machine qui réalise une économie considérable sur la main-d'œuvre.

On donne également « aux poulains, écrit Le Boucher du Crosco, indifféremment à tous les âges, dans tous les temps, des grains, des herbes, des légumes de toute espèce; les panais, les navets, les choux font leur aliment habituel; souvent même on les engraisse avec une sorte de *potage* (*potage* m'a paru le terme d'autant plus convenable qu'on fait cuire les panais, les navets, etc... et que l'eau est plus que tiède. On sent combien cet usage est pernicieux et quelles en sont les suites) composé de lait, de son et autres légumes hachés ». Ce barbotage, connu de tout le monde au ^{xviii}^e siècle, est encore largement pratiqué en Bretagne; mais aujourd'hui on n'y ajoute plus de « lavures d'écuelles », et la « soupe aux choux » n'est plus relevée de lard. Cette mixture forme un mélange appétissant et d'une bonne odeur qui entretient et renouvelle l'appétit de l'animal : « J'ai vu, écrit encore Le Boucher du Crosco, à la foire de Lamballe, acheté un cheval qui rendu à l'écurie ne voulait ni boire ni manger; le soir, quelqu'un s'avisa de dire qu'on lui présentait du lait, il en but largement. Un autre parla de choux; on y joignit du son et le tout mêlé avec du

lait fut très fort du fait du cheval, qui sûrement n'avait été engraisé qu'avec ce potage. »

Cette « façon extraordinaire » de nourrir les chevaux bretons était commune à toute la Province. Le foin, la paille et l'avoine ne sont que relativement peu utilisés. Pourtant le voyageur anglais Arthur Young, lors de son passage à Landerneau en 1788, reconnaît que son cheval a été nourri au foin et à l'avoine. Les régions les mieux partagées à cet égard sont les évêchés de Léon et de Tréguier. C'est ainsi que dans le Léon on nourrit les chevaux avec du foin, de la paille d'orge et de froment, mais on leur donne des panais au lieu d'avoine. L'hiver, de janvier à la mi-avril, on leur donne aussi de la lande pilée avec de l'herbe; l'été, ils profitent de l'herbe des prairies, et, à la fin du siècle, de trèfle et de vesce. Sur la côte, aux environs de Lesneven, les chevaux sont nourris « de paille d'orge, de fèves, de panais, de trèfle, de lande pilée avec l'herbe des champs; on ne leur donne ni avoine ni foin; en ville on les nourrit de foin et d'avoine ». Dans la campagne de Morlaix, les chevaux restent toute la journée au pâturage; le soir, à l'écurie, on leur donne de l'herbe de pré et du trèfle quand il y en a; sinon, du foin et de la lande pilée « espèce de fourrage vert qui les tient, affirment les enquêteurs de l'An III, en meilleur état que le foin ». Quant à l'avoine ils n'y ont droit que lorsqu'ils sont « en harnais » ou qu'ils ont une certaine route à faire. A Lanvollon, « on donne pour l'ordinaire de la paille de froment et d'orge aux chevaux; dans quelques communes on leur donne du foin d'été ».

Dans les autres évêchés de la Province, les chevaux doivent se contenter de mauvais foin, de lande et de bruyères. On s'explique la petitesse et la rusticité des chevaux bretons. Une région, cependant, accorde à ses animaux un peu de foin, d'avoine et de paille. C'est celle qui, au Nord-Ouest de Rennes, fait travailler ses chevaux à la culture des terres. — Ici et là, de bons pâturages

améliorent au printemps l'ordinaire des chevaux : ainsi sur les bords de la Loire, contrée où la luzerne connut un certain succès à la fin du XVIII^e siècle.

La nourriture des étalons des Haras de la Province est en principe réglémentée par les ordonnances et déclarations royales, et par les délibérations des Etats de Bretagne. « Les gardes-étalons, écrit en 1728 le directeur des haras du royaume, marquis de Brancas, aux inspecteurs des haras de Bretagne, doivent bien nourrir leurs étalons dans le temps de la monte, et pendant le reste de l'année leur donner seulement une botte de foin de dix livres et la même mesure d'avoine que le Roi ordonne aux étapiers de fournir par jour à sa cavalerie. » « L'ordonnance du 17 septembre 1777 fixe la ration de fourrages des chevaux de cavalerie à 10 livres de foin, 10 livres de paille, 8 livres d'avoine. » La ration des chevaux de troupes varia à plusieurs reprises au cours du XVIII^e siècle. En fait, elle ne fut jamais celle des étalons des Haras de la Province. M. de La Villegléart donnait à ses étalons du dépôt de Lamballe 12 livres de foin et de paille et 4 litres d'avoine; M. de Tuomelin, à Ponttrieux, distribuait pendant la monte 20 livres de foin, 10 livres de paille et 12 livres d'avoine à chaque étalon; à Troguindy, la ration de chaque étalon carrossier était de 15 livres de paille et de foin et 7 livres d'avoine. Seuls les inspecteurs des dépôts nourrissent convenablement les étalons; avant la réforme de 1785, qui institue le système de la réunion des étalons, les gardes forçaient les étalons « par une nourriture échauffante absolument contraire à la production, mais très favorable à ses vues parce que cela donne à l'animal les apparences du feu et de la vigueur ». Déjà en 1700, Pontchartrain écrivait à M. de Coran, inspecteur des haras du Léon : « Je vois avec surprise le peu de soin que les gardes-étalons ont de leurs chevaux dans votre département; et je ne conçois pas comment des animaux qui ne sont nourris que de choux et autres racines peuvent être gras et en état

de bien servir. » La difficulté de se procurer de la paille, de l'avoine et du foin les excuse en partie. En 1789 des cahiers de doléances demanderont pour cette unique raison la suppression des Haras.

La vente des chevaux et des poulains — ou laissés dans une inaction absolue, ou usés par un travail abusif — réclamait une préparation pour leur donner un aspect avantageux. De même qu'aujourd'hui les primes de concours que les éleveurs escomptent, les portent à engraisser leurs poulinières et étalons et à leur procurer une mine florissante et souvent un embonpoint exagéré, de même le prix qu'on pensait retirer des animaux faisait que « sans se soucier si ce qu'on leur donne convient ou ne convient pas à leur tempérament, on ne s'étudie qu'à choisir des aliments les plus propres à produire l'enflure qu'on désire », selon le terme du pays on les « possonait » (30).

Cette façon d'engraisser les chevaux « comme des cochons » était très sévèrement et continuellement critiquée par les connaisseurs : « S'il eut fallu, disait-on, pour faire de bons et beaux chevaux qu'une nourriture abondante et sans choix, il n'est pas douteux que la Bretagne en fournirait plus que toute autre province, puisqu'on ne leur épargne rien. » Cette espèce de nourriture avait de graves répercussions sur la santé et la vigueur des chevaux; « elle les tient gras à la vérité », but auquel tendent les éleveurs, « mais ne leur donne ni force ni qualités »; elle rend les poulains et chevaux aveugles, poussifs et remplis d'eau aux jambes... Et on ajoute : « Cet embonpoint n'est que soufflé et pris aux dépens de cette vigueur qu'une nourriture plus forte et plus spiritueuse leur eut donné : de là cette sensibilité qu'on leur voit aux différentes impressions de l'air. Sont-ils exposés à la pluie, ils tremblent de tous leurs membres, ils se refroidissent; leur poil leur change, ils se

(30) Le Boucher du Crosco, *Mémoire sur les haras*, p. 43.

dégoûtent et tombent dans des accidents dont peu de gens connaissent la cause. » Ces chevaux dépérissent lorsqu'on les transporte à un certain âge dans les provinces voisines, car ils sont fort longtemps à s'accoutumer au fourrage; si au contraire l'exportation se fait quand ils sont jeunes, un régime mieux approprié dans les gras pâturages de Normandie leur font rapidement perdre les défauts qu'une mauvaise éducation, dit-on, leur a fait contracter. Des répercussions d'un même genre risquent d'atteindre les étalons importés de Bretagne : « Les étalons étrangers qu'on amène en Bretagne ont été élevés à la paille, au foin et au grain; c'est de cette espèce de nourriture qu'ils tiennent la vigueur que nous leur connaissons, mais ils la perdent bientôt par les excès dont on a parlé ci-dessus et par la mauvaise nourriture qu'on leur donne. » Un inspecteur des Haras écrit dans le même sens aux Etats en 1766 : « Je doute que les chevaux étrangers que M. de Moléon amène de Hollande arrivent dans cette saison en Bretagne sans qu'il y ait environ la moitié de perte en changeant de nourriture; ils perdront la gourme et périront. »

Malgré les efforts des Etats de Bretagne de la Société d'Agriculture de Rennes et de quelques particuliers, tels Le Boucher du Crosco et Hélie, pour transformer la nourriture des chevaux bretons, l'habitude des paysans de la Province reste au début du xix^e siècle la même qu'au siècle précédent : « On concasse la lande dans des auges, on coupe les panais par tranches; ces deux nourritures donnent aux chevaux presque autant de vivacité que l'avoine dont elles tiennent lieu en partie » (31).

Au xvii^e siècle, Colbert avait tenté de changer les usages bretons; en établissant les Haras dans la Province en 1666, il défendit de nourrir les chevaux et poulains « de jons marins pilés, racinnes et panais, naveaux ou

(31) Annuaire statistique du département du Finistère, Ann XII, p. 143.

aultres choses... » Mais le Parlement de Rennes, connaissant l'importance de cette alimentation, demanda aussitôt de ne rien changer « à la manière accoutumée ». La routine et la nécessité l'emportèrent, et le xx^e siècle n'a pas renié les anciennes nourritures que l'usage à justifiée (32).

★★

Dans certaines régions de la Province, le Léon particulièrement, les chevaux « ne sortent presque point de l'écurie »; ailleurs, ils y rentrent parfois le soir. Or, écrit Le Boucher du Crosco, « les étables sont toujours sales et puantes, les poulains y ont sous les pieds le fumier, la fange et la boue ». La mauvaise construction des étables, trop basses et non aérées, le trop long séjour des litières, telle serait, d'après les enquêteurs de l'An III, une des causes naturelles du « dépérissement des chevaux ». Comment faire le pansage dans de telles conditions ?

Un meilleur sort n'était pas réservé aux étalons confiés aux paysans : « On a vu dans l'évêché de Léon, écrit en 1788 les inspecteurs de cette région, une remonte complète de trente chevaux se détruire presque toute entière dans l'espace d'environ huit ans, et s'il en restoit quelques-uns, ils étoient, ainsi que ceux qui avoient remplacés ceux qui n'existaient plus, dans le plus mauvais état. Il n'y avoit point d'étalons qui au bout de trois ou quatre ans n'eut les jambes gorgées ou les sabots pourris ou les flancs altérés ou qui ne fut affecté de

(32) Il existe de nos jours encore des champs d'ajoncs cultivés que l'on récolte la première et la deuxième années; ensuite, on les coupe, à l'exception de quelques pieds destinés à porter la graine. Il ne faut pas oublier que le mot ajonc provient d'un mot prélatin qui s'est par la suite rapproché de jonc par attraction homonymique, mais qui sert à désigner la plante fourragère primitive des races celtes, presque partout abandonnée, retournée à l'état sauvage et demeurée là où elle n'a pas été expulsée.

maladies de peau de différentes espèces. Quelquefois ils réunissoient plusieurs de ces tares et de ces maux, ce qui étoit inévitable vu la manière dont ils étoient traités. Il étoit défendu aux gardes-étalons de les faire travailler... Ils ne sortaient jamais de l'écurie, ils étoient rarement pansés, et ils étoient presque toujours mal. Ils avoient sous les pieds une litière qu'on ne relevoit jamais que quand elle étoit bien pourrie... Tel sera toujours le régime des étalons chez le plus grand nombre de paysans chez lesquels leurs propres chevaux se tassent dans leurs écuries mauvaises et mal saines... » Cette situation entraînera la réforme de 1785 qui remplacera le système de la dispersion des étalons confiés à des gardes par celui de la réunion des étalons sous le contrôle d'un inspecteur des haras (33).

Durant le XVIII^e siècle, les paysans bretons ne firent aucun effort pour remédier à ces nombreux défauts qui étoient les leurs : malpropreté et insouciance dans les soins donnés à leurs animaux. Aucun souci d'hygiène ne vint jamais les troubler. Il faudra attendre la transformation agricole de la seconde moitié du XIX^e siècle, et même, pour les régions les plus éloignées de la Bretagne, le XX^e siècle, pour les voir adopter des principes d'hygiène plus sains.

6. — LA MEDECINE VETERINAIRE

L'art vétérinaire est exercé au XVIII^e siècle par des maréchaux vétérinaires, établis dans les villes et les campagnes. Ils ont un pouvoir légalement reconnu et s'intitulent maîtres maréchaux jurés. Ce sont eux qui, délivrant les certificats prouvant la maladie de tel ou tel cheval, peuvent ainsi exempter une jument de la saillie

(33) Le règlement de 1785 donne des instructions sur le panage et les soins donnés aux étalons après la création des dépôts.

par un étalon de la province, ce sont eux qui doivent castrer les chevaux entiers errants dans les campagnes. Les inspecteurs des haras font donc appel à eux pour faire respecter les règlements.

Au milieu du siècle le besoin se fit sentir de vétérinaires plus instruits. Pour parfaire les connaissances hippiques et lutter efficacement contre les épidémies nombreuses qui décimaient le bétail, Bourgelat, protégé et soutenu par le contrôleur général Bertin, crée l'Ecole Vétérinaire de Lyon. Le 4 août 1761 est rendu l'arrêt du Conseil autorisant l'ouverture de l'établissement qui se fait le 1^{er} janvier suivant. Devenu Secrétaire d'Etat, Bertin fait passer l'Ecole dans ses attributions et, le 3 juin 1764, la transforme en « Ecole Royale Vétérinaire ».

Bourgelat, devenu Commissaire général des Haras, est obligé de venir résider à Paris; il y veut transférer l'Ecole de Lyon. Bertin n'accepte pas ce changement mais approuve par contre la suggestion d'en avoir une semblable à Paris. Celle-ci ouvre ses portes au château d'Alfort le 8 juillet 1767, et pour instruire les inspecteurs des haras, Bertin y crée à leur intention des séries de conférences obligatoires. Seuls les Etats de Bretagne refusèrent d'y envoyer leurs inspecteurs.



Jusqu'à la création de l'Ecole d'Alfort, la médecine vétérinaire est basée principalement sur des procédés empiriques. La plupart des maladies externes, faciles à reconnaître, peuvent être traitées avec succès. Les maladies internes, se distinguant par des troubles fonctionnels, demandent pour être bien interprétées une étude attentive et un grand don d'observation; des connaissances anatomiques, physiologiques et pathologiques très précises sont indispensables pour y appliquer un traitement judicieux et efficace; il en faut connaître la nature, le siège et les causes. Ces connaissances manquaient

aux vétérinaires du XVIII^e siècle. Seuls les officiers de cavalerie, pour les besoins de l'armée, recherchent par des expériences scientifiques à guérir leurs chevaux malades. Les paysans des campagnes suivent la routine ancestrale et appliquent à leurs animaux des remèdes dont l'efficacité se révèle trop souvent douteuse, sinon nulle. L'influence des vétérinaires instruits aux méthodes de Bourgelat et de ses disciples ne se fait sentir que tardivement en Bretagne, par l'intermédiaire des vétérinaires Villot, à Morlaix depuis 1775, et Pasquier, à Nantes depuis 1778. En 1785, l'intérêt des Etats de Bretagne pour l'élevage du cheval entraîne la réforme des haras et l'introduction dans la province de cinq nouveaux vétérinaires d'Alfort. Jusqu'à cette date les progrès accomplis dans la Province semblent provenir davantage des encouragements de l'armée que de l'aide apportée par l'Ecole d'Alfort, trop jalouse de ses connaissances.

Les traitements appliqués aux blessures et accidents survenus aux chevaux consistent à arrêter l'hémorragie, à calmer les douleurs, à désinfecter les plaies pour hâter leur cicatrisation et éviter les complications. On fait grand usage de l'eau-de-vie comme antiseptique; les vétérinaires doivent se fournir d'une autorisation spéciale pour s'en procurer en grande quantité, la circulation de l'alcool étant strictement réglementée. Les blessures occasionnées par des coups, tels que des ruades d'étalons entre eux, sont bassinées avec du vin chaud et du beurre fondu, et l'on emploie de l'eau-de-vie et du savon. On frotte les chevaux boiteux avec une mixture d'huile d'aspic, d'essence de térébenthine, d'esprit de vin et d'eau-de-vie. Les jambes gorgées, c'est-à-dire, enflées ou tuméfiées, sont soignées avec du vin dont on bassine les parties malades. Les furoncles ou clous sont combattus par la méthode suivante : on fait chauffer la grosseur d'un pouce de savon, autant de saindoux et de résine; on mélange et on introduit dans la partie blessée ces drogues qui éliminent le bourbillon. Le harnachement

peut également occasionner des blessures, au passage des sangles, à l'appui du collier ou de la selle; on les lave avec de la spurgée sauvage pillée (34).

Les maladies internes des chevaux nous sont mal connues; la multiplicité des appellations locales et l'ignorance fréquente des contemporains eux-mêmes nous permettent difficilement de les identifier aujourd'hui. Souvent le maréchal termine le procès-verbal de mort de l'étalon par ces mots : « mort de quelque maladie étrange et inconnue »; souvent les inspecteurs des haras ne savent diagnostiquer le mal qu'ils qualifient de « espèce de peste » (35). Les traitements, lorsqu'ils ne sont pas inexistantes, nous sont donc bien souvent inconnus, d'autant plus que, déclare un administrateur du Finistère en 1795, « il a été impossible de recueillir des renseignements sur la nature des remèdes appliqués à ces différentes maladies, parce que ceux qui donnent ces remèdes, toujours attachés à leurs anciennes superstitions, refusent de satisfaire aux questions qu'on leur pose à cet égard ».

Les maladies de la rate, du foie et du poulmon sont fréquentes. Le cheval attaqué du poulmon est soigné grâce à une boisson chaude composée d'une demi-livre de saindoux et d'une once de thériaque — médicament rarement employé de nos jours — que l'on fait bouillir dans deux pintes d'eau. Les maladies de l'intestin peuvent provoquer la mort; ainsi en 1775 un étalon meurt à Rennes du mal de « tranchées rouges », c'est-à-dire de coliques : il avait « les poulmons altérés, le fois gelé et les boyaux cordés ». La toux est couramment soignée par le miel.

(34) Cambry, *Voyages dans le Finistère*, t. I, p. 222. Remèdes de Julien Le Menthour, de Plounévez-du-Faou. D'autres traitements sont plus fantaisistes : « Pour ranimer un cheval fatigué, enfermez-le trois jours dans l'écurie, et donnez six sous au curé »!

(35) Ainsi lors d'une épidémie qui ravagea la région de Nantes en 1752. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, C 3922.

Parmi les maladies contagieuses, nous n'étudierons que quelques-unes dont, à plusieurs reprises, les ravages se firent cruellement sentir en Bretagne au XVIII^e siècle. La gale, maladie de la peau, se manifeste par une démangeaison intense suivie de grattages violents. Le traitement employé est l'isolement. L'intendant interdit de mettre les chevaux et juments galeuses dans les pâtures publiques, de les conduire aux foires. Malheureusement le paysan va « sans scrupules aux foires et marchés avec tout ce qu'il a de chevaux malades » et les « laissent vaguer dans les chemins et les plaines ». En 1703, plusieurs chevaux et juments du Léon sont atteints et l'inspecteur des haras, M. de Coran, craint « que ce mal se communique de plus en plus ». En 1742, une épidémie de gale amène la désolation dans le Bas-Léon; elle gagne l'évêché de Quimper et menace celui de Tréguier. C'est une calamité pour les paysans, et « tel ménager qui avait douze chevaux n'en a plus que deux, ainsi des autres à proportion ». L'intendant doit de nouveau prescrire des mesures d'isolement.

Le « mal de cerf » et l'« avant-cœur » sont des maladies contagieuses dont le traitement était inconnu. La première est la maladie microbienne connue aujourd'hui sous le nom de tétanos; la seconde une affection virulente, le charbon bactérien ou fièvre charbonneuse, appelée ainsi par suite de la coloration noirâtre du sang; elle est caractérisée par une tumeur gangréneuse au poutail. Un étalon atteint de cette double maladie présenta à l'autopsie « les poulmons entièrement ulcéré et cangrénés, le foie et la rate tout consommé et très noir..., la manbranne qui enveloppe le cœur... remplie de trois gros germes de matière gléreuse et très puante, la cher du cœur... noir et toutes les autres parties du corps »

En 1785-1786, une maladie épizootique régna sur les chevaux de la région de Lamballe. Il s'agit, au dire du vétérinaire Lallemand, « d'un véritable charbon qui se manifeste sur la langue, par des chancres qui rongent cette

partie, la font tomber et occasionne la mort des animaux en très peu de temps ». Cette description nous permet de reconnaître le glossanthrax, maladie contagieuse qui s'annonce sur la langue par de nombreuses vésicules qui s'ouvrent spontanément et entraîne une bave fétide d'une odeur infecte. Si l'on n'arrête pas les progrès rapides du mal, la gangrène gagne le larynx et le pharynx et l'animal meurt promptement. « Il y a peu de paroisses où ces animaux ne soient attaqués de cette maladie et de fermes où il n'en soit mort deux ou trois. » Cette maladie provient du manque de nourriture provoqué par la terrible disette de 1785. « Le sieur Lallemand se transporte dans les campagnes, mais aux frais des particuliers qui le requièrent... Comment ces misérables paysans demande le subdélégué de Lamballe, qui ont à peine pour subsister avec leur famille... peuvent-ils avoir recours aux talents de ce médecin ? » L'intendant demande un traitement à l'Ecole vétérinaire, et, grâce à ses soins judicieux, Lallemand parvient à guérir 322 chevaux appartenant à 135 particuliers de 15 paroisses. La même année 1786, le vétérinaire Villot emploie 32 journées pour le traitement d'une maladie épizootique qui s'était manifestée dans les paroisses de Saint-Thégonnec et de Plou-néour-Ménez.

La maladie la plus meurtrière est sans contredit la morve. Elle sévit continuellement, et il ne se passe pas d'années où, malgré les ordonnances de l'intendant et les précautions prises par l'armée, elle ne fasse de nombreuses victimes, tant chez les paysans et dans les effectifs des Messageries que dans quartiers et régiments de cavalerie. Souvent la morve se complique de farcin autre forme de l'affection microbienne. Elle est caractérisée par divers jetages ganglionnaires et des taches rougeâtres sur la « pituitaire » ou membrane muqueuse nasale.

« Ce mal devenait commun, écrit l'intendant en 1747, parce que la plupart des particuliers qui avoient des

chevaux morveux continuoient de s'en servir, ce qui infectoient tant les écuries particulières que celles des auberges; que d'autres au contraire cachoient avec soin leurs chevaux pris de cette maladie et en arrêtoient le cours pour les envoyer ensuite exposer en vente dans les foires et marchés...; que des particuliers qui aiant été avertis qu'ils avoient été dénoncés pour avoir en leur possession des chevaux morveux, non content de les soustraire et tuer dans la vue d'éluider les peines portées par nosdites ordonnances, s'avisèrent de plus de les écorcher pour en avoir la peau, et même d'en tirer la graisse pour en faire des remèdes. » Pour prévenir ces graves inconvénients, « il faudrait, écrit un inspecteur des haras, M. de La Villethéart en 1776, démontrer au paysan qui ne connoist pas ce que c'est que la morve, le danger qui court à en garder de malade sans les faire voir, vu la prompte contagion que les chevaux morveux communiquent aux autres ». Les commis des Fermes Générales sont également coupables de la communication du mal, en saisissant sur les faux-sonniers des chevaux morveux qu'ils revendent sans les faire examiner. Sans cesse l'intendant doit rappeler l'obligation stricte d'abattre les chevaux morveux et de faire visiter par des maréchaux les animaux suspects : six fois en vingt-cinq ans il rend des ordonnances à ce sujet; c'est dire l'ampleur du fléau. Comme la morve se transmet par le contact direct ou indirect, les écuries qui ont abrité des chevaux morveux doivent être désinfectées; les instructions de la Commission Intermédiaire sur le Casernement recommande de les parfumer en y faisant brûler du genièvre ou des herbes fortes, de les aérer, de les laver avec de la chaux vive, et de brûler mangeoires, râteliers, harnais et ustensiles de pansage.

De nombreuses recherches furent effectuées au XVIII^e siècle sur la morve. M. de Lépine, pensionné du régiment de Montrevel-cavalerie, compose une « poudre cordiale » pour préserver les chevaux de son attaque; le comte

de Belle-Isle, commandant en chef des Trois-Evêchés, fait imprimer une méthode pour reconnaître les chevaux morveux (août 1730). Ce remède et cette méthode passent dans le texte des ordonnances des intendants de Bretagne — notamment celle du 10 juillet 1747 » qui empruntent également les signes de la morve au « Parfait Maréchal » de Solleysel, au « Nouveau Parfait Maréchal » de Garsault, à l'« Ecole de Cavalerie » de La Guérinière. Mais ces ouvrages ne font faire à la science aucun progrès. Il faut attendre l'Ecole d'Alfort et le vétérinaire Lafosse fils pour parvenir à mettre au point une doctrine sûre.

En Bretagne, M. Hélie, par des expériences et observations répétées, trouve un remède à ce terrible mal. Soumis au comte de Grave, commandant en chef de la Province, et par son intermédiaire au ministre de la guerre, le marquis de Monteynard, le traitement est expérimenté sur quelques chevaux de l'armée; les premiers résultats sont incertains. En 1774, de nouvelles expériences sont faites en présence de M. Flandrin, directeur des Hôpitaux de l'Ecole d'Alfort, envoyé en Bretagne pour constater les résultats (36). Mais Bourgelat, a priori, ne croit pas à l'efficacité du remède : il n'a jamais pu guérir la morve et n'estime pas les autres capables de réussir là où lui, Bourgelat, a échoué. Le « petit Flandrin » suscite sans cesse des incidents et, pour chaque cas, doit s'en rapporter à l'autorité supérieure d'Alfort. Les autorités civiles et militaires de la Province sont unanimes à réprouver l'action de l'Ecole vétérinaire : « Je crois, écrit le commandant en chef, que nous sommes d'accord sur ce qui concerne ce petit inspecteur, et qu'il vous a paru, M..., démontré ainsi qu'à moi qu'il ne voulait faire que des difficultés, ce qui

(36) Il avait été question d'envoyer Lafosse. Il semble que Bourgelat préféra le jeune Flandrin sur lequel il exerçait une plus grande autorité.

m'a persuadé que M. Bourgelat ne voulait rien approuver de ce que le hasard peut faire découvrir partout ailleurs que dans son école; cette connaissance nous assure que tout ce qui viendra de la même boutique aura les mêmes principes et sera également inutile pour constater la bonté ou l'inutilité du remède... Sans être aussi habile que M. Bourgelat, il y a dans les différents corps de cavalerie des officiers qui s'entendent très bien aux maladies des chevaux. » Le ministre de la guerre, d'Aiguillon, puis le comte de Mux, est saisi de l'affaire; Bertin et le Contrôleur Général Turgot interviennent; les haras et les Messageries soutiennent Hélié contre l'Ecole vétérinaire. Hélié rédige de nombreux mémoires, critiquant avec beaucoup d'ironie Bourgelat et l'Ecole « qui de quatre-vingt lieues décide arbitrairement de ce qu'elle ne voit pas ».

La querelle reprend en 1786, et, de nouveau, directeur général des Haras, contrôleur général, intendant, Messageries de Bretagne appuient M. Hélié. Le directeur d'Alfort, M. Chabert, oncle de Flandrin, démontre le manque de connaissance anatomiques de M. Hélié et prétend que le régime indiqué par celui-ci « est extrait presque mot pour mot de l'instruction que j'ai publié sur la morve » (37). Et pourtant « le sieur Hélié n'est pas un charlatan, soutient l'intendant. C'est un citoyen honnête..., un grand connaisseur... et beaucoup de seigneurs sont témoins du succès de son remède contre la morve ». En 1789, Necker accepte que les expériences soient réalisées sous son contrôle à Paris, mais la Révolution sur-

(37) Rapport de Chabert sur le mémoire de M. Hélié, 21 octobre 1786. Archives départementales d'Ile-et-Vilaine, C 1399. — Les guerres de la Révolution entraîneront une grande consommation de chevaux; la morve y fera de grands ravages; au début de 1794, l'instruction de Chabert sera tirée à 2.000 exemplaires et répandue sur tout le territoire de la République; elle deviendra « le véritable vade-mecum officiel pendant toute la Première République ». Tous les ans doivent être rappelées les anciennes instructions royales contre la morve.

vient qui entraîne la perte des documents et de la poudre envoyée par Hélié. En 1792, à la demande de son auteur, le ministre est disposé à recommencer des expériences... On ne sait ce qu'il en advint.

Cette longue affaire montre la farouche hostilité d'Alfort « contre tout ce qui n'émanait pas de l'Ecole » (38). Sans doute M. Hélié affirmait-il à tort que le siège de la morve n'était pas la membrane pituitaire; sans doute ne possédait-il pas les connaissances scientifiques dont pouvaient se vanter Bourgelat et Chabert. Mais il est certain que son remède était efficace puisqu'à plusieurs reprises il sauva l'armée et les Haras d'une épidémie généralisée; les Etats de Bretagne l'avaient reconnu qui, sur le conseil de l'intendant, accordaient une pension à Hélié pour faire profiter les étalons de la Province des bienfaits de son traitement.

Cette lutte ardente est la preuve de l'intérêt pris aux questions de médecine vétérinaire dans le dernier quart du XVIII^e siècle. A la veille de la Révolution, les épidémies peuvent être enrayées efficacement en Bretagne. La valeur de l'Ecole vétérinaire, malgré son rôle exclusif, fut reconnu par Napoléon lorsqu'en rétablissant les Haras en 1806 il réorganisa les deux « écoles d'expérience » d'Alfort et de Lyon.

CONCLUSION

Durant le XVIII^e siècle, la production et le commerce des chevaux bretons ont subi de nombreuses transformations. La population chevaline, dont la densité est plus élevée que dans le reste du Royaume, s'est accrue; cette augmentation marque le début de l'extension considérable qu'elle prendra au siècle suivant. Des débouchés plus nombreux et plus importants se sont ouverts :

(38) L'intendant au comte de Grave. 24 juillet 1774. Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, C 1399.

le labourage par le cheval s'étend dans les régions septentrionales de la Bretagne et dans certaines régions méridionales; l'amélioration des voies de communication, la multiplication des échanges, l'extension des postes et messageries entraînent une plus grande consommation de chevaux. L'armée a toujours un besoin plus grand de chevaux, indispensables pour la guerre. Sous ces diverses influences le nombre des chevaux bretons exportés a doublé : non seulement les Normands, mais aussi les habitants de tout l'Ouest du Royaume et de la région parisienne, par leur intermédiaire le plus souvent, tirent de Bretagne des quantités toujours plus importantes de poulains et de chevaux.

La pratique de l'élevage et l'hygiène sont restées par contre stationnaire. La vente des chevaux ne se fait guère après l'âge de trois ans, par suite des conditions générales d'économie agricole. Les essais d'amélioration dans l'éducation et la nourriture des chevaux, tentés par les Haras, la Société d'Agriculture de Rennes, l'intendance et quelques particuliers épris d'idées nouvelles se sont heurtés presque partout à la routine des paysans. La médecine vétérinaire au contraire, réservée à une élite, a fait des progrès, surtout à la veille de la Révolution où l'influence, bien que tardive et trop exclusive, de l'Ecole d'Alfort s'est superposée à l'action des officiers de cavalerie et de M. Hélié, pour créer dans la Province une émulation constante qui favorise les recherches scientifiques.

Jacques CHARPY.

CONTRIBUTION A L'HISTOIRE DES COLLÈGES BRETONS A PARIS

LE COLLÈGE DE CORNOUAILLE aux XVII^e et XVIII^e siècles

(SUITE)

CHAPITRE IV (1729-1744)

GROSSES DEPENSES DE RECONSTRUCTION EN PERSPECTIVE (1738)

SACRIFICE DES FINS SPIRITUELLES BOURSIERS A PORTION INCONGRUE (1739)

1. — *Conan, principal et curé de Fresles*

Les fautes de Le Grontec, procureur (1729-1732)

Louis Conan était principal depuis juin 1729; en septembre, les boursiers eurent leur petite part de joie à l'occasion de la naissance du dauphin; en cette fin d'année l'optimisme régnait au collège. Le coffre était bien garni. Au début de 1730, un prêt de 2.000 livres fut consenti au Père Davaucour, procureur de la mission de l'Inde orientale, qui les rendit avec les intérêts au denier 20 au début de juillet. L'argent fut aussitôt placé, par contrat du 10 juillet passé par devant M^e Doyen aîné, notaire, au denier 20 également, chez la marquise

du Breuil, qui le lendemain, se fit aussi prêter les 2.500 livres que le sieur Chardon venait de rembourser aux nièces de l'abbé Le Meur. Le procureur Le Grontec intervint malencontreusement dans cette deuxième opération qui ne concernait pas directement le collège, lequel supporta pourtant l'amortissement des 2.500 livres, soit la somme de 353 l. 11 s., ainsi que 60 livres pour le contrôle et l'insinuation du legs. Malgré l'avis formel du Visiteur, ces sommes ne furent jamais « répétées » sur les demoiselles Le Meur, bénéficiaires de la rente.

Avant d'en venir aux imprudences plus graves que révélera de Trédern quand il sera, à son tour, procureur, rappelons à la décharge de Le Grontec les quelques actes méritoires de son administration qui dura trois ans et demi.

En vue de la reprise de la vie en commun, à partir du 1^{er} octobre 1730, il consacra 59 l. 16 s. à l'achat d'ustensiles de cuisine qu'il remit au préposé, Pierre-Jean Rannou, dernier boursier arrivé, homonyme de celui qui, 50 ans plus tôt, avait dû se résoudre à liquider le matériel de la communauté moribonde (1). Le procureur donna congé à une famille Gallois qui occupait la cuisine et fit libérer la salle, louée jusqu'au 1^{er} octobre 1730 à Tiercelet, maître-maçon. La communauté reconstituée, nantie d'une gratification de cinquante livres par tête et des commissions sur les baux à ferme, eut donc des ressources et un local bien à elle, où elle vécut d'une existence décente jusqu'à la crise brutale de 1739. Elle put même payer les services d'une cuisinière (1732-33, 1736-37). Une autre mesure favorable aux boursiers, la limitation de leur loyer à 25 livres, fut également prise de son temps. Tout cela dénote des sentiments fraternels à cause desquels il faut excuser certaines de ses faiblesses.

(1) Pierre-Jean Rannou mourut au collège à la fin de 1734.

Par ailleurs Le Grontec fit de son mieux son office. Il fit relier le graduel et le psautier et dressa, sans doute à la demande du principal, un inventaire de tout ce qui se trouvait dans la chapelle au commencement de 1730 (2). A la sortie de Darzanvilliers, à Pâques 1731, il s'efforça d'abrégier la vacance et à la Saint Jean-Baptiste loua la maison neuve à Pierre Frambourg, mais il n'eut pas la main heureuse, car moins de trois ans après, celui-ci quitta en laissant une dette de 747 l. 13 s., dont 459 l. 13 s. restèrent en reprise jusqu'en 1763.

Entre temps, le sieur Floc'h, curé de Fresles, était mort. Louis Conan, principal, fut pourvu de la cure et installé le 24 avril 1731. En dépit des statuts, il conserva la principalité et dut partager son temps entre Paris et Fresles. Il résigna les deux fonctions en mai 1732 pour prendre possession de la cure de Plouhinec, dans le Cap-Sizun, en Bretagne (3); il fut remplacé à Fresles par Jacques-Yves Pérennou qui sera curé pendant dix ans.

Le Grontec se trouva un peu livré à lui-même pendant les absences forcées de Conan et c'est peut-être à lui qu'incombe la responsabilité d'un prêt de 300 livres, le 15 novembre 1731, à l'abbé de Kerousy, qui n'en remboursa que 100. Il y eut quelque désordre dans sa gestion sur la fin. Son premier compte pour 1729-30 fut présenté le 11 novembre 1730 tandis que le dernier, pour 1730-32, ne put être examiné que le 17 septembre 1734. Ils étaient en excédent respectivement de 2.006 l. 5 s. 7 d. et 1.229 l. 1 s. 4 d., mais il manquait dans la

(2) L'inventaire forme l'annexe II de l'article de M. Couffon, op. cit.

(3) Louis Conan, docteur de Sorbonne, fut recteur de Plouhinec où il fut enterré le 29 décembre 1762, à l'âge de 58 ans. La cérémonie fut faite par Gobert, recteur d'Esquibien et successeur de Trédern. Conan examina, d'ordre du Garde des Sceaux, en qualité de censeur royal, le dictionnaire français-breton de Grégoire de Rostrenen, préalablement à l'octroi du privilège du roi. Conan approuva l'ouvrage le 1^{er} février 1730. (Henri Corbes, mémoire inédit.)

caisse du procureur 902 l. 5 s. 7 d. la première fois et 629 l. 1 s. 4 d. sur le compte suivant. La somme de 902 l. 5 s. 7 d. fut remboursée dans un délai raisonnable; il n'en fut pas de même pour l'autre. Des éclaircissements seront donnés plus loin là-dessus, ainsi que sur les détournements du comptable, peu importants à la vérité. Raison de plus pour les taire, dira le lecteur charitable; certes, les défaillances des procureurs furent exceptionnelles et l'on risque, en ne lui faisant grâce d'aucune, de fausser son impression sur la valeur morale de l'ensemble des « officiers » du collège, mais en l'occurrence les précisions sont nécessaires à l'analyse du caractère et du comportement d'un autre personnage, l'abbé de Trédern, principal et procureur, qui s'éri-gea en juge de Le Grontec.

2. — *L'abbé Philippe de Trédern, principal (1732-1744)*

Boursier depuis le 1^{er} décembre 1729, Trédern, licencié en droit, prit la principalité en juin 1732. Il eut comme procureurs successifs, d'abord Le Grontec jusqu'au 1^{er} octobre 1732, ensuite Corréoc pendant trois ans et enfin Thépault de Kernizan jusqu'au 1^{er} juillet 1736, date à laquelle il se fit charger aussi de la procure. Chapelain de surcroît, il tint ainsi dans ses mains, pendant huit ans, toutes les rênes du gouvernement du collège.

§ I. — *Olivier Corréoc (1732-1735)
et Thépault de Kernizan (1735-1736), procureurs*

Trédern et Le Grontec ne régirent ensemble l'établissement que juste le temps de voir s'établir entre eux l'inimitié qui transparait dans les comptes de l'omnipotent principal, de 1736 à 1741.

Corréoc, arrivé au collège à la Toussaint 1727 à l'âge de 23 ans, était boursier depuis le 1^{er} avril 1728. Sa gestion fut surtout marquée par de nouveaux achats de

rentes ou placements d'argent dans lesquels il n'eut, croyons-nous, pas de responsabilité particulière.

Ni lui ni son prédécesseur ne firent le voyage traditionnel de Fresles. Les choses y avaient été laissées bien en ordre par Conan et ne donnaient lieu à aucun ennui, le cas de Volcomte excepté puisqu'avec lui tout était toujours à recommencer.

Corréoc ne fit que de brèves apparitions à Orly, Maisons, Vitry et Brie-sur-Marne. La ferme de Brie dont le loyer n'était que de 65 livres, fut grevée en 1733 d'une quote-part de 11 l. 15 s. dans les réparations de l'église et du presbytère. La location des maisons du collège, après une période de relative sécurité, requit l'attention du procureur. Celle du « mouton » fut abandonnée, au mois d'août 1733, par la veuve Montel. Il dut réduire le loyer de 100 livres pour trouver un locataire, Vincent Mémard, maître-cordonnier, lequel, entré à la Saint Rémy 1733, dut être saisi trois ans plus tard. D'autre part, Henri-Louis Darzanvilliers n'ayant pris à bail, à compter de la Saint Jean 1735, dans la maison neuve, que la cave, la boutique, une chambre et le grenier ainsi qu'une partie de l'allée, il fallut rechercher des locataires pour les chambres des deuxième, troisième et quatrième étages (4). En attendant, le collège y mit des boursiers et Le Clerc, portier.

Un architecte fut appelé pour lever le plan du collège (1732-1733). Cette opération était-elle le prélude de transformations? En tout cas on ne fit que des réparations. A elle seule, Marie Duval, veuve Hunout, « couvreuse », perçut 231 livres, ce qui correspond à une révision générale des toitures (1733-34); les services du sieur Nicolas Laquais, « maître des basses œuvres », coûtèrent la forte somme de 338 livres.

(4) Il en avait été de même du temps de Pierre Frambourg, son prédécesseur dans la maison neuve.

Corréoc fit les achats suivants : un surplis, deux amicts, deux ceintures et trois couvertures de pale pour la chapelle; celle-ci fut ornée d'un tableau offert par Mme de Courtenay. Le procureur y fit mettre un cadre doré par Bouclet, peintre, pour 15 livres (1732-1733).

Voici quelques autres menus faits relevés dans ses comptes. A la Saint-Jean 1733 Marc Després, maçon, prit l'allée à bail, au départ d'Adrien Olivier, au prix de 24 livres. Les prés et terres de Brie-sur-Marne furent affermés pour 9 ans, au prix de 70 l. à François Boursault, voiturier, à compter de la Saint Martin d'hiver 1735, par bail passé par devant Dominique Noël, greffier et tabellion de la « prévôté-gruerie-justice » de Brie. En 1733-34 l'abbé du Mans, Visiteur, n'admit la prise en charge des 25 livres de capitation des boursiers que sous réserve qu'ils paieraient leurs impositions par la suite. Il s'inquiéta aussi de savoir pourquoi le procureur n'exigeait plus des locataires principaux la taxe des boues et lanternes (1734-35).

Pendant ce temps, c'est-à-dire avant qu'il ne devint procureur, l'abbé de Trédern prit plusieurs initiatives, avec ou sans l'accord explicite de Corréoc (5).

Il entreprit d'abord l'amélioration de la situation du principal, désavantagé, on s'en souvient, par rapport au procureur depuis 1729. Il s'y prit adroitement et progressivement (6). Le 24 novembre 1734 il obtint du Visiteur et des boursiers une augmentation de 60 livres du droit de principalité le mettant à parité avec le procureur. Le 24 septembre 1735 il prit le pas sur lui avec une augmentation de 85 livres. Les boursiers décidèrent d'en délibérer à chaque reddition de compte. Bien que le coffre

(5) Olivier Corréoc succéda à Claude Eslier à la cure de Landeleau en 1736 et devint en 1738 recteur de la grande paroisse de Poullaouën, où il mourut en 1747, à 43 ans.

(6) Les familles du Mans et de Trédern étaient alliées, ce qui dut faciliter la démarche.

fût vide le 1^{er} août 1736 ils prorogèrent l'augmentation qui fut acquise définitivement. Le droit de 125 livres du principal ne variera plus.

Il faut maintenant examiner la question des prêts dont de Trédern fut sans doute le principal responsable, en raison de sa personnalité.

Par contrat du 1^{er} octobre 1734, passé par devant maître Doyen l'ainé, notaire, le collège prêta 2.000 livres au Clergé de France. Le 20 février 1735 la somme de 2.000 livres, remboursée par la marquise du Breuil et son fils, fut aussitôt placée sur le collège de Maître Gervais par contrat sous forme de billet signé par l'abbé Le Moyne, docteur de Sorbonne, supérieur du dit collège, celui-là même qui succédera à l'abbé de Romigny, en 1740, en qualité de Visiteur ou Commissaire. Enfin le 23 mars 1736 le collège de Cornouaille plaça 1.200 livres sur le collège de Lisieux. On ne prit même pas le temps de passer un contrat en bonne et due forme. Ces placements, sur constitut, au denier 20, offraient bien sûr toute garantie et produisaient 260 livres de rente mais ils avaient été conclus à la hâte et en démunissant le collège de Cornouaille (7). En tout cas cet argent, investi en temps utile dans des travaux confortatifs, aurait permis de retarder ou même d'empêcher la ruine des maisons. Trédern n'aurait pas eu à donner l'alarme en 1738 ni l'archevêque à prendre en 1739 des mesures qui précipitèrent la décadence du collège.

Jean-Tanguy-Guillaume Thépault de Kernizan eut la procure du 1^{er} octobre 1735 au 1^{er} juillet 1736. Dès le mois d'octobre, Trédern fit à sa place le voyage de Nor-

(7) Au cours de sa procure (1735-1736), Thépault de Kernizan dut prendre dans la réserve 251 livres pour les dépenses courantes, en attendant le versement d'une somme équivalente par le fermier de Fresles. Ce versement permit de compléter le prêt de 1.200 livres pour lequel on vida entièrement le coffre. Le fait prouve que la trésorerie manquait d'aisance et que ce fut une faute de placer jusqu'au dernier sou.

mandie. Le principal renouvela le bail des dîmes, pour 6 ans, au même prix de 800 livres, avec Jacques-Yves Pérennou, curé de Fresles, et Adrien Heluy à compter de la Saint Jean 1737. Il les chargea de l'entretien de la grange; cette clause avait déjà été insérée dans certains baux mais elle était tombée en désuétude et périodiquement les fermiers essayèrent de l'éluder.

Avant de relater la carrière de procureur de l'abbé de Trédern mentionnons un détail qui éclaire un côté de la nature de l'homme. En 1735 il fit tracer et aménager pour 40 livres un parterre par Moinot, jardinier. Dans le passé le jardin du principal avait servi beaucoup plus de chantier que de lieu de méditation. Cette création de Trédern, à qui l'on attribuerait volontiers un esprit positif, prouve qu'il n'était pas insensible à l'agrément d'un jardin bien dessiné.

**

§ II. — *Philippe de Trédern, procureur (1736-1744)*

L'AFFAIRE LE GRONTEC

Dès son entrée en charge le 1^{er} juillet 1736, Trédern s'astreignit à lire les comptes de ses prédécesseurs. Cette lecture lui fut profitable. Il reproduisit mot pour mot, en tête du sien, l'avertissement écrit par Morlays en 1693 en prenant la procure. Il dut passer au crible la comptabilité de Le Grontec, y remarqua l'observation du Visiteur à propos des frais d'amortissement de la rente Le Meur et d'insinuation du legs, s'élevant à 413 l. 11 s., ainsi que l'absence de recettes provenant du Domaine. Remontant plus haut il établit que le collège n'avait pas perçu la rente de 26 l. 6 s. de 1713 à 1731. Or il n'avait eu lui-même aucune difficulté pour se faire payer la rente des années 1732 à 1735. Il flaira un mystère et son tempérament d'inquisiteur l'incita à faire auprès du

Domaine une enquête dont il livra les résultats dans trois comptes, nous allions écrire dans trois feuilletons, comme dans un roman à épisodes.

Dans le compte de 1736-37 Trédern nous révèle qu'il a pu, avec le concours de l'avocat Le Gay, avoir en mains les états de recettes et dépenses du Domaine de Paris et les quittances de dix années de rente de 26 l. 6 s. détenues par un certain commis.

Dans le compte suivant (1737-38), les observations marginales de l'abbé de Romigny, Visiteur, nous apprennent que Le Grontec est coupable du détournement de 258 livres, puis de 45 autres livres provenant de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés.

Un troisième compte (1739-40), nous donne le fin mot de la chose: les receveurs du Domaine avaient payé jusqu'en 1712 inclusivement, reversé au trésor royal la rente des années 1713 à 1719, payé les années 1720 et 21 à Le Guillou-Roslouët, et Le Grontec avait touché les arrérages des dix années 1722 à 1731, c'est-à-dire 263 livres, frais en moins. Le Grontec, licencié « de la maison et société de Sorbonne », fut convoqué le 4 mars 1741 à la reddition de ce compte. Il s'entendit dire tout ce qui précède et rappeler qu'il devait par ailleurs 629 l. 1 s. 4 d. sur l'excédent de son compte (1730-32). Encore heureux qu'on n'eût fait aucune allusion aux sommes payées mal à propos pour le legs Le Meur. La leçon porta et Le Grontec s'acquitta en deux versements d'une somme de 350 livres sur son finito (1741 et 1742). Trédern eut-il des remords? Le Grontec ne fut plus mêlé à l'histoire des rentes domaniales impayées. On fit mine de croire que la faute était imputable au Domaine. Du Laurent de la Barre, par acquit de conscience, rétablit la vérité en 1762, avant de s'en aller, mais seul le solde du compte de Le Grontec, soit 279 l. 1 s. 4 d. figura en reprise, ce qui ne changea rien à l'affaire, virtuellement enterrée.

L'abbé de Trédern avait une prédilection pour la comp-

tabilité et, en dépouillant les cahiers disparates de ses devanciers, il en avait discerné les lacunes et les points faibles. Il réalisa une véritable réforme des comptes. En particulier il inscrivit dans un article spécial l'excédent éventuel du compte qui auparavant pouvait être escamoté.

Il reste à examiner sommairement le contenu de ses comptes successifs et à parcourir les différentes étapes de sa procure qui dura huit ans.

Le problème de la restauration des maisons, plus préoccupant que jamais, sera traité à part, ainsi que celui des avantages personnels recherchés par Trédern.

Dans le premier compte (1736-37), il fit l'historique des démarches faites avec succès en 1680 auprès du Bureau des Finances et des Présidents Trésorier généraux de la Généralité de Paris pour obtenir la reprise du paiement de la rente de 26 l. 6 s. du Domaine, etc...

Il signale le sans-gêne des frères de Volcomte, à Fresles, où l'ainé, Adrien, n'avait fourni « titre nouvel » en 1735 que pour une partie de la redevance seigneuriale, l'autre partie des biens étant échue à Alexandre, son cadet, le chevalier, qui l'avait vendue au s^r Robert Dubuc, à Dieppe. Celui-ci ne daigna pas répondre à Trédern qui le fit condamner par sentence du 11 avril 1739 du Bailliage de Dieppe à payer au collège la somme de 50 livres pour le droit du treizième et six années d'arrérages de la redevance. Cette somme ne figure pas en recette.

Egratignant au passage ses prédécesseurs le procureur insista sur les trente ans de retard dans le paiement d'une rente d'Orly de 27 s. 4 d. Il fit une visite au possesseur du demi-quartier de vigne, le sieur Ogier, Président au Parlement, mais en ce qui concerne une autre rente d'Orly due au collège et payée à tort par Goguilon et consorts au Chapitre de Notre-Dame, il n'osa s'attaquer à ce dernier. Il se borna à porter en reprise

les arrérages de 39 ans, soit 78 livres (1737-38), qui passèrent en « dettes désespérées » l'année suivante.

Notons au fil de la lecture :

qu'un sieur Normand, chantre, reçut 2 l. 17 s. 6 d. en tabac pour l'aide apportée aux offices; que Trédern confia au sieur Miquel l'examen et « l'arrangement » des papiers et titres du collège et qu'il lui paya 328 livres pour ce travail qui n'était pas le premier du genre et qui ne sera pas le dernier, etc...

Ce premier compte comme tous ceux des 15 années antérieures présenta un excédent, lequel s'élevait à 933 l. 13 s. en espèces ayant cours; le coffre renfermait en outre un petit écu et un louis d'or de vieille frappe qui fut changé en 1741 pour 27 livres.

Relevons dans les comptes suivants, quelques menus faits:

Compte de 1737-38, arrêté le 23 juillet 1738 : excédent 1.200 l. 14 s. 4 d. (8). Le procureur achète une cloche plus grande, des rideaux, des tapis, un parement d'autel et des tableaux pour la chapelle.

A la mort de Mémard, la maison du « mouton » est louée pour 9 ans, à compter de Pâques 1738, au prix de 430 livres, en augmentation de 30 livres, au sieur Lesquoy, marchand fruitier.

Le collège paie 108 livres pour le dixième de trois maisons extérieures. La quatrième, construite vingt ans auparavant, est sans doute l'objet d'une exonération.

Compte de 1738-39. Trédern fait un séjour d'environ deux mois à Fresles, et dépense 200 livres pour les réparations du chœur de l'église, du tabernacle et des vitres du sanctuaire.

(8) Désormais les boursiers présents aux redditions de comptes percevront une gratification de deux livres qui fut exceptionnellement de trois livres en 1739.

Ce compte prévoit l'admission en « dettes désespérées » de plusieurs sommes dont l'une, de 180 livres, au nom de Lefebvre, ancien fermier de Rieuville, renferme sous sa forme anodine une bombe à retardement qui éclatera dans le compte suivant.

Ce compte, arrêté le 26 juin 1739, présente un excédent de 1.763 l. 9 s. 1 d.

Compte de 1739-40. Le sieur Miquel, déjà nommé, vaque pendant quatre jours à la « représentation » des titres du collège à la Chambre des Comptes, pour satisfaire à la déclaration du roi du 16 avril 1738. Les boursiers font célébrer un office à la mémoire de l'abbé de Romigny (coût : 20 l.); aucun autre Visiteur ne fut ainsi honoré. Le procureur paie à M. Charles Barbier, sous-fermier des domaines du roi, 248 l. 10 s. pour droits d'amortissement de la fondation d'une bourse au collège par M. Ferdinand Vallot par testament du 30 mars 1709 en faveur d'un jeune étudiant de la ville de Quimper. Le droit incombait au sieur Fontaine, avocat, locataire du collège et usufruitier du capital mais ne semble pas lui avoir été réclamé. Enfin Trédern, avec une évidente jubilation, explique la genèse de l'affaire des 180 livres de Rieuville qu'il a tirée au clair au cours d'un voyage à Dreux en mai 1737. Cette somme, dit-il, doit être déduite des 632 l. 12 s. 6 d. mis en reprise au nom de l'ex-fermier Jean Lefebvre, car Conan, ancien principal, en avait donné quittance sans en rendre compte au collège. Autrement dit Trédern insinue que son prédécesseur a détourné 180 livres. Il répétera cette accusation dans tous ses comptes mais son successeur, l'abbé Du Laurent de la Barre, probablement peu convaincu, passera l'éponge sur l'affaire (9).

Le 2 juin 1737, par acte passé à Dreux devant Maître Houart, notaire, Trédern, autorisé par délibération des

(9) Conan pouvait avoir mis la somme au coffre dont le contenu n'était pas comptabilisé, à l'époque.

boursiers, avait fait grâce à Lefebvre de 202 l. 12 s. 6 d. sous réserve qu'il paierait les 250 livres restantes en quatre versements, de six mois en six mois. Mais l'ancien fermier n'en fit rien et figura en reprise jusqu'en 1763, pour 436 livres.

Trédern qui avait décidément beaucoup de sollicitude pour les fermiers de Dreux suggéra au Visiteur d'accorder une remise au sieur Jean Nollet, nouveau preneur, tout le pays de Dreux ayant été grêlé deux ans auparavant et inondé en 1741. Une réduction de 50 livres fut décidée en 1743, etc...

Le compte arrêté le 4 mars 1741, par l'abbé Lemoyne, Visiteur, docteur et « sénieur » de la maison de Sorbonne, présente un excédent de 615 l. 1 s. 5 d.

Un sous-locataire de la maison du « mouton », prétendant ne pas y être en sûreté « de sa vie », assigne le sieur Lesquoy, locataire principal, à lui donner congé. Lesquoy obtient de Trédern une remise de 31 l. 18 s. sur son loyer, deux boutiques ayant « vaqué » un trimestre à cause des chicanes des sous-locataires.

Compte de 1741. Le compte, arrêté le 27 mars 1742, présente un excédent de 1.499 l. 5 s. 11 d.

Compte de 1742. Le compte est présenté le 12 février 1743 à l'abbé Chevalier, docteur de Sorbonne, chanoine de Saint-Honoré, qui se qualifie de supérieur, délégué par Mgr de Beaumont. Le sieur Houdart paie au collège, suivant l'arrêté de M. Joubert, architecte, 98 l. 2 s. 6 d. pour les charges de murs mitoyens pour sa maison, sise rue Galande, construite en 1739. Les immeubles Houdart, intéressés par la mitoyenneté, devaient occuper l'emplacement désigné dans le plan Berty sous le nom d'Hôtel des Anniversaires.

Trédern renouvelle le bail de Fresles pour 9 ans à compter de la Saint Jean 1743, au prix de 950 livres, et encaisse 100 livres de commission.

Jacques-Yves Pérennou, curé de Fresles, est mort. François Riou de Kerson, du diocèse de Quimper, lui succède le 31 juillet 1742.

Le vicaire, Le Cauchois, deuxième du nom, est mort également. Il avait vendu sa maison et Trédern, comme certains de ses prédécesseurs, se berce d'illusions au sujet du droit du « treizième ». Jamais le collège ne perçut le moindre droit de mutation pour cette maison.

Pierre Deniau, fermier de Brie-sur-Marne, s'acquitte de son fermage, s'élevant à 65 livres, en versant 28 livres au principal du collège de Lisieux et le reste au collège de Cornouaille. Que signifiait ce règlement par personne interposée ?

Le compte présenté le 12 février 1743 et arrêté le 18 se solde par un excédent de 2.574 l. 16 s. 5 d.

Compte de 1743. Trédern paie au sieur Lherminier, receveur du dixième, 175 livres pour restant de l'imposition sur les maisons extérieures, jusqu'au 31 décembre 1743.

Le compte présenté au Visiteur le 28 mars 1744 et arrêté le 30 accuse un excédent de 4.155 l. 8 s. 3 d.

Compte de 1744. Le sieur Alain-François Fontaine, avocat et premier bénéficiaire du legs Vallot, meurt le 30 mars 1744. Maître Mouette, notaire, rue de l'Arbre, vis-à-vis de la rue des Deux-Portes, dresse l'inventaire des meubles du défunt. Il détient les papiers de la fondation qui doit échoir au collège à la mort du frère aîné, l'abbé François Fontaine, qu'il s'agit de rechercher.

Trédern fait en juillet un long voyage à Fresles, motivé sans aucun doute par des difficultés tenant à la prise de possession de la cure. Le collège avait dû payer à François Le Taleur, déportuaire de la paroisse, la portion congrue de deux ans.

L'abbé Trédern résigne ses fonctions et quitte le collège au début d'août pour aller prendre possession de la cure d'Esquibien, en Bretagne.

*Signes précurseurs de la ruine
de quatre corps de logis (1738)
Economies draconiennes (1739)
Réparations de fortune (1738-1740)*

Le 23 juillet 1738, lors de la reddition du compte de 1737-38, l'abbé de Romigny, alerté par Trédern, attira l'attention des boursiers sur l'état des bâtiments du collège: beaucoup de réparations étaient urgentes et même trois maisons, « vieilles et caduques », pourraient nécessiter une réédification entière... Il fut décidé ce jour-là d'inviter M. Joubert, architecte, juré-expert, à dresser un état des maisons et une estimation des réparations.

Cependant le péril n'était pas imminent car le travail de M. Joubert ne fut prêt que le 16 juin 1739. En attendant, le principal fit exécuter, sous la direction de l'architecte, les réparations les plus urgentes qu'il est d'ailleurs difficile de localiser. On sait seulement que la réfection du bâtiment du puits fut commencée. La dépense de 1.445 livres fut aisément payée sur les 2.000 livres remboursées le 15 novembre 1738 par le collège de Maître Gervais. Joubert reçut pour étrennes un présent de bougies, café et sucre, denrées précieuses à l'époque, pour une valeur de 30 livres. Il fut en outre reçu à dîner lors de ses visites de chantier.

Mais le plus coûteux restait à faire. L'architecte, dont le procès-verbal coûta 64 l. 15 s. et le plan dessiné par Maugein 36 livres, prévoyait une reconstruction totale et une dépense de 80.000 livres. L'exécution fut ajournée et le collège se borna à réaliser un programme de réparations de fortune. De toute manière des économies étaient nécessaires. On n'hésita pas longtemps. Le 28 octobre 1739 l'archevêque de Paris ordonna la réduction simultanée du taux des bourses à 50 livres et de leur nombre à deux, ainsi que la suppression de la gratification à la

communauté, à partir du 1^{er} décembre 1739. De ce jour date le déclin spirituel du collège de Cornouaille en dépit de la reconstitution spectaculaire du temporel quinze ans plus tard, sous la forme d'un bâtiment de trois étages d'une longueur de 28 mètres environ où oncques aucun boursier ne mit les pieds.

Le coût des dernières réparations s'éleva à la somme de 5.500 livres environ.

Les paiements, échelonnés de 1739 à 1742, n'absorbèrent pas les disponibilités, augmentées des économies décidées en 1739 qui se chiffraient par 900 livres par an en chiffres ronds. Des réserves purent donc être constituées pour des travaux plus importants.

Quelques précisions du compte de 1739-40 et des comptes suivants permettent, par induction, de localiser les dernières réparations. La majeure partie de la dépense fut consacrée à la maison du « mouton » pour une opération sur laquelle nous ne sommes pas renseignés. Le compte de 1739-40 révèle seulement que le loyer du sieur Lesquoy fut réduit de 430 à 280 livres, cinq chambres de la maison n'ayant pas été reconstruites. Par ailleurs il y eut pose du bouquet traditionnel; on avait donc dû toucher au gros œuvre, écreter la maison, refaire la toiture (l'importance des travaux de charpente justifie l'hypothèse) et supprimer les constructions parasites caduques, telles les deux chambres bâties en bois sur la petite cour vers 1719.

Joubert dirigea les travaux. Trédern, galant homme, fut aux petits soins pour Mme Joubert à qui il remit un cadeau, le plus souvent de café, valant 30 livres pour les étrennes de 1740, 1741 et 1742. Les deux années suivantes la dépense fut réduite à 21 livres. Son mari avait reçu pour sa part en 1740, sur l'ordre de l'abbé Romigny, un « quarteau de vin » d'une valeur de 72 livres. Ces divers présents tenaient lieu d'honoraires.

§ III. — *Responsabilité de l'abbé de Trédern*

Trédern, en cumulant toutes les charges depuis 1737, avait du même coup endossé toutes les responsabilités. L'abbé de Romigny, Visiteur, était très âgé et malade. Le principal fut donc, selon nous, le « *deus ex machina* » dans l'affaire des bourses. Toutefois, avant de l'accabler, il convient d'examiner si les dispositions prises par l'archevêque, à son instigation, étaient nécessaires et suffisantes. Les comptes récents ne laissaient nullement prévoir la catastrophe. On y voit au contraire que depuis 1734 l'état des affaires du collège avait permis l'augmentation du droit du principal et qu'en 1735 et 1736 il avait accordé une série de prêts totalisant 5.200 livres. Tout cela s'était fait avec l'accord de Trédern et vraisemblablement sur son initiative. On constate également que deux des maisons en cause avaient été prises à bail sans réserve des preneurs, la première le 29 novembre 1737 par Philippe Debus, compagnon imprimeur, au même prix qu'avant, la seconde le 6 mars 1738 par le sieur Lesquoy avec une augmentation de 30 livres.

Trédern, durant cette période, n'avait donc laissé percer aucune inquiétude; il n'avait pas décelé dans l'état des maisons, de signes de décrépitude, lesquels n'avaient pas échappé à l'architecte. Trédern fut donc sans aucun doute le premier surpris.

Pour remédier à la situation, fort grave, il eût fallu employer comme en 1716-17 des moyens à la mesure du mal et commencer par exiger le remboursement des 5.200 livres. Malheureusement le maître du collège n'avait pas l'autorité voulue pour résilier tous les contrats de prêt. Il proposa donc des remèdes dérisoires et la réédification des maisons ne put être entreprise de son temps. L'état de deux bâtiments, de la maison du tonnelier surtout, empira et le collège dut accorder des réductions de loyer de sorte que Trédern, chez qui le

comptable avait pourtant pris le pas sur le chef spirituel, ne put sauvegarder complètement le patrimoine temporel. Quant au bon renom de l'institution ce n'est pas l'effectif squelettique des boursiers qui aurait pu le maintenir tant à l'Université qu'en province. De cette déchéance spirituelle Trédern était également responsable.

Il est un autre trait de son caractère qu'on ne peut taire ni excuser, et que ses comptes ne mettent que trop en évidence, c'est son avidité que nous avons laissé pressentir. Il avait fait amputer la bourse et supprimer les gratifications, mais uniquement celles des autres. Il conserva l'intégralité de ses gages et se fit allouer, sous un prétexte ou sous un autre, des gratifications qui d'extraordinaires devinrent ordinaires. Qu'on en juge: il perçut successivement: 200 livres en 1737 pour avoir régi le collège et servi de scribe au sieur Miquel pour l'inventaire; 130, 150 et 140 livres pour « ses peines et soins extraordinaires » en 1737, 1738, 1739; 300 livres en 1740 pour ses soins et pour avoir mis le compte en meilleur ordre; 200 en 1741, 1742, 1743 pour ses soins et en considération de la modicité de « l'honoraire » de la principalité; ses émoluments annuels atteignirent ainsi à partir de 1741 la somme de 718 livres. Bien des bénéfices produisaient assurément davantage, spécialement en Cornouaille, mais les recteurs y avaient charge d'âmes tandis que Trédern, ayant fait à peu près le vide autour de lui, jouissait d'une sinécure. Son sort était enviable par rapport à celui du boursier qui n'avait que 50 livres. Cette inégalité choquante caractérise le personnage. Cependant, il n'était pas sans mérite, il était intègre à sa façon en ce sens qu'on ne trouve pas la moindre indécatesse dans sa gestion. Hélas! une surprise attristante nous attendait qui nous autoriserait à penser que l'armature rigide de Trédern n'était qu'une façade. Ses besoins d'argent l'avaient amené à connaître à son tour des faiblesses et à l'heure ultime de la sortie de charge en août 1744 il man-

quait 2.513 l. 3 s. 3 d. dans sa caisse. Il s'engagea à rembourser cette somme énorme en quatre versements égaux à partir de la Saint Jean 1745 (10).

3. — *Boursiers et locataires*

Boursiers:

Jean-Marie-François Jan de Saint-Martin (1736-1738); Augustin Fraval, prêtre (1736-1743), qui resta au collège jusqu'en 1749.

Locataires:

1°) De la maison du « menuisier » autres que le locataire principal : Mme Amiot (1733-1735); Troplong et du Châtel (1736-1737); Mme Lebeau (1737); Leclerc, portier (1737-1740); Marchand, avocat au Parlement (1739-40); Barazer, tailleur (1738-1754), qui en 1742 prit une deuxième chambre et une troisième en 1744; ses affaires étaient donc prospères.

2°) Des chambres du collège: l'avocat Fontaine, locataire inamovible; l'Hybernois Rhely, prêtre (1729-1752); les imprimeurs ou libraires Colombat et Mazières (1729-1745); les abbés Turcan et de Tronjoly, etc...

Nouveaux locataires:

Les abbés de la Voypierre, de la maison de Sorbonne (1729-1732); Nivet de la Fauvelaye (1729-1732); de Moëlien (1733-1734); Penfrat (1734-1742) (11); de Kerjégu (1736-1739); de Lézormel (1739-1740); Bar et Caradec

(10) L'abbé Philippe de Trédern mourut en son presbytère d'Esquibien le 22 juin 1749. Son voisin Conan n'assista pas à l'enterrement. Trédern n'avait pu rembourser au collège de son vivant que 1.513 l. 3 s. 3 d.; 1.000 livres furent payées par les héritiers entre juillet 1751 et avril 1752, par l'intermédiaire de l'abbé Chevalier, Commissaire.

(11) Jean Penfrat de Bassemaison, docteur de Sorbonne, fut recteur de Mahalon de 1742 à 1767.

(1739-1741); Bourdeaux (1740-1741); Langlois (1741-1742); de Boisbilly (1741), etc...

Héraut, maître-chirurgien (1732-1735); Châteaugontier (1732-1733), étudiant en philosophie; Courtier, étudiant en médecine (1732-1733); les sieurs Rosmorduc (1738); Stévenard (1738-1740); Lion, étudiant en droit (1736-1737);

Les Hybernois Brady (1733-1737); Magoeny ou Magreny, prêtre (1735-1736); Bally (1737-1739); Thaly, prêtre (1739-1747); Shéridan (1739-1742); Magdonel aîné (1739-1754) et cadet (1743-1747); Mastorson, entré en 1740, renvoyé en 1747; Mascraon, étudiant en médecine (1742-1750); l'abbé Touronce, probablement le procureur ironique et sensible de 1706-1708, passa quelques jours au collège en novembre 1743 et y laissa des livres qui furent inscrits à l'inventaire.

CHAPITRE V (1744-1764)

SOUCI MAJEUR: LE TEMPOREL

LA FIN DE L'AUTONOMIE DU COLLEGE

1. — *L'abbé Alexandre-Hyacinthe Du Laurent de La Barre, principal et procureur (1744-1762), professeur au collège royal de Navarre, recteur de l'Université (1754-1755), poète et bâtisseur.*

Lorsqu'il prit en mains les affaires du collège, en août 1744, Du Laurent (1) avait 28 ans, et était licencié en théologie de la maison et société de Navarre, et régent de philosophie au collège royal du même nom. Sa nomination marquait un tournant dans l'histoire du collège de Cornouaille qui avait été régi jusqu'alors par un prin-

(1) Né le 26 juin 1716 à Concarneau, il était le fils d'Antoine Du Laurent de la Barre, sénéchal de la juridiction royale. Du Laurent signait le plus souvent avec un D majuscule et quelquefois en un seul mot.

principal élu par les boursiers et boursier lui-même. L'archevêque de Paris dut probablement le désigner d'autorité, estimant sans doute que la charge était trop lourde pour l'un ou l'autre des deux boursiers, Dumoulin et Chevreuil, entrés le 11 mars 1744, d'ailleurs âgés seulement de 24 ans et 19 ans.

§ I. — *Attente et thésaurisation* (1744-1751)

A son départ, Trédern n'avait, comme l'on sait, remis à son successeur que 1.542 l. 5 s., avec lesquels Du Laurent ne pouvait rien entreprendre. Les intentions du nouveau principal touchant la reconstruction ne se devinrent qu'au bout de quelques années, durant lesquelles il thésaurisa systématiquement. Il inaugura une gestion austère et donna l'exemple. Pas une fois, au cours de son principalat de 18 ans, on ne le vit jouir d'une faveur, d'une gratification quelconques. Il avait, il est vrai, des compensations par ailleurs. Du Laurent n'osa pas cependant économiser sur la fête de Saint Corentin. Quant au triste sort des boursiers, il paraissait réglé une fois pour toutes et Du Laurent n'y apporta aucun remède.

Une rapide revue des comptes de 1744 à 1751 va nous renseigner sur ses activités et sur les événements, petits et grands, de cette période d'attente.

Compte de 1744. — Le principal, probablement trop pris par ses diverses fonctions, est conduit à faire célébrer une partie des messes de fondations par d'autres prêtres.

La nièce de Genèveaux et son héritière est morte au couvent des Filles de Sainte-Geneviève, quai de Tournele. L'annuité de 292 l. est payée à son frère. Le remboursement sera terminé en 1745.

L'excédent du compte, arrêté le 5 juillet 1745, par l'abbé Chevalier, commissaire, est de 5.542 l. 3 s. 3 d., moins les 2.513 l. 3 s. 3 d. de Trédern.

Compte de 1745. — L'abbé d'Aoste, chanoine d'Ainay à Lyon, séjourne dans la chambre devenue vacante par la mort de Fontaine et y resta 18 mois environ. Il omettra de payer les 72 l. de loyer de la dernière année (2). Quatre chambres sur six, que comprennent les deux galeries sur le porche sont vacantes, parce qu'inhabitable. Les deux autres le seront vers 1750. Le compte, présenté le 21 février 1746, se solde par un excédent de 6.840 l. 17 s. 1 d, moins les 2.513 l. 3 s. 3 d.

Compte de 1746-1747. — Joseph-Emmanuel Galloy, futur boursier, est au collège en qualité de locataire. On lui fait grâce du loyer de sa chambre pour 1747. Carruette, le tonnelier, ne veut plus prendre la maison à bail en raison de sa décrépitude. Son loyer est réduit à 100 livres, celui du sieur Lesquoy à 240 à partir de 1747.

Le compte, présenté avec beaucoup de retard et arrêté seulement le 27 novembre 1749, accuse un excédent de 10.671 l. 11 s. 1 d., moins 1.000 livres de la succession Trédern.

Compte de 1748-1749. — Le Clergé de France a remboursé vers la fin de 1747 les 2.000 livres placées en 1734.

Chevreuil, boursier, a été nommé à une chaire de philosophie au collège Mazarin (3). Galloy prend la bourse

(2) La collégiale d'Ainay dépendait de l'abbaye du même nom. En 1771 Du Laurent, consulté à titre d'ancien principal par le Bureau d'administration du collège Louis Le Grand, sur le point de savoir si le chanoine d'Aoste était solvable ou non, répondit par l'affirmative.

(3) François-Charles Chevreuil, né le 26 novembre 1725 à Quimper, se maria et eut deux filles. Devenu veuf il entra dans les ordres, se fit recevoir docteur de Sorbonne en 1762, fut nommé chanoine de Notre-Dame; Vicaire général de Mgr de Beaumont en 1778, il est promu chancelier l'année suivante; à ce dernier titre il était de droit chancelier de l'Université de Paris. Il fut l'un des Visiteurs de l'Hôtel-Dieu; pourvu de l'abbaye de Lanvaux en 1784 il eut des difficultés avec les

à partir de 1750. Le principal dépense 38 livres pour la tapisserie et les rideaux du réfectoire de la communauté.

Un événement grave s'est passé à Fresles en 1748. Après la mort en 1746 de François Riou de Kerson, son frère Denis, du diocèse de Quimper, présenté par le collège de Cornouaille, prit possession de la cure le 12 février 1747; Louis-Etienne Ternisien, du diocèse de Rouen, pourvu en cour de Rome, en prit possession à son tour le 29 mars 1748. Denis Riou de Kerson intervint à l'acte comme curé du moment et successeur de son frère (4). Il fit ensuite opposition, soutenu par le collège de Cornouaille, patron de la paroisse. Ils obtinrent gain de cause. Du Laurent ne s'étend pas là-dessus, mais l'alerte avait été chaude. Les frais s'élevèrent à 371 livres.

Le compte arrêté le 10 juillet 1751, en présence de Dumoulin et Galloy, bacheliers de licence, présente un excédent de 14.318 l. 12 s. 2 d., moins les 1.000 livres de

religieux; en 1786 il opta pour l'abbaye de Langonnet, située en Cornouaille, succédant à Mgr Conen de Saint-Luc, évêque de Quimper. Messire Chevreuil était aussi seigneur en partie de Conflans-Sainte-Honorine et de Chennevières; il jouissait, bon an mal an, d'un revenu total de 25.000 livres.

En avril 1789 il fut délégué du Chapitre à l'assemblée des électeurs du clergé de Paris intra-muros; il fut élu député du clergé aux Etats Généraux à la suite de Mgr de Juigné et M. de Montesquiou désignés par acclamation. Il refusa le serment le 16 janvier 1791.

Entre temps il avait eu de graves soucis à Langonnet. L'entente avec les religieux n'était pas parfaite; de plus, en 1783, un pavillon de l'abbaye avait été incendié et le Directoire du district lui imposa en février 1791 une participation de 28.000 livres dans la réparation.

M. Chevreuil décéda au Cloître Notre-Dame le 8 mars 1792 laissant à ses deux filles des biens estimés à 85.000 livres.

(David, Père de la Congrégation du Saint-Esprit : Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie du diocèse de Quimper, 1934).

(4) Renseignements fournis par M. l'abbé Claire, curé de la paroisse de Mesnières-en-Bray dont fait partie aujourd'hui l'ancienne paroisse de Fresles et par M. l'abbé Maurice, curé de Fresquiennes.

Trédern. On constate la progression régulière du fonds de réserve.

Compte de 1750-1751. — Le collège encaisse le 29 août 1751, 248 l. 16 s. d'arrérages sur la rente du Domaine pour les années 1740 à 1748. Du Laurent avait dû présenter à cet effet une requête à la Chambre des Comptes dont l'arrêt est du 19 août 1751.

Le compte est arrêté le 15 avril 1752 en présence de Dumoulin et Galloy devenus entre temps licenciés de théologie. Ils reçoivent une gratification de 25 livres chacun. L'excédent s'élève à 16.529 l. 13 s. 3 d. entièrement disponibles. La gestion de Du Laurent pendant cette période a été prudente. Il peut ainsi songer à entreprendre la reconstruction et y consacrer dès le début 16.000 livres environ. Il y est du reste acculé. Le 9 janvier 1752, il avait exposé la situation à l'archevêque: depuis longtemps le bâtiment sur le porche et celui en aile à droite en entrant étaient en ruines et le bâtiment principal ne tarderait pas à suivre (5). La réédification fut autorisée par l'archevêque le 27 février. Par mesure de précaution, la veuve Debus et le sieur Caruette avaient déjà reçu congé.

§ II. — *Reconstruction (1752-1755) - Financement*

La démolition s'étendit aux maisons de droite, aux galeries sur le porche ainsi qu'à l'escalier donnant accès tant aux galeries qu'aux chambres situées au-dessus de la chapelle, en particulier à l'appartement du principal. Celui-ci se retira dans une chambre au premier étage du bâtiment du puits qu'il avait retenue depuis 1748.

En vue d'appuyer la construction neuve aux murs des propriétés voisines, des sommations furent faites à M. de Belleisle et à la communauté de Saint-Yves à qui le col-

(5) R. Couffon, op. cit.

lège paya, pour la mitoyenneté, les indemnités respectives de 72 l. 15 s. et 37 l. 10 s.

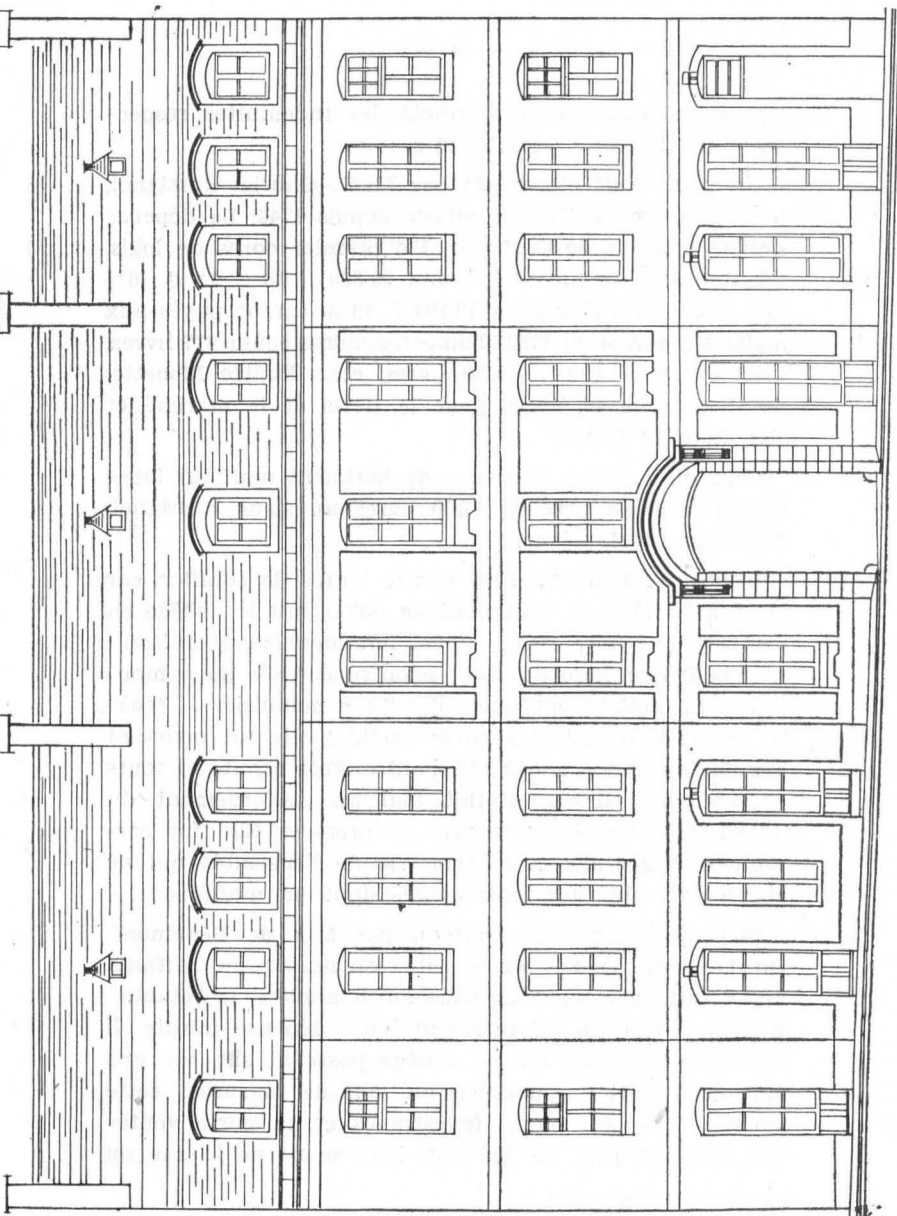
Un plan avait été dressé par Marie-Gabriel Rossignol, maître-maçon attitré du collège depuis 1746. La dépense prévue était de 60.000 livres. Un premier corps de logis, terminé à la fin de 1753, coûta 29.829 l. 16 s. 11 d. (6); des acomptes s'élevant à 13.194 l. 13 s. furent payés aux maîtres d'œuvre en 1753; l'amortissement coûta 677 livres, calculé sur la base de 550 livres, etc... Maître Mouette, notaire, reçut 48 livres pour le devis et le marché et son clerc 12 livres.

Cette première « portion » du bâtiment neuf fut louée pour 9 ans au prix de 1.100 livres au sieur Rossignol, principal constructeur.

L'abbé Du Laurent n'eut pas le temps de souffler, car le 26 avril 1754, le lieutenant de police mit le collège en demeure de « faire cesser le péril imminent d'une maison » rue du Plâtre, laquelle était, selon nous, celle du « mouton ». La maison contiguë, dite du « menuisier », rebâtie en 1717, devait être encore solide; elle fut pourtant démolie en même temps que l'autre. Fort étroite et toute en hauteur, elle se prêtait mal au raccordement du deuxième corps de logis avec le premier. Elle fut certainement sacrifiée à la symétrie de l'ensemble qui ne comportait plus que trois étages dont un mansardé.

Bien qu'évidemment soutenu par Mgr de Beaumont, Du Laurent de La Barre fut responsable de l'affaire. Eut-il tort ou raison? La situation financière de l'établissement aurait dû lui interdire toute dépense inutile. Il voulait sans doute que le collège possédât sur rue une maison de belle apparence au lieu de masures; cette maison, avec ses hauts fenestrages et sa porte voûtée fut, pendant près de 150 ans, l'ornement de la rue du

(6) Le prix de revient, établi tardivement, n'apparaît que dans le compte de 1760-1761.



Bâtiment du collège, sur la rue Domat
Façade reconstituée d'après les photographies de 1897

par Guy HAMON

Plâtre. Cette solution répondait au sentiment intime de l'abbé qui venait tout justement de publier un poème sur les monuments publics (7).

La démolition des deux maisons de gauche fut commencée sur sentence de la Chambre de Police du Châtelet du 24 mai 1754. L'aile gauche nouvelle fut adossée à la propriété du sieur Lesage et à l'une des maisons de Mme Oudar (Houdart) qui reçurent respectivement 20 l. et 91 l. 5 s.

Mgr de Beaumont, par ordonnance du 3 mai 1754, autorisa le collège à emprunter sur constitué au denier 20 pour le deuxième bâtiment une somme de 15.000 livres qui fut souscrite en juin 1754 par quatre prêteurs : 8.000 livres par le sieur d'Espilly, libraire, rue Saint-Jacques; 4.000 livres par l'abbé Olivier, chapelain de Notre-Dame (8); 1.200 livres par le sieur Moutard (ou Mautard), voiturier, rue Mouffetard; 1.800 livres par le sieur Constant, domestique chez M^e Mouette, notaire du collège, dont il n'était probablement que le prête-nom.

Les trois premières souscriptions furent versées immédiatement et la dernière au début de janvier 1757; cependant, le capital ne fut pris en charge et ne servit au paiement des travaux que vers 1760. Or, ceux-ci, confiés aux mêmes entrepreneurs, étaient achevés depuis 1755. Comme pour le premier bâtiment, le prix de revient du second, 32.820 l. 6 d. (9), n'apparaît que dans le compte

(7) Les Monuments Publics — poème; Paris, Simon 1753.

(8) A la mort de son frère Mlle Olivier remboursa le collège vers mars 1760 et l'abbé Allaire, du diocèse de Saint-Brieuc, recteur de Laniscat de 1761 à 1776, et abbé de Bon-Repos, précepteur du duc de Chartres, prit la rente à son nom.

(9) De coûteuses fondations semblent expliquer l'importance relative de la maçonnerie. L'abbé Lebeuf (Histoire de la Ville et de tout le diocèse de Paris, T. I, 1754, p. 189) raconte qu'en 1752 le collège de Cornouaille dut, pour reconstruire un édifice plus solide, creuser de plus profondes fondations. C'est alors, dit-il, que furent découverts de nombreux squelettes, sans cercueils, à six mètres de profondeur. L'historien suggé-

de 1760-1761. Outre cette somme, le collège paya: 677 livres pour le droit d'amortissement; 280 livres pour un présent de vin au sieur Rossignol qui avait dressé les plans et surveillé les travaux de ses confrères; 144 à l'architecte du Domaine chargé du procès-verbal de visite établi à l'effet de statuer sur l'amortissement; 314 livres au bureau des experts pour le procès-verbal de réception des bâtiments; enfin 500 livres au sieur Le Camus, architecte-expert du collège, pour avoir examiné les ouvrages, révisé les mémoires et participé au travail du procès-verbal.

Ce deuxième corps de logis ou deuxième moitié, qui faisait pendant au premier par rapport à la grande porte voûtée pour ne former qu'un seul bâtiment, fut loué à compter de 1756 pour neuf ans au sieur Denis Gaudin, architecte, au prix de 1.300 livres. Le loyer de l'ensemble était ainsi de 2.400 livres. Le financement de la dépense totale de construction, 62.649 l. 17 s. 5 d., fut un problème ardu pour l'abbé Du Laurent, plus habitué aux abstractions qu'aux affaires.

Après avoir payé en 1756 environ 5.500 livres sous forme d'acomptes, il appliqua, à partir de 1757, un système de paiements en annuités imputées sur le loyer du bâtiment, diminué du vingtième qui était à l'époque de 11 %. L'annuité disponible était donc de 2.136 livres et fut partagée entre les entrepreneurs au marc le franc de leurs créances. Le procédé avait déjà été employé par Le Guillou-Roslouët pour payer les constructeurs de la petite maison. Vers 1760, 14.000 livres, prélevées sur l'emprunt de 15.000 livres, furent encore réparties entre les maîtres d'œuvre. 1.000 livres servirent à régler les frais

rait l'existence en cet endroit d'un cimetière chrétien tout en connaissant celle d'un cimetière israélite rue du Plâtre. (Michel Roblin : Les cimetières juifs de Paris au moyen âge dans le tome IV, 1952, pp. 7-19 des Mémoires de la Fédération des Sociétés historiques et archéologiques de Paris et de l'Ile-de-France).

divers, par exemple les honoraires de M^e Mouette, notaire, soit 525 livres; la gratification de 24 livres du clerc, etc... Le règlement ne fut pas différé pour les sieurs Liottens, sculpteur, et Adam, marbrier, qui percurent respectivement leur dû, soit 290 et 424 livres. L'acte, passé par devant M^e Mouette pour la répartition des annuités, intéressait uniquement Rossignol, maître-maçon; Moreau, charpentier; Pichet, serrurier; Hunoud, couvreur; Bélon, plombier; Darzanvilliers, menuisier; Gaspert, menuisier; Gauché, vitrier; Bacousin, peintre, et Ménand, paveur. Darzanvilliers se vit retenir 1.090 livres pour son loyer en retard, et se trouva de ce fait soldé en 1765; huit autres entrepreneurs ou leurs cessionnaires attendirent leur « parfait paiement » jusqu'en 1772.

Quand l'abbé Du Laurent sortit de charge en 1762, les constructeurs avaient touché au total 43.024 l. 9 s. 11 d. Par ailleurs, il avait ponctuellement servi les rentes des 15.000 livres empruntées.

Il nous reste à noter les points principaux de la gestion courante des dix dernières années et à conclure.

§ III. — *Les dix dernières années de gestion (1752-1762)*

L'énigme de la fondation Le Meur

Notre poète bâtisseur ne fut pas un comptable modèle. Non pas qu'il manquât de bonne volonté, mais il était peu doué pour les écritures et les confiait à des copistes et, de plus, il était fort occupé par ailleurs. Régent de philosophie au collège de Navarre, il fut élu recteur de l'Université; il exerça cette haute charge du 10 octobre 1754 au 15 décembre 1755 (10); peu de temps après, il conquist le grade de docteur de Sorbonne et enseigna

(10) Les recteurs étaient généralement élus pour la durée de l'année classique commençant le 10 octobre. Jourdain Charles : Histoire de l'Université de Paris au ^{xvii}e et au ^{xviii}e siècles, Paris. 1862-1866.

la théologie. Enfin, il était aumônier chez le roi. La tenue de ses comptes se ressentit donc de cette surcharge et tous, sauf le dernier, furent présentés avec un retard anormal.

Compte de 1752-1753. — Présenté le 1^{er} août 1760, arrêté le 4 par l'abbé Chevalier, avec un excédent de 4.741 l. 9 s. 5 d.

Compte de 1754-1755. — Le principal fait remanier le petit jardin (26 l.), achète un beau missel (24 l.) et dépense 144 livres pour saisir Jean Nollet, fermier de Rieuville.

Le 16 janvier 1754, le collège entre enfin en possession des 325 livres de rente léguées en 1725 par l'abbé Le Meur, ancien Visiteur. Les deux nièces, qui en avaient joui leur vie durant, étaient mortes au monastère de Nogent-le-Rotrou, l'aînée le 31 août 1738, la cadette le 7 juillet 1747. Le collège perçoit les arrérages de six années de la rente de 125 livres sur le Bureau des Marées, soit 695 l. 18 s. 9 d., imposition déduite; mais à cause de l'entêtement des héritiers, il ne commence à jouir qu'en 1755 de la rente de 200 livres sur les Aides et Gabelles de la ville de Paris.

On se serait attendu en 1755 soit à l'attribution de nouvelles bourses, soit à l'amélioration du sort des boursiers en place. Or, aucune nouvelle bourse ne fut concédée et les deux écoliers demeurèrent avec leurs 50 livres. Pour quelle raison ? L'abbé Du Laurent et l'archevêque s'abstinrent, peut-être par ordre de la Cour. Le janséniste Le Meur, bien que le jansénisme fût abattu, n'était sans doute plus en odeur de sainteté. En tout cas, son argent était bon à prendre. Le collège le prit, au risque de voir le legs révoqué pour inexécution de la clause principale du testament.

Le compte, arrêté le 3 octobre 1760, se solde par un excédent de 6.974 l. 3 s. 1 d.

Compte de 1756. — Le principal dut se rendre à Fres-

les d'une part pour renouveler le bail des dîmes au prix de 1.000 livres à compter de 1757 et, d'autre part, pour le baptême de la nouvelle cloche paroissiale (11).

Le compte est arrêté le 22 décembre 1760 avec un excédent de 2.150 l. 10 s. 7 d.

Compte de 1757 à 1759. — Le principal paie 24 livres pour la quote-part du collège dans les réparations du clocher et de l'église de Brie-sur-Marne, et 313 l. 2 s. à titre de contribution à la réédification du clocher de Fresles. Il versa 72 livres au sieur Gaudin, locataire principal du deuxième bâtiment neuf (aile ouest de la maison) pour le dédommager de la non-jouissance due à l'exécution de travaux de finition au début de la location (1756).

Le compte est arrêté le 8 mars 1761 et présente un excédent de 3.609 l. 15 s. 3 d.

Compte de 1760-1761. — C'est le dernier compte de l'abbé Du Laurent, le plus important, car il renferme la récapitulation et la répartition de la dépense pour l'ensemble de la maison neuve et l'indication des moyens pour y faire face.

Il encaisse 339 l. 4 s. du Domaine pour la rente des années 1749 à 1761, mais il n'a pu rien obtenir de l'abbaye de Saint-Germain qui doit la rente depuis 1737.

Afin de parer à un empiètement sur les droits du collège, il note les agissements de Després, locataire de l'allée, lequel, à l'instar de son prédécesseur, a voulu agrandir sa boutique aux dépens de l'allée en abattant la cloison séparative.

Du Laurent se rend à Dreux pour essayer de faire

(11) « L'an 1756 j'ay été bénite par messire Noël Hédou, curé de Saint-Vincent, et nommée Marie-Armande-Alexandrine, par messire Alexandre-Hyacinthe Du Laurent de la Barre, principal du collège de Cornouaille, seigneur patron et gros décimateur de la paroisse de Fresles, etc... » Les cloches du pays de Bray, par M. Dergny, cité par Fierville, op. cit.

payer Jean Nollet qui doit 569 livres. C'est sans doute à la demande de François Nollet, le nouveau fermier, qu'il fait lever le plan du terroir de Rieuville par un sieur Couët, arpenteur, à qui il verse 184 l. 10 s. d'honoraires. Il fait aussi le voyage de Normandie pour différentes affaires et en profite pour faire réparer les vitres du chœur de l'église de Fresles. Enfin, il paie 15 l. 12 s. pour la quote-part du collège dans les travaux exécutés à l'église de Viry-Châtillon, 258 l. 7 s. 8 d. pour les Boues et Lanternes (12), 114 l. 8 s. pour les gages, étrennes et capitation du portier pour deux ans, etc...

Le compte de 1760-1761 est arrêté le 27 mai 1762 par l'abbé Le Chevalier et se solde par un excédent de 3.325 l. 16 s. 3 d.

§ IV. — *Les mérites et responsabilités* *de l'abbé Du Laurent*

Quelques jours après, l'abbé Du Laurent de La Barre se démit de la charge de principal et regagna sa Cornouaille natale. Il avait été, depuis quelques années, nommé vicaire général et l'évêque venait d'en faire le deuxième ou troisième personnage du diocèse en le pourvoyant de la charge d'archidiacre de Poher. Auparavant, il avait été distingué par le roi; il avait été confesseur à la cour; le roi l'avait présenté le 29 mars 1761 pour la cure de Lorient. Pourvu par l'évêque de Vannes le 12 mai, il résigna, en novembre, entre les mains du roi (13). L'ar-

(12) Le collège avait déjà payé en 1751 158 l. 6 s. pour la taxe des Boues et Lanternes des années 1744 et 1745, malgré le rachat de 1704. Par une ordonnance du 9 avril 1748 les commissaires du Conseil avaient admis la décharge. L'imposition, rétablie par un édit de décembre 1757 et assise sur le corps de logis intérieur et sur la maison neuve, fut de nouveau rachetée par le collège.

(13) Renseignements fournis par M. Thomas-Lacroix, directeur des Services d'Archives du Morbihan. Du Laurent ne dut pas prendre possession de la cure de Lorient. En tout cas les

chevêque de Paris lui alloua par ordonnance une gratification de 1.000 livres. Le résultat spectaculaire de sa gestion, c'est-à-dire l'imposant immeuble neuf de la rue du Plâtre, justifiait cette récompense, mais l'examen détaillé auquel nous venons de procéder montre qu'il y a lieu de faire quelques réserves.

La solution radicale qu'il adopta, en rasant les constructions hétéroclites pour les remplacer par une grande maison, fut certes une réussite du point de vue architectural, mais elle appelle des critiques sérieuses. Le loyer des locaux démolis n'avait été augmenté que du quart environ par la reconstruction. Le coût de celle-ci, 62.650 livres, était donc hors de proportion avec le résultat obtenu. D'autre part, ainsi que nous l'avons déjà dit, le sacrifice, fait à l'esthétique, d'une maison quasiment neuve était blâmable en soi.

Il y eut aussi, par la faute de ses scribes, des défaillances dans sa gestion : des bévues furent commises, le recouvrement des petites rentes fut négligé. Enfin, il y eut beaucoup plus de déchet que d'ordinaire dans l'encaissement des loyers de l'intérieur du collège. Voici les noms de quelques débiteurs impénitents qui étaient, au fond, les véritables boursiers de l'établissement :

L'abbé d'Aoste, chanoine d'Ainay, déjà cité; François d'Esch; les abbés Bar, chanoine de Vincennes; Auger, curé du diocèse de Rouen; Bonnet, de Lyon; Hugueny aumônier des Dames de Chaillot; Gourel, précepteur du collège d'Harcourt; Regnault, de la rue du Bac; les sieurs Jottier, tapissier; Lentot, peintre, etc...

Du Laurent de La Barre ne prit aucune initiative en faveur des boursiers. Leurs gages, immuablement fixés à 50 livres par tête, représentaient à peine 2 % du bud-

registres de catholicité, pour la brève période considérée, ne portent aucune signature de lui. Il est vrai que les grands dignitaires ne s'astreignaient pas forcément à la résidence. Quelques-uns avaient d'ailleurs plusieurs bénéfices.

get ordinaire. Ils avaient été rattrapés, et même dépassés depuis 1757, par le portier. Leur sort, en ce qui concerne le logement, était encore plus paradoxal. Appartenant à un établissement pourvu de 18 chambres et d'une maison de rapport qui en comprenait le double, ils étaient néanmoins hébergés à l'extérieur, comme des pauvres honteux, l'un à la petite communauté de Saint-Sulpice, l'autre au collège de Lisieux. Le nombre des bourses, ramené de six à deux en 1739, demeurait lui aussi immuable. Même s'il fut bridé par l'archevêque, on ne peut disculper complètement l'abbé Du Laurent.

Ce jugement sévère risque cependant de fausser le portrait du personnage.

Rappelons son désintéressement prouvé par divers indices.

Ajoutons que si, en tant que principal, il fut impuissant à multiplier les bourses et à en relever la dotation, on est du moins fondé à penser que le professeur s'intéressa aux études des rares boursiers dont il avait la charge. Il n'en connut que neuf en dix-huit ans, dont aucun ne fut, semble-t-il, médiocre. Nous avons mentionné Chevreuil, nommé vers la fin de 1749 à une chaire de philosophie au collège Mazarin; Gabriel Dumoulin (14) et Galloy (15) devinrent licenciés de théologie; Le Caro, licencié de Sorbonne, fut directeur, puis supérieur du petit séminaire de Plouguernével de 1772 à 1775 (16); Le

(14) Gabriel Dumoulin prit possession de la cure de Telgruc le 25 mai 1755. Il y mourut le 20 juillet 1769, à 49 ans, qualifié de docteur de Sorbonne.

(15) Joseph-Emmanuel Galloy devint recteur de Laz. Il fut pitoyable aux malheureux. Il eut maille à partir avec un châtelain de la paroisse issu d'un cadet de la grande famille de Kernezne; leurs démêlés furent publics. Ce fut sans doute pour échapper à son bourreau qu'il permuta à la fin de 1781 avec Clet de Lécluze, recteur d'Ergué-Gabéric. Tous deux moururent l'année suivante et Kernezne leur survécut environ deux ans.

(16) Louis le Caro devint en 1775 vicaire perpétuel (rec-

Cœur, licencié de Sorbonne, fut directeur et professeur de théologie au séminaire de Quimper (17); Briand, bachelier de théologie, fut directeur au petit séminaire de Plouguernével (18); Morvan étudia la théologie (19), etc... Il n'y eut donc pas, à proprement parler, de décadence spirituelle du temps de Du Laurent, dont la seule présence rehaussait le renom de l'établissement.

A tout prendre, ce fut une chance pour le collège de Cornouaille d'avoir pour maître une personnalité de premier plan. Un principal pusillanime aurait laissé se consumer la ruine de l'établissement tandis que Du Laurent, avec l'approbation de l'archevêque, osa reconstruire et surmonta d'énormes difficultés financières. Négligeons donc les détails pour ne voir que son œuvre de bâtisseur sans nier celle d'éducateur. Il avait peut-être pressenti depuis longtemps les événements qui allaient suivre, c'est-à-dire l'expulsion des Jésuites et l'union du collège de Cornouaille à celui de Louis-Le Grand (20).

teur) de la grande paroisse de Scaër où il mourut le 29 juillet 1789. Il était grand vicaire.

(17) Le Cœur Mathieu (ou Mathias) était originaire de Brie.

(18) Jean-François Briand, originaire d'Edern, fut prêtre à Plonévez-du-Faou, de 1760 à 1764. Il mourut au petit séminaire de Plouguernével en mars 1772, à l'âge de 37 ans. Il avait été en 1762, désigné comme deuxième sous-principal du collège de Quimper, après l'expulsion des Jésuites, mais il n'avait pas exercé.

(19) Jacques-Joseph Morvan naquit en 1741 à Carhaix où son père était avocat à la Cour. Il était le neveu de Galloy.

(20) Alexandre-Hyacinthe Du Laurent, archidiacre de Poher, bénéficiait en cette qualité de la prébende de Saint-Mathieu de Quimper, des droits censaux et enfin des gros fruits de Plonévez-du-Faou et de sa trêve de Collorec; il afferma les grosses dîmes en 1767, pour 2.150 livres, à François Le Men-théour qui s'enrichit. A la mort de celui-ci en 1775 la ferme passa à l'un de ses fils; en 1780 le bail fut repris en sous-ferme par le vicaire perpétuel de Plonévez au prix de 2.450 livres. Le bail suivant fut passé au prix de 2.700 livres. Ce vicaire perpétuel était Yves Briand, frère de l'ancien boursier. A la veille de la Révolution le revenu brut de l'archidiaconé de Poher était de 4.285 livres, les charges étaient il est vrai assez lourdes; Du Laurent avait tendance à négliger l'entretien du chœur et du cancel de l'église de Plonévez-du-Faou et il se fit rappeler à l'ordre en 1779. Il avait été également

2. — *Mathurin-Georges Girault de Keroudou,*
professeur au collège royal de Navarre,
principal éphémère (1762-1764)
et pensionné à vie du collège

Il était licencié en théologie de la maison et société de Navarre et professeur de philosophie au collège royal du même nom. Il avait en somme hérité des charges et prérogatives de Du Laurent. Il prit ses fonctions au collège le 4 juin 1762.

Il entreprit le tour du propriétaire, non pas à cheval comme Jean Huelvan et tant d'autres, mais en carrosse. Les temps étaient changés (21). Il trouva partout à s'occuper. A Juvisy, il eut affaire à Angouilland, maître de poste à Villejuif, nouveau fermier qui se mit en retard pour son fermage de 1763, et à la veuve Duval, ancienne fermière, qui devait encore 140 livres. A Brie-sur-Marne, il consulta les titres en vertu desquels le receveur de M. de Silhouette, seigneur du lieu (22), exigeait les droits de cens, du collège, et de banalité, des fermiers, les frères Desniau. A Maisons, où il dut se rendre deux fois, il s'employa à faire restituer par le sieur Dyonis les foins dont il s'était emparé deux années consécutives au préjudice du collège et de la veuve Bouteloup, fermière.

A Dreux, les dettes des anciens fermiers s'accumulaient, et François Nollet, qu'on avait cru meilleur que son parent, y ajouta 590 livres. Le total, 1.595 livres, représentait les fermages de huit ans! A Fresles, la situation était

pourvu de l'officialité en 1773. Il refusa le serment à la Constitution civile du clergé et fut détenu à Kerlot et au collège à Quimper où il avait été élève. Sous le Directoire, il fut, malgré son grand âge, déporté à Rochefort où il mourut le 16 décembre 1798, à 82 ans. (Daniel Bernard : Le clergé séculier du diocèse de Cornouaille en 1790. Bulletin de la Société archéologique du Finistère. Tome LXXX, 1954).

(21) Le voyage de Fresles dut se faire en messageries

(22) Était-ce l'éphémère contrôleur général de Louis XV ?

nettement plus satisfaisante et le découvert n'était que de 500 livres, grâce semble-t-il à l'heureuse influence du curé. Le bail fut renouvelé au prix de 1.000 livres pour prendre effet à la Saint Jean-Baptiste 1764, et à cette occasion Girault, pour éviter toutes contestations au sujet du dimage, acheta un chêne marquant la limite des droits du collège et passa une convention avec Riou de Kerson, curé, et ses cofermiers.

Girault acheta pour la chapelle un christ d'ivoire (4 l.) et y fit célébrer, comme à l'accoutumée, la fête de Saint Corentin et dépensa 105 livres en deux ans, non compris les 18 livres du bedeau de Saint-Yves. Le sieur Lioux, portier, reçut 100 livres de gages et 36 livres d'étrennes pour 1762 et 1763.

Vers le début de juillet 1762, Girault avait vu arriver au collège le premier bénéficiaire de la bourse Vallot, fondée en 1709. Il s'appelait Thomas-Marie Royou et était originaire de Quimper. Nous le retrouverons au collège Louis-Le Grand comme élève et comme professeur. Sa bourse était de 60 livres seulement. Il n'était donc guère mieux loti que les boursiers déjà en place : Morvan et Debon.

En aimable philosophe, Girault s'installait dans sa sinécure. Il faisait entretenir les jardins et y fit planter de la vigne, joignant l'utile à l'agréable. Il envisageait probablement l'avenir avec sérénité lorsque le 9 mars 1763 survinrent les commissaires du Parlement (23). Cette visite sonnait le glas de l'institution. Elle préluait à l'union au collège Louis-Le Grand, qui fut décidée par lettres patentes du 21 novembre 1763.

Girault continua de gérer les affaires du collège. Il paya deux annuités aux entrepreneurs de la maison neu-

(23) Les commissaires étaient les sieurs : Froment, recteur de l'Université, Vallette, Le Neveu et Gigot, anciens recteurs. Ils entendirent le principal et les boursiers et dressèrent leur rapport le 4 septembre 1763.

ve et servit les rentes aux créanciers. L'un de ceux-ci, Simon Moutard, voiturier par terre, rue Mouffetard, se vit mettre arrêt sur la rente de 60 livres par le sieur Durandet, blanchisseur, rue Gauthier-Regnault, entre les Barrières; le portier reçut à cet effet, au nom du procureur et des boursiers, une signification de Jacob-Clau-de Buriace, huissier à cheval au Châtelet et demeurant rue de la Juiverie, paroisse de la Madeleine, en la Cité.

En ce qui concerne les locations, Girault faisait également confiance au portier, mais soit signe des temps, soit plutôt inconfort, les chambres du bâtiment du puits trouvaient difficilement preneur. Elles demeuraient videntes les deux tiers du temps. Le principal avouait ingénument que telle chambre était occupée par le portier jusqu'à ce qu'il se présentât quelque locataire. Dans ces conditions, la recette provenant des loyers baissait. Le solde créancier de 1762-1763 ne fut donc que de l'ordre de 1.050 livres (24). Le paiement de la gratification de l'abbé Du Laurent l'avait, il est vrai, réduit de 1.000 livres.

Girault resta en place jusqu'au 1^{er} octobre 1764, soit deux ans et quatre mois en tout. On ne possède pas la comptabilité de ce dernier exercice. Les documents ne nous disent pas s'il goûta aux fruits de la vigne, mais ils nous apprennent que la perte de sa principalité lui valut une pension viagère de 800 livres (25), portée à 1.000 livres le 1^{er} octobre 1786 et dont il jouit jusqu'au 1^{er} juillet 1793 aux frais du collège de Cornouaille. Il n'eut pas le temps de donner sa mesure. Nous le retrouvons au collège Louis-Le Grand en 1785, comme grand-maitre adjoint temporel des boursiers réunis, et comme grand-maitre en 1786 et 1787 jusqu'à la nomination de Bérardier.

(24) Le cahier du compte a été tronqué et ne comporte donc pas d'arrêt des recettes et dépenses.

(25) La pension compensait la perte de sa charge et de ses appartements.

3. — *Aggravation de la fiscalité*

Pour ne pas surcharger notre travail, nous ne parlerons que de l'impôt principal: le dixième. Impôt de crise, il fut supprimé à la fin de la guerre de Succession de Pologne, rétabli vers 1742 et supprimé de nouveau après la paix d'Aix-la-Chapelle. L'assiette n'avait pas changé et le dixième portait sur les revenus fonciers, restreints au loyer des maisons extérieures, et sur les revenus mobiliers à l'exception des rentes sur l'Etat et des rentes sur les emprunts du clergé.

Afin de mesurer les sacrifices imposés de ce chef au collège, découpons à titre d'exemple la tranche de vingt ans correspondant aux guerres de Succession d'Autriche et de Sept Ans de 1744 à 1763. Durant cette période, le dixième, qui était effectivement de 10 % au début, fut augmenté de deux sols par livre, soit d'une livre pour cent, à compter de 1747. Le vingtième, institué en 1749, fut, croyons-nous, fixé à 5,50 % dès sa mise en vigueur; ce vingtième majoré fut doublé à partir de 1756 (11 %), puis triplé (16,50 %) en 1760. L'imposition sur le loyer était en 1744 de 103 livres, donc relativement minime, puis elle fléchit beaucoup de 1750 à 1755 du fait de l'application du vingtième. La reconstruction des maisons et le doublement de l'impôt firent remonter celui-ci à 265 livres en 1756. Enfin, le triplement et une légère hausse du loyer le portèrent à 405 livres à partir de 1760. Cette contribution, presque quadruple de celle de 1744, équivalait à trois bourses normales et pesait très lourdement sur les finances de l'établissement. Fort heureusement, elle tomba à 270 livres en 1764.

Quant aux revenus mobiliers, ils subirent les retenues ci-après où l'on discerne quelque fantaisie:

Rente de 60 l. du collège de Lisieux: 6 l., soit 10 % de 1744 à 1759; 10 l. 2 s., soit 16,83 % de 1760 à 1763.

Rente Le Meur de 125 livres sur le Bureau de la ma-

rée: 9 l. 1 s. 3 d., soit 7,25 % de 1750 à 1759; 23 l., soit 18,40 % de 1760 à 1763.

Les versements sur les deux catégories de revenus s'élevèrent au total à 3.745 l. pendant ces vingt ans pour une somme totale assujettie de 33.190 livres, ce qui fait ressortir le taux moyen de l'impôt à 11,3 %, sans compter les autres taxes.

Par ailleurs, la rente de 750 livres de l'emprunt contracté en 1754 faisait l'objet d'une retenue à la source par le collège, mais à son profit. Celui-ci n'agissait donc pas comme collecteur d'impôt. Nous soumettons cette petite énigme fiscale aux spécialistes.

TROISIEME PARTIE

L'UNION AVEC LE COLLEGE LOUIS-LE GRAND

(1764-1792)

Vingt-six collèges de « non plein exercice » parmi lesquels ceux de Cornouaille et de Tréguier furent d'autorité unis en 1763 et 1764 au collège Louis-Le Grand désorganisé par l'expulsion des Jésuites.

A défaut de ce rattachement, le collège de Cornouaille aurait-il pu survivre? Nous hésitons à répondre par l'affirmative. L'institution n'avait pourtant aucun vice fondamental; elle souffrait seulement du mal d'argent et plaie d'argent n'est pas mortelle. Au surplus, elle avait, depuis soixante ans, prouvé sa vitalité en surmontant de multiples revers tout en consacrant quelque 90.000 livres à la reconstitution du temporel. Le collège avait accru ses revenus, lesquels s'élevaient à 5.067 livres en 1764. Après une dure épreuve de vingt-cinq ans, il allait pouvoir revivre, retrouver ses boursiers et payer ses dettes. La preuve, paraît, certes, facile à faire. En admettant une recette nette de 5.000 livres, il aurait pu non seulement

faire face au train de la maison, mais entretenir quatre boursiers à 150 livres, payer l'annuité de 2.136 l. aux entrepreneurs du bâtiment neuf et la rente de 667 l. 10 s. aux créanciers, tout en réservant 400 livres pour les réparations et les imprévus. Une fois les entrepreneurs soldés, le collège aurait pu rembourser les prêteurs, relever les gages des quatre boursiers et recevoir deux autres, mais pas plus. Livré à lui-même, le collège de Cornouaille aurait donc, semble-t-il, remonté la pente, mais avec peine et à la condition d'être préservé des catastrophes. A certains égards, l'union au collège Louis-Le Grand fut donc providentielle.

CHAPITRE I^a

LA GESTION

Le bureau d'administration de Louis-Le Grand géra séparément les biens du collège de Cornouaille.

Au lieu des comptes proprement dits, qui furent reliés avec ceux des autres collèges réunis, nous disposons, pour cette période, du journal des recette et dépense faites par le grand-maître temporel des boursiers, à l'époque le sieur Fourneau. Le registre s'ouvrit pendant le quartier de juillet 1764 (1), par l'encaissement de 70 livres pour le fermage de Brie-sur-Marne. La première dépense fut le paiement en août au sieur Morel, marchand orfèvre, du prix de deux couverts et deux timbales en argent pour les boursiers, soit 122 l. 17 s. 6 d. Un achat identique fut fait en février 1776 et un autre en janvier 1778 marquant chaque fois l'admission de deux nouveaux boursiers.

(1) La comptabilité du collège de Cornouaille fut poursuivie jusqu'au 30 septembre 1764. On ne possède plus le compte de 1764. L'excédent, reporté en recette dans la comptabilité du collège Louis Le Grand, était de 8 l. 2 s. 2 d.

Le collège Louis-Le Grand paya 295 livres pour le mobilier du collège de Cornouaille dont il fit également estimer les maisons par Camus, architecte, à qui il fut payé une première fois 40 l. 10 s., puis 72 livres pour ce travail et pour le règlement de mémoires d'ouvriers. En 1769, Camus reçut encore 81 livres pour dresser trois états.

Le 16 avril 1765, le sieur Marie-Gabriel Rossignol, locataire principal de l'aile droite de la maison neuve, prit également à bail, à compter du 1^{er} octobre 1764, l'aile gauche et les bâtiments intérieurs avec leurs dépendances pour le prix de 2.300 livres, s'ajoutant aux 1.150 livres de son bail du 26 avril 1763. Il versa 230 livres de commission qu'on désigna désormais par le nom de « droit de chapelle » au lieu de pot de vin. Ce droit de 10 %, payable d'avance, fut également applicable aux baux concernant les dimes et les fermes. Ainsi normalisé, il ne fut jamais contesté; et comme la communauté avait disparu, il vint grossir la recette.

Tous les locaux et les biens de la rue du Plâtre se trouvèrent ainsi loués à une seule personne au lieu d'une trentaine comme autrefois. Ce fut donc une grande simplification pour le collège Louis-Le Grand qui n'eut de difficulté qu'une fois avec son unique locataire. C'était en 1772, pendant la maladie du sieur Rossignol; sa femme Anne Jomard, se trouva dans la gêne et dut cesser le paiement; les sous-locataires, dont nous connaissons ainsi les noms, payèrent directement leurs loyers au collège Louis-Le Grand après saisie (2). L'affaire s'arran-

(2) Les sieurs Bidou et Héguet avaient des appartements au rez-de-chaussée aux prix respectifs de 150 et 200 livres. Nous supposons que le portier y disposait aussi d'un local professionnel. Les grands appartements du premier étage et du deuxième de la maison neuve, loués aux prix de 400, 350 et 286 livres, étaient occupés par les sieurs Jordrin, Charlet, Labille, procureur au Parlement, Lefebvre et Rossignol lui-même. Les logements plus modestes du troisième étaient donnés à des prix variant de 60 à 150 livres aux sieurs Durfort; Garin,

gea et un nouveau bail fut conclu à partir du 1^{er} janvier 1774, au prix de 3.100 livres au lieu de 3.450.

Par lettres patentes du 20 août 1767, la pension des boursiers fut fixée à 150 livres, l'acquit des messes de fondations à 55 (3), et la contribution aux dépenses communes à 150. Malgré l'achat de deux couverts, il n'y eut, jusqu'au 1^{er} octobre 1767, qu'un boursier, Royou, bénéficiaire depuis juillet 1762 de la rente Vallot de 60 livres, et qui était naturellement traité comme un boursier à pension entière. Le comptable de Louis-Le Grand s'étant trompé, remboursa 360 livres au collège de Cornouaille, en 1769 et 85 livres en 1771. Le grand établissement n'était pas tenu d'être si généreux. La délibération du bureau d'administration du 28 juillet 1764, homologuée par arrêt du Parlement et fixant les conditions de la réunion, avait stipulé que la bourse Vallot serait suspendue jusqu'à ce que la rente produisît 600 livres; et par délibération du 2 décembre 1768, dérogeant à la précédente, le bureau d'administration avait décidé que les arrérages seraient versés dans la masse, à charge cependant d'attribuer par préférence la première bourse créée à la ville de Quimper pour les enfants de la famille Fontaine. En fait, le collège Louis-Le Grand maintint le taux réduit de 60 livres pour la bourse Vallot, en faveur de Royou jusqu'à son départ le 1^{er} avril 1771.

officier; Lottin, prêtre; Mlle Boyer, etc... Les autres sous-locataires, parmi lesquels l'abbé Biberon de Champrenard, la demoiselle Delaplace, etc..., étaient répartis dans les vieux bâtiments. On y trouve la communauté des imprimeurs en taille douce ainsi que l'abbé Charpentier, fidèle occupant depuis 1745 du deuxième étage du bâtiment de la chapelle. Il y avait en tout une vingtaine de sous-locataires. Le chantier de l'entreprise Rossignol et l'écurie devaient être installés dans les dépendances: l'allée, les jardins et peut-être la chapelle désaffectée.

(3) Le collège Louis-Le Grand ne prit en charge que 55 messes de fondations dont aucune n'était prévue pour le sieur Carest, le donateur de 1615.

Un second boursier, L'Haridon, fut admis le 1^{er} octobre 1767.

Le collège Louis-Le Grand disposa, pour la mise en route, de la majeure partie des revenus de 1764 que l'ancien principal n'avait pas encaissés. Il put donc aisément payer les premières dépenses du collège de Cornouaille: pension réduite du boursier Vallot, pension de l'ancien principal, portion congrue du curé de Fresles, versements aux entrepreneurs de la maison neuve, rentes aux créanciers.

Le comptable acquitta également le vingtième sur le loyer de la maison neuve. Il fut calculé pour 1764 et 1765 sur l'ancien prix, soit 2.450 livres, et sur le loyer de 3.450 livres à partir de 1766. L'impôt atteignit ainsi 379 l. 10 s., mais un abattement de 88 livres fut accordé en raison de la charge de la pension viagère de 800 livres de M. Girault. Réduit à 291 l. 10 s., il subit encore une diminution à partir de 1777 à cause de la baisse du loyer. Son montant fut alors de 253 livres. Malheureusement, l'institution d'un vingtième supplémentaire en 1783 fit passer le taux de 11 à 16 % pendant 4 ans et la contribution du collège à 368 livres, ce qui ne laissait pas d'être lourd. Les revenus mobiliers échappèrent à ce troisième vingtième qui fut supprimé à compter de 1787.

Le premier compte, couvrant la période de 1764-1767, se solda par un excédent de 3.151 l. 7 s. 2 d. Le suivant concernant l'année classique — 1^{er} octobre 1767-1^{er} octobre 1768 — fut en débet de 9.376 l. 16 s. 4 d. du fait du remboursement en 1768 au sieur Despillly (ou Dexpilly), libraire, à l'abbé Allaire, précepteur du duc de Chartres, et à Maître Mouette, notaire, des prêts respectifs de 8.000, 4.000 et 1.800 livres. De son côté, le collège de Lisieux restitua le 1^{er} janvier 1769 les 1.200 livres avancées en 1736. Le déficit, comblé par des avances sans intérêt du collège Louis-Le Grand, fut résorbé petit à petit

avec les ressources du collège de Cornouaille. La situation s'améliora beaucoup à dater du 20 mars 1772, jour du dernier paiement aux entrepreneurs. Elle était nettement redressée en 1775, car le compte présenta un excédent de 4.475 l. 19 s. 7 d. Cette même année, l'abbé Du Laurent, ancien principal, qui n'avait pas oublié le vieux collège, lui fit don d'une rente de 125 livres qui n'était grevée d'aucune charge obituaire (4). Par exception, elle était assujettie au quinzième et le produit net était de 116 l. 13 s, 4 d.

Le rétablissement de deux bourses fut décidé en octobre 1775 et de deux autres en décembre 1777. Entre temps, en août 1776, le prêt de 1.200 livres avait été remboursé au sieur Jérôme, cessionnaire de la demoiselle Maillard. Il n'y avait donc plus de dettes. Des ressources purent être dégagées, mais au lieu de créer de nouvelles bourses, le bureau d'administration de Louis-Le Grand préféra accroître les revenus des boursiers. Deux rentes de 150 livres sur les Etats de Bretagne furent achetées l'une en mai 1777, l'autre en avril 1778. Le capital relatif à la première, soit 3.000 livres, fut remboursé en deux temps par les Etats: 167 livres le 2 décembre 1779 et 2.833 livres le 31 décembre 1782; cette dernière somme fut réemployée le même jour, avec une autre de 1.167 livres, pour acquérir une rente de 200 livres, toujours sur les Etats de Bretagne. De ce fait, la perte de loyer de 350 livres fut exactement compensée et les rentes du collège de Cornouaille formèrent en 1783 un total brut de 886 l. 6 s. se décomposant comme suit:

1. Rente sur le Domaine (Domaine et Bois) : 26 l. 6 s.

(4) Cette rente constituée en exécution de l'édit de juin 1720 au capital de 5.000 livres, sur les Aides et Gabelles, avait d'abord été achetée par Léon de Madaillan de l'Espare, comte de Lassay. Elle passa ensuite à une dame de Seyne. En 1765, le capital fut liquidé au denier 20, à 2.500 livres. Le don de M. Du Laurent fut accepté par délibération du 18 mai 1775 du Bureau d'administration.

immatriculée auparavant sur les Fiefs et Aumônes du roi.

2. Rente Vallot sur les Etats de Bretagne: 60 l.
3. Rente Le Meur sur le Bureau des marées : 125 l., immatriculée en 1784 sur les Aides et Gabelles.
4. Rente Le Meur sur les Aides et Gabelles: 200 l.
5. Rente Du Laurent sur les Aides et Gabelles: 125 l.
6. Rente sur les Etats de Bretagne: 150 l.
7. Rente sur les Etats de Bretagne: 200 l.

L'application du vingtième (11 %) aux rentes 2 et 3, du quinzième à la rente 5 réduisait le total à 857 l. 12 s. 4 d. (5).

Le paiement de la rente de 125 livres sur le Bureau des marées fut suspendu pendant dix ans en vue de l'application de l'arrêt du conseil du 19 septembre 1776. Il fallut du temps pour retrouver la grosse du contrat sur les officiers vendeurs de marée. La rente fut immatriculée sur les Aides et Gabelles sans cesser d'être passible de l'impôt de 11 %. Les arrérages de dix ans de la rente furent payés en mars 1787.

L'énumération ci-dessus ne comprend pas les petites rentes, tant seigneuriales que constituées, dont le recouvrement ne fut cependant pas négligé, grâce à la poigne vigoureuse des administrateurs de Louis-Le Grand. Le curé de Fresles versa le cens de 23 années en 1779 et l'acquitta fidèlement jusqu'en 1789. Le sieur Pierre-Robert Dubuc dont le père Robert Dubuc avait acheté une partie des biens d'Alexandre Le Sueur-Volcomte à

(5) Des trois rentes sur les Etats de Bretagne, celle de 60 livres était la seule grevée du vingtième. La décharge de l'imposition royale fut demandée par une délibération du Bureau d'administration du 17 mai 1770 qui n'eut aucune suite.

La rente de 150 livres au principal de 3.000 livres faisait partie d'une rente de 1.600 livres achetée par Rolland de Fonferrière le 2 février 1765.

Fresles, chargés de 25 s. tournois et d'un chapon estimé 15 s. à titre de cens et de rente, paya 28 livres pour 14 ans en 1780. Il fut ponctuel jusqu'à la Noël 1785. Une somme de 610 livres, soit environ les deux tiers des arrérages fut recouvrée sur les petites rentes plus ou moins dédaignées par les procureurs du collège de Cornouaille. De plus, celles de 1 l. 17 s. 6 d. (Paris), 3 l. 8 s. 9 d. (Paris) et 3 l. (Orly) furent rachetées au dernier 30 par les débiteurs, en 1780; cette opération lucrative produisit 250 livres; la rente de 20 sols sur plusieurs pièces de vigne à Charonne, et celle de 27 s. 4 d. (ou 27 l. 2 d.) sur un demi-quartier de vigne à Orly furent rejetées des comptes par délibération du 5 juillet 1781 du Bureau d'administration.

Quant à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, elle n'avait pas versé la rente de 22 l. 10 s. depuis le 1^{er} août 1737; elle paya d'un coup les arrérages de 18 ans et 5 mois échus au 1^{er} janvier 1785, soit 414 l. 7 s. 6 d., dont 131 l. 1 s. 3 d. furent imputés sur la succession du cardinal de La Roche-Aimon qui avait été abbé de 1771 à 1777. Bien entendu, les arrérages de la période antérieure au 1^{er} août 1766 restèrent acquis à l'abbaye en vertu de la prescription.

Il n'est pas jusqu'aux reprises qui n'aient fait l'objet de démarches pressantes du Bureau d'administration qui encouragea le caissier par l'octroi d'une ristourne d'un sol par livre recouvrée. Le sieur Pantin perçut ainsi en 1783 13 l. 19 s. 9 d. pour les sommes reprises au 1^{er} octobre 1778 et qui s'élevaient donc à 279 l. 15 s.

A propos de reprises, il convient de préciser qu'en 1770, vu l'insolvabilité, certifiée par Du Laurent, ancien principal, d'une douzaine de débiteurs, le Bureau d'administration avait biffé leurs créances d'un montant de 1.163 l. 13 s. 4 d.

Si le collège Louis-Le Grand veillait jalousement sur les biens et revenus de ses pupilles, il n'éludait pas pour

autant les charges. Les redevances seigneuriales furent payées et les déclarations renouvelées: au roi pour l'ancienne maison du « mouton »; aux chanoines de Saint-Aignan en l'église Notre-Dame pour les autres biens de la rue du Plâtre; aux seigneurs de Viry-sur-Orge et de Brie-sur-Marne et enfin à l'archevêque de Paris, seigneur de Maisons (6).

Par ailleurs, il fit les dépenses nécessaires à Fresles, tant pour la grange dimeresse que pour l'église; on relève pour la première 262 livres de frais en 1769 et 797 livres de grosses réparations en 1787 pour la seconde, y compris le chœur et le cancel. Le curé ne fut pas oublié, il reçut en 1785 deux chapes blanches d'une valeur de 56 livres.

Le journal nous renseigne amplement sur l'affermage des biens de Fresles, Rieuville, Juvisy, Brie-sur-Marne et Maisons.

Il n'indique pas si le curé de Fresles eut encore des colportiers, mais il parut seul dans la comptabilité. Depuis l'heureuse conclusion en 1725 des procès avec le curé, il n'y avait pas eu de difficultés sérieuses au sujet des dîmes et des fermages. Le prix qui était de 1.000 livres depuis 1757 était passé successivement à 1.050 en 1770 et à 1.150 en 1779. Denis Riou payait régulièrement. Après sa mort en 1783, l'un de ses héritiers, Riou du Cosquer, acquitta le prix du fermage jusqu'à la Saint Jean-Baptiste 1784 (7), date à laquelle le nouveau curé, Jean-

(6) Seigneurs de Viry-sur-Orge: 1704, le marquis de Vins, lieutenant des armées du roi; 1780, M. de Vintimille.

Seigneurs de Brie-sur-Marne: 1675-1693, les frères Miron; 1704, M. Domiel; 1728, M. Nicolas de Frémont, marquis de Rosoy, maître des Requêtes; 1762, M. de Silhouette.

(7) Denis Riou de Kerson fut curé de Fresles pendant 35 ans. Il résigna son bénéfice en 1782 sous réserve de 400 livres de pension. Il décéda le 14 mars 1783 à l'âge de 78 ans: abbé Claire, curé de Mesnières-en-Bray, op. cit.

Il compatissait à la misère des pauvres de sa paroisse. En 1775, en réponse à la lettre de l'archevêque de Rouen, il écrivait qu'une des causes essentielles de l'accroissement général

François Eckart, prit le bail au même prix et versa le rituel droit de chapelle, soit 115 livres. On lui en remboursa 25 l. 11 s. 2 d. en 1792 à la suite de l'abolition de la dime en 1791, deux ans avant l'expiration de son bail (8).

Les Nollet, fermiers des dimes de Rieuville de 1737 à la Révolution, à des prix variant de 200 à 300 livres, furent moins exacts. Jean, le premier d'entre eux, qui avait pris le bail à 200 livres, ne put jamais payer une dette de 569 livres.

Le sieur Angouilland, maître de postes à Villejuif, fermier des prés de Viry, au prix de 130 livres, fut remplacé par un sieur Dherbelet (ou Darblay) en 1770. A la Saint-Martin 1788, le prix fut réduit à 112 livres. Darblay s'en acquitta jusqu'à la Saint-Martin 1791.

A Brie-sur-Marne, les Desniau, vigneron, étaient fermiers depuis la Saint-Martin 1735, au prix de 65 livres, porté à 70 l. en 1761, à 75 l. en 1769. A la Saint Martin 1788, un sieur Gareau doubla le prix et paya d'avance pour une année.

Enfin, à Maisons, les Boutelou tenaient les biens situés au Port-à-l'Anglais depuis 1737. A l'époque, le prix était de 75 livres; il fut porté successivement à 85 livres

de la misère des campagnes était l'usage adopté par les fermiers les plus riches de faire valoir plusieurs fermes à la fois; « enlevant ainsi le moyen de vivre honnêtement au petit fermier réduit à être leur locataire et leur serf et à mendier pour lui et ses enfants »..., il se plaignait des habitants qui refusaient de contribuer au soulagement de leurs pauvres, du duc d'Estrées qui, possédant dans la paroisse des revenus considérables, n'avait jamais rien fait distribuer.... ». (Archives de la Seine-Maritime, liasse G. 842.)

(8) Jean-François Eckart, pourvu de la cure par les administrateurs du collège Louis-Le Grand, était encore curé le 13 mai 1793; il signait le 16 du même mois et jusqu'au 27 germinal an II comme officier public de la commune chargé de dresser les actes de l'état civil. Il était en outre membre du conseil général de la commune de Fresles (abbé Claire, curé de Mesnières-en-Bray).

en 1761, 95 en 1770, 105 en 1779. La vaillante veuve Boutilou, qui eut la charge de la ferme au moins depuis 1760, paya jusqu'au terme de 1785 inclusivement.

Pendant les quatre années suivantes, il n'y eut pas de recette. En 1789, un certain Yvart eut la location des terres et prés au prix de 72 livres seulement et sans paiement préalable du droit de chapelle. L'insécurité, à la veille de la Révolution, écartait sans doute les preneurs éventuels.

Par un heureux concours de circonstances, les locataires successifs de l'ancien collège de la rue du Plâtre furent des maîtres-maçons; les bâtiments n'en furent que mieux entretenus. Après la mort du sieur Rossignol, Anne Jomard, sa veuve, conserva l'entreprise et la location jusqu'en 1784. Le sieur Reinaud, autre maître-maçon, eut le bail pour 9 ans à partir du 1^{er} avril au prix de 3.200 livres pour chacune des trois premières années; 3.300 pour chacune des trois années suivantes et 3.400 pour chacune des trois dernières. Il mourut vers 1789. La location demeura au nom de la veuve jusqu'au 1^{er} avril 1790; le maître-maçon Fessard prit la suite sans payer le droit de chapelle, au prix prévu de 3.400 livres, dont il s'acquitta jusqu'au 1^{er} juillet 1792, date à laquelle le patrimoine du collège de Cornouaille devint bien national. En 1793, la veuve Reinaud reçut du collège une somme de 500 livres en remboursement des dépenses faites dans les maisons, pour les boiseries, armoires et cloisons, suivant l'estimation du citoyen Gilbert, architecte.

Le Bureau d'administration de Louis-Le Grand consacra à l'entretien des bâtiments du collège de Cornouaille plus de 9.000 livres, dont la dépense faite pour la couverture atteignit 1.393 livres; son entretien courant fut confié, à l'année, à partir de 1773, au sieur Joliot, moyennant 38 l. 7 s., et à Gaudalet pour 43 l. 2 s. 9 d. de 1782 à la Révolution.

L'importance de ces frais témoigne du souci constant qu'eut le collège Louis-Le Grand de la réparation des bâtiments. Vendus à la criée en 1806, ils furent divisés en appartements (9), ce qui explique, selon nous, que la maison sur rue ait reçu par la suite plusieurs numéros: 18, 20, 22. Son état de conservation était encore satisfaisant en 1897 si l'on en juge d'après deux photographies détenues par la Bibliothèque Historique de la ville de Paris.

Le souci qu'avait le collège Louis-Le Grand des affaires de celui de Cornouaille est également attesté par l'établissement d'un inventaire de ses titres et papiers, lequel fut dressé par le sieur Reboul, secrétaire-archiviste en place depuis de longues années et qui reçut pour ce travail 300 livres en 1785. Le sieur Bellot en fit deux copies et reçut 450 livres; l'une d'elles, établie sur un beau registre de 200 feuillets, est le document coté MM 392. Bien que comportant quelques erreurs, il est d'une grande utilité, car il renferme l'énumération des pièces du cartulaire qu'avaient fait établir Paillart et Yven, ainsi qu'une brève analyse de la plupart des titres et pièces diverses dont les originaux sont ou perdus ou en très mauvais état. Ce registre fut tenu à jour jusqu'à la Révolution.

En résumé, la gestion du temporel avait été efficace: les constructions avaient été entretenues, les dettes (environ 30.000 livres) remboursées, et les revenus avaient passé de 5.067 livres en 1764 à 6.100 en 1790; hélas! dans le même temps la charge par boursier avait quadruplé; la montée des prix, particulièrement sensible depuis 1785, avait acculé le Bureau d'administration de Louis-Le Grand à la vente d'une partie du patrimoine. Par délibération du 21 juin 1787, homologuée par arrêt du 20 juillet du Parlement, il avait décidé de bailler à M. Louis-

(9) Michel Roblin, *op. cit.*

Joseph Carion, président en l'Election d'Artois à Arras, et Rosalie-Aimée-Françoise Lasson, son épouse, un terrain de cinq toises et demie de superficie et une portion de passage contenant quatre toises neuf pieds, le tout dépendant des biens de la rue du Plâtre et contigu à une maison située rue Galande et appartenant aux acquéreurs, moyennant une rente foncière de trois setiers et demi du plus beau froment, payable en argent d'après les mercuriales du marché de Paris, depuis la Saint Martin jusqu'aux Rois. Il y avait à cet endroit une écurie, dont jouissait le locataire principal. Son loyer fut réduit de 50 livres. Les arrérages de trois années de cette rente furent payés au prix moyen de 29 l. 1 s. 6 d. le setier et pour 1791 au prix de 21 l. 17 s. 9 d. Le prix du blé avait donc baissé d'un quart durant cet intervalle de quatre ans.

Mentionnons pour terminer ce chapitre les impositions supplémentaires appliquées par l'administration révolutionnaire. Le collège de Cornouaille fut taxé à 12 l. pour les dépenses du district en 1789. Darblay, fermier de Juvisy, avança 4 l. 5 s. 9 d. pour l'imposition des privilégiés du deuxième semestre de 1789; Gareau, fermier de Brie, paya 2 l. 18 s. pour la taille de 1790; Yvart, fermier de Maisons, avança 34 l. 11 s. pour la taille de 1790 et le vingtième, y compris un acompte pour 1791 et 16 s. pour la garde de la plaine. Le sieur Eckart, curé de Fresles, dut verser 143 l. pour le vingtième de 1790 sur les dîmes, non assujetties auparavant. Enfin, une retenue du cinquième au lieu de 11 % fut appliquée à la rente de 60 livres sur les Etats de Bretagne et sur la rente de 125 livres dite de la Marée, pour 1791. Par contre, et faute probablement de déclaration, les augmentations de loyer survenues depuis 1784 échappèrent au vingtième.

CHAPITRE II

LES BOURSIERS

La maison de la rue du Plâtre, louée entièrement le 1^{er} octobre 1764, perdit son caractère de collège. Les boursiers furent hébergés à Louis-Le Grand et les messes de fondations y furent également acquittées.

Le prix de la pension, on s'en souvient, fut d'abord de 150 livres, sauf pour Royou, boursier Vallot; il dut être relevé souvent et passa successivement, pour l'année classique, à :

396 livres le 1^{er} octobre 1768; 400 livres le 1^{er} octobre 1769; 450 livres le 1^{er} octobre 1779; 480 livres le 1^{er} octobre 1785; 500 livres le 1^{er} octobre 1787; 600 livres le 1^{er} octobre 1788.

La contribution aux dépenses communes fut élevée de 150 à 500 livres à compter du 1^{er} octobre 1777 par délibération du 16 juillet 1778 du Bureau d'administration. Celui-ci, par délibération initiale du 28 juillet 1764, avait arrêté les dispositions concernant les études des boursiers, lesquels étaient admis dans les plus basses classes de la faculté des Arts. Après leur philosophie, ils pouvaient étudier pendant trois ans dans une faculté supérieure. Par lettres patentes du 19 mars 1780, le roi avait accordé, à tous les boursiers réunis, la possibilité d'étudier dans les facultés supérieures jusqu'au degré de licencié inclusivement.

Après Royou et L'Haridon, il y eut de tout jeunes écoliers (1). La Ruffie par exemple avait 13 ans à son arrivée. La règle statutaire de la tonsure préalable ne pouvait plus être respectée. Déjà l'abbé Vallot avait

(1) De ce fait, le nombre des bénéficiaires des bourses fut singulièrement réduit.

admis qu'elle pût être éludée pour le bénéficiaire éventuel de sa bourse.

Les études ainsi prolongées ne profitèrent qu'à peu de boursiers. La Ruffie fut boursier 11 ans, Moreau 12 ans, Vacherot 13 ans, de Quélen plus de 14. Pendant les 28 ans d'union, il n'y eut que 13 ou 14 boursiers. M. Couffon en nomme 12; le treizième fut Royou cadet.

Les administrateurs du collège Louis-Le Grand encouragèrent les élèves à toutes les étapes de leurs études par diverses récompenses et gratifications atteignant le total de 2.506 livres, et attribuées selon des tarifs établis par l'usage, et imputées au collège de Cornouaille.

L'Haridon reçut 40 livres en 1768 pour la maîtrise-ès-arts, ainsi que Royou cadet en 1780, Moreau et La Ruffie en 1784, Coroller cadet en 1789. Quélen, boursier noble, perçut le double en 1785 (2).

Les frais d'impression de thèses furent remboursés: 60 livres à Royou aîné pour sa première thèse de licence (3); 60 livres à L'Haridon en 1770 pour une « tentative »; 54 livres en 1784 à Moreau pour une thèse de mathématiques; 60 livres à Quélen en 1789 pour sa thèse de bachelier en théologie; 54 livres furent payées en 1785 à l'imprimeur pour une thèse de philosophie dont l'auteur n'est pas indiqué.

L'obtention d'une place honorable aux examens était gratifiée d'une somme de 24 livres, que perçurent:

Moreau en 1784 pour une des secondes places à l'examen des physiciens;

Quélen en 1785 pour un rang distingué à l'examen des physiciens;

(2) de Quélen, boursier, et le futur archevêque de Paris étaient issus de la même famille dont le berceau était à Duault.

(3) Les frais d'une autre thèse de licence furent remboursés à Royou aîné par le collège Louis-Le Grand sur ses propres fonds.

Moreau en 1785 pour son succès à l'examen de droit. Le même, qui décidément brilla dans toutes les matières, obtint encore un deuxième prix de droit en 1786.

La même allocation était donnée pour des retraites en province dont bénéficièrent à plusieurs reprises La Ruffie (4) et Quélen.

Moreau reçut 120 livres en 1782 pour un voyage à Quimper; Coroller également en 1785 pour rétablir sa santé, et Vacherot 150 en 1786 pour se rendre aussi à Quimper.

Enfin des gratifications exceptionnelles furent accordées pour l'ensemble de leurs études aux meilleurs élèves:

144 livres à Royou cadet (5) à sa sortie en 1781;

(4) Corentin-Pierre-Joseph de La Ruffie, né à Quimper le 13 mai 1763, fut prêtre à Floaré et précepteur dans la famille Halna du Frétay. Insupermenté, il s'expatria deux fois en Angleterre, la deuxième fois pendant les Cent Jours; il revint en avril 1816; il fut chanoine de l'église cathédrale de Quimper et mourut le 4 août 1829 (Daniel Bernard, *Le clergé séculier du diocèse de Cornouaille en 1790*).

(5) Les deux boursiers du nom de Royou, Thomas-Marie né à Quimper en 1743, et Claude-Michel né en 1758 à Pont-l'Abbé, étaient les fils de Jacques-Corentin Royou, s^r de Pennarun, procureur fiscal de la baronnie de Pont-l'Abbé depuis 1756, et de Catherine Campion, cousine germaine de Fréron. Le fameux critique, que Voltaire avait pris pour cible, épousa leur sœur le 4 septembre 1766. La bénédiction nuptiale fut donnée aux mariés à Pont-l'Abbé par messire Du Laurent de la Barre, docteur de Sorbonne, ancien recteur de l'Université de Paris, ancien principal du collège de Cornouaille, archidiacre de Poher, chanoine et vicaire général. Les liens se resserrèrent encore davantage en 1773 entre les deux familles par le mariage d'un troisième frère, Jacques-Corentin, avocat, avec une fille de Fréron, née de son premier mariage. A Paris, Fréron avait toujours traité en fils ses trois beaux-frères. Il s'était porté caution pour la bourse de Claude au collège Louis-Le Grand. Thomas-Marie Royou devint prêtre. Il occupa une chaire de philosophie à Louis-Le Grand pendant une vingtaine d'années. Il avait collaboré très jeune à « L'Année Littéraire », le journal de Fréron, et après la mort de celui-ci, en 1776, continua de le diriger avec Stanislas, le fils de Fré-

100 livres à Vacherot, étudiant en médecine, en 1784, et autant en 1786; 300 livres à Moreau en 1787; 400 livres en 1789 à Vacherot, ancien boursier, dont les inscriptions à la Faculté avaient été payées sur les revenus du collège de Cornouaille. Moreau et lui obtinrent à eux deux plus de la moitié des récompenses décernées. Nous n'avons malheureusement pas eu le loisir de chercher les traces de ces deux brillants sujets.

Les gratifications scolaires étaient accordées sur rapport du principal du collège Louis-Le Grand. Cette charge était occupée par l'abbé Denis Bérardier depuis 1778. Il venait de Quimper où il avait dirigé le collège après le départ des Jésuites. En 1787, il succéda à l'abbé Girault comme grand-maitre temporel.

Un censeur rigide dirait que le Bureau d'administration aurait pu faire l'économie des allocations de voyage et de retraite, mais certains remboursements de frais étaient sans doute moins une récompense qu'un moyen de parer à l'insuffisance des ressources de quelques étu-

ron. En 1790, il fonda avec Montjoye le journal politique quotidien « L'Ami du Roi, des Français », etc., dans lequel il harcela sans répit la Constituante, son ancien disciple Robespierre et l'Assemblée législative, qui lança contre lui un mandat d'arrêt le 4 mai 1792. Il reçut asile et mourut chez l'abbé Ermès, curé de Saint-Martin. Celui-ci fut victime des massacres de septembre. Claude-Michel Royou ne suivit pas les traces de son frère Thomas. En 1790, il prit le nom de Guermeur pour se distinguer de ses frères. Il faut se garder de le confondre avec Guermeur le conventionnel. Devenu l'ami de Marat, Claude obtint dès le 10 août la confiance de la Commune de Paris qui lui donna un emploi dans la police. Il participa aux massacres et signa la proclamation du 3 septembre par laquelle la Commune en informait les départements. Envoyé en mission dans l'Ouest, avec Jézégabel, il fut incarcéré par les administrateurs du Finistère. Mais libéré en avril 1793 et investi de pouvoirs étendus, il travailla à leur perte. (Pierre Levot, op. cit.; Jacques Hérissay, *les journées de septembre 1792*; Gérard Walter: *Robespierre*, premier volume, p. 30; François Cornou, chanoine honoraire de Quimper : *Elie Fréron* (1718-1776).

diants. Ce faisant, le collège remplissait sa mission de tutelle.

L'abbé Girault continuait de percevoir régulièrement sa pension. Il toucha l'ultime quartier le 1^{er} juillet 1793. Ce fut l'avant-dernière opération du journal.

L'orage qui montait, après la journée du 10 août 1792, allait mettre fin à l'existence un peu fictive du collège de Cornouaille. Il venait d'être dépouillé de ses biens; cependant, les boursiers ne quittèrent pas tout de suite le collège Louis-Le Grand, devenu le collège de l'Egalité. On pouvait craindre le pire. Bérardier, prêtre réfractaire, avait été, après la journée du 20 juin, incarcéré aux Carmes. Il fut sauvé, dit-on, par ses anciens disciples Camille Desmoulins et Robespierre et libéré le 1^{er} ou le 2 septembre, avant les premiers massacres. A son retour au collège, le grand-maître, gardé à vue, dut néanmoins prendre la sage précaution de disperser les pensionnaires, parmi lesquels se trouvait son neveu (6). L'inscription au journal, à la date du 8 novembre, du prix de la pension des six boursiers échue le 1^{er} octobre permet de penser que la dissolution eut lieu vers la fin de septembre 1792. Le comptable, imperturbable, tint le journal jusqu'au 19 juillet 1793 en pleine Terreur.

L'union avait duré 28 ans. Etablie sous le régime de la séparation des biens, elle avait plutôt le caractère d'une tutelle. La gestion méthodique et autoritaire du temporel par le collège Louis-Le Grand fut profitable au collège de Cornouaille, et si le tuteur dut se résoudre à écorner les biens des pupilles ce fut, croyons-nous,

(6) D'après Jacques Hérissay, Bérardier se trouvait à la prison de Saint-Firmin au moment de sa libération: op. cit. La mise aux arrêts, au collège même, aurait été imaginée par ses sauveurs pour le soustraire à la déportation. L'abbé Bérardier avait été constituant. Il mourut le 1^{er} mai 1794 à l'âge de 59 ans: article d'Alphonse Darnault dans *La biographie bretonne*, de Pierre Levot.

pour leur constituer des rentes en vue de faire face aux charges qui augmentaient dangereusement.

En ce qui concerne les études, les multiples récompenses distribuées en attestent les bons résultats. Les boursiers étaient du reste en confiance au collège Louis-Le Grand où ils avaient toujours eu des compatriotes, à la direction ou dans le corps professoral. Outre les abbés Girault, Bérardier et Royou, ils y connurent l'abbé Audrein, préfet des études, qui venait également du collège de Quimper (7). La formation intellectuelle des boursiers de Cornouaille dut donc être spécialement surveillée.

En conclusion, le collège Louis-Le Grand remplit loyalement sa mission tant au spirituel qu'au temporel. Il est manifeste que grâce à lui, à ses avances, à sa saine gestion, la situation financière du collège de Cornouaille fut rétablie plus vite et qu'ainsi il bénéficia d'un sursis plus long. Il convient d'en rendre hommage au Bureau d'administration et aux sieurs Fourneau, Girault et Bérardier, grands-maîtres temporels successifs de l'établissement tutélaire.

CONCLUSION

Le collège et l'Université

Les collèges fondés à Paris par des mécènes originaires des diverses provinces étaient réputés créés « en l'Université de Paris ». Cette dépendance était revendiquée et mentionnée dans les comptes du collège de Cornouaille aux ^{xvii} et ^{xviii} siècles bien qu'il eût depuis longtemps perdu le caractère d'établissement d'enseignement. Les rapports avec l'Université étaient espacés,

(7) Audrein Yves-Marie fut député à l'Assemblée législative, puis à la Convention. Nommé évêque constitutionnel du Finistère en 1798, il fut assassiné par les chouans en 1800.

mais réels. A la vérité, on ne discerne pas très bien la frontière entre les attributions de l'évêque ou archevêque agissant en tant que supérieur du collège, et celles de l'Université. Rappelons quelques faits:

En 1698, le recteur de l'Université demande les statuts du collège; en 1699, un locataire du collège fait transport de son bail, du consentement du recteur; en 1703, le procureur du collège retire du greffe de l'Université une sentence à l'encontre de l'abbé de Kergus, ancien principal et procureur, pour la production de ses comptes; en 1708 ou 1709, le collège reçoit le recteur, qualifié du titre de monseigneur dans les comptes (1), enfin, en 1720, le procureur du collège excipe de la qualité de membre de l'Université pour appeler au Châtelet de Paris les causes de Fresles.

L'Université était représentée soit par le recteur, soit par le chancelier, lequel se réservait probablement les questions de discipline ou contentieuses. Un moment l'abbé Pirot, professeur, Visiteur du collège, chancelier de Notre-Dame et de l'Université, représenta à lui seul toutes les autorités (2).

L'Université ne se désintéressait pas plus des collèges que de ses facultés et écoles dispersées dans Paris. Les collèges, tant ceux de plein exercice que les autres, étaient les internats surveillés de l'Université, personne morale sans domicile fixe. Les liens de dépendance étaient donc justifiés.

Les causes de la décadence

Les œuvres des hommes périssent généralement par leur faute. Il n'en fut pas ainsi pour le collège de Cor-

(1) Il s'agissait semble-t-il d'Antoine de Bacq, du diocèse d'Amiens, régent de philosophie au collège Mazarin, recteur du 10 octobre 1708 au 9 octobre 1709.

(2) Le chancelier de l'Eglise de Paris était de droit chancelier de l'Université.

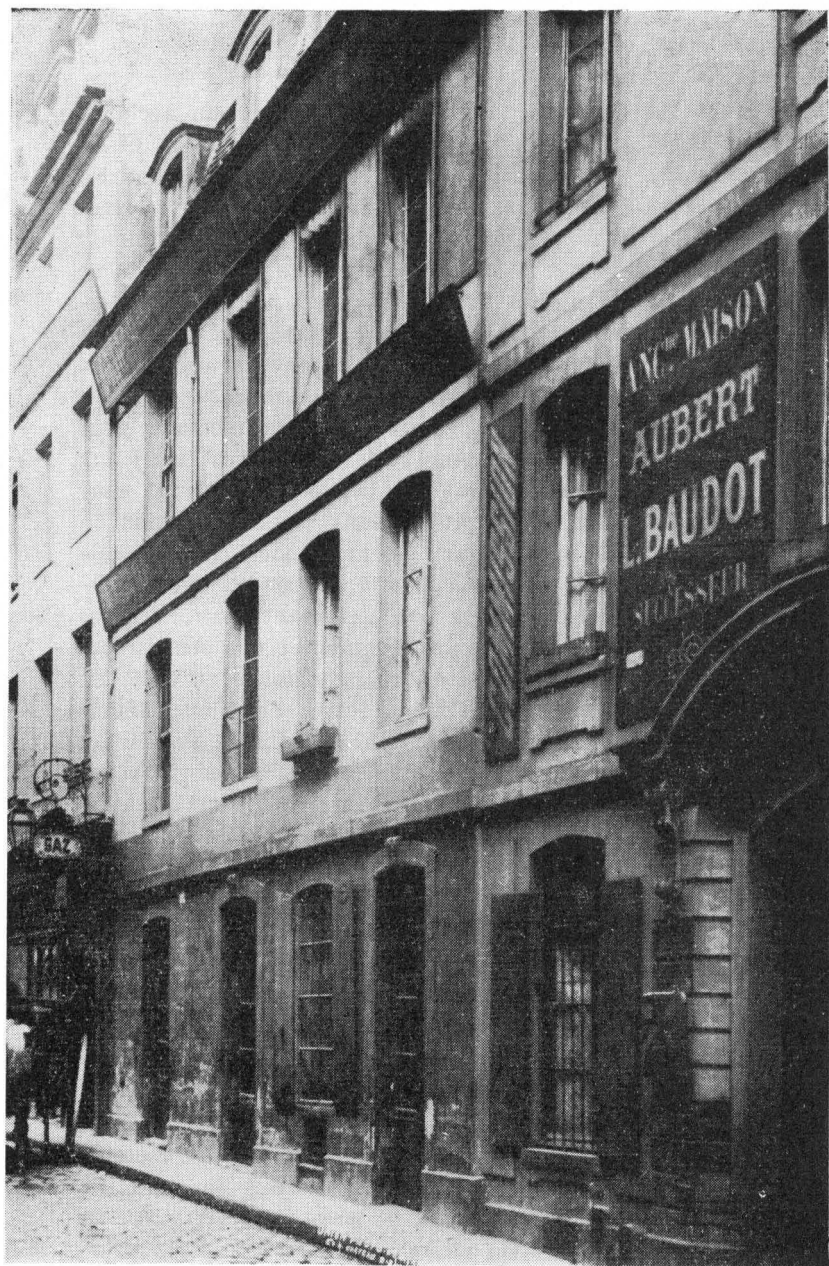
nouaille. Les maîtres et procureurs qui le gouvernèrent commirent parfois des erreurs, de jugement par exemple comme en 1739, mais la solide création de Galeran Nicolas et Jean de Guistry résista à tous les malheurs internes. L'établissement, où l'oisiveté était inconnue, ne fut pas le théâtre de dérèglements; quant aux défaillances des comptables, statistiquement prévisibles, elles furent certes dommageables, mais non irréparables. Les causes morales n'engendrèrent donc que des crises accidentelles.

Parmi les causes secondes ou aggravantes, relevons la dispersion des biens, l'absence de continuité dans la gestion et la confusion des charges des « officiers » à certaines époques. La dispersion augmentait les frais de gestion, et l'éloignement favorisait les usurpations; les procédures pour les réprimer étaient à la merci de robins de villages et tournaient le plus souvent au désavantage du collège. Le renouvellement, à une cadence rapide, des principaux et procureurs était aussi une faiblesse de l'institution. Enfin, le cumul des charges fut presque toujours malheureux. Sous les longs principalats avec procureurs de Kergus, Trédern et Du Laurent, les bienfaits qu'on aurait pu attendre de la stabilité et de la continuité furent annihilés par l'absence de contrôle, génératrice d'imprudences et de négligences. L'une des meilleures gestions fut celle de Le Guillou-Roslouët, procureur sous Le Page pendant une dizaine d'années.

Les causes profondes et déterminantes furent d'ordre économique. La lente dégradation de la monnaie entraîna l'avilissement des rentes et redevances fixes, suivi de la hausse du prix des ouvrages que ne compensait pas l'augmentation des loyers. L'écart entre les revenus et les charges alla en s'aggravant. Un premier et définitif sacrifice de quatre bourses en 1680 n'arrangea les choses qu'un temps. Les maisons de rapport, trop sommairement entretenues, donnèrent, pendant plus d'un tiers de siècle, le spectacle affligeant de chevalements à de-

meure dans la rue du Plâtre. Lorsqu'après un accident le collège rebâtit l'une d'elles en 1717 et répara les autres, ses maîtres et procureurs vécurent dans une sécurité illusoire. Un beau jour, ils constatèrent la caducité irrémédiable de trois maisons et d'un quatrième bâtiment; la baisse du loyer s'ensuivit. Le collège ne sortit de ce cercle vicieux quinze ans après qu'en prenant la décision héroïque de tout reconstruire, payée préalablement de la suppression de bourses. Cette nouvelle amputation, accompagnée d'une réduction inhumaine des gages des deux boursiers restants, aurait pu être mortelle pour l'institution. Le collège, malgré les économies faites aux dépens des écoliers, aurait mis beaucoup de temps pour se remettre seul de l'effort écrasant de reconstitution du temporel. Uni à point nommé, mais pour d'autres raisons, au collège Louis-Le Grand, il connut un renouveau factice. Il n'échappa pas cependant aux effets des lois économiques inexorables. La montée des prix, amorcée depuis 1730, prit une allure inquiétante en 1785. En 1790, les revenus, qui s'étaient accrus de 110 % depuis 120 ans environ, et s'élevaient à 6.100 livres seulement, ne laissaient plus, en dehors de l'entretien des six boursiers retrouvés, qu'une marge d'un tiers pour les autres charges. La fin était inéluctable et la Révolution ne fit qu'accélérer le dénouement.

Bien qu'il eût perdu depuis longtemps le caractère de maison d'enseignement, le vénérable collège de Cornouaille eut un grand rayonnement aux ^{xv}^e, ^{xvi}^e, ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles. Il n'est que de consulter la liste établie par M. Couffon pour vérifier que nombre d'anciens boursiers occupèrent des charges importantes soit auprès des Princes, soit au sein de l'Eglise et de l'Université. Par ailleurs, le collège, qui hébergea tant d'étudiants gradués, fut dans une certaine mesure la pépinière des recteurs de Cornouaille. Le territoire de ce diocèse, poussant des pointes à quelques kilomètres de Brest, Morlaix et Saint-Brieuc, était vaste. On retrouve partout d'anciens bour-



Bâtiment du collège, sur la rue Domat, construit



de 1752 à 1755 (Photographies de 1897.)

siers ou écoliers à la tête des bonnes paroisses: Dirinon, Brasparts, Berrien, Poullaouen, Plounévezel, Vieux-Bourg, Mur, Plouguernével, Bothoa, Guiscriff, Scaër, Laz, Melgven, Ederne, Briec, Quéménéven, Plogonnec, Saint-Nic, Crozon, Telgruc, Plomodiern, Pleyben, Landeleau, Clédén-Poher, Beuzec-Conq, Ergué-Gabéric, Saint-Mathieu de Quimper, Ploaré, Meilars, Mahalon, Esquibien, Clédén-Cap-Sizun, Plouhinec, Plozévet, Plobannalec, etc... Beaucoup d'entre eux furent des constructeurs et les noms de quelques-uns sont inscrits dans la pierre (Bourdoulous, Paillart, Jégo, Penfrat...). Plusieurs se consacrèrent à l'enseignement, soit à Paris, soit dans les séminaires de Quimper et de Plouguernével. Un Jean Briant et deux Tanguy (3) furent abbés de l'abbaye de Landévennec; Chevreuil fut un grand dignitaire de l'Eglise de Paris, etc...

L'existence et les titres du plus ancien des collèges bretons à Paris, dont le souvenir s'estompait dans la mémoire des hommes, méritaient d'être tirés de l'oubli.



Vers la fin du XIX^e siècle, la partie occidentale de la rue du Plâtre, comprenant le collège, fut démolie sur le flanc nord jusqu'au numéro 16 exclusivement, à l'occasion du percement de la rue Dante (4). Ainsi disparurent le vieux collège et le maître ouvrage de Du Laurent de La Barre, poète à ses heures.

Pierre HAMON.

(3) Mgr Duchesne tirait gloire de compter les Tanguy dans sa parenté bretonne (H. Waquet et B. Pocquet du Haut-Jussé, *Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne*, 1922, n° 2). Ces deux Tanguy avaient été aumôniers d'Anne d'Autriche.

(4) Le 12 bis de la rue Domat n'a rien de commun avec le bâtiment de 1752-55 ; il faut donc renoncer à y voir tout ou partie de l'ancien collège.

M. Deniel, ingénieur en chef du génie rural à Quimper, a pris des photographies des abords qui confirment notre opinion. Qu'il en soit remercié.

ANNEXE I

*Supplément à la liste des Principaux
établie par M. Couffon (op. cit.)*

LAURENT, Jean: 1489.	EUZENAT, Olivier (3): 1629, 1638.
CAVELLAT, Yves (1): 1508.	LE GUEN, Jean: 1649.
PETRI, Pierre (2): 1516, 1518, 1521, 1524.	GOURVEZAN Guillaume : 1660.
LISON, Jean : 1538.	QUINEC, François : 1662.
SCOARNEC, Jacques: 1557.	AMICE, François : 1663.
LE ROUX, Aulroy: 1587, 1590.	EZVEN, Jean : 1666-1667.
MARZIN, Alain: 1609.	FAOUIET (du): 1685-1686.
FAVENNEC, Jean: 1624, 1627, 1629.	

ANNEXE II

*Supplément à la liste des Boursiers
établie par M. Couffon (op. cit.)*

ADES, Guy: 1621; AURI, Alain: 1509.
BAREZAL, Jean: 1621; BOZEC, Jean: 1521; BRANDONIS, Ma-
thurin: 1660; BRELEGAIN, Nicolas: 1521; BRIENT, Jehan:
1587, futur docteur de l'Université de Bologne et abbé de
Landévennec; BROUSTAL, Guillaume: 1663.
CALVET, Jean : 1524; CAPITAINE, Henry : 1557; CAVELER,
Yves (4): 1512; CEVAER: vers 1664; vécut en ermite aux Iles

(1) Cavellat, Yves, encore boursier en 1509, avait fait imprimer à ses frais, en 1508, chez Josse Bade, la première édition de *L'Histoire de Bretagne*, de Geoffroi de Monmouth.

(2) Ce Petri, Pierre, était l'homonyme du fondateur qui fut également Principal et qui mourut vers 1515 ou 1516.

(3) Euzenat, Olivier, fut chanoine et grand archidiacre de Quimper; chargé de l'intendance des abbayes de Mazarin, il fut supplanté par Colbert, mais fut néanmoins vicaire général du cardinal après 1651. (Dom G. Charvin, *Revue Mabillon*, tome XXXVI).

(4) Caveler, Yves, et Cavellat, Yves, étaient peut-être un seul et même personnage.

- Glénan; CHEVALIER, Guillaume: 1512; COIGNANT: 1660, COLLET, Antoine: 1587; COUECQ, Noël: 1627; COULLON, Nicolas: 1627-1629; COZQUIRIC, Laurent: 1509.
- DANIEL, Louis: 1638; DESTIENNE, Pasquier: 1609; DIELE, Martin: 1621.
- FALC'HIER, Guillaume: 1638; FAVERET, Germain: 1646; FEREC, Alain: 1646-1649; FEREC, Guillaume: 1509; FERMAN, Alain: 1666; FONTAINE (cadet), Alain-François: 1696-1699, avocat, décédé en 1744; FOUSTOUL, Guillaume: 1654-1655; FRIGXOLAIN, Guillaume (de): 1521.
- GARY, Germain: 1643-1646; GOFF, Olivier: 1609; GOFFRE, Alain: 1638; GOUASCONGNE, Henry: 1624; GOULESQUIER, Henry: 1521; GOULON, Henry: 1590; GOURCUFF, Jean: 1512; GOURMELEN, Yves: 1557; GUEDES, René: 1663-1666, prêtre à Saint-Ségat, puis recteur de Beuzit-Conogan; GUERRARIC, Jean: 1509; GUIFFEN, Yves: 1649; GUILLAUME, Christophe: 1590; GUILLEMOT, Yves: 1524; GUIOMARCH, François: 1662.
- HARGAT, Guillaume: 1506; HARNARZ, Guillaume: 1609; HENAFF, Jean: 1649; HENRY, Mathias: 1590; HERNAN, Jehan: 1587; HEYDON, Jean: 1687-1688, recteur de Spézet en 1695; HUON, Guillaume: 1654-1655.
- IZART, Jean: 1668; JOUAN, Jean: 1624-1627.
- KAEREZAULT, Hervé: 1474; KARADELEC, Guillaume: 1506; KARAZAN, Yves: 1506.
- LAGARDE, Claude (de): 1680-1681; LAHUEC, Yves: 1666-1667 (5); LANNOU, Jean (de): 1489; LAOENAN, Yves: 1587; LA TESTE, François (de): 1654; LE BRUN, Charles: 1662; LE CORRE, Jean: 1662; LE CORS, Geoffroy: 1654; LE COURT, Jean: 1459; LE DREAU, Germain: 1642; LE GLAS, Jean: 1509; LE GUEN, Jehan: 1590; LE GUERN, Yves: 1646; LE HELLOC, Yves: 1642; LE JEUNE, Pierre: 1506; LEMAIN, Charles: 1590; LEMEUR, Henry: 1649; LE MOYNE: 1720-1721, recteur de Châteaulin 1745-1747; LE NEUF, Pierre: 1512; LE ROUX, Jean: 1663; LE RUN, Jean: 1646, vicaire perpétuel de Plouguer-Carhaix; LE TINNIER: 1680; LEVAL, Jean: 1638; LIEU, François (de): 1662; LISSE (ou LIZAY), Jean: 1609; LOGEAT, Jean: 1474.
- MADIAN, Vincent: 1663; MADIEN, Guérin: 1660-1662; MAMUGUEN (ou MAUGUEN), Yves: 1587; MARQUER, François: 1509; MENGUY, Guillaume: 1590; MOREAU: 1727.

(5) Lahuec accompagna le Père Maunoir dans ses missions pendant de longues années; il fut ensuite affecté au petit séminaire de Plouguernével où, faisant fonctions de recteur, il eut un grave conflit avec les paroissiens en 1690. Peu après, il fut transféré au grand séminaire à Quimper. Il fut prêtre à Plomodiern, puis recteur de Cuzon de 1707 à 1711.

PERIOU, Yves: 1557; PERRO, Guillaume: 1587; PETILLON, Hervé: 1587; PETRI, Guillaume: 1521; PHILIPPES, Jean: 1524; POCHET, Yves: 1557; POLLEMYC, François: 1521; POULMY, David-Augustin: 1524.

QUERGUELEN, Germain (de), official de Cornouaille: 1598; QUEMAREC, Jean: 1617; QUILLEROUX, Henry: 1624-1624; QUILLEROUX, Pierre: 1662-1663, recteur de Motreff (1677-1703).

RIVOAL, Denis: 1557.

SALAUN, Jean: 1512; SALAYN, Yves: 1524; STERYVENOU, Guillaume: 1509.

THOMAT, Jean: 1489; TOURONCE, Pierre: 1655; TOURONCE, Tanguy: 1638.

VACHET: 1684; VERGAULT (ou VERGOLZ), Guillaume: 1621-1622.

YVES, Pierre: 1621.

ANNEXE III

Liste des Procureurs

FLOC'H-GUEN, Yves (6): 1386.	POEZEBARA, Guillaume: 1557.
TOUPIN, Laurent: 1489.	CONAN, Jehan: 1587.
PARDIEU, Nicolas (de): 1490.	CALVET, Guillaume: 1594.
TALLEC, Henri: 1506.	REVELLEN, Olivier: 1598.
PETRI, Pierre (Le Jeune): 1509.	FOULMARC'H, Jacques: 1616.
LE BRIS, Jean: 1512.	DANIELOU, Henry: 1617.
POLMARC'H, Hervé: 1513.	LARZUT, Jean: 1622.
NESEDELEC, Guillaume: 1521.	CERGON, Guillaume: 1624.
PARMY, Guillaume: 1524.	FAVENNEC, Jean: 1627-29.
CONAN, Yves (7): 1545-46.	PAILLART, Jérôme (8): 1642.
	ROBIN, Jean: 1643.
	LE BRAS, Guillaume: 1646.

(6) Floc'h-Guen avait reconnu devoir au collège 32 l. 5 s. sur sa recette; il fut curé de Pouldergat. (Waquet, op cit.).

(7) Pierre Conan, son frère et héritier, céda au collège de Cornouaille une pièce de terre à Notre-Dame-des-Champs, pour être quitte de la somme de 81 l. 10 s. 4 d. dont Yves Conan s'était trouvé débiteur.

(8) Paillart, Jérôme, fut pourvu de la cure de Ploaré qu'il résigna vers 1675 en faveur de son neveu Paillart, Guillaume.

vrage du *Bienheureux Père Maunoir* (3), le *Sacré Collège de Jésus*, qui contenait une grammaire et un dictionnaire français-breton, faisait faire de sérieux progrès à l'étude du breton. Rompant avec une orthographe fantaisiste et archaïque, le P. Maunoir employait, le premier, graphie *c'h* pour la spirante gutturale proche du *ch* allemand et de la *jota* espagnole, indiquait les voyelles nasales au moyen d'un accent circonflexe sur la voyelle précédant la consonne *n* (4), et surtout notait les mutations des consonnes initiales (5).

Néanmoins, son travail avait besoin d'être complété. S'il notait dans l'écriture les mutations, il n'en donnait pas les règles; sa grammaire était fort insuffisante, et son dictionnaire beaucoup trop restreint. Sa tâche devait être continuée et mise au point, au XVIII^e siècle, par deux religieux, le Père Grégoire de Rostrenen et Dom Louis Le Pelletier.

I

HISTORIQUE

De la vie du Père Grégoire de Rostrenen, de l'ordre des Capucins, nous ne savons presque rien; nous n'avons même aucune certitude en ce qui concerne les lieu et date de sa naissance et de son décès, et son véritable

(3) Le P. *Maunoir*, né le 10 octobre 1606 à Saint-Georges de Reintembault, entra dans la Compagnie de Jésus, et se consacra à l'organisation des missions en Basse-Bretagne à la suite de *Michel Le Nobletz de Kerodern*. Il mourut à Plévin le 28 janvier 1683. Il a été béatifié en 1951.

(4) L'ancienne orthographe notait les voyelles nasales en fin de mots en ajoutant *ff* à la voyelle. Ex. *haff*, été. Le P. Maunoir écrit : *hân*.

(5) Les mutations des consonnes initiales après certains mots sont, on le sait, une des caractéristiques des langues celtiques. Exemple : *an tad*, le père; mais : *va zad*, mon père; *e dad*, son père.

nom (6), car, suivant l'usage de son ordre, il n'était désigné que par le prénom reçu lors de sa prise d'habit (Grégoire) et par un nom d'origine (Rostrenen) qui n'était pas nécessairement celui de son lieu de naissance, mais pouvait être, s'il était né à la campagne, celui de la ville la plus proche.

On sait seulement qu'il naquit dans un village du nom de Keranna, qu'il passa ses premières années dans le diocèse de Vannes (il donne ce renseignement dans la Préface de son Dictionnaire), qu'il prit l'habit des Capucins en 1691, résidait au Croisic en 1692, fut ordonné prêtre à Saint-Malo en 1702, prêcha le Carême à Saint-Pol-de-Léon en 1705, et qu'en 1723 il vivait au couvent de Quimperlé (7). De plus, sa présence est attestée à Morlaix et à Saint-Brieuc en 1730, à Rennes en 1731 et 1732, et à Guingamp en 1739, grâce à une correspondance conservée à la Bibliothèque Nationale (f. français 221), dont M. le docteur Dujardin a eu l'extrême obligeance de nous communiquer les copies faites par lui. Il s'agit de lettres du P. Grégoire adressées à l'abbé Bignon, bibliothécaire du Roi, par l'intermédiaire duquel il espérait obtenir en haut lieu des subsides pour l'impression de ses ouvrages.

Dans la préface de son Dictionnaire, il nous dit que,

(6) Son nom de baptême était probablement Tanguy, car dans son Dictionnaire français-breton, on lit parmi les exemples de phrases donnés à l'article « nom » : « Son nom de baptême est Tanguy, et son nom de religion est Grégoire. »

(7) Cf. dans la revue *Arvor* (numéro 177, Ebreil 1943, page 3) un article signé Ar Stourmer et intitulé : « An Tad Gregor a Rostren », obligeamment communiqué par M. le Docteur Dujardin.

Voir également le *Bulletin diocésain* de 1931, page 102.

Il est aussi à noter que dans son Dictionnaire, à l'article « imposer », le P. Grégoire écrit, parmi les phrases données en exemple : « Monsieur du Guémadeuc, évêque de Saint-Malo, a imposé les mains à Frère Grégoire. » Enfin, à la dernière phrase de sa Préface, il écrit qu'il passa ses premières années dans le diocèse de Vannes.

dès 1700, il avait commencé à noter les mots bretons qu'il entendait « en station, en mission et en communauté », afin de se débarrasser des particularités de son parler d'origine, le vannetais. Il nous indique également qu'il fut chargé par le R.P. François-Marie de Saint-Malo, Provincial de Bretagne et Définitéur de l'Ordre, de compléter le travail du Père Maunoir, et qu'il mit douze ans à rédiger son Dictionnaire. L'ouvrage, ayant été soumis dès le début de 1729 à l'approbation des Supérieurs, fut donc commencé au plus tard en 1717.

La Biographie bretonne de Levot, et de Kerdanet ont attribué au Père Grégoire, en plus de son Dictionnaire français-breton et de sa Grammaire bretonne, un ouvrage de piété intitulé: « Exercices spirituels de la vie chrétienne », suivis de pieux cantiques, lequel aurait paru à Saint-Pol-de-Léon en 1709. Mais M. le docteur Dujardin nous a signalé que cette attribution est incertaine, et que la date est en tout cas erronée, car l'Avertissement d'une édition de 1767 de cet ouvrage indique qu'en 1711 on demandait à son auteur de le faire paraître et, d'autre part, l'approbation est datée de 1715.

Nous sommes mieux renseignés sur la vie de Dom Le Pelletier, grâce à la préface de son Dictionnaire breton-français, écrite par Dom Taillandier et aussi grâce à la préface beaucoup plus développée écrite par Dom Le Pelletier lui-même et qui resta inédite, mais dont M. Gourvil a retrouvé le texte en 1924, au château de Keromnès, en Locquéholé, en même temps que le manuscrit du Dictionnaire et la célèbre Prophétie de Guin-claff ou Guiclan (8).

(8) Cf. l'article de M. Gourvil paru dans la *Dépêche de Brest* des 19 et 24 octobre 1924 : « L'Histoire d'un Dictionnaire de la langue bretonne. »

Cf. *Largillière, La Prophétie de Gwenc'hlan (Annales de Bretagne, XXXVII, 1926, pages 288-303)*, et *Dialogue entre Arthur et Guinclaff, XXXVIII, 1928-1929, pages 631 et suivantes*).

Dom Louis Le Pelletier n'était pas Breton. Il était né au Mans le 20 janvier 1663. Il entra dans l'ordre des Bénédictins, et fut envoyé en Bretagne vers 1692, d'abord dans le diocèse de Vannes, probablement dans l'un des deux monastères que son ordre y possédait (abbaye de Lanvaux ou abbaye des Prières, dans la presqu'île du Rhuys). Il passa ensuite huit ans à l'abbaye de Saint-Matthieu, près du Conquet, puis entra vers 1700 à l'abbaye de Landévennec. Il se mit dès cette année-là à écrire son Dictionnaire breton-français, lequel fut terminé, non pas en 1717 comme le dit Dom Taillandier, mais le 20 août 1716, date indiquée sur le manuscrit de Dom Le Pelletier à la page 1332 (8).

Les deux savants furent en rapports non seulement épistolaires, mais directs. Dom Le Pelletier cite dans son ouvrage de nombreux mots que lui a indiqués le P. Grégoire (9), et ce dernier indique de son côté, à l'article « *Guiclan* », que ce nom est celui d'un fameux astrologue, auteur d'une prétendue prophétie de 250, dont le manuscrit lui a été communiqué par Dom Le Pelletier à l'abbaye de Landévennec (10).

(9) Exemples : « *Morbran* et *Morvran* : Corbeau. Ce doit être le cormoran selon le P. Grégoire ou le corbeau qui habite les côtes maritimes... » — « *Mon* excrément. Le P. Grégoire seul ma (sic) fait connoître ce nom. » — « *Keini* et *Keina*... Le R. P. Grégoire de Rostrenen m'a appris qu'auprès d'Abervrac'h, petit port de mer en Léon, il y a un lieu dit *Keinanen*, lamentation, et que la tradition du pays est que l'on y sacrifioit autrefois aux fausses divinités les petits enfants qui comme leurs mères présentes gémissaient et se lamentaient. »

(10) Dans son Dictionnaire, Grégoire de Rostrenen la date de 240. Dans sa Grammaire il rectifie la date (450) sans la rectifier utilement, car Dom Taillandier, dans la Préface du Dictionnaire de Dom Le Pelletier donne la date de 1450). C'est celle du manuscrit que ce dernier avait en mains. Car dans l'Avertissement qui précède la copie par lui faite du texte du Dialogue d'Arthur et de Guinglaff, Dom Le Pelletier note : « quelque malavisé a été assez imprudent pour effacer Mil afin de rendre cet écrit plus ancien de mille ans » ; et il note qu'on trouve dans le texte de nombreux mots français, notamment Canol, canon, qui n'étaient pas en usage chez les Bretons du v^e siècle.

Plus tard, Dom Le Pelletier fut rappelé à Paris pour travailler à la nouvelle édition du Dictionnaire de Du Cange; mais l'atmosphère de la capitale ne lui plaisait pas. Il avait sans doute la nostalgie de son pays d'adoption, et peut-être de l'admirable paysage de mer, de bois et de montagnes au milieu desquels s'élevait l'abbaye de Landévennec. Toujours est-il qu'il y revint, et que c'est là qu'il mourut le 23 novembre 1733. Il avait également écrit des *Notes critiques sur l'histoire de saint Jérôme de Dom Jean Martianay*; mais il n'eut pas la joie de voir publier son Dictionnaire de son vivant.

Plus heureux, le P. Grégoire de Rostrenen avait pu l'année qui précéda la mort de Dom Le Pelletier, publier son propre ouvrage. Mais la chose n'alla pas sans difficultés.

Il lui fallait d'abord obtenir l'autorisation de ses supérieurs. Il ne semble pas qu'il y ait eu à cet égard d'autre obstacle que celui résultant de la lenteur des communications à cette époque. Le P. Augustin de Quimperlé, provincial de l'ordre pour la Bretagne, commit deux théologiens, le F. Casimir de Quintin et le F. Augustin de Carhaix, qui donnèrent leur approbation à Morlaix le 16 janvier 1729. Le manuscrit fut ensuite envoyé au Supérieur général, le R.P. Hartmann de Brixen, sans doute un Allemand ou un Autrichien. Par bonheur, il se trouvait alors — probablement en inspection — dans le couvent des Capucins de Tours, et put donner le permis d'imprimer dès le 7 février 1729 (11). Et le 23 février, le F. Augustin de Quimperlé, provincial de Bretagne,

(11) « Facultas R.A.P. Generalis. Nos, F. Hartmannus Brixinensis, Ordinis Fratrum Min. Sancti Francisci Capucinorum Generalis Minister.

Cum a Reverendo admodum P. augustino de Quimperlé, Definitorum Generali et Provinciæ Britannicæ Capucinorum Provinciali instructi fuerimus de magno pro animarum salute procurandâ subsidio quod *Dictionarium Gallo-Armoricanum* a P. F. Gregorio de Rostrenen compositum et perfectum omnibus Vineam Domini in Armorica excolentibus subministrare potest,

alors au couvent des Capucins de Saint-Brieuc, donnait également son autorisation.

En règle avec ses Supérieurs, le P. Grégoire dut ensuite se conformer aux lois de l'autorité laïque, ce à quoi d'ailleurs le Supérieur général subordonnait expressément son autorisation, évidemment soucieux de ne pas empiéter, lui étranger, sur les droits de Sa Majesté très chrétienne. Dans certains cas, on pouvait se contenter d'une simple permission du lieutenant de police de l'endroit; mais si l'on voulait se mettre à l'abri non seulement des poursuites judiciaires, mais encore des contrefaçons, il était nécessaire d'obtenir une « approbation et privilège du Roy », seule forme sous laquelle, à cette époque, existait la protection de la propriété littéraire. L'octroi du privilège était précédé de l'examen de l'ouvrage par un des censeurs royaux. En l'espèce, ce soin fut confié à une personne susceptible de comprendre la langue bretonne, M. Conan, prêtre, bachelier en théologie, principal du Collège de Cornouailles à Paris, qui, d'ordre du garde des Sceaux, examina l'ouvrage, et l'approuva le 1^{er} février 1730. Le privilège était accordé le 24 du même mois (12), et, dès le lendemain, transcrit « sur les registres VII de la Chambre Roïale et Syndicale de Librairie et Imprimerie de Paris. n° 518, folio 468, conformément au règlement de 1723 » (13). Le P. Grégoire transféra d'ailleurs son privilège à son imprimeur, Julien Vatar, de Rennes, par convention faite entre eux (14).

illius operis impressionem (servatis de jure, et Christianissimi Regis legibus servandis) concessimus et concedimus.

Datum in Conventu nostro Turonensi, die 7 Februarii anno 1729. F. Hartmang. Brix. Min. Generalis Indig. »

(12) Le privilège est signé « Par le Roi en son Conseil, Sainson ».

(13) Signé P.-A. Mercier, syndic.

(14) Les approbations, privilège, etc., sont données in-extenso à la fin de l'ouvrage.

Mais le plus difficile restait à faire, c'est-à-dire les démarches pour obtenir les fonds nécessaires au financement de l'impression. A cette époque, les livres étaient chers, compte tenu du pouvoir d'achat de la monnaie, plus chers en tout cas qu'au *xix*^e siècle et au début du *xx*^e siècle (15). Il n'existait pas de fonds de la Recherche Scientifique, mais les auteurs d'ouvrages, dont la vente, limitée à un petit nombre d'exemplaires, n'aurait pu couvrir les frais de l'impression, avaient la faculté de solliciter des subsides du roi, de quelque grand seigneur ou de quelque riche financier. Comme ceux de la capitale ne s'intéressaient guère aux ouvrages sur la langue bretonne, et que les riches mécènes étaient rares en Bretagne, notre capucin eut l'ingénieuse idée de s'adresser aux Etats de Bretagne qui, par délibération du 2 décembre 1730, accordèrent un subside de 1.200 livres, à charge de leur fournir 200 exemplaires. Le coût de l'impression était estimé à 2.400 livres, et la subvention ne devait être versée qu'au moment de la remise des 200 exemplaires. Toutefois, le P. Grégoire obtint par la suite que les 1.200 livres fussent versées d'avance à l'imprimeur Vatar le 5 août 1731. Le 20 août suivant, le P. Grégoire lui avançait en outre 800 livres qu'il avait empruntées, et complétait le 15 mai 1732 le règlement du prix convenu par un versement de 400 livres.

Mais à cette date l'ouvrage n'était pas encore sorti des presses de Vatar. Il faut lire dans l'article remarquable de M. Daniel Bernard, paru dans les *Annales*

(15) Les ouvrages du *xviii*^e siècle coûtaient à peu près le même nombre de livres tournois que des ouvrages analogues valaient de francs en 1914. Mais le pouvoir d'achat de la livre était trois fois plus grand que celui du franc de 1914. Le livre était donc relativement cher. Il est impossible de faire une comparaison avec les prix actuels en hausse constante et variable selon les produits, la librairie se tenant d'ailleurs à l'avant-garde de la hausse, sauf en ce qui concerne les livres de classe.

de Bretagne d'octobre 1917 (16), toutes les péripéties de la petite guerre que se livrèrent alors le bon Père et Julien Vatar. Dans une lettre adressée aux Etats de Bretagne en octobre 1732, l'auteur se plaignait des lenteurs de l'imprimeur, tentait de réfuter les excuses alléguées par celui-ci, et se plaignait en outre des fautes d'impression multiples faites par les ouvriers de Vatar par suite de leur ignorance de la langue bretonne, ce qui augmentait la durée de la correction des épreuves et laissait à peine au P. Grégoire le temps de sortir en ville (il devait probablement résider alors à Rennes, sans quoi la correction des épreuves eût été encore plus difficile). De son côté, Julien Vatar écrivait aux Etats pour excuser son retard: le papier avait manqué à cause de la sécheresse qui avait empêché les papeteries de fonctionner, etc..., etc... Vatar se plaignait également du manque de souscriptions (38 seulement en dehors de celles des Pères Capucins), malgré le prix modique de 6 francs, et en arguait pour solliciter de nouveaux subsides.

L'ouvrage fut enfin terminé et, le 20 novembre 1732, une délibération des Etats constatait que les 200 exemplaires avaient été remis.

Le titre du livre était:

« Dictionnaire François-Celtique ou François-Breton nécessaire à tous ceux qui veulent traduire le François en Celtique ou en langage Breton, pour Prêcher, Catéchiser et Confesser selon les différents Dialectes de chaque Diocèse; utile et curieux pour s'instruire à fond de la Langue Bretonne et pour trouver l'étymologie de plusieurs mots François et Bretons, de noms propres de

(16) Cf. *Contribution à la Bibliographie Bretonne. Documents relatifs à l'impression du Dictionnaire et de la Grammaire de Grégoire de Rostrenen*, par M. Daniel Bernard. *Annales de Bretagne*, octobre 1917. Dans cet article les textes des lettres que nous mentionnons sont donnés in extenso.

Villes et de Maisons, par le P. F. Grégoire de Rostrenen, Prêtre et Prédicateur Capucin. »

« A Rennes, chez Julien Vatar, Imprimeur et Libraire, au coin des Rues Roiale et d'Estrées. MDCCXXXII avec Approbation et Privilège du Roy. »

C'est un ouvrage in-4° de XIV et 980 pages. Nous avons vu qu'il coûtait 6 livres.

A cette époque, le P. Grégoire avait déjà terminé sa grammaire, et dans la lettre précitée d'octobre 1732 aux Etats, il sollicitait de nouveaux subsides pour la publier. Il était, certes, doué d'une ténacité bien bretonne, car c'est seulement au vu de sa dix-septième requête que les Etats se décidèrent à desserrer les cordons de leur bourse — on sait combien ils étaient ménagers des deniers des contribuables bretons qui payaient deux fois moins d'impôts que ceux des provinces voisines — et allouèrent un secours de 1.000 livres par délibération du 17 décembre 1736.

On aurait pu penser que l'impression suivrait de près cette décision. Mais cette fois, ce furent les autorisations des supérieurs ecclésiastiques qui se firent attendre. Les deux théologiens commis pour examiner l'ouvrage, le F. Denis de Châteaulin, ancien professeur de théologie et gardien des capucins de Landerneau, et le F. Joseph d'Audierne donnèrent leur approbation, le premier à Landerneau le 5 avril 1737, et le second à Morlaix le 5 mai de la même année, en termes extrêmement élogieux (17). La permission du Supérieur général, le Ré-

(17) Le F. Denis de Châteaulin déclare notamment :

« ... et je juge cette Grammaire d'autant plus digne d'être imprimée qu'elle est composée très méthodiquement; qu'elle facilitera beaucoup l'usage du *Dictionnaire Breton* composé par le même Père Grégoire et qu'elle est nécessaire pour apprendre et bien parler la langue bretonne. »

Le F. Joseph d'Audierne n'est pas moins favorable : « J'ai lu l'ouvrage, dit-il, dans lequel non seulement je n'ai rien trouvé de contraire à la Foi et aux bonnes mœurs, mais j'ai

vérendissime Père Bonaventure de Ferrare — lequel appartenait à l'illustre famille des Barberini (18) — fut donnée en un temps record, si l'on songe aux moyens de communications, puisqu'elle fut donnée à Rome le 30 mai 1737 (19). Mais, on ne sait pourquoi, le Père Provincial, le F. Jérôme de la Flèche, ne donna la sienne que plus d'un an après, le 16 mai 1738, en son couvent de Laval. (La province de Bretagne, chez les Capucins, dépassait les limites de l'ancien duché.)

Cette fois, pressé d'en finir, le P. Grégoire ne sollicita pas de privilège du Roi et se contenta de l'autorisation du lieutenant de police de Rennes, qui fut donnée le

plutôt remarqué que par le travail et l'ordre qu'il renferme il ne contribuerait pas peu à l'éclaircissement des vérités de la Religion, et au progrès des bonnes mœurs, caractères qui le rendent digne d'être mis à jour. »

(18) En raison de ce nom illustre — la famille Barberini donna à l'Eglise le Pape Urbain VIII — le bon F. Denis de Châteaulin fait une légère entorse à la règle de l'abandon par les Capucins de leur nom de famille et se dit commis pour l'examen du livre par « le Révérendissime Père Bonaventure Barberin de Ferrare ».

(19) *Licentia Reverendissimi Patris Ministri Generalis Ordinis Capucinatorum. Nos, F. Bonaventura a Ferrari Minister Generalis Ordinis Minorum Sancti Francisci Capucinatorum, licet immeritus.*

Cum opus cui titulus est Grammaire Française Celtique, ou Française Bretonne, ab admodum P. Gregorio de Rostrenen ejusdem ordinis ac Provinciæ Britannicæ alumno, concionatoræ compositum, duo ex Ordine nostro Theologi, de mandato nostro examinauerint, et in lucem edi posse probauerint, facultatem fecimus ut Typis mandetur. Omnibus tamen servatis, in Regno Gallicæ de more servandis.

Datum in nostro Conventu Romano, die trigesima mensis Maii 1737.

F. Bonaventura Minister Generalis C.

La permission du Provincial de Bretagne, F. Jérôme de La Flèche, se termine ainsi : « ... permettons autant qu'il dépend de nous qu'elle soit mise à jour et imprimée pour l'utilité du public et la facilité de ceux qui dans cette Langue travaillent au salut des âmes. Donné dans notre couvent de Laval ce 16 Mars 1738 F. Jérôme de la Flèche, Provincial. »

2 septembre 1738 (20). D'autre part, les Etats de Bretagne, rendus prudents par l'affaire du dictionnaire, ne payèrent les 1.000 livres allouées que contre remise des 1.200 exemplaires qu'ils s'étaient réservés. Le P. Grégoire avait sans doute fait sa paix avec Julien Vatar, car c'est lui qui imprima la grammaire dont le titre était:

« Grammaire François-Celtique ou François-Bretonne, qui contient tout ce qui est nécessaire pour apprendre par les règles la Langue Celtique ou Bretonne, par le P. F. Grégoire de Rostrenen, Prêtre et Prédicateur Capucin. Première édition. A Rennes, chez Julien Vatar, Imprimeur-Libraire; au coin des rues Royale et d'Estreées. MDCCXXXVIII. Avec Approbation et Permission. »

L'œuvre est dédiée à « Nosseigneurs des Etats de Bretagne ». C'est un petit in-octavo de 10 cm. sur 16 cm. contenant XX pages et 186 pages de texte. Les autorisations figurent à la page XVII de la préface.

Nous ignorons la date du décès du P. Grégoire de Rostrenen qui vivait encore en 1739 (cf. sa lettre du 4 janvier 1739 écrite à l'abbé Bignon). Selon le président Habasque (notice sur la ville de Rostrenen parue dans *l'Annuaire des Côtes-du-Nord* de 1843, page 133), il serait décédé vers le milieu du XVIII^e siècle, à Roscoff.

Le Dictionnaire de Grégoire de Rostrenen fut réédité en 1834 à Guingamp par Benjamin Jollivet (2 vol. in-8°); sa grammaire le fut en 1795 à Brest, chez Lefournier (format in-12, XVI et 192 pages) et en 1833 à Guingamp, chez Jollivet (format in-18, 192 pages).

Dom Le Pelletier était mort en 1733, sans avoir vu la publication de son Dictionnaire. Le manuscrit avait d'abord été confié à Dom de Saint-Gervais lequel avait songé à le faire imprimer en Hollande, car un prospec-

(20) Permis d'imprimer délivré à Rennes le 2 septembre 1738 par A. Leroy, Conseiller du Roi, Lieutenant Général de Police.

tus sortit des presses d'un certain Van der Aar, libraire à Leyde. En 1741. le manuscrit se trouvait à Utrecht entre les mains d'un sieur Belin, lequel refusait de s'en dessaisir tant qu'on n'aurait pas réglé une somme de 18 à 20 florins à lui due, et une somme de 30 florins due au libraire. L'affaire s'arrangea grâce à Dom Morice, le célèbre historien, qui paya les dettes de Dom de Saint-Gervais (21).

C'est seulement en 1752 qu'un autre bénédictin, Dom Taillandier, publia l'ouvrage après l'avoir quelque peu retouché (22). Cette fois encore l'impression ne fut possible que grâce au concours financier des Etats de Bretagne auquel l'ouvrage fut dédié. C'est à Paris qu'il parut sous le titre:

« Dictionnaire de la Langue Bretonne où l'on voit son antiquité, son affinité avec les anciennes langues, l'explication de plusieurs passages de l'Ecriture Sainte et des auteurs profanes, avec l'étymologie de plusieurs mots des autres langues. Par Dom Louis Le Pelletier, Religieux Bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur. A Paris, chez François Delaguette, Imprimeur-Libraire, rue Saint-Jacques, à l'Olivier. MDCCLII avec Approbation et Privilège du Roy. »

C'est un volume de 25 × 39 cm., de VII et 927 pages. Il y a une dédicace avec gravure aux Etats de Bretagne et une préface de Dom Taillandier. Il ne semble pas que l'ouvrage ait été réimprimé.

(21) M. Gourvil dans son article précité des 19 et 24 octobre 1924, donne le texte de deux lettres relatives à cette affaire du 11 avril 1741 et du 20 juin (probablement la même année). Ces lettres furent découvertes par lui au château de Lesquifliou, en Pleyber-Christ.

(22) « J'y ai ajouté quelques remarques mais en petit nombre et trop peu intéressantes pour m'en faire un mérite... J'ai cru devoir retrancher quelques longueurs, corriger quelques phrases, et substituer quelques mots... mais j'ai respecté le fond de l'ouvrage, et je le présente au public, tel à peu près qu'il est sorti des mains de l'Auteur. »

II

ETUDE CRITIQUE

A. — *Le Dictionnaire français-breton et la Grammaire du P. Grégoire de Rostrenen.*

Il est très intéressant que l'auteur nous ait fait connaître, dans la préface de son dictionnaire, les sources écrites auxquelles il a puisé sa documentation :

— Prédiction de Guinclan, « Astronome breton, très fameux encore aujourd'hui parmi les Bretons qui l'appellent communément le Prophète Guinclan ».

— Statuts synodaux du diocèse de Léon « du ^{xiii}^e, ^{xiv}^e et ^{xv}^e siècles, écrits à la main sur velin, en latin, mais dont une partie étoit traduite en breton... ».

— Bible bretonne « qui contenoit tous les Livres Canoniques » imprimés à Londres au début du ^{xvi}^e siècle (23).

— Dictionnaire breton selon qu'on le parle chez les Gallois « qui contient aussi le latin et l'Anglois » (John Davies, Londres, 1632).

— Grammaire bretonne-galloise de Davies (Londres, 1621).

— Dictionnaire breton-françois-latin (le Catholicon de 1499), « imprimé en gothique » à Tréguier, chez Jehan Calvez, l'an 1499 (24).

— Tragédie en vers breton de la Passion et de la Résurrection de Jésus-Christ et du Trépas de la Vierge

(23) Cette Bible bretonne n'a jamais été retrouvée. A-t-elle même existé? Il s'agit peut-être d'une Bible galloise.

(24) Cf. la note 1 sur le Catholicon. Le R. Grégoire indique que l'attribution en est faite par certains à Lagadec, prêtre, et par d'autres à Auffret de Coadqueveran, chanoine de Tréguier.

et de la Vie de l'homme (1530, chez Yves Quilleveré) (25).

— Les Quatre fins de l'homme (Morlaix, 1570).

— La vie de saint Guénolé en vers.

— « Un livre latin avec beaucoup de mots gallois imprimé à Cologne chez Jean Birckman, 1571 (ou 1572? l'un des chiffres est illisible) et intitulé: *Commentarioli Britanicæ descriptionis fragmentum, authore Humfredo Lhuyd Denbyghiense Cambro-Britanno* ».

— Antiquité de la Nation et de la Langue Celtique ou Gauloise par le R.P. Pezron de l'ordre de Cîteaux (Paris, 1703).

— « La Traduction Bretonne du Catéchisme de Bellarmín par Maître Yves Le Baellec, aumônier de Monseigneur de Bourneuf, évêque de Nantes, imprimée à Nantes, l'an 1616, et à Morlaix (chez Georges Allienne, 1628 ») (ou 1618, l'un des chiffres est peu lisible).

— *Nomenclator Hadriani Junii Medici* en latin et en français « où Guillaume Quiquier natif de Roscoff ajouta le breton l'an 1633 ».

— Colloques François et Bretons de Quiquier « à peu près du même temps ». (à Morlaix et à Londres).

— Dictionnaire françois-breton du R. P. Maunoir (Quimper, 1659).

— Dictionnaire français-breton du dialecte de Vannes (1723, chez Jacques de Heuqueville) (26).

— Traduction bretonne manuscrite de l'Evangile selon saint Mathieu, saint Marc et saint Luc et de trois ou quatre épîtres de saint Paul, faite par un ecclésiastique du Léon au début du *xvii^e* siècle.

(25) C'est la « tragédie » qui a été publiée à nouveau en 1865 par *Hersart de la Villemarqué* sous le titre arbitraire de « *Grand Mystère de Jésus* ».

(26) C'est le *Dictionnaire breton-français du diocèse de Vannes* de *Pierre de Chalons*, réimprimé et complété à Rennes en 1895 par *J. Loth* (Bibliothèque Armoricaïne).

— Deux petits dictionnaires manuscrits faits depuis peu, l'un par le R.P. Christophe Huchet, Récolet, natif de Quimper, l'autre par M. Robert Harinquin, de la paroisse de Motreff, près Carhaix.

Et, de peur d'en oublier, le bon Père Grégoire ajoute :
« Tous les livres bretons tant anciens que nouveaux qui sont venus à ma connaissance. »

Mais, en outre, il disposa de cette mine inépuisable de renseignements qu'étaient pour lui les conversations avec les habitants des campagnes de Basse-Bretagne, qu'il parcourait au cours des missions qu'il était appelé à prêcher; et l'on sent fort bien que sa langue vise à être une langue populaire, facile à être entendue des gens du peuple, qui étaient déjà — hélas! — les seuls à en avoir conservé l'usage à peu près constant. Nous avons vu que depuis 1700 il notait soigneusement les mots entendus par lui.

Pour l'orthographe, il s'en tient à peu près à celle du Père Maunoir. Il conserve le *c'h*, l'accent circonflexe pour indiquer les voyelles nasales (mais il place cet accent sur l'*n* et non pas sur la voyelle); il continue d'orthographier le son *k* tantôt par *c* devant *a*, *o*, *u*, tantôt par *q* (devant *e*, *i*) n'employant qu'exceptionnellement la lettre *k* (devant le mot « ker »). Le son *g* dur est noté par *g* devant *a*, *o*, *u* et par *gu* devant *e*, *i*. Lorsque la lettre *u* se prononce tantôt *u* tantôt *ou* suivant les dialectes, il la surmonte d'un tréma (exemples: *gûin* et *goïen*). Les finales en *s* dures sont notées *cz*.

La seule innovation vraiment utile est celle de la graphie *lh* pour désigner l'*l* mouillée et la distinguer de l'*l* double, innovation que, bien à tort, Le Gonidec ne conservera pas dans ses ouvrages (*Grammaire celto-bretonne*, 1807, et *Dictionnaire français-breton*, 1821, etc...) et qui sera reprise seulement en 1908 par l'*Emgleo* ou En-

tente des écrivains bretons, dont François Vallée fut l'âme (27).

La grammaire de Grégoire de Rostrenen est déjà un ouvrage excellent pour l'époque. Le Gonidec reconnaîtra dans la préface de sa grammaire qu'à l'inverse de celle du P. Maunoir, très insuffisante, celle du P. Grégoire lui a été d'un grand secours (28). En particulier, les mutations sont l'objet de règles détaillées. Sans doute, ces règles ont pu être complétées ou rectifiées par la philologie moderne, mais l'essentiel s'y trouve.

En ce qui concerne le dictionnaire, on doit reconnaître que la langue en est extrêmement riche. Certes, le P. Grégoire emploie sans vergogne, pour rendre les mots abstraits, une foule de mots français à peine bretonnés; et déjà Dom Taillandier, dans la préface du dictionnaire de Dom Le Pelletier, le lui reprochait, tout en rendant hommage à la valeur de son œuvre. Mais c'était l'usage constant des prédicateurs d'alors, et du reste, un certain nombre de ces termes étaient passés dans l'usage populaire le plus authentique. Et précisément, le prédicateur capucin ne visait nullement à faire œuvre savante, mais tendait uniquement à écrire des ouvrages susceptibles de mettre les prédicateurs et confesseurs en mesure de se faire entendre des populations basses-bretonnes et de les comprendre.

De là le nombre considérable de termes et d'expressions pittoresques glanées de ci de là aux quatre coins de la Bretagne et dont certains ne sont aujourd'hui connus que grâce à lui. Notons l'indication de tous les mots indiquant les degrés de parenté, les directions du vent, les nombreuses espèces de pains, etc..., etc... Il in-

(27) Cf. notre étude sur la *Vie et l'Œuvre de François Vallée, Grammairien et philologue breton* (Société d'Emulation des Côtes-du-Nord, Tome LXXXVIII, année 1960, page 10).

(28) Première préface de la *Grammaire Celto-Bretonne de Le Gonidec*.

dique souvent, à côté des formes du dialecte du Léon, celles du Vannetais, parfois des autres dialectes.

Et l'on comprend la faveur dont ses travaux ont joui, les réimpressions qui en ont été faites au *xix*^e siècle, et l'obstination de beaucoup d'écrivains bretons à conserver son orthographe, longtemps encore après la publication des ouvrages de Le Gonidec, dont seuls les efforts et l'autorité de Brizeux et d'Hersart de la Villemarqué finirent par imposer les préceptes.

B. — Le dictionnaire breton-français de Dom Le Pelletier.

Ici l'auteur, qui n'était pas Breton et dont la vie s'écoulait sédentaire dans les abbayes de son ordre, a surtout utilisé les documents écrits. D'après Dom Tailandier, il n'aurait eu à sa disposition comme textes bretons que la *Prédication de Gwinglaff* (Guiclan), une *Vie de saint Guénolé* en vers, un drame en vers sur la *Prise de Jérusalem par Tite*, et un livre à l'usage des curés, sorte de *Dictionnaire des cas de conscience*. Cette liste est très certainement incomplète: en effet, Dom Le Pelletier connaissait également le dictionnaire du Père Maunoir qu'il cite parfois (29) et une partie au moins du travail manuscrit de Grégoire de Rostrenen qu'il cite souvent. Il a beaucoup utilisé également un dictionnaire manuscrit d'un certain M. Roussel, probablement *Guillaume Roussel*, nommé recteur de Plounéventer en 1687, auquel il se réfère constamment, et avec lequel il fut en rapports personnels (30). Il consulta les

(29) Exemple: « *Argudi*, Sommeiller. Le P. Maunoir seul m'a fait connoître ce verbe ».

(30) La preuve que Dom Le Pelletier fut en rapports personnels au moins épistolaires avec Roussel résulte des termes employés dans le Dictionnaire. Exemples: au mot *Keff*, tronc d'arbre... « M. Roussel m'a assuré que l'on dit aussi *Keff* tout court pour un tison... »

chartes des monastères, en particulier les Cartulaires de Redon et de Landévennec. Il ne dédaigna pas les enquêtes orales auprès de personnes de diverses conditions sociales habitant les différentes parties de la Bretagne, ainsi qu'il résulte des explications données par lui à propos de certains mots. Son « Tro Breiz » l'amena jusqu'à l'île d'Ouessant et à l'île de Sein dont le recteur lui apprit le mot « duanên » : bernacle. Il avait en mains le dictionnaire gallois-latin de Davies et probablement ceux de Guillaume de Salisbury, de Camden, Boxhorn et Baxter (31) dont parle Dom Taillandier. Il s'était renseigné auprès d'un Irlandais, sans doute originaire du Munster (probablement de la province de Waterford) sur certains mots gaéliques proches de ceux de la langue bretonne (32), ainsi qu'il l'indique lui-même.

Le travail du bénédictin diffère essentiellement de celui du capucin. Dom Le Pelletier a visé à faire œuvre scientifique. Il écarte les mots français à peine modifiés et d'introduction récente. Il recherche soigneusement les étymologies. Et à cet égard ses indications sont loin d'être toutes conformes aux découvertes des philologues d'aujourd'hui; mais pour son temps, son érudition est remarquable. Sur un point, d'ailleurs, elle est sans défaut: c'est quand il donne tous ceux des mots gallois du dictionnaire gallois-latin de Davies qui ressemblent aux mots bretons, en faisant le cas échéant ressortir

(31) *John Davies*, né vers 1570 dans le Denbigshire, mort en 1644, auteur d'une grammaire galloise (1621) et d'un double dictionnaire gallois-latin, latin-gallois (Londres 1632). — *W. Camden* (1551-1623), auteur d'un gigantesque ouvrage en latin sur la topographie et l'histoire des Îles Britanniques, paru en 1586 sous le nom de *Britannia*; — *W. Baxter* (1650-1723), auteur d'un lexique étymologique des noms de lieux en Grande-Bretagne à l'époque romaine (Londres 1719); *Boxhorn* (1612-1653), Hollandais, auteur d'un ouvrage en latin sur les origines gauloises (Amsterdam 1654).

(32) et (33) Cf. *Dottin*, *Les Mots irlandais dans le Dictionnaire de Dom Le Pelletier*, *Annales de Bretagne* XVII (1901-1902), page 46.

les différences de sens. Ses références à l'Irlandais sont précieuses pour nous, car il note les mots irlandais qu'il avait entendus (et n'avait vraisemblablement pas lus dans des livres) suivant leur prononciation, ce qui nous donne des renseignements très intéressants sur la prononciation de l'irlandais au début de XVIII^e siècle (33).

Il a enfin tenté de rendre plus rationnelle l'orthographe bretonne. Il emploie toujours la lettre *k*, et jamais *q*, *qu*, pour rendre le son *k* devant *e*, *i*. (Il conserve le *c* devant *a*, *o* *u*, et devant les consonnes.) Il emploie *gh* devant *e*, *i*, au lieu de *gu* qui peut prêter à confusion. Enfin, avant Le Gonidec, il note *w* la semi-voyelle prononcée *u* en Léon et *w* en Tréguier (surtout après *g*).

Il ne semble pas d'ailleurs que ses réformes orthographiques aient eu une influence quelconque sur les écrivains bretons du XVIII^e siècle.

III

SPECIMENS DES DICTIONNAIRES de GREGOIRE DE ROSTRENNEN ET DE DOM LE PELLETIER

A. — Grégoire de Rostrenen.

HARPE, *instrument de musique*. Herp. *p.* Herpou; harp-gordenn, *p.* harpou-gordenn; telenn., *p.* telennou. (*On dit proverbiallement : goude an telennou e teu ar rebed; après la harpe le violon, pour dire que l'on va de plaisir en plaisir, que l'amour suit la bonne chère. Jouer de la harpe : herpa, pr. herpet, son gad an herp, son gad an telenn, pr. sonet. Joueur de harpe : Herper, p. herperyen : fem., herperès, p. herperesed* (34).

(34) On voit par cet article que le mot « *telenn* » n'a pas été inventé ni calqué du gallois par Brizeux et La Villemarqué, et qu'il était même usité dans le peuple, puisque le P. Grégoire cite un proverbe où il figure.

MARÉE, le mouvement réglé de la mer. *Mare*, ar mare, p. mareou. (*Van*; id. p. èu); voyez *flux* et *reflux*. La marée est six heures douze minutes à venir et autant à s'en retourner. Ar mare, ou ar mor, a vez c'huec'h eur, ha taust da balevars o toñnet, ha géhyd all o voñnet quyt. *Demi-marée*. Hanter vare. *Van*. id. *Haute marée*, haute mer : Gourleun. uhel-vor. *Basse marée* : Dazre, daëre, issel-vor. *Grande marée*, comme en mars et en septembre : Reversy, p. reverzyou; reverzy bras, p. reverzyou vras. Lorsque les grandes marées commencent : Red a so gad ar mor. Avoir vent et marée : Cahout vad an avel hac ar mare; cahout mor hac avel. *Marée* : Pesqed vor fresq (35).

B. — Dom Le Pelletier.

BARZ ou selon les anciens *Bards*, Joueur d'instrumens de musique, musicien, celui qui fait métier de chanter publiquement et aux assemblées, et d'y déclamer des vers, et qui par là gagne sa vie. Féminin *Barzes*, fille ou femme qui est de cette profession, ou qui accompagne ceux qui en sont. *Barzez* et en Cornouaille *Barrez*, compagnie de telles gens. *Barzoniach* terminé par *ch* François, paroles sales et telles qu'il convient à des bâteleurs. Davies écrit *Bardd*, Poeta, propheta, bardus, Armor (36). *Bardd*, mimus. Plur. *Beirdd* et *Beirddion*. *Bardas*, *Hanes*, Historia, poetica, ae, *Barddoneg*, poetica, ae, poesis, poema, carmen. *Barddoni*, Poetae, *Barddo-*

(35) Cet article montre un essai de traduction des termes scientifiques en breton. Le mot « *mare* » est évidemment emprunté au français, mais devait être passé dans l'usage courant du peuple puisque Grégoire de Rostrenen en note le pluriel vannetais. D'autres mots : *gourleun*, *uhel-vor*, *dazre*, etc., sont bretons.

(36) Dans les citations de Davies, « *Armor* » est l'abrégié de « *Armorice* » (en breton d'Armorique). Davies citait les correspondants des mots gallois, ce qui fait supposer certains rapports entre Bretons insulaires et Bretons d'Armorique au début du xvii^e siècle.

niaidd, Poeticus a, um. *Barddoniaith*, ars poetica. Tetrasyllab. Les Irlandois nomment *Bardd*, pl. *Bairds*, certains chanteurs d'injures, gagez pour cela par ceux qui veulent se venger d'une manière si basse, ne pouvant le faire autrement. Les Espagnols ont une façon de parler qui s'accorde assez avec notre *Bards*, sçavoir *Andar* de *bardança*, aller en dansant ou dansant en marchant. Camden dit en sa Bretagne sur l'Irlande, *Poetas quos Bardas vocant (Hiberni)*. Nos Bretons ont un dicton fondé sur la fable d'un joueur poète ou chanteur qui tomba avec un loup dans une trape. *Birvik, birviken Riwal Varz ne c'hoarz'out den*; jamais Riwal ne jouera (de l'instrument ou ne chantera) contre personne. Ceci fait voir que les bardes attaquoient parfois la réputation (37).

Les anciens et les modernes conviennent tous que ce mot est celtique et qu'il est conservé dans un grand nombre d'ouvrages, en effet, le mot de *Barde* est aussi connu que celui de *Gaulois*. Sans vouloir donner ici l'étymologie de *Barz*, je me contente de remarquer que le Fr. *Bombarde* qui en Bretagne est un hautbois, instrument de musique, vient du Breton *Bom*, élévation et de *Bardz*, chanter ou peut-être chanson. Turnebe a écrit que les Gaulois donnaient le nom de *Bardæa* ou *Bardale* à l'alouette, parce qu'elle chante et siffle beaucoup.

H. CORBES.

(37) Cet article est intéressant moins par ses étymologies assez fantaisistes que par le témoignage qu'il apporte de la persistance, en plein XVIII^e siècle, d'un souvenir au moins confus des bardes dans les masses, puisque l'on continuait d'appeler de ce nom les ménétriers et les chanteurs populaires. De même leur réputation de chanter contre telle ou telle personne n'est-elle pas une survivance de l'antique croyance dans le pouvoir magique des bardes. (Cf. le mot latin *carmen*, le français *incantation*.)

NOTE COMPLEMENTAIRE A PROPOS DE L'IDENTITE
DU PERE GREGOIRE DE ROSTRENEN

1°) D'après Habasque (op. cit.) il existait encore à Rostrenen, au début du XIX^e siècle, des membres de la famille du P. Grégoire. Et cela expliquerait la persistance d'une tradition orale que nous a signalée M. le Chanoine Bouché, Aumônier de la Providence à Saint-Brieuc, qui la tenait de son oncle, M^r Bouché, lequel fut longtemps notaire à Rostrenen : Le P. Grégoire serait né au Perret, commune du département des Côtes-du-Nord, située à une quinzaine de kilomètres de la paroisse de Silfiac, dépendant de l'évêché de Vannes. Ceci expliquerait que notre religieux, bien qu'originaire du diocèse de Vannes, ait reçu comme nom d'origine celui de la ville de Rostrenen. D'autre part, il était né dans un hameau appelé Keranna, et, des quatre communes du département des Côtes-du-Nord, sises au Sud de Rostrenen, et ayant fait autrefois partie du diocèse de Vannes (Mellionec, Lescoët-Gouarec, Plélauff et Le Perret), seule cette dernière commune possède un hameau de ce nom. La tradition que M. le Chanoine Bouché a eu l'obligeance de nous rapporter est donc fort vraisemblable.

2°) La commune du Perret a conservé les actes de baptême des années 1658 à 1672. Or ces années correspondent fort bien à la période pendant laquelle a dû naître le P. Grégoire, qui, nous l'avons vu, prit l'habit en 1691 et fut ordonné en 1702; il aurait eu plus de 18 ans lors de sa prise d'habit et moins de 45 ans lors de son ordination. Comme par ailleurs il nous laisse entendre que son nom de baptême était Tanguy, nous avons prié M. l'Abbé Motreff, recteur du Perret, de vérifier si, pour cette période, il existait un acte de baptême d'un ou plusieurs enfants prénommés Tanguy. M. l'Abbé Motreff qui a bien voulu se charger de cette tâche, très

ingrate en raison de la mauvaise écriture des documents, a trouvé un acte, un seul, concernant un enfant de ce nom. Il s'agit de Tanguy Travaillé, fils de Pierre Travaillé et de Louise du Pré ou Dupré, né en novembre 1667. Le père devait être un notable, car on retrouve sa signature au bas de plusieurs actes, ne le concernant pas, sans que — malheureusement — on indique en quelle qualité il signait.

Bien entendu nous ne prétendons pas avoir tranché la question de l'identité du P. Grégoire de Rostrenen, mais nous espérons avoir apporté un certain nombre de précisions utiles à la solution de ce problème.

H. CORBES.

Un grand Breton méconnu :

GUILLAUME LEJEAN ⁽¹⁾

I. — L'EXPLORATEUR

De tous les cantons qui formaient jadis l'évêché de Tréguier, ceux du Pou-Castel, entre Dossen et Douron, sont sans contredit les mieux partagés en fait de monuments historiques de toutes sortes. Ici, c'est une humble chapelle d'architecture gothique, dont les sculptures fantastiques et les vitraux étincelants font encore, après quatre ou cinq siècles d'existence, l'admiration des archéologues. Là, perché sur quelque hauteur qui domine une rivière, se dessine un sombre et vieux manoir du ^{xv}^e siècle, avec sa forêt, son moulin en ruines, son colombier désert et tout l'accompagnement obligé d'une demeure seigneuriale. Une seule route importante coupe le pays d'est en ouest: celle de Lannion à Morlaix. Sur cette artère principale se greffe tout un réseau de chemins creux qui musardent à plaisir le long des vallées grimpent allégrement les collines pour aller bien vite se blottir dans les taillis et reparaitre au bord de gazouillants ruisseaux.

C'est dans ce coin de Suisse trégorroise, dont il subit la profonde influence, que naquit le 1^{er} février 1824, au village de Traon-Dour, en Plouégat-Guerrand, Guilla-

(1) La présente communication n'est qu'un résumé de l'importante étude préparée par l'auteur à la mémoire de Guillaume Le Jean. Elle consiste surtout en une brève compilation de sa correspondance et des articles qui lui furent consacrés dans la presse contemporaine peu après son décès. Car Le Jean, de son vivant, ne connut guère de thuriféraires.

me-Marie Lejean, l'un des grands explorateurs français du XIX^e siècle.

Ses parents, cultivateurs aisés, lui firent faire de solides études au collège de Saint-Pol-de-Léon, avec le secret espoir de le voir entrer quelque jour dans les ordres. Mais Lejean devenu bachelier, d'un caractère ferme et résolu, se sentant animé d'un cœur né pour l'indépendance, préféra les incertitudes d'une existence libre à la placidité monotone du professorat ecclésiastique.

Au lendemain de ses études, nous le voyons collaborer, pour... la gloire, aux travaux historiques qui foisonnent alors en Bretagne. Notre compatriote demeura d'ailleurs toujours fidèlement attaché à son pays, à sa langue, à ses traditions, à ses gloires passées dont il gardait religieusement le culte.

Après un court stage à la sous-préfecture de Morlaix, il vient, en 1847, se fixer à Paris, tâte de la médecine, puis du journalisme politique. Dégoûté de l'une, écœuré de l'autre, il se remet vaillamment aux travaux d'érudition et de science. La géographie ancienne lui avait inspiré d'abord un amour de préférence; elle le conduisit à l'étude de la cartographie bizarre, originale, du Moyen-Age, et il passa plus de cinq années à dresser la carte de la France féodale.

En 1853, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres lui décernait un prix de 2.000 francs pour un mémoire relatif aux grands travaux exécutés en France sous le régime féodal. Cette récompense, d'ailleurs hautement justifiée, stimule l'activité de Lejean. Le 1^{er} février 1856, il est admis à la Société de Géographie. Dès lors, il ne cessera d'apporter à cette savante compagnie la collaboration la plus brillante. Mais les travaux en chambre, les compilations érudites ne peuvent bientôt plus le satisfaire. Il est avide de travailler sur une matière vivante, de faire œuvre originale, d'aller lui-même à la découverte du monde inconnu. Sa bonne étoile, quel-

ques bienveillantes recommandations de savants distingués lui valurent une mission de l'Institut en Orient. Les subsides dont il disposait auraient à peine suffi à d'autres pour gagner la frontière; que lui importait? Mettant en pratique cette éternelle vérité qu'on possède les biens quand on sait s'en passer, il s'embarqua gaiement, sans souci du lendemain.

Le 8 avril 1857, il quitte Paris pour gagner Bucarest, par la Belgique, l'Allemagne du Nord, la Bohême, l'Autriche. De Bucarest, il excursionne en Moldavie dont il dresse la carte. Les éditeurs la payèrent 2.000 francs, ce qui lui permit de pénétrer en Turquie. De retour à Paris le 15 décembre 1857, Lejean n'avait plus que 20 centimes en poche!

L'année suivante, il se voit confier une mission sur la côte orientale de l'Adriatique. Le ministère des Affaires Etrangères lui alloue généreusement une indemnité de 20 francs par jour. Grâce à des prodiges d'économie, notre vaillant compatriote parcourt le Monténégro, l'Herzégovine, l'Albanie. Géographe doublé d'ethnologue, Lejean rapporta de son séjour en Orient des matériaux qui lui servirent non seulement à publier dans le « Tour du Monde » un captivant journal de voyage, mais aussi et surtout à donner dans un des cahiers supplémentaires des « Mittheilungen » du docteur Petermans une monographie des populations de la Turquie. « Cet excellent travail, accompagné d'une carte, en disait plus sur la question d'Orient que bien des volumes. »

Cependant, malgré tout le soin qu'il avait apporté à ce dernier mémoire, Lejean n'en ignorait point les faiblesses. Une dizaine d'années plus tard, il se trouvait à Athènes. Désireux de procéder à des corrections, il s'adressa à un des principaux libraires de la ville. Sans se faire connaître, il lui demanda le meilleur ouvrage qu'il possédait sur l'ethnographie de la Turquie. Sans la moindre hésitation, le marchand répondit : « Le meil-

leur! C'est l'ouvrage d'un Français nommé Lejean. » —
« Ah! objecta le propre auteur, songeant aux modifications qu'il voulait apporter à son œuvre, ce travail a des défauts... »

— Eh! monsieur, reprit assez vertement le libraire, je vous dis, moi, qu'il n'y a pas mieux! »

On pense bien que Lejean n'insista pas; mais par une de ces timidités de savant qui lui étaient assez familières, il sortit du magasin sans avouer à son élogieux contradicteur la paternité de son ouvrage.

Ces deux missions en Orient décidèrent de son avenir. Sa vocation n'était plus douteuse. L'Afrique l'attirait et il forma le projet de remonter le Nil jusqu'à ses sources. Grâce à l'appui de Mme Cornu, filleule de la reine Hortense, il obtint de Napoléon III une bourse de 10.000 fr. pour organiser une expédition et, dans les premiers jours de janvier 1860, il s'embarquait pour Alexandrie. Prévoyant des lenteurs par la voie du Nil, il gagna Khar-toum par voie de terre. Lejean demeura trois mois dans cette ville, retardé par l'opposition sourde que le commerce local mettait à ses préparatifs et par les vents du Sud qui l'empêchaient de remonter le fleuve. Il profita de son inaction forcée pour visiter le pays et ses environs. « Je suis tombé, écrit-il le 24 juillet, dans une ville de 40.000 âmes, aimable et hospitalière à la surface, ignoble au fond. La traite des nègres la plus éhontée alimente ce luxe, et quant à la moralité de l'ensemble, c'est moralité de négriers, le vice grossier et cynique à faire rougir les lazzaroni; à la surface, une Franc-Maçonnerie et sous tout cela des gens qui passent leur temps à se diffamer les uns les autres. Je ne voulais pas me mêler à leurs vilenies, mais mis en demeure de me prononcer sur la traite, d'appuyer ou d'abandonner deux ou trois gens d'honneur qui m'avaient bien reçu et qui résistaient à la gredinerie générale, j'ai fait mon devoir et j'ai la guerre avec la colonie. »

Son devoir d'honnête homme, Lejean l'accomplira toujours jusqu'au bout; et toujours il se trouvera en conflit avec les tenants officiels de la politique colonialiste. C'est ce qui explique peut-être la brièveté de sa carrière consulaire.

Dans les derniers jours de novembre, Lejean commençait son grand voyage de remontée du Nil blanc. Sa barque, qu'il avait baptisée « La Bretagne », était montée de 29 hommes. Deux mois plus tard, il atteignait Gondorko, terminus du monde connu de l'Afrique mystérieuse au delà duquel tout était à découvrir. Là seulement allait commencer le travail de mission. Hélas! notre compatriote, épuisé par la maladie, écrivait, désabusé: « Je ne puis espérer avancer plus au Sud; la fièvre est une redoutable compagne, même lorsqu'elle est bénigne! »

A sa santé compromise se joignaient les entraves causées par l'hostilité des tribus voisines. La traite des nègres, en aliénant les populations du Haut-Nil, paralysait alors les tentatives des explorateurs. Impossible de pousser plus au Sud sans courir les plus grands dangers. Les indigènes, justement irrités des razzia exécutés par les Egyptiens et les Européens de Khartoum, sacrifiaient à leur vengeance tous les étrangers. Malgré plusieurs tentatives hardies et quel que fût son désappointement, Lejean se vit obligé de rétrograder vers le Nord; mais en digne Breton, il n'abandonnait pas son projet de recommencer à combattre sur le champ de bataille africain.

Quelques années plus tard, nous le retrouvons en effet dans le bassin du Nil, cette fois chargé, en qualité de vice-consul à Massaouah, de négocier un traité de commerce avec Théodoros, négus d'Abyssinie. Ce grand barbare, qui s'appelait complaisamment le Roi des Rois, fut le Louis XI de son pays. A force de génie, de volonté, de patience, il brisa entre ses mains de fer la féoda-

lité, jalouse de ses antiques privilèges qui divisaient le royaume. Ne pouvant être le père d'un peuple aussi ingouvernable, il décida d'en être le maître redouté. Il fit graver sur l'affût de ses canons: « Théodoros, le fléau des pervers! » Les puissances de l'Europe ne le prirent au sérieux qu'à l'heure où son audace et son aveugle témérité de parvenu se raillaient des gouvernements. On songea dès lors à lui envoyer des consuls.

Le premier acte du redoutable Négus fut de déclarer prisonnier sur parole notre représentant. A peine Lejean avait-il franchi les frontières de l'empire de Théodoros qu'il reçut de ce dernier une lettre dont voici la traduction littérale:

« Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, un seul Dieu! L'esclave de la création du Seigneur, moi, Théodoros, je t'adresse cette lettre. Puisque tu entres dans mes Etats en me jurant que le chef des Français t'envoie, comment as-tu dormi?

« Grâce au Seigneur, je vais bien.

« Si tu te présentes avec des pensées amicales, pacifiques, tant mieux. Si, au contraire, tu viens avec des pensées hostiles et menaçantes, dis-le moi, je t'entendrai! »

Cette missive n'intimida nullement notre compatriote qui était au reste assez absorbé déjà par ses relevés, ses croquis, ses plans et les mille sujets d'étude qui s'offraient à ses regards de géographe.

Enfin, le 25 janvier 1863, il eut, au camp de Deora Tabor, une première entrevue avec Théodoros qui le reçut officiellement le lendemain. Le séjour de Lejean à la cour du Roi des Rois fut marqué par divers incidents tragi-comiques, notamment par son arrestation et sa mise aux fers. Tenu en échec par des rebelles, le Négus, soupçonneux et méfiant, perdait confiance en sa puissance; s'étourdissait par la boisson et devenait la proie facile des missionnaires anglicans qui flattaient ses pas-

sions pour arriver à placer quelques bibles de plus et pour empêcher toute autre nation de prendre pied sur cette antique contrée.

Lejean, au bout de sept mois, parvint à échapper à cette dangereuse tutelle, rejoignit son poste à Massaouah, puis se fit mettre en congé. A son retour à Plouégat-Guerrand, il trouva avec une joyeuse surprise la petite maison neuve qu'on lui avait construite pendant son absence. Dans la quiétude de son village natal, il se hâta de mettre en ordre toutes ses notes, fit paraître dans la « *Revue des Deux Mondes* » et dans « *Le Tour du Monde* » quelques articles sur les pays qu'il venait de visiter; il dressa une carte à grande échelle de l'Ethiopie, acheva son récit de voyage aux deux Nils, puis, sans prendre le temps de souffler, accepta une mission en Perse et dans la vallée de Cachemire avec l'espoir de pousser jusqu'au Thibet.

A peine de retour, il sollicita et obtint du ministère des Affaires Etrangères une nouvelle mission et repartit pour la Turquie dont il se proposait de dresser le levé topographique. C'était là une œuvre colossale et au-dessus de ses forces physiques, profondément atteintes par une existence de privations et d'incessant labeur. Pendant plus de quatre ans, de juin 1867 à octobre 1870, il épuisa ce qui lui restait de vie en une besogne harassante.

L'hiver de 1870 le vit de retour à Plouégat-Guerrand. Le grand voyageur exténué allait replier ses ailes et dormir pour l'éternité. Sa santé périssait chaque jour et le 1^{er} février 1871, entouré de quelques amis avec lesquels il s'entretenait gaiement, une suffocation subite l'enleva sans agonie.

Si quelque jour le hasard conduit vos pas au modeste cimetière de Plouégat-Guerrand, vous pourrez lire sur la pierre d'une tombe cette épitaphe qui résume la vie de notre grand compatriote:

« A la mémoire de Guillaume Lejean, homme de lettres, géographe, voyageur, membre des Sociétés Savantes, vice-consul de France à Massaouah, chevalier de la Légion d'Honneur, décédé à l'âge de 47 ans. »

II. — L'HISTORIEN BRETON

Un savant français, M. Malte-Brun, a pu écrire de notre compatriote: « Il n'a pas tiré de ses voyages, où il apportait de sérieuses qualités, le quart de ce qu'en auraient tiré de plus habiles. Que de savants français qui, à notre Société de Géographie, vivent sur la réputation de voyages moins importants! »

Mais pour les Bretons — dont nous sommes — Lejean possède d'autres titres à notre estime et à notre considération. Qu'il soit demeuré ignoré du grand public, voire des militants d'action régionaliste, ne nous étonne point. Si nul n'y prend garde, Anatole Le Braz, aussi grand que Brizeux, infiniment plus que Le Goffic — qui pourtant figura à l'Académie française! — ne sera plus bientôt qu'une ombre vaine dans le paradis de nos dieux morts. Bon sang ne saurait mentir. Or, Lejean, né de parents bretons et bretonnants, en plein cœur d'un canton trégorrois qui n'a perdu ni la pratique de sa langue, ni le culte de ses traditions nationales; où abondent manoirs et chapelles aux noms évocateurs de miraculeuses guérisons ou de sanglantes rencontres; où se chantent toujours — j'en ai été moi-même l'auditeur pieux — de vieilles « gwerziou », variantes de celles que recueillirent La Villemarqué et Luzel; G. Lejean, dis-je, ne pouvait être et ne fut qu'un Breton « penn kill ha troad ».

« Dès sa plus tendre enfance, nous dit Levot, il fit pressentir son caractère méditatif. Au sommet des garennes avoisinant la maison paternelle, il s'oubliait de longues heures durant dans la contemplation, aussi loin que sa vue pouvait s'étendre, du panorama pittoresque

qui se déroulait devant lui. La mer à deux pas; la Lieue de Grève et son piton du Hirglaz à six kilomètres; Locquirec et sa baie, à cinq; Lanmeur et Kernitron, à quatre; Saint-Jean-du-Doigt et Trogoff, à huit; les montagnes d'Arrez à l'horizon. »

Et plus près de lui, à le toucher, baignant dans une atmosphère de fantastique, de légendaire, la châtelainie du Guerrand, où rôde la nuit, montée sur un cheval noir, l'âme du « Markiz brunn », de sinistre mémoire; la ferme « Porz-ar-Kloarek », où se déroula la scène sanglante de l'aire neuve qui vit Charles-Marie du Parc-Locmaria plonger traîtreusement son épée dans le cœur du Kloarek Lamour en présence de sa fiancée, la belle Féora Calvez, de Garlan.

On ne s'étonnera donc point de relever comme première œuvre littéraire à l'actif de Lejean le récit d'une excursion au tombeau de Merlin, dans la forêt de Brocéliande. Le jeune élève du Collège de Saint-Pol-de-Léon avait alors 16 ans. Mais d'autres travaux d'un genre plus sérieux ne devaient point tarder à l'attirer. En 1841, à 17 ans, il fit paraître dans un hebdomadaire morlaisien un essai intitulé « Coup d'œil sur l'Histoire de Bretagne », qui fut très remarqué. Trois ans plus tard. Lejean était chargé du classement des archives de la ville de Morlaix. Il en profita pour accumuler une documentation de toute première main sur cette vieille cité remuante, documentation qui lui fournit matière à une série d'articles insérés dans « L'Echo de Morlaix » et dont l'ensemble forme le volume intitulé « Histoire politique et municipale de la ville et de la communauté de Morlaix depuis les temps les plus reculés jusqu'à la Révolution française ». Notre jeune érudit de 22 ans avait réussi là un véritable tour de force en condensant avec clarté et précision, et de manière agréable, huit siècles de vie trépidante. Son talent d'annaliste et de narrateur vigoureux — sa foi bretonne aussi — allait s'affirmer dans la précieuse collaboration qu'il apporta à la « Bio-

graphie bretonne » où l'on peut relire, avec un plaisir toujours égal, ses captivantes études. D'abord Cadoudal, puis Charrette, Chateaubriand, Mme Dorval, Duguesclin, Erispoë, Eudon de Porhoët, Gurwann, Jean IV, Jean V, Kergoët, La Tour d'Auvergne, Le Brigant, Le Huérou, Le Perdit, Moreau, Ricou et Souvestre. Levot estimait que tous ces articles réunis formeraient un volume de plus de 500 pages.

Guillaume Lejean, si j'en juge aux manuscrits fragmentaires que je possède, refit, des origines à la Révolution, l'histoire de notre Bretagne. Dans tous ses travaux, il rechercha constamment le conseil et la critique des compétences de l'époque et se créa peu à peu une solide méthode de travail. Dès 1845, il était entré en relation avec Michelet qui, trois ans plus tard, rédigeait à son intention la recommandation suivante: « Je considère M. Lejean comme un des espoirs de la France. Très Breton et très Français, il marquera par l'originalité de l'esprit et la force du caractère. »

Cette même année 1848 le verra entamer son œuvre maîtresse d'historien breton qui lui vaudra une mention honorable de la part de la Société Académique de Nantes. L'année suivante, cette savante compagnie lui décernait sa médaille d'or pour le précédent mémoire, revu et corrigé, lequel fut imprimé en un volume de 459 pages sous le titre: « La Bretagne, son histoire, ses historiens ».

Voici en quels termes s'exprima le rapporteur de la Commission chargée dudit mémoire :

« Rien, ou au moins presque rien, ne manque à l'ensemble; hâtons-nous d'ajouter que son appréciation de chaque document est sage, grave et hardie tout à la fois. Le mérite de chaque auteur est consciencieusement mis en lumière, mais aussi ses erreurs sont signalées rigoureusement. Ennemi de tendances exclusives, qui n'engendrent que le faux et l'exagération, il condamne la manière de ces écrivains qui, ne voulant admettre

que des documents officiels et authentiques, rejettent absolument tout ce qui n'est appuyé que sur la tradition populaire. Il fait voir que, si les premiers sont la base d'une histoire sérieuse, ils ne fournissent guère qu'un récit froid et sec comme un squelette décharné, et que, pour animer la narration, pour réveiller les générations endormies depuis longtemps, il faut aller chercher le souffle vivifiant dans les traditions et les fables populaires qui ont conservé la couleur et la physionomie des temps passés. M. Lejean appartient essentiellement à l'école historique moderne qui ne croit pas qu'on ait écrit l'histoire d'une nation pour avoir écrit celle de ses chefs politiques, ou établi d'une manière exacte ses annales militaires ou administratives. Il sait que la vie d'un peuple n'est point là tout entière, mais que ses tendances agricoles, commerciales, industrielles, et jusqu'à ses usages domestiques, ont une grande importance et méritent l'attention la plus sérieuse de la part de l'histoire... »

Lejean avait certes été hardi ! Je dirai plus : téméraire.

Ses témérités avaient atteint douloureusement l'épiderme chatouilleux de certains pontifes de l'époque qui devaient ne le lui pardonner jamais. Il faut avouer que notre critique de 25 ans ne fut point tendre pour ses aînés. Mordillant ici, égratignant là, dépouillant Pierre, écorchant tout vif Paul, il manqua souvent de mesure, tout comme il énonça de monumentales erreurs. Reprenant à son compte la légende de Conan Mériadec et renchérissant sur ses prédécesseurs, il vous situe non seulement la date de son établissement en Armorique mais encore le château que notre héros fit construire sur la limite de Plougoulm...

Quant à l'auteur du « Barzaz Breiz », il le considère comme un véritable historien, le seul historien que la Bretagne ait encore trouvé. Lejean devait par la suite modifier très sensiblement ce jugement sur M. de Kermarker. La lecture de son ouvrage n'en demeure pas

moins savoureuse malgré ou justement en raison même de ses outrances.

Oyez plutôt ce bel éloge de d'Argentré, Breton intraitable :

« Partout je retrouve le patriote occupé à poser la limite infranchissable entre la nationalité absorbante et la nationalité absorbée, ou du moins qui se dispose à l'être : c'est un factum rude, violent parfois, un poignard au cœur de la France. Il y a une joie, une exaltation fauve dans les pages où il raconte une grande occision de Français par les Bretons : Il compte les morts, il retourne du pied avec un orgueil féroce les cadavres des chefs illustres. Si vous croyez que j'exagère, lisez Ballon, Waroch... » Lejean les a lus, lui et, ce me semble, avec un certain plaisir.

Son patriotisme, de même que son attachement à la langue nationale et aux monuments de son génie précieusement conservés par la tradition, se manifesteront tout au long de sa brève existence, des plus diverses façons. De très bonne heure, il écrit en breton des discours et des pamphlets politiques ainsi que des poésies. Il recueille de vieux chants populaires et peut écrire, en 1848, de l'auteur du « Barzaz Breiz » : « Collecteur moi-même des épis échappés à ce rude moissonneur, je puis témoigner pertinemment de la fidélité de ses transcriptions et réclamer contre plusieurs critiques qui s'obstinent à l'appeler le « Mac Pherson de la Basse-Bretagne. »

De la Villemarqué, nous le verrons bientôt, ne devait point garder longtemps la faveur de son collègue trégorrois.

Lejean bretonne à Paris avec tous les compatriotes de rencontre et nous signale que Mme Renan, malgré de nombreux voyages, n'a pas oublié sa langue maternelle. Lui, qui pratique le dialecte du Trégor, n'éprouve que mépris à l'égard de celui du Léon : que penser dit-il,

d'un idiome où la femme se traduit par « maouez » sinon que ce mot est une onomatopée qui rend à merveille la voix rauque, l'accent hargneux, la massivité et le profil molossin de la femme de Plougoulm et de tout le pays pagan; race qui n'a rien de commun avec le reste des populations kymriques de Bretagne. »

En revanche et, à l'inverse de M. de la Villemarqué, il éprouve une réelle préférence pour le dialecte de Vannes et de la haute Cornouaille dont il célèbre la souplesse et la musicalité. « Ses élisions, précise-t-il, qui portent sur les consonnes et sur les aspirations, sont plutôt un défrichement qu'un appauvrissement de la langue... et je crains que la cause du barde de Nizon ne soit fort risquée auprès des gens qui auront entendu cet idiome prétendu « rabougri » dans la bouche d'une jeune fille de Noyal ou de Guéméné. C'est une harmonie caressante et presque enfantine qui enivre et qui rappelle involontairement ce passage où Giral le Cambrien met au premier rang des douceurs de l'hospitalité galloise — « puellarum affatus » — les entretiens des jeunes filles. »

Lejean, qui se tient au courant de toute la production littéraire en langue bretonne de son époque, se montre bien sévère dans ses critiques. C'est ainsi qu'il éreinte le recueil poétique d'un abbé Durand, de Tréguier :

« Comme littérature, ce sont des tartines sans aucune valeur, de mauvaises amplifications de collège, de la même farine que la plupart des chansons de Kloarek. Dans sa fureur de purisme, l'auteur a altéré horriblement les chants (en assez mauvais breton, mais enfin intelligibles) qu'on lui a communiqués : j'en ai la preuve pour l'un d'eux qui, par hasard m'avait été confié en Bretagne. Je soupçonne que c'est assez le procédé La Villemarqué; mais M. Durand devrait savoir que c'est là un fâcheux modèle sous ce rapport... »

Et nous en terminerons par cette autre citation de

Guillaume Lejean où vibre éloquemment la ferveur patriotique la plus ardente :

« On aura beau exploiter, en faveur de l'ignorance populaire et de l'obscurantisme systématique, l'attachement d'un petit peuple à son idiome maternel, — je resterai l'ennemi de ces croisades bureaucratiques contre les langues de la vieille Europe. J'attendrai pour me convertir qu'on m'ait cité un peuple qui ait quitté la sienne sans perdre en même temps sa place dans l'échelle morale de l'humanité. »

J. DARSEL.

SOURCES

Papiers de G. Lejean.

Levot: « Guillaume Lejean, sa vie, ses travaux, ses voyages » (Bulletin de la Société Académique de Brest, 1882).

Cortambert: « G. Lejean et ses voyages » (Bulletin de la Société de Géographie, 1871).

La Tour Madure: « Guillaume Lejean, voyageur français ». (« Les Contemporains ».)

X: « Guillaume Lejean » (« Revue « Le Breton », 1884 - Morlaix, imprimeur : Chevalier).

RAPPORT SUR LES BOIS NATIONAUX

fait par le Comité Central du département du Finistère
pendant la session du Conseil d'Administration
aux mois de novembre et décembre 1790
par M. Veller ⁽¹⁾

CHAPITRE I

EN QUOI CONSISTENT LES FORÊTS ET LEUR ETAT ACTUEL

Notre relevé est fait sur les plans établis en 1730 par le sieur Robert et à défaut les devis dressés par Jacquemin en 1788, sous les ordres du sieur Chaillou, lesquels se trouvent actuellement au bureau général à Paris.

D'abord, j'observe qu'il n'existe plus dans les forêts nationales de haute futaie de la première classe.

Les 683 arpents 87 perches réputés futaie sont peuplés d'arbres âgés de 15 à 140 ans. Mais, ce qui est fâcheux, ces bois sont venus sur souches et ils sont par conséquent d'une très médiocre qualité. Les 431 arpents de gaules de l'âge de 30 à 75 ans sont en général d'une assez belle venue: mais le bois y languit parce qu'il est

(1) Sur les antécédents et la personnalité de Veller, sur lequel pendant toute la Révolution repose le fardeau de l'Administration des bois nationaux en Basse-Bretagne, nous renvoyons le lecteur à nos développements inédits sur la maîtrise de Carhaix et les forestiers du roy en Cornouaille du XVIII^e siècle.

trop fourni et qu'il est absolument abandonné aux soins de la nature.

Les 3.583 arpents de taillis sont âgés de 1 à 30 ans. Il faut les diviser en deux classes.

La première comprend certains cantons des massifs du Huelgoat, de Saint-Ambroise, Beuchcoat, Lestrézec, Quilvern, Broès, La Motte et quelques parties des lisières de Duault, Fréault, Lémézec, Nargoat, Coatbihan et Botvarec... Ces taillis sont dans l'ensemble de médiocre qualité, non par la nature du sol, mais par suite de vices d'exploitation.

La deuxième classe mérite une plus sérieuse attention: les tailles de Duault, Fréault (sic), Saint-Ambroise, Nargoat, Coatbihan et Botvarec proviennent d'anciennes belles hautes futaies, elles sont situées sur le meilleur terrain de toute la maîtrise de Carhaix. Leur position est aussi la seule qui puisse convenir à la production de futaies de la première espèce.

Dans les différentes parties dont je viens de parler, les terrains vagues furent portés en 1785 à 255 arpents 93 perches, mais c'était la surface donnée déjà en 1730 par les plans du sieur Robert. Depuis, on ne doit pas douter que cette surface ait infiniment augmenté et elle augmentera encore, si l'on ne s'empresse pas de rectifier le vice de l'exploitation, soit par le recépage, la clôture ou une plus exacte surveillance.

Je passe à l'examen de la forêt du Cranou; elle est située aux pieds de la Montagne d'Arrée et contient 1.300 arpents: son sol est en partie rocailleux et en majeure partie de bonne terre: le bois y tient abondamment; chêne et hêtre y sont en grand progrès. Le chêne y est fort poreux et gras de par sa nature; le hêtre y est d'une excellente qualité.

La situation de cette forêt à une lieue de la ville du Faou la rend importante par rapport au port de Brest; et de la plus grande ressource en temps de guerre, tant

pour la construction que pour le radoub des vaisseaux en temps de conflit. Les bois qu'on en exploite ne peuvent jamais être interceptés, parce qu'on les embarque au Faou et de là à Brest par la rade.

Les besoins de ce port pendant les dernières guerres et les mouvements actuels ont nécessité de fortes exploitations de manière qu'il reste actuellement peu de bois de la première qualité. Mais si, de ce côté, elle se dépeuple pour le service de l'Etat, de l'autre elle est soignée par plantations et des semis d'une belle venue qui sont du plus grand espoir.

Cette forêt est régie par un ancien commissaire de la Marine et est surveillée par des gardes qui sont tous sous la surveillance de l'inspection de l'Intendance de la Marine de Brest. Elle s'exploite par économie à l'Inspection des contremaitres charpentiers du port de Brest.

CHAPITRE II

DE LA REGIE ACTUELLE ET DE SES INCONVENIENTS

La Régie des forêts est censée se faire suivant l'esprit de l'ordonnance de 1669. Un grand maître réformateur préside le tribunal de la maîtrise lors des ventes. Un maître particulier, un lieutenant, un procureur du roy, un garde-marteau, un soucheteur, un garde général et un greffier s'y rencontrent comme dans chaque maîtrise.

Les bois sont surveillés par un certain nombre de gardes sous les ordres de leurs officiers qui, tous les ans, établissent les assiettes suivant les plans que leur adresse le sieur des Forges et, surtout depuis la Réformation, du sieur Jacquemin.

Ces assiettes font la désignation et la détermination et la quantité et la qualité des bois à la vente desquels il sera procédé la même année par le grand maître assis-

té des officiers de la maîtrise chacun dans son arrondissement, en même temps que les assiettes, les officiers procèdent au recollement des parcelles exploitées l'année précédente afin de connaître des délits d'exploitation, vérifient les arpentages, des bois exploités, afin d'en tenir compte auprès des adjudicataires, mais il est expressément défendu aux officiers de maîtrises de faire aucun acte ou dépense pour l'amélioration des forêts; il leur est défendu de semer, planter, cercler ou receper et cela même pour un objet de la plus petite importance, il faut qu'il soit armé d'un arrêt du Conseil, sinon ils sont exposés à des reproches et souvent obligés de déranger leur fortune pour l'avantage de la forêt.

Il résulte de ces entraves qu'il ne portait point un œil attentif sur la conduite des gardes; si ceux-ci ne craignaient pas pour la négligence ou autrement de perdre leurs postes, toutes les forêts, déjà cruellement abandonnées aux seules forces de la nature, seraient pillées, volées et dans peu de temps, elles n'existeraient plus...

D'après les inconvénients que je rapporte, vous ne serez pas surpris, Messieurs, que nos forêts jouissent d'un aussi triste sort. J'ajouterais encore qu'elles sont presque toutes sans clôtures, article important qu'il est essentiel de ne pas perdre de vue, puisque cette carence de fossés facilite l'invasion des bestiaux, qui broutent les renaissances et que les riverains, la serpe à la main, coupent impunément tout ce qui se présente à leurs yeux.

Mais, une autre cause, bien naturelle encore, qui a insensiblement contribué à dénaturer les forêts et particulièrement les taillis, c'est le peu d'attention et d'intelligence que l'on apporte à leur coupe et à leurs exploitations.

En général tous les taillis ont anciennement été exploités à une très grande distance du tronc, de là sont résultés des bourrelets. Les excroissances et bourgeons provenant de ces bourrelets ne forment aujourd'hui que des

tronçons isolés et rabougris sur lesquels poussent une très chétive renaissance.

L'exploitation de la futaie se fait mieux depuis quelques années. Mais c'est encore un bien grand abus de permettre aux charpentiers et aux boisiers de bâtir des baraques dans les forêts, d'introduire leurs ménages et leurs bestiaux et surtout de leur laisser faire indistinctement des fourneaux à charbon tandis qu'on devrait leur désigner à cet effet des endroits vagues impropres à la renaissance.

Les ventes ordinaires de chaque année consistent à peu près en 25 arpents de futaie divisés par assises dans les forêts de Duault, Fréault, Huelgoat et autres. Comme la production des forêts est très inégale, le prix de la vente diffère en raison de l'état de valeur de chaque parcelle, de manière que l'arpent de jeune futaie est porté par les enchérisseurs de 300 à 1.200 livres.

La vente des taillis consiste en 50 arpents à l'ordinaire que l'on enchérit également en raison de leur état communément le prix est de 40 jusqu'à 100 livres de l'arpent.

Il est à observer :

- 1° Que pour la futaie, l'arpent ne fournit que 400 à 1.000 pieds de bois en grume compris toutes les branches qui peuvent donner un équarrissage de 5 pouces, ce qui peut faire juger de la très médiocre qualité et mauvaise venue de la futaie.
- 2° Pour le taillis ordinaire, il ne fournit que de 6 à 12 cordes de bois à feu par arpent.
- 3° Que le haut taillis ne fournit que de 20 à 30 cordes de bois à feu.

Cette évaluation a pour base le produit des ventes des 8 dernières années.

CHAPITRE III

DES MOYENS DE MIEUX AMENAGER LES FORETS ET DE LES FAIRE FRUCTIFIER

Il y a deux espèces d'aménagements :

- L'aménagement naturel,
- L'aménagement artificiel.

L'aménagement naturel consiste dans le bon ordre et la surveillance des bois par leur clôture, pour empêcher les voleurs et l'incursion des bestiaux ainsi que dans une division régulière des coupes suivant les besoins locaux.

L'aménagement artificiel est outre le premier dont il ne faut jamais perdre de vue les soins et précautions qu'il exige, le repeuplement des forêts par voie de semis ou plantations, il suppose un choix du terrain et du bois qu'on veut y planter.

Le premier genre d'aménagement est sans doute le plus facile, le moins onéreux et le plus avantageux à suivre dans un pays où le bois est abondant et d'une prompt venue et où les besoins sont au-dessous de la production mais, dans le cas contraire, les soins doivent aider la nature et y suppléer. Nous connaissons aujourd'hui peu d'Etats qui n'aient pas été obligés de recourir à l'arbre pour remédier promptement à cette disette presque générale des bois de construction et même des bois à feu.

De là sont résultés des constitutions allemandes et des écoles des Eaux et Forêts et déjà ces Etats ont tiré de ces établissements des avantages réels.

La situation des forêts que renferme ce département ou qui l'avoisinent semble devoir vous inciter tous les moyens propres à les améliorer, à les repeupler et même à les agrandir progressivement.

Voici quels seraient ces moyens en général:

- 1° La base d'une bonne administration en matière des forêts c'est la division suivant la nature du sol et la fixation des parties propres à la futaie, celles propres à taillis, seulement et celles qui peuvent convenir à toutes espèces de bois.

Par ce moyen, sa qualité ne dégénérera pas, la quantité sera toujours la même et l'espèce qu'on juge indispensable pour la construction et l'entretien des ouvrages publics ne s'altérera jamais.

- 2° De bien cerner et clore de fossés tous bois en général, futaie ou taillis et cela pour empêcher le bétail de brouter les renaissances et pallier aux vols. Mais, il faut principalement défendre la serpe, cet instrument destructif des bois et prononcer des peines très graves contre tous ceux qui en seraient armés, coupant des bois dans les forêts.
- 3° Ouvrir des ruisseaux dans les fonds et les entretenir parce que l'engorgement des eaux dénature et détruit les bois.
- 4° Défendre les chemins et passages, outre ceux qui sont indispensables pour l'exploitation.
- 5° Défendre tout établissement dans les forêts (la loge du garde seule exceptée) de manière que les charpentiers et boisiers ne puissent s'y établir sous quelque prétexte que ce soit.
- 6° Ordonner un trayage de tous les hauts taillis pour en faire de bonnes futaies. Cet article est de la plus haute importance pour les forêts de Coatbihan, Botvarec, Saint-Ambroise, Lémézec et Duault. Par ce moyen on en fera de belles futaies. On aidera la nature et ce mode est le seul employé à l'égard des renaissances venues par souches qui se confondent avec les plants de bois de brin. On ne perdra aucun des avantages à retirer du bois taillis et l'on donnera aux plants pro-

pres à futaie toute la vigueur dont ils sont susceptibles (1).

- 7° L'expérience démontre que tous les bois placés sur des élévations souffrent infiniment des vents (ceux même qui sont en plaine ne sont pas exempts de ses atteintes). Pour obvier à ces inconvénients on a imaginé de conserver à l'entour des forêts une lisière, ceinture ou rideau de 20 à 30 toises de largeur en ayant soin de l'élever le plus possible. Ce moyen a produit les salutaires effets qu'on en attendait : il serait donc d'un avantage inappréciable pour les forêts de ce département qui se trouvent presque toutes sur des éminences que des lisières ou ceintures soient réservées lors des coupes pour les garantir.
- 8° Il faudrait que les exploitations fussent mieux entendues : Il serait donc à désirer que les assiettes fussent mises à l'avenir en raison de l'âge et du dépérissement des bois et non comme il se pratique aujourd'hui de proche en proche. Cette méthode ne peut convenir que dans des forêts bien ordonnées, bien soignées et divisées par coupes réglées d'une tenue uniforme par l'égale bonté du terrain.

Mais comme il n'existe malheureusement aucun de ces avantages dans nos forêts, il est évident que l'on ne pourra à l'avenir y établir des coupes de proche en proche sans porter préjudice irréparable dans les parties exploitées. Pour en être convaincu, il suffit de citer un exemple : Depuis plusieurs années, la coupe a été établie dans la taille de Fréau et conformément à l'ordonnance, on a fait servir de pieds corniers des plants de la dernière exploitation pour qu'ils servent de règle pour celle qui lui succédera immédiatement, de sorte qu'on

(1) On remarquera que l'auteur se borne ici à développer les suggestions de Duhamel du Monceau (cf. *Traité des Semis et Plantations*, livre II, chap. VI, art. 12.)

exploite indistinctement ceux qui ne sont pas à la moitié de l'âge prescrit par l'ordonnance.

Autre exemple, la parcelle assise pour l'ordinaire de 1790 pour la forêt de Duault se trouve établie dans un canton de gaulis ou jeunes futaies qui porte à peine 60 ans tandis que cette forêt comprend des forêts absolument sur le retour et en état de dépérissement.

La coupe de cette année dans la forêt de Coatbihan n'est absolument formée que de gaulis de la plus belle venue.

L'exploitation de la futaie doit se faire au plus près possible de la terre, mais au lieu de laisser 16 baliveaux par arpent en très jeunes plants comme cela se pratique lesquels au premier coup de vent cassés ou germés et périssent par conséquent, il faudrait rétablir l'ancienne maxime de marquer pour baliveau lors de l'assiette les 16 plus beaux pieds d'arbres par arpent pour qu'ils soient d'une belle venue et assez forts pour résister aux vents.

Ces arbres de la première espèce seraient de la plus grande ressource, les glands et les faines qu'ils produiraient serviraient à repeupler les vagues.

Pour les taillis le seul moyen de faire exécuter dorénavant les coupes à raz de terre, par là on donnera plus de force et vigueur à la renaissance, mais il faudra en outre extirper ou receper les tronçons que l'on voit très communément élever à deux pieds du sol.

Pour les taillis il serait souhaitable de les exploiter à 15 ans car un bon arpent rapporte 15 cordes à 15 ans et ne rapporte que 20 cordes au bout de 25 ans d'où il résulte qu'il y a $1/5^e$ de différence en pure perte.

Lorsqu'on veut destiner un taillis à devenir futaie, il faut réserver tous les beaux brins et les plants isolés et exploiter les bois tordus et de mauvaise venue : 6 ans après on fait un recepage que l'on renouvelle tous les

5 ans jusqu'à ce que la jeune futaie étouffe la renaissance de la taille : cette méthode serait particulièrement désignée pour Fréau, Botvarec et Duault, elle est d'autant plus avantageuse qu'ils n'occasionneraient aucun frais, puisque les frais de recepage seraient couverts par la coupe du bois de taillis. On pourrait même, si on retire de l'argent faire des semis et des plantations dans les vagues.

Il y a aussi différentes méthodes pour faire des semis : les uns labourent les terres pour les rendre meubles et ensuite, ils y sèment des faines et des glands.

D'autres écorcent la superficie, la brûlent à la fin de l'été et ensemencent avec du seigle en y mélangeant du gland et des faines.

L'une et l'autre méthode a ses inconvénients. Une autre méthode consisterait à mettre le feu, l'écobue étant éteinte l'on marque et à diviser à la ficelle le terrain en carrés de 4 pieds au milieu de chacun de ces carrés de 4 pieds, on fait un trou de 2 pieds de profondeur et d'autant en largeur, la terre sortie de cette fosse se mêle ensuite avec les cendres, produit de l'écobue, on extrait les pierres et de ce mélange on recomble les fosses, le surplus s'entasse en forme de cône au-dessus de la terre. C'est dans cet état qu'on laisse le terrain pendant un an : l'année suivante, au mois d'octobre ou de novembre au plus tard, on retourne la terre des fossés et on y sème deux ou trois glands ou des faines; de cette manière on est sûr d'obtenir des bois de superbe espèce.

Si on opère dans un taillis il faut couper au bout de 4 ans tous les brins ras de terre et répéter ce recépage 3 fois de 4 ans en 4 ans.

PLANTATIONS

Il faudrait former des pépinières d'essences que l'on veut planter. Ces pépinières doivent être établies dans

un terrain médiocre pour que le plant transplanté ne subisse pas de crise.

Les plantations devront être faites de préférence dans les bas-fonds de façon à ne pas exposer les premiers plants au vent: on plantera ensuite la colline, en remontant ensuite au fur et à mesure; les premières plantations pourront ainsi servir d'abri, de rideau aux suivantes.

Il y a discussion pour savoir si l'on doit planter plus ou moins profondément: de toutes façons, il importe de faire attention à la conservation des racines; pour le nombre de plants à mettre par arpent, il faut tenir compte des peuplements voisins.

CHAPITRE IV

La nécessité d'avoir des bâtiments, des ustensiles en tous genres... mais le bois, premier objet des laboureurs. A quoi serviraient ces montagnes que la nature ne paraît avoir destiné que pour produire du bois. La dégradation des forêts de ce département est un fait regrettable. C'est sans doute aux vices de l'ancienne administration et à l'insouciance de ses agents qu'il faut attribuer l'état de délabrement où elles se trouvent et du prochain anéantissement dont elles sont menacées.

Les propriétaires instruits et les administrateurs actifs n'abandonnent jamais cette portion intéressante du trésor de l'Etat, autant de motifs pour que le département encourage les propriétaires à la conservation et à l'amélioration des forêts. Une fatale expérience prouve que le bois devient de jour en jour plus rare et plus cher.

L'établissement des mines de Poullaouen et Huelgoat mérite toute votre considération; il ne faut pas l'examiner par rapport aux entrepreneurs: leur bénéfice net est peu de chose à la connaissance publique, vu les fortes dépenses qu'entraîne l'établissement de cette im-

portance, mais il présente des avantages bien plus réels que la consommation des bois donne aux forêts des environs qui sans cela se réduiraient à peu de choses; il en est de même pour les propriétaires voisins de cette exploitation. Mais ce qui est affligeant, c'est que quoique la mine ait doublé depuis 20 ans le prix des bois, aucun propriétaire ne soit encore disposé à remplacer par de jeunes plants les bois qu'ils avaient vendus par raison de vieillesse ou de dépérissement.

D'un autre côté, il faut remarquer que cet établissement occupe près de 2.000 citoyens dont les gains, joints aux avantages qu'ils retirent de leurs cultures, font vivre plus de 6.000 âmes.

Les produits tant en argent qu'en plomb et en cuivre, qui tous tournent à l'avantage de l'Etat, rendent cet établissement digne de la protection du département.

Il est donc utile de dire que la partie des Montagnes Noires et de celle d'Arrée, qui traverse le département d'est en ouest, serait susceptible de beaucoup d'autres établissements de ce genre; le défaut de bois interdit de délaisser cette entreprise. D'où la nécessité de régénérer les forêts nationales et d'engager tous les propriétaires à suivre son exemple.

Il est affligeant de voir sortir plus de 20 millions pour l'achat de fers, aciers, cuivres et laitons, tandis que la nature pourrait y pourvoir dans cette chaîne de montagnes connue pour être fertile et abondante en métaux de toutes espèces, on devrait fixer un établissement national pour faire jouir la nation des avantages inappréciables qui peuvent en résulter.

Michel DUVAL.

(1) Allusion à la chaîne des Vosges.

LES DÉMONES BRETONNES

ICONOGRAPHIE COMPARÉE ET ÉTUDE CRITIQUE

« ... L'importance d'un phénomène religieux ne se mesure pas seulement à travers ce qui reste de traditions écrites ou orales, mais aussi, et surtout, par la place qu'il occupe dans l'art figuré. »

HENTZE C.

« Un art au service de Dieu », cette définition lapidaire de Malraux (1949), aucune iconographie religieuse ne peut, semble-t-il, à plus juste titre, la revendiquer que l'iconographie bretonne avec son extraordinaire « paradis plastique », si riche à la fois en « statues de dévotion » populaires et en statues de métier.

Aucun art religieux, en effet, avec tant de ferveur, de sincérité, d'exclusivité, n'a, malgré des moyens parfois modestes, traduit cette même échappée vers la Surnature qu'ont incarnée, sur le plan spirituel, ces deux apôtres ressuscités: Le Nobletz et Maunoir.

Antithèse logique, l'iconographie bretonne est, en plus, et de manière fort originale, un « art au combat contre le Démon » (1), (2), (3), cet anti-Dieu. Car,

jusque dans les plus humbles sanctuaires, est toujours figurée la défaite de Satan, la Vierge, saint Michel, saint Georges, sainte Marguerite même étant, sur lui, les champions de perpétuelles victoires (4). Comme d'ailleurs tous les vieux saints bretons dont la chasse aux Dragons et Serpents fut la périlleuse spécialité.

Par sa variété, sa verve imaginative, son polymorphisme essentiel (5), la démonographie bretonne fait excellemment la preuve de l'imagination plastique de ses sculpteurs.

Et si, parmi eux, les uns, professionnels, ont parfois tendance à suivre des thèmes quelque peu conventionnels, les autres, populaires, témoignent souvent de pittoresques échappées individuelles. D'où une hétérogénéité qui, loin de nuire à l'ensemble, crée au contraire, par sa diversité même, un rehaut d'intérêt.

De ces deux catégories d'artistes, laquelle, avec les Démons femelles (6), a rétabli dans la plastique bretonne, et de manière aussi originale qu'expressive, l'égalité des sexes?

En usant de deux figurations anthropomorphiques (7), différentes quoique voisines: celles de Démone-Serpent et, plus rarement, de Démone-Poisson (8) (9) foulées par la Vierge-Mère de l'Immaculée Conception.

Une discrimination serait, ici, hasardée. Retenons seulement que les figurations populaires, prépondérantes, traduisent une évidente verve plastique.

TOPOGRAPHIE ET CATALOGUE.

La concentration relative du thème au voisinage du triangle Gourin-Pleyben-Scaër témoigne là d'une contagion localisée. Mais des figurations sporadiques s'essaient, à distance, sans raisons apparentes, du moins actuellement.

Voici le catalogue des figurations les plus typiques (10).

BOQUEHO. — *Chapelle Notre-Dame de Pitté.*

Démone couchée frontalement, tête à gauche, sous les deux pieds de la Vierge.

Visage féminin, à modelé brutal. Mamelles hautes, discoïdes, encore galbées bien que retouchées. Mais gauche griffue. Bas du corps anguiforme avec annelures profondes.

CARNOET. — *Chapelle Saint-Corentin.*

Démone couchée sous les deux pieds de la Vierge. Visage mafflu, encadré d'une chevelure tombante. Mamelles discoïdes, retouchées. Pomme présentée par la serre gauche. A partir du bas-ventre, queue de serpent ondulée, se tordant en nœud épais (11) avant de s'ériger verticalement (12).

CHATEAUNEUF-DU-FAOU. — *Chapelle du Moustoir.*

Démone couchée, tête à gauche du socle, sous les pieds de la Vierge. Visage caricatural; mamelles globuleuses, hypertrophiques.

Pomme dans la main gauche. Bas du corps massif, avec queue longue et anguiforme, torsadée (13).

FOLGOET (LE). — *Eglise Notre-Dame.*

Démone couchée sous le pied droit de la Vierge. Visage hiératique, avec cheveux longs, torsadés. Crâne surmonté de deux cornes courtes. Mains griffues, avec, dans la droite, Pomme masquant la mamelle, peu saillante, du même côté.

A partir de la taille, queue hétérocerque de Sirène-Poisson se bifurquant en deux segments, le supérieur massif et courbe, l'inférieur à peine amorcé.

GARLAN. — *Eglise Notre-Dame.*

Démone atypique à buste mal dégagé du socle et ékra-

sé par le pied droit de la Vierge. Visage grimaçant. Ensemble conventionnel avec mamelles mutilées.

GOURIN. — Chapelle Saint-Hervé.

Démone couchée sous le pied droit de la Vierge. Visage fruste. Avant-bras droit vertical, présentant la Pomme. Mamelles à demi-amputées. Queue de serpent érigée, torsadée, avec nœud complet à la base.

KERGLOFF. — Chapelle de la Trinité.

Démone ne différant de la précédente que par des détails mineurs, à l'exception de sa position sous le pied gauche de la Vierge.

Exemple de contagion locale.

LANGONNET. — Chapelle Saint-Brandan.

Démone couchée, tête à gauche, sous le pied droit de la Vierge.

Visage abrasé. Accoudement à gauche. Bras droit mutilé à l'épaule. Mamelles globuleuses. Bas du corps anguiforme, avec queue effilée, à nœud double.

LAMPAUL-PLOUDALMEZEAU. — Eglise Saint-Paul.

Démone couchée, tête à droite, et foulée par les pieds de la Vierge.

Visage fruste, avec chevelure épaisse, séparée en mèches. Bras gauche vertical, présentant la Pomme. Mamelles très retouchées. Buste se confondant inférieurement avec le socle.

Bas du corps massif, arqué vers le haut, à type de Sirène-Poisson. Queue érigée, épaisse (type Plougastel-Daoulas).

LEUHAN. — Eglise Saint-Théleau.

Démone à torse orienté de trois quarts. Visage fruste, à cheveux longs et flottants. Mamelles retouchées, quoique globuleuses encore. Pomme présentée par la main

D'autres auteurs grecs sont indiqués dans une traduction soit latine, soit française, tels *Diodore de Sicile*, historien, contemporain de César et d'Auguste; l'historien juif *Josèphe*, contemporain de Titus; *Ptolémée* (II^e siècle après J.-C.), auteur de la « Géographie » si renommée; *Dion Cassius* (+ 240), historien; un *Dioscoride* et un *Philostrate*, sans doute du III^e siècle, mais il y a plusieurs auteurs portant ces noms.

L'absence de Plutarque (+ 125) eût étonné. Il est cité quatre fois, dont une fois en espagnol. De plus sont citées à part les « Œuvres morales » de Plutarque et, sans indication d'auteur, trois tomes de « Description des hommes illustres », prisés 6 livres. Sans doute est-ce la fameuse traduction due à Jacques Amyot (+ 1589), bien que celle-ci soit généralement citée sous le titre de « Vies des hommes illustres ».

2) CLASSIQUES LATINS.

Il nous suffira ici d'énumérer: *Cicéron*, représenté par les *Tusculanes* et par ses œuvres en deux volumes; *Plaute*, l'auteur comique; *Virgile*, avec un exemplaire en parchemin et une édition avec commentaires; *Horace*; *Ovide*, avec deux éditions de ses « Métamorphoses »; *Pétrone* et son *Satyricon*; *Sénèque*, « Opera », prisés 4 livres; trois éditions de l'Histoire de *Pline l'Ancien*; *Vitruve* l'architecte; *Quintillien* le grammairien; le poète *Catulle*; les historiens *Suétone* et *Tacite*, ce dernier deux fois cité.

3) LES HUMANISTES.

L'humanisme des XV^e et XVI^e siècles était marqué par un retour à l'antiquité classique, avec deux orientations essentielles: recherche de la beauté littéraire et artistique des anciens, en vue de s'en inspirer, puis érudition. Nous avons déjà vu les éditions de textes et traductions d'auteurs anciens que possédait Messire Jean Beaujouan. Comme œuvres originales des humanistes, notons un in-

folio d'*Erasme* (+ 1536), le prince des humanistes: ce sont les « Adages ». L'Italien *Laurent Valla* (+ 1457) est également cité, et même deux fois, semble-t-il, si c'est bien de lui qu'il s'agit dans l'important in-folio « Les œuvres de Laurens », coté 6 livres.

Spécialement dans le domaine de l'érudition humaniste, nous trouvons un « De republica romana » de l'Autrichien *Wolfgang Lazius* (+ 1565), puis 4 titres du philologue et érudit belge *Juste-Lipse* (+ 1606) et autant de l'Italien *Carolus Sigonius* (+ 1584). Ce qui vaut une place importante à ces auteurs, ce n'est pas tant l'amour des belles-lettres que le contenu historique et juridique de leurs œuvres.

4) LITTÉRATURE CONTEMPORAINE ET ARTS.

Mentionnons deux ouvrages en espagnol, traduits de l'italien: un *Machiavel* et un « Roland furieux » (de l'Arioste). Pour les lettres françaises, en dehors des œuvres que nous retrouvons en histoire, il y a peu de choses remarquables. Relevons les « Satires » de *Régnier* (+ 1613), mais les poètes de la Pléiade sont totalement absents.

Un ouvrage sans nom d'auteur, « Les arres d'amour », appartient sans doute à la littérature galante. Deux autres titres sont assez énigmatiques: « Théâtre du monde », 4 vol. in-f°, estimés 12 livres, et, deux fois cité: « Théâtre d'honneur », in-4° (20 sous chacun).

Parmi la poussière d'opuscules à 2, 3 et 4 sous, s'en trouvent aussi un certain nombre, sans nom d'auteur, qui semblent purement littéraires: Discours politiques (3 titres), Harangues militaires, 2 Discours notables, etc..., ou encore « Entretiens des chans eslisés » (sic).

Se rapportant aux arts, citons, outre Vitruve en latin, un « Livre d'architecture », estimés 40 s., et cinq « Livres de portrectures », dont l'un, relié, est coté 35 s., les autres 12 s.

5) OUVRAGES DE DROIT.

En dépit de la profession de Messire Jean Beaujouan, le rayon juridique proprement dit de sa bibliothèque est assez maigrement fourni. Avant tout, on y trouve les *Pandectes* de l'empereur Justinien, en 15 volumes, prisés 8 l., puis « La coustume de Paris » (25 s.), « Coustume de Bretagne » (5 s.), « Les vieilles coustumes de Bretagne » (5 s.), « Praxis beneficiorum » (35 s.), un « Promptuaire de Madalus » (25 s.), sans doute un autre ouvrage au titre énigmatique : « Deciones Boerz » (35 s.) et peut-être quelques autres titres pour nous imprécis.

6) OUVRAGES D'HISTOIRE.

Dans ce secteur, particulièrement fourni, commençons par les ouvrages importants. Pour l'antiquité, outre les œuvres déjà citées d'historiens grecs et romains, nous avons des « Hieroglyfica de saxis Egyptiorum » (25 s.), un « Discours de la religion des anciens Romains » (20 s.) et surtout « L'histoire romaine » du dominicain *Coeffeteau* (1621, prisee 4 l.), qui fut regardée en son temps comme un chef-d'œuvre de prose française. Nous trouvons ensuite, sans nom d'auteur, une « Histoire de France », in-f° (5 l.), une « Histoire des rois de France », in-f° (50 s.), une « Histoire des Chevaliers de l'Hospital de Jérusalem » (40 s.), une « Histoire de Hongrie » (40 s.) et « L'empire du monde » (25 s.). Ajoutons, pour l'histoire provinciale, l'Histoire de Bretagne de d'Argentré (+ 1590; 5 l.) et celle du dominicain *du Paz* (+ 1630; 4 l.).

L'héraldique intéressait aussi Jean Beaujouan: Recueil des armes de France (4 l.), Catalogue de blasons de France (30 s.), Sceaux des rois de France, leurs couronnes et maisons (40 s.).

Les célèbres « Mémoires » de Commines, in-4°, ne sont cotés que 5 sous. Ceux de du Bellay, in-f°, 20 s.: l'auteur n'est pas le poète de la Pléiade, Joachim du Bellay, mais Martin du Bellay (+ 1559). Nous trouvons encore les

« Lettres » du cardinal d'Ossat (in-4°, 25 s.), recueil publié pour la première fois en 1624.

Notons encore un ouvrage prisé très cher: 15 volumes de la collection du *Mercure*, 18 livres. Si nos renseignements sont exacts, c'était non un journal, comme sera le *Mercure galant* fondé en 1672, mais une sorte d'annuaire historique, lancé au début par l'imprimeur parisien Jean Richer et dont 25 volumes parurent de 1605 à 1638.

Les autres ouvrages d'histoire sont de moindre importance (de 3 à 10 s.), mais leur choix témoigne de l'intérêt que portait Messire Jean Beaujouan aux événements de l'actualité. A côté d'opuscules d'histoire ancienne, comme un « Alexandre le Grand » ou une « République des anciens Français », nous relevons dans l'inventaire une Chronique de Normandie, une Histoire d'Italie, une Histoire des Turcs, une Histoire des pays septentrionaux, un livre sur les soldats suédois (l'intervention de Gustave-Adolphe dans la Guerre de Trente Ans était toute fraîche), une Histoire des troubles de France, une Histoire des guerres civiles, une Histoire de la paix, une Histoire de notre temps, une Histoire de la paix de France et d'Espagne (traité de Vervins en 1598, sans doute), enfin « La descente des Anglais en l'île de Ré ».

Avec une Histoire du Brésil, une Petite Histoire du Japon, une Relation de Chine, une Relation du Japon, nous constatons une ouverture sur les pays nouvellement découverts et, à n'en pas douter, des préoccupations missionnaires qui s'expliquent fort bien par les relations du procureur du roi à Quimper avec les Jésuites du collège nouvellement fondé en cette ville. On pourrait, dans cette perspective, s'étonner de l'absence d'ouvrages ou de relations sur la Nouvelle-France — le Canada —; mais il ne faut pas oublier que la colonisation française en Amérique, amorcée par Champlain en 1608, était seulement en train de prendre corps lorsque mourut Jean Beaujouan.

7) OUVRAGES DE GÉOGRAPHIE ET DE SCIENCES.

Les livres de géographie, autres que celui de Ptolémée en latin, déjà signalé, n'abondent pas. C'était une discipline peu cultivée et dont les publications étaient chères. Notons, sans nom d'auteur, un « Voyage de Jérusalem » (25 s.), une « Description pour les Pays-Bas » (15 s.), une « Distribution d'Afrique » (in-f°, 35 s.) et des « Descriptions tholomèses » (sic), titre qui paraît évoquer la géographie de Ptolémée.

Signalons encore deux *Cosmographies*, dont l'une a pour auteur Guicciardin; nous n'avons pas vu ce titre cité parmi les ouvrages du célèbre historien florentin de ce nom (+ 1540), ni de son neveu, historien également. L'autre est une « Cosmographie universelle », prisee 60 s., dont l'auteur pourrait être Thevet (1571).

Les mathématiques sont représentées par des « Éléments d'Euclide » (2 vol., 30 s.) et « Butteonis geometrica » (10 s.); la physique par une « Physique d'Aristode » (2 s. seulement) et une « Physique française » (30 s.).

Dans le domaine des sciences naturelles, après un « Aphorisme d'Hippocrate » et un in-folio « Violany medici » (20 s.), on note un « Portrait des animaux » (in-f°, 10 s.) et un ouvrage considérable sur les plantes, dû au médecin et naturaliste italien *Mattioli* (+ 1577): c'est le « Compendium de plantis » (in-f°, 50 s.).

Enfin, divers titres de moindre valeur sont indiqués: Traité des comètes, Mirouer de sciences, Merveilles de nature, et d'autres trop difficiles à identifier.

Un domaine mystérieux, à la lisière de ceux de la science et de la religion, intriguait Messire Beaujouan, d'autant plus que la justice de ce temps-là était appelée à s'en occuper: il s'agit de la *sorcellerie*. On trouve chez lui quatre fois le titre « Discours des sorciers », une « Chirromance de Coclès », un autre titre sur le même sujet, sans doute, mais écrit « Siromans », « L'imposture des

démons », « Des charmes ou enchantements », et encore « De assassinorum rebus » (on sait que les Assassins étaient une tribu du Djebel Druse, à laquelle on attribuait des actions maléfiques), sans parler de ce livre au titre abracadabrant, « La siropide des saraphons ».

8) OUVRAGES RELIGIEUX.

Nous avons gardé pour la fin le rayon le mieux garni de la bibliothèque de Messire Jean Beaujouan. Ecriture Sainte, patristique, conciles, théologie, livres de piété et d'édification, cet homme du monde était pourvu comme devaient l'être assez peu d'ecclésiastiques de son temps.

Voyons d'abord les livres de base. En Ecriture Sainte, une « Biblia Sacra », in-f°, prisee 6 livres, avec un « Nouveau Testament grec et latin, six exemplaires des Psalmes, une « Explanatio in psalmos » et un Cantique de Salomon. En théologie, une Somme théologique de saint Thomas d'Aquin, in-f°, 40 s., et un « Catéchisme de Grenade », in-f°, 4 l., qui était la traduction française, toute récente, de l'Introduction au symbole de la foi, œuvre de l'Espagnol Louis de Grenade (+ 1588). Joignons-y un Martyrologe romain (25 s.) et deux exemplaires du Bréviaire romain (l'un 70 s., l'autre 40 s.).

Du côté des Pères de l'Eglise, nous trouvons les Constitutions Apostoliques, puis des œuvres de Tertullien, Denys d'Alexandrie, Eusèbe, Lactance, saint Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme, Maxime de Tyr, auxquels se joignent saint Bernard et Yves de Chartres.

Les conciles sont représentés par une « Summa conciliorum », les Actes du concile de Trente (deux exemplaires) et un Synode de Turin.

La polémique avec les protestants, sans occuper beaucoup de place, n'est pas absente. Avec « Controverses de Varin », et « Réplique crestienne », notons une « Fausseté du plessix de l'Eglise » (2 vol., 12 s.) : ce titre contracté désigne une réfutation du Traité de l'Eglise publié en

1578, à Londres, par du Plessis-Mornay, surnommé le Pape des huguenots, célèbre par sa polémique avec le cardinal Du Perron. Peut encore être du même genre un « Veridicus cristianus » (40 s.).

Parmi les ouvrages de piété, enfin, à part deux titres qui trahissent un peu de sentimentalité: « Bocage de l'âme dévote » et « Les saintes ardeurs », on retrouve cette impression que Messire Beaujouan était en quête de ce qui est solide et substantiel. Témoins les titres suivants, tous indiqués sans nom d'auteur: Discours de la sainte messe (2 vol., 12 s.), Homélies quadragésimales, Homélies sur les commandements de Dieu, Vita communis, Traité de l'oraison, Petit traité de sagesse, Le trésor des litanies, Oraisons funèbres, Sermons funèbres. L'hagiographie est représentée par trois ouvrages qui étaient certainement récents: La vie de saint Charles Borromée — mort en 1584 et canonisé en 1610 —, celle de saint Félix, capucin, et l'Histoire des saints martyrisés du Japon.

Arrivé au terme de cet inventaire, on nous permettra d'ajouter deux compléments. En premier lieu, quelques titres qui ont échappé au classement ci-dessus: Université de Paris, Police crestienne, Lettres de sollicitaire, Tretté de la cour, Le parfaict courtisan, Abrégé des histoires de France, Alliance des princes de Gaolles, Antiquité de Gaolloas (sic), Cronologia Guilberty, Historiarom gregory, Missive de Trouchet, Panégryrique de Louis XIII, Paoly humily de l'histoire de France, L'histoire de la religion, De l'estat de la religion et république, L'antiquité des dieux, Urbis Romé, Missions estaliennes, Le roiaume des aveugles, Les idoles, La providence de Dieu, Compendiom spiritualis..., Compendiom theologissé..., Contradiction de la vie dévote, L'examen des esprits, Conversation du bon larron, Méditation sur la passion, Maldonat des anges, La philosophie des esprits, Table des affections humaines, Table de l'inconstance, Délice de la

mort, Hortus gallicus (= Le jardin français), Mémorial des grenades, Un livre des grenades.

En second lieu, des titres que nous livrons à la sagacité des lecteurs, en les transcrivant au mieux: Coludole Virgile, Cujeturarom, Nicollay delvia, Onufrius caesari-bus, Andreassiat, Simonis monarcom, Attany naucratites, Appian Alexandré, Jeorgie telonency, Joanis riolany, Vivolaetes apologie, Jusiom romanorom, De lostato ma ritale (c'est probablement l'italien Dello stato maritale), Causa bonny juataneom, Tespimandre de mercure, Lauc-thone de gellée, Lessons de Pamgorolle, Bigarure des ac-cordz, Larguis de barclé, Philosafie fulmius, L'honeste homme farest, Piste dorles, Deplimes depager, Curiositté in oms, Les mercures suice, L'aucthure victorieux, Les-corsevande, Scollia capiosa, Journée de chapis, Diverses lessons de pierre de vessie, Istoire morale de caures, Leri-gio persalom, Jesom en françois, Simacsie epitollé, La dime philosafie, Visions de taille pied, Locmontaire des... (en blanc), Coronogia funtio, etc...

Si nous sommes entrés dans tous ces détails, c'est pour donner une vue exacte et précise du contenu de cet inven-taire, sans cacher ce qui nous reste d'incertitude. La com-paraison avec d'autres inventaires en sera rendue plus instructive.

P.-J. NEDELEC.

LA TERREUR A QUIMPER

Documents pour servir à son histoire

Notre regretté confrère Jean Savina a déjà consacré à cette période de la Révolution à Quimper, un substantiel et intéressant article publié dans notre Bulletin en 1936. Il a montré l'état économique du moment; le trouble des esprits causé par les dissensions politiques et religieuses. D'autre part, la conjonction de circonstances et d'événements amena la perversion de l'opinion publique et l'éclosion de ce fanatisme iconoclaste, provoquées, au surplus, par des étrangers à notre ville et même à notre département.

Car, comme l'a fait justement remarquer Savina, et comme le démontrent encore plus clairement les documents ci-après, tout le mal est venu des agissements de ces délégués du Comité de Salut Public, du pouvoir exécutif et des Représentants du peuple : Les Jullien, Royou-Guermeur, Dagorne, Hérault, Leclerc, etc., nantis de mandats imprécis et incontrôlés, décernés inconsidérément à des individus sans moralité, sans scrupules, même tarés.

Bien qu'ils aient été imprimés à l'époque, les historiens de la Révolution en Finistère n'ont guère utilisé les écrits que nous reproduisons, sauf A. du Châtellier qui les cite dans deux de ses ouvrages (1). La raison en est bien

(1) *Histoire de la Révolution en Bretagne*, t. III, pp. 392 et suivantes; *Brest et le Finistère sous la Terreur*, p. 81. P. HÉMON, *Carhaix et le district de Carhaix pendant la Révolution*, y fait également allusion, t. II, p. 43, n. 2.

gauche. Queue de serpent, se recourbant pour enserrer étroitement le pied gauche de la Vierge.

MORLAIX. — Galerie d'Art Tréanton.

Démone devant le pied gauche de la Vierge. Buste seul émergeant du socle. Visage masculinisé, avec cornes aciculaires. Thorax très retouché: mamelles amputées, la gauche remplacée même par une concavité.

Bras droit mutilé. Main en serre, avec nodosités articulaires (type rhumatisme déformant) (14). Bras gauche accolé au socle.

PAULE. — Chapelle de Lansalaün.

Démone couchée sous les deux pieds de la Vierge. Visage féminin, avec cheveux flottants. Mamelles discoïdes. Pomme présentée par la main gauche. Bas du corps de serpent, avec queue d'abord annelée transversalement, spiralée ensuite.

PLABENNEC. — Chapelle de Locmaria-Lann.

Démone avec thorax à mamelles peu saillantes sous le pied droit de la Vierge. Visage féminin, expressif, casqué d'une longue chevelure. Bras droit seul apparent. Pomme disparue.

A partir de la ceinture, queue massive, plutôt pisciforme, se recourbant en anneau complet.

PLEYBEN. — Chapelle de Garz-Varia.

Démone à tronc oblique, sous les deux pieds de la Vierge. Visage à peine ébauché. Pomme présentée par la main gauche, la droite restant supra-pubienne. Bas du corps massif s'effilant, après spirale, en queue de serpent érigée.

PLEYBEN. — Chapelle de Lannélec.

Démon de sexe incertain, probablement féminin, sous les pieds de la Vierge-Mère allaitant (en niche). Thorax très retouché (15). Visage avec rictus d'angoisse. Pomme

simple : les trois imprimés appartiennent aux Archives de Kernuz, où nous avons pu en prendre copie, et n'existent pas, à notre connaissance du moins, dans les dépôts publics. C'est une des raisons qui nous a déterminé à les rééditer.

Les signataires de la lettre à Robespierre ont énoncé leurs qualités, sauf trois : Hurault, Sérandour et Perrin. Nicolas Hurault et Louis Sérandour étaient deux prêtres constitutionnels, vicaires épiscopaux d'Expilly; Charles Perrin était banquier et receveur général du tabac. Quant à Desnos, également signataire de la même lettre et auteur des deux autres factums, il mérite que nous donnions quelques détails à son sujet.

Jean-Vincent-Guillaume Desnos naquit à Quimper, paroisse du Saint-Esprit, le 2 décembre 1754, de Guillaume-Mathurin, procureur au présidial, et de Françoise-Rose Peschard. Le 28 mars 1781, il épousa, à Saint-Mathieu-Quimper, Marie-Louise Largenton, fille d'un négociant de Pouldavid. En 1779, il succéda à son père en la charge de procureur.

Les prodromes de la Révolution ne le laissèrent pas indifférent, car, écrivait l'évêque de Quimper, Mgr Conen de Saint-Luc, « c'est un homme qui a de l'esprit, à ce que l'on dit, mais ardent démocrate ». Et A. du Châtelier ajoute qu'il avait « un cœur droit et généreux, patriote exagéré peut-être, mais sans reproches à se faire ».

Après avoir fait partie du Comité permanent formé à Quimper en août 1789, Desnos fut élu, le 26 janvier 1790, procureur de la commune dans la première municipalité quimpéroise.

Le 16 mars 1790, dans un long réquisitoire prononcé devant le conseil, Desnos exprima ses idées sur la politique et la religion, à propos d'un libelle anti-révolution-

naire dont il demandait la destruction comme sédition (1).

Lors de l'élection d'Expilly, le 1^{er} novembre 1790, Desnos fut député par la Municipalité, conjointement avec Le Guillou-Penanros, adjoint au Maire, pour adresser des compliments aux électeurs. « Le Président, M. Goret, les en remercia, et, pour répondre à leur politesse, les invita à assister à la séance; mais, par discrétion, ils se retirèrent de suite, salués à leur départ, comme ils l'avaient été à leur arrivée par des acclamations répétées » (2).

Ayant été nommé secrétaire du district de Quimper, par la suite, les adversaires de Desnos essayèrent de le contraindre à abandonner ses fonctions de procureur de la commune, les deux emplois étant, d'après eux, incompatibles. Une décision supérieure le déclara néanmoins éligible. Le 9 janvier 1791, il fut de nouveau maintenu comme procureur de la commune.

Devenu peu de temps après juge de paix du canton urbain de Quimper, Desnos fit la preuve, dans les nombreuses affaires qui lui furent soumises, de l'étendue de ses connaissances juridiques, tout en gardant dans ses jugements un sens de l'équité et un souci de conciliation et de modération.

Nommé membre du Comité de surveillance par Jullien et Guermeur le 15 octobre 1793, Desnos en devint Président en novembre suivant. Nous ne reviendrons pas sur son rôle lors de la dévastation de la cathédrale et de l'autodafé du Champ de bataille : tous les détails en ont été donnés par Savina, et on les retrouvera dans les écrits reproduits ci-après.

(1) Voir, Jean SAVINA : *Mgr de Saint-Luc et les Jacobins*, dans le *Bulletin de la Société Archéologique du Finistère*, 1942, pp. 13 et suivantes.

(2) LE GUILLOU-PENANROS : *L'Administration du département du Finistère de 1790 à 1794*, p. 61.

Arrêté et emprisonné en même temps que plusieurs autres citoyens de Quimper, le 15 décembre 1793, par ordre des délégués Le Clerc et Hérault, Desnos a narré lui-même, dans son écrit de justification, les péripéties de son aventure.

Rendu à la liberté, il reprend ses fonctions de juge de paix. Désormais, il ne se mêle guère des affaires publiques.

Nommé juge au tribunal de Châteaulin, Desnos y mourut le 23 août 1817, à l'âge de 65 ans (1).

Daniel BERNARD.

I. — « VITAM IMPENDERE VERO » (2)

« Guillaume-Jacques Girard et Louis-Marie Charuel, juges du tribunal du district de Quimper; Jacques Castellan, Jean-Antoine Bonnemaison et Louis Mougeat, officiers municipaux; Nicolas Huraut, Louis Sérandour, Corentin Vinoc, médecin de l'armée des Côtes de Brest à l'hôpital militaire de Quimper, Jacques Bérard, médecin, Sébastien Billette, garde-magasin du timbre, Charles Perrin et Jean-Vincent-Guillaume Desnos, citoyens de Quimper,

A

Maximilien Robespierre, représentant du peuple et membre du comité de salut public de la convention nationale.

« La commune de Quimper est dans la désolation : les citoyens y gémissent sous le joug de l'oppression la plus

(1) On remarquera que les mêmes détails se retrouvent dans les trois imprimés; nous les laissons subsister pour ne pas interrompre le déroulement des récits.

(2) Vouer sa vie au vrai, à la vérité (Juvénal).

incluse dans la bouche. Bas du corps anguiforme, massif, nettement squameux.

PLOGONNEC. — Chapelle Saint-Pierre.

Démone couchée frontalement. Tête à gauche, foulée par le pied correspondant de la Vierge. Visage féminin, casqué de cheveux longs et dressé vers le haut.

Buste court, avec mamelles discrètement discoïdes, non retouchées. Bras gauche en accoudement.

Bas du corps se repliant de suite en spirale très massive et terminé par une queue anguiforme (16).

PLOUBEZRE. — Chapelle de Kerjaouès.

Démone couchée au-dessous du croissant lunaire et fou-



(Fig. 1)

PLOUGASTEL-DAOULAS. — Chapelle Saint-Trémeur
Démone-Poisson

(Catalogue, page 103.)

lée par le pied droit de la Vierge. Visage grimaçant, masculinisé (17). Mamelle gauche mutilée. Pomme présentée par la main droite. Queue de serpent avec nœud complet à la base et s'érigeant verticalement en torsade.

PLOUGASTEL-DAOULAS. — Chapelle Saint-Trémour.

Démone couchée sous les deux pieds de Notre-Dame du Bon-Salut. Visage nettement féminin, à cheveux torsadés. Torse vertical avec mamelles plantureuses intactes. Pomme présentée par la main droite. Bas du corps massif, à type de Sirène-Poisson (18), se terminant en queue épaisse. (Figure 1.)

PLOUIDER. — Chapelle Saint-Fiacre.

Démone à corps massif, couchée frontalement sous les deux pieds de la Vierge, en avant du croissant. Visage strumeux, négroïde. Corne frontale unique (par bris). Tête et buste curieusement repliés en arrière, sur le tronc, à 180° : attitude de dislocation faisant saillir les mamelles, discoïdes. Bas du corps empâté, avec queue de serpent érigée, à pointe repliée.

PLOURAY. — Eglise Saint-Yves.

Démone avec corps nettement arqué en forme de croissant (19). Bras gauche élevé. Pomme absente. Mamelles visiblement retouchées. Queue spiralée avec rangées de ventouses de poulpe, très procidentes (loi des milieux). (Figure 2.)

POULLAEN. — Eglise Saint-Pierre-et-Paul.

Démone à corps fortement arqué en croissant (20), dos en haut, sous les deux pieds de la Vierge.

Tête à droite. Visage avec rictus caricatural. Mamelles encore globuleuses, quoique retouchées. Pomme dans la main droite. Bras gauche mutilé. Bas du corps massif anguiforme, avec queue à nœud terminal.



(Fig 2)

PLOURAY. — Eglise Saint-Yves

Démone-Serpent. Attitude arquée, symbolisant le Crois-
sant. Queue avec ventouses de poulpe (loi des milieux).

(Catalogue, page 103.)

POULLAOUEN. — Chapelle Saint-Tudec.

Démone accoudée de face, sur ses deux avant-bras, aux pieds de la Vierge.

Visage mafflu. Mamelles globuleuses, encore procidentest quoique retouchées. Entre elles, Pomme tenue par la main gauche.

Tronc coupé au niveau du socle. A droite de ce dernier, corne unique, seul vestige subsistant du croissant lunaire mutilé.

SCAER. — Chapelle Saint-Adrien.

Démone couchée en position frontale devant les pieds de la Vierge. Visage caricatural, négroïde. Pomme dans la main droite. Mamelles hautes, discoïdes, énormes, empiétant même sur la base du cou.

TREBEURDEN. — Chapelle de Citeaux-Penvern.

Démone couchée frontalement, tête à droite. Buste orienté de face. Visage buriné, encadré d'épais bandeaux. Mamelles discoïdes, maladroitement retouchées. Pomme dans la main droite, renversée. Bas du corps anguiforme, effilé, avec nœud terminal. Corne du croissant subsistant seule à droite du socle.

CATALOGUE ANNEXE.

Suivent, ici, diverses figurations sélectionnées parce que typiques et mentionnées à divers titres dans la suite de cette étude.

Serpents zoomorphiques.

LOC-EGUINER-LANDIVISIAU. — Eglise Saint-Eguiner.

Sous les pieds de la Vierge, serpent à tête conventionnelle de dauphin engoulant la Pomme. Corps squameux, lové et flexueux, débordant le socle.

LOC-ENVEL. — Eglise Saint-Envel.

Serpent lové sous les pieds de la Vierge. Queue en nœud gordien.

PLOUBEZRE. — Chapelle Saint-Fiacre.

Sous les pieds de la Vierge, serpent flexueux, à queue fourchue atypique. Pomme engoulée.

SAINT-THEGONNEC. — Eglise Notre-Dame et Saint-Thégonnec.

Serpent convoluté, très « mouvementé ». Eve avec mamelles discoïdes (gradin).

Serpents anthropomorphiques.

LAMPAUL-GUIMILIAU. — Eglise Saint-Miliau.

Serpent parlant à l'oreille d'Eve. Cheveux longs. Buste étriqué, écrouté, à sexe incertain. Pomme présentée par la main gauche. Corps squameux, lové autour de l'Arbre en passant derrière le pied-droit, médian, du porche (partie droite).

MAURON. — Eglise Saint-Pierre et Saint-Paul.

Panneau de vantail. Bas-relief xvr^e.

Serpente enroulée (dextrorsum) autour de l'Arbre. Visage féminin avec cheveux longs et torsadés. Torse hypermastiqué avec mamelles globuleuses. Bras droit levé. Bras gauche tendant la Pomme vers Eve. Queue de la Serpente terminée par une tête de reptile dirigée vers Adam (21).

Eve longiligne, schématisée, avec mamelles orthomorphes.

PENCRAN. — Eglise Notre-Dame.

Figuration presque identique à celle de Lampaul-Guimiliau. Serpent à buste plus nettement féminin. Pomme présentée par la main gauche. Eve avec mamelles discoïdes.

PLOUDIRY. — Eglise Saint-Pierre.

Figuration calquée sur les précédentes. Serpent à buste nettement féminin. Pomme présentée par la main gauche. Eve avec mamelles discoïdes, surélevées.

SAINT-JEAN-TROLIMON. — Chapelle N.-D. de Tronoën.

Calvaire. Bas-relief, face Sud (partie droite).

Serpent à torse très allongé, cylindrique, asexué, coiffant horizontalement le sommet de l'Arbre et se terminant à gauche par un méplat. Visage à peine ébauché, très écrouté. Pomme présentée à Eve par la main droite.

Queue du serpent lovée autour de l'Arbre et se raccordant en T avec le torse.

MAGOAR. — Eglise Saint-Gildas.

Démon mâle, à buste réduit, sous les pieds de la Vierge. Visage masculin avec chevelure courte. Dans la bouche, grande ouverte, Pomme engoulée tenue à deux mains.

Démones théromorphes.

SAINT-YVI. — Eglise Saint-Yvi.

Démons mâle et femelle, très animalisés, vaguement quadrupèdes, imbriqués sous les pieds de saint Michel.

Démon mâle (à droite), ityphallique, mutilé.

Démone (à gauche) avec thorax en carène, laissant pendre deux longues mamelles étrangement pédiculées.

Ensemble original, très « mouvementé ».

Vierges au Croissant.

LOHUEC. — Eglise Saint-Judoce.

Vierge-Mère hanchée avec torsion. Manteau à drapé lourd, avec chaperon. Enfant habillé, conventionnel. Croissant sous les deux pieds de la Vierge.

SAINT-MARTIN-DES-PRES. — Chapelle Saint-David.

Vierge-Mère hanchée, avec torsion forte. Drapé discret. Enfant habillé, à torse déformé par gaucherie. Croissant sous les deux pieds de la Vierge.

DISCUSSION.

L'exploitation critique de ces données du catalogue permet d'abord de répondre avec précision à la question de l'érudit Chanoine Abgrall : « Est-ce Eve ? Est-ce le Serpent qui l'a trompée et qui est écrasé sous le corps de la Vierge ? »

L'existence au Folgoët comme à Plouider, de Démones cornues permet d'affirmer qu'elles représentent non pas Eve mais le Serpent, féminisé, de la Tentation.

Ce que confirment, par ailleurs, divers autres détails : queue de serpent, geste révélateur de la Pomme présentée, griffes et serres, laideur voulue du visage (22).

De plus, pour mieux préciser leur sexe, toutes ces Démones présentent, sans exception, des mamelles discoïdes, quoique d'un volume parfois très exagéré (23).

Et ce détail naturaliste est en contradiction curieuse avec certaine tradition iconographique médiévale qui attribue aux diablesses — et, par contagion, à Eve même — « d'affreuses mamelles pendantes » (Richet. 1929) (24).

Résolument, on le voit, la plastique bretonne, du fait peut-être de son naturalisme souvent impénitent, rejette ce thème byzantin assyrio-grec. Car, sans défaillance, elle reste fidèle à la plastique mammaire, à type gréco-romain (25) qui, par contraste, est, généralement, celle des Sirènes, chtoniennes cependant.

Aux Démones foulées par la Vierge s'ajoute, à Ploubezre et à Plouider, le croissant lunaire (26), d'un symbolisme particulier. Sa filiation, multivalente, est archaïque et complexe.

Vieux alors d'une demi-douzaine de siècles, même en Occident, le concept de l'Immaculée Conception de la Vierge a été vitalisé par le Concile de Bâle (1439), puis, surtout, par la discrimination précise du Concile de Trente (Sess. V. 1545-63).

Et, parallèlement, s'est ébauchée l'attribution à la Vierge Immaculée du thème primitif de l'Apocalypse (12 : 1) : « une Femme revêtue du Soleil » (27), la Lune sous ses pieds, un diadème de douze étoiles sur sa tête » (28).

La Lune, symbole essentiel, a toutefois, pour un ensemble de raisons, été réduite au croissant (29), « Lune mouvante » de la mythique archaïque, attribut, par contagion, d'Artémis (30), (31) et, surtout, d'Isis (32).

Secondairement, ce thème de la Vierge au Croissant a été, parfois, complété par adjonction des « Litanies », spécialement dans les Livres d'Heures (33).

Mais cette figuration initiale, apocalyptique, de l'Immaculée Conception restait en vérité trop abstraite, pré-humaine.

Aussi, en particulier vers le ^{xv} siècle, l'introduction éventuelle dans le thème d'un Serpent ou Dragon (34) a-t-elle rendu le symbolisme plus « parlant », plus objectif.

Car, désormais, ce n'est plus le paganisme idolâtre que foule la Vierge de l'Immaculée Conception mais bien le « Serpent » d'après la Malédiction « rampant sur le ventre (35) pour rappeler le Pêché Originel (36), (37), (38).

Ce thème, plus ou moins modifié — soit par la réduction ou la disparition du croissant, soit par le polymorphisme du serpent (39) (40) — est, comme le montre notre catalogue, assez fréquent dans la plastique bretonne (41).

Mais, s'il inspire, à la base, les figurations des Démones, celles-ci sont en plus, et surtout, une résurgence par

contagion du Serpent féminisé des Tentations à filiation assez confuse.

LE SERPENT DE LA TENTATION.

SON ICONOGRAPHIE.

Le thème de la Tentation est d'origine païenne (D. Leclercq, 1924) comme, d'ailleurs, celui de nombreuses figurations chrétiennes (Weigall, 1934).

Signalons d'abord, à titre documentaire, l'énigmatique cylindre mésopotamien (III^e millénaire/milieu) de la Pseudo-Tentation » (Parrot, 1960; Toscane, 1937).

A peine convoluté, le Serpent s'y érige en pal sur sa queue, à distance de l'Arbre et en arrière de la Femme. Si l'on fait abstraction d'Adam, l'homographie est totale avec certaines Tentations postérieures.

Plus vraisemblables sont les rapports entre les Tentations et la figuration de Médée abreuvant le Serpent pour faciliter à Jason le rapt de la Toison d'Or.

En plus, le mythe d'Héraclès aux Hespérides ne pouvait lui aussi, par contagion, que servir de modèle (Piper, 1847 (42). Comme, d'ailleurs, le Nicolo (fin de l'époque impériale), très schématisé, de Furtwängler (1900) et la peinture, plus suggestive, de Millingen (Reinach, 1891). Moins net, par contre, est le thème ophique indien du Serpent Vasouki et de l'Arbre Calpavrikcham.

Et cette pluralité des thèmes, même hétérogènes (43), explique, peut-être, la faveur qui a fait des Tentations l'une des premières figurations de l'art chrétien vers le début du IV^e.

Avec, d'ailleurs, un schématisme initial rappelant celui des modèles païens.

Telle est, par exemple, la figuration d'un sarcophage de Toulouse (D. Leclercq, 1924) avec une Eve quasi-boschimane recevant la Pomme d'un Serpent à peine con-

voluté. Et, aussi, celle de la Coupe de Podgoritzza, avec le Serpent offrant, cette fois, la Pomme... à Adam!... (de Rossi, 1877).

De même, la matrice mérovingienne (c. vir) de Rous-sent (de Calonne, 1913) est d'un insurpassable primiti-visme.

L'Arbre, dès sa racine, y porte des feuilles cordiformes stylisées et des fruits étagés.

Le Serpent, lové sur l'Arbre, a la tête à hauteur de l'oreille d'Eve et la gueule largement ouverte. Mais, ici, la Pomme, au lieu d'être engoulée, reste paradoxalement suspendue dans le vide et comme crachée vers Eve par le Serpent.

A noter aussi que les noms d'Adam et d'Eve ont été intervertis.

Par contraste, le remarquable diptyque d'Aerobindus (c. vr) figure un Serpent inversé, recourbé en lyre, tête en bas, d'un effet décoratif très sûr.

Conclusion de ce bref catalogue: la différenciation figurative a été très loin de suivre l'ordre chronologique et le primitivisme initial a persisté, ininterrompu, à travers d'innombrables variantes et de continuelles résurgences (44).

Ce qui explique que sculpteurs romans et gothiques, peintres et historieurs, aient, parfois, attribué tardivement aux Tentations un type plus ou moins archaïque, au mépris des prétendus « cycles iconographiques ».

En peinture, c'est en particulier jusqu'à Van der Goës que les artistes sont restés fidèles à ce thème simpliste (45): Eve recevant la Pomme de la bouche même du Serpent (46).

Et cette figuration persistera même tardivement (47), par exemple chez Van Leyden, Rottenhammer, Durër et même Rubens (48).

Mais créature de Dieu, « possédée par Satan », le Serpent de la Genèse (3: 1) engage avec Eve un dialogue (49) suggérant, évidemment, l'idée d'un anthropomorphisme tout au moins partiel (50) (51).

Aussi voit-on apparaître dans l'Art, d'abord discrètement, les étapes d'une transformation dont l'iconographie est importante et polymorphe.

Au début, c'est une tête seule, « in virginis specie », qui se substitue à celle du Serpent (52), par exemple dans le panneau de Della Quercia (c. 1399 ?), le tableau de Masolino (c. 1425), celui de Solario (après 1458), les gravures de J.-B. Forestus (1490) et de G. de Zutphania (1492) (53) (54).

Thème qu'on retrouve, parallèlement, aux deux sous-bassements d'Amiens et d'Auxerre (XIII^e), puis aux stalles de Montréal sur Serein (1522).

Tandis qu'en place à part s'inscrit Van der Goës dont l'étrange monstre composite, parent de la Salamandre de Renwich (Mayence, 1487), figure le Tentateur (c. 1460) (55).

Plus anthropomorphiques encore sont les étapes iconographiques de Van Harlem, Sodoma, Raphaël, Le Titien avec, désormais, en plus des têtes, des bustes encore réduits, à sexe assez incertain (56).

Par contraste avec la Tentation de Michel Ange où figure, cette fois, un corps de femme presque entier, les membres inférieurs, seuls, se terminant en double queue de serpent (57), en opposition avec la tradition de la queue unique, parfois annelée et très massive (Raphaël).

Limitée ici à dessein, cette sélection d'exemples suffit à mettre en valeur, dans ses diverses étapes, parfois régressives, le polymorphisme extrême des figurations successives du Tentateur.

Aux serpents « pseudo-zoologiques », plus ou moins schématisés, se sont, on le voit, substitués des puzzles

anthropomorphiques, limités d'abord à la tête, étendus ensuite au buste et au torse (58).

Avec, dans ces deux cas, aspect asexué ou masculin, — assez schématique et conventionnel — et, aussi, aspect féminin, plus réaliste et figuratif de Serpente (59).

Les motifs inspirant ce dernier thème, sa signification exacte même restent relativement obscurs.

L'anthropomorphie partielle qui masque l'animalité du Serpent a-t-elle pour but de rendre plus vraisemblable son dialogue avec Eve, commencé « *ex abrupto* » (60).

Ou, encore, le Serpent est-il figuré avec un buste de Sirène, au verbe enchanteur, pour dénoncer, par ce symbolisme, la ruse du Tentateur.

Sans exclure, non plus, que le tête à tête d'Eve avec un Serpent-sosie suggère, par cette similitude même, l'identité de leurs natures, facteur de la Chute (61).

Conception qui, en plus, a peut-être pour base une résurgence de cette misogynie monacale que cristallisèrent, spécialement du *x^e* au *xiii^e* siècles, les ascètes du Mont Cassin, profanateurs virulents de l'esthétique mammaire (62) (63).

Féminisé, le Serpent s'identifiait ainsi à la « lyre de Satan » puisque, à cette époque-là, « la Femme et le Diable c'était la même chose » (64).

Une conclusion formelle serait hasardée ici. « Il y a, dit le savant chanoine Leroquais, des choses qu'il faut savoir ignorer ». Tel est le cas.

Quelles que soient ses origines, le thème de la féminisation du Serpent ne pouvait qu'être favorisé — contagion directe ou indirecte — par la présence, dans l'iconographie archaïque, de nombreux prototypes de Divinités zoomorphiques.

A quelles figures de cette tératomythologie correspondent les deux types bretons de Démones-Serpents et, plus rarement, de Démones-Poissons ?

Si les Dieux-Serpents mésopotamiens semblent être au faite de la filiation générale, les Nâghinis hindoues, parèdres des Nâgas, sont, de ces Dieux-Serpents, le prototype féminin, selon le processus ordinaire d'ambivalence (65).

Sans omettre l'importance d'Echidna (66), divinité chtonienne grecque particulièrement typique. Et cette luxuriance même du thème païen ne pouvait, comme souvent, qu'aider à sa christianisation postérieure.

En ce qui concerne maintenant les Dieux-Poissons, citons, après celui de Khorsabad, les Dieux-Poissons babyloniens, Ea et Marduk, à corps de poissons — et, fait à noter, tête cornue d'antilope — et, surtout, Dagon, Dieu phénicien (67).

Avec aussi, sur le plan spirituel, le Génie-Poisson Oannes, né de l'Œuf Primordial et dispensateur des Sciences (68).

Pour les Femmes-Poissons, Océanides d'Hésiode, leur filiation iconographique est de beaucoup plus floue que celle des Serpentes, comme d'ailleurs leur mythologie (69).

Nymphes de la Mer, escortant Amphitrite, les Néréïdes, filles de Nérée, n'ont pas, par essence tout au moins, un bas de corps pisciforme.

Pas plus que les Tritons, mi-hommes, mi-poissons, dont le caractère ichtyore est, lui aussi, nettement secondaire (70).

Quant aux Sirènes, toutes trois filles d'Achélaüs et de Calliope — et si souvent à l'honneur dans l'Art comme dans la Littérature — elles n'étaient exclusivement, pour les Anciens, que des oiseaux à têtes et bustes féminins (71).

Et ce n'est guère avant le *vr*^e (Lawson, 1910) que s'est accrédité leur type pisciforme (72 (73), à une ou deux queues (74), thème qui a connu une popularité considéra-

ble depuis le x^e siècle et, plus encore, aux xii^e et xiii^e (75) (76) (77) (78).

Mais, remarquons-le, la Sirène-Poisson du Folgoët est hétérodoxe vis-à-vis du thème de l'Immaculée Conception car, loin de figurer le Serpent de la Tentation, elle n'est qu'un symbole banal du Démon (79).

CYCLE ARTURIEN.

Morgane et Mélusine-la-Vouivre.

Malgré son extraordinaire diffusion mondiale, le Cycle Arthurien (80), fait à noter, ne transparait pas à travers l'immense iconographie religieuse bretonne.

A moins que la diffusion relative des Démons n'ait quelque rapport avec le thème folklorique de Morgane, « sœur d'Arthur » (81).

Ou encore, à l'extrême rigueur, avec le thème, limité cependant, de Mélusine (82), associé d'ailleurs à celui de « Mary-Morgan » (83). Car, comme dans les Tentations, Mélusine est une Serpente et même, — prototype exceptionnel — une Serpente ailée, c'est-à-dire une Vouivre (84).

D'ailleurs, s'ils n'inspirent pas directement la plastique bretonne, les thèmes de Morgane (85) et de Mélusine n'en complètent pas moins, éloquemment, sur le plan littéraire, l'étrange cycle des Démons de la plastique bretonne.

DEMONES BRETONNES. — VARIANTES PLASTIQUES.

A cet exposé se rattachent deux paragraphes concernant, l'un sainte Anne, l'autre les arbres de Jessé dans leurs rapports avec les figurations de Démons.

SAINT-HERNIN. — Eglise Saint-Hernin.

Sainte Anne (groupe triple, xvii^e, provenant de la chapelle Sainte-Anne), assise, retenant du bras gauche l'Enfant dressé sur ses genoux. A sa droite, Vierge adolescente, debout.

Au-dessous, Démone réduite à un simple buste, orienté frontalement et limité en bas par le socle. Visage féminin. Poitrine aplatie, la mamelle gauche étant masquée par la Pomme tenue dans la main du même côté.

Pied droit de sainte Anne foulant l'épaule de la Démone.

Quelle est, exactement, la signification de ce thème plastique inhabituel? Très probablement, il s'agit, ici, d'une préfiguration de l'Immaculée Conception de la Vierge, le sculpteur ayant ajouté atypiquement au groupe de sainte Anne avec Vierge et Enfant, la Démone du thème marial conventionnel.

Mais, du point de vue rigoriste, c'est en fait l'Immaculée Conception de sainte Anne elle-même qui est figurée. Ce qui supposerait, comme inspirateur, l'existence, peu vraisemblable, d'un quelconque disciple breton de Trithemius (1494) (86).

ARBRES DE JESSÉ BRETONS. — Catalogue abrégé.

Un certain nombre d'Arbres de Jessé bretons comprennent, dans leur thème, des Démons plus ou moins typiques.

GUIMAEAC. — Presbytère.

Démone à droite, aux pieds de Jessé. Tête cornue. Visage caricatural. Corps tératologique, à thorax globuleux. Bras grêles, le droit mutilé, le gauche finissant en pince didactyle.

CLEGUEREC. — Chapelle de la Trinité (Poulmain).

Démone aux pieds de Jessé. Visage fruste, orienté frontalement. Tronc en torsion légère. Mamelles discoïdes.

DUAULT. — Chapelle Saint-Jean-de-Landugen.

Démone à gauche, aux pieds de Jessé. Visage féminin assez expressif. Haut thorax seul apparent, le reste du torse étant masqué par les jambes croisées de Jessé. Poi-

trine plate, asexuée, très retouchée. Mains noueuses. Pomme énorme présentée par la main droite.

LOC-ENVEL. — Eglise Saint-Envel.

Démone à droite, aux pieds de Jessé. Tête cornue foulée par le pied droit de la Vierge. Visage avec rictus. Tronc à torsion pittoresque. Mamelles retouchées. Avant-bras droit mutilé. Pomme disparue. Bras gauche appuyé sur Jessé. Croissant lunaire (87).

LOCQUIREC. — Eglise Saint-Kireck.

Démone à droite, aux pieds de Jessé (88). Tête cornue. Visage fruste. Torse érigé, tératologique, avec thorax et abdomen globuleux. Bras droit grêle. Pomme énorme dans une serre tridactyle. Queue anguiforme, spiralée (89).

PLOERDUT. — Notre-Dame de Crénénan.

A droite, aux pieds de Jessé, Démone étendue à l'arrière-plan. Visage fruste. Torse dénudé avec mamelles encore globuleuses, quoique retouchées.

Main gauche étreignant la branche gauche de l'Arbre. Pomme disparue. Croissant lunaire.

PLOUNEVEZEL. — Chapelle Sainte-Catherine.

Démone à gauche, aux pieds de Jessé. Même facture qu'à Duault. Visage féminin, assez expressif. Mais torse moins masqué, avec mamelles encore discoïdes, quoique retouchées. Pomme présentée par la main droite.

PLOURIN-MORLAIX.

A droite, aux pieds de Jessé, Démone à buste tronqué seul émergeant. Visage féminin expressif. Cheveux flottants. Mamelles très abrasées. Avant-bras avec serres tridactyles terminales, la droite présentant la Pomme.

SAINT-AIGNAN. — Eglise Saint-Aignan.

Aux pieds de Jessé, à gauche, Démone couchée à contre-sens. Front cornu. Visage féminin très expressif. Tor-

se dénudé, magnifiquement galbé, en torsion discrète. Mamelles discoïdes, légèrement abrasées. Accoudement du bras gauche sur les pieds de Jessé. Pomme présentée par la main du même côté.

Bas du corps squameux. Queue de serpent avec extrémité très gracile, enroulée en bracelet curieusement original autour de l'avant-bras droit.

SAINT-THEGONNEC. — Eglise N.-D. et St-Thégonnec.

A droite, aux pieds de Jessé, Démone, visage de profil, regardant en dehors et en haut. Figure féminine. Chevelure luxuriante. Torse dénudé avec mamelles hautes, discoïdes. Pomme présentée, en apparence, vers le Roi inférieur de la rangée droite.

SAINT-TUGDUAL. — Chapelle Saint-Guen (ou Guénaël).

A droite, aux pieds de Jessé, Démone à torse dénudé, cambré. Visage féminin. Mamelles discoïdes, hypertrophiques (la gauche retouchée). Pomme dans la main droite.

SAINT-YVI. — Eglise Saint-Yvi.

A droite, aux pieds de Jessé, Démone à torse cerclé d'une gaine foliée stylisée.

Visage féminin, à cou gracile, orienté vers Jessé. Cheveux courts. Pomme dans la main gauche à peine élevée.

TREDREZ. — Chapelle de Locquémeau.

A droite, aux pieds de Jessé, Démone à tête cornue, foulée par la Vierge. Visage caricatural, type Locquirec. Torse en rétroflexion, faisant saillir les mamelles, encore légèrement procidentes, quoique retouchées. Bras droit (avec Pomme?) disparu. Bras gauche mutilé.

DISCUSSION.

L'introduction de Démones dans le thème des Arbres de Jessé entraîne, on le voit, de notables modifications dans leur figuration.

Jessé, en effet, occupe ici en majeure partie la base de la composition. Par suite, les Démones, situées directement à ses pieds, ne peuvent qu'être réduites à un buste ou torse plus ou moins étriqué.

Et ceux-ci même, mal assortis à leur entourage et arbitrairement tronqués, ont tendance à devenir schématiques au détriment de leur réalisme féminin.

Aussi, dans l'ensemble, la plastique de ces Démones se montre-t-elle, ici, moins expressive et, surtout, plus conventionnelle que dans ses associations à la Vierge de l'Immaculée Conception.

Détail important: la fréquence relative des Démones cornues, attribut confirmant une fois de plus, sans équivoque, leur caractère chthonien.

En plus, la Pomme, tenue par leurs mains, est non pas reçue, mais, au contraire, offerte. Afin, évidemment, de rappeler le geste du Tentateur dont les Démones ne sont, en réalité, qu'une figuration féminine autonome (90).

Et d'autant que la Pomme est parfois, détail original, tenue dans une serre griffue, révélatrice.

A ces ensembles plastiques, parfois un peu ternes, s'oppose une brillante exception.

Le sculpteur de Saint-Aignan, en effet, a résolu, avec un talent insurpassé en Bretagne, le problème difficile d'équilibrer la composition, de l'animer, d'user habilement des rythmes.

A Jessé, hiératique, drapé dans sa pesante tunique, et somnolant, perdu dans un songe prophétique, s'oppose, en effet, le torse dénudé de la Démone, émergeant du

socle avec une harmonieuse gracilité, comme au sortir des flots.

Magnifiquement galbée, cette Reine folklorique des Morganes, en plus de l'appât de la Pomme, n'incarne-t-elle pas aussi l'appel de la Mer, « dévoreuse » de tant de marins bretons?

D'autant que les deux anges survolant la Vierge portent un phylactère, inhabituel en l'occurrence avec le vocable, révélateur peut-être, d'« Ave Maris Stella ».

L'existence d'une telle ambivalence, très « couleur locale », n'est donc pas, ici, à rejeter d'emblée.

Prétexte exceptionnel, habilement exploité, à des figurations de nu féminin naturaliste, les Démones bretonnes, par leur polymorphisme, si original, font honneur à l'imagination des artistes du terroir, hantés parfois par les visions de ténébreuses « Fairies ».

(1) Le symbole ubiquitaire du Démon relève de la présentation d'un archétype psychoïde sur l'écran du conscient.

Sous sa forme invisible, inaccessible à la perception, l'archétype est une représentation — ou personnification — de certains éléments préconscients de la psyché objective, éléments se rattachant à la symbolique du fonds humain commun et inhérents à l'inconscient collectif (Jung C. G. 1919-59).

Pour être « visualisé », l'archétype doit être « touché », en particulier par un « élément spirituel et religieux de la psyché », agissant soit comme pulsion, soit comme forme indispensable de la forme instinctive.

Ce qui, précisément, est le cas de l'iconographie bretonne, religieuse par essence.

Ayant ainsi pris forme, l'archétype, désormais « représenté » et psychique, apparaît dans le domaine du conscient.

L'art populaire breton est, dans ses figurations, inspiré par toute une série d'archétypes.

Les saints bretons « lieurs », par exemple, personnifient l'archétype classique: Héros contre Dragon.

La légende de sainte Marguerite d'Antioche procède d'une double inspiration archétypique.

Dévorée comme Jonas, mais par un Dragon, la sainte symbolise d'abord la Mort du Moi, le Conscient sombrant dans l'Inconscient.

Secondairement, sainte Marguerite s'élève du ventre du Dragon — sorte de creuset de Poliphile — et, notons-le, non comme Jonas, mais bien par « effraction » à travers la paroi, exactement comme dans les mythes du « Dragon-Baleine » de Frobenius (1904) et du Poisson d'Ilmarinen.

Et c'est alors, le triomphe d'une « Renaissance », d'une « Résurrection », grâce au signe de croix miraculeux qui fait « crever » le Dragon.

Remarque d'extrême intérêt: le symbole évocateur de cette « issue » du ventre du Dragon par la sainte — le détail de l'effraction aidant — a été déchiffré en remontant vers son archétype originel et adapté aux parturientes.

D'où l'instauration du culte, très spécialisé et bien connu, voué à sainte Marguerite.

Ces exemples pourraient être étendus à toute une série de figurations. Mentionnons seulement encore le symbole des saints céphalophores et celui du poisson régénéré de Saint Corentin.

C'est, d'ailleurs, en rapport autant que possible avec la psychologie des profondeurs, que nous avons, à dessein, élargi le cadre de cette étude.

Aussi, si, à première vue, certaines notes semblent liées moins directement à notre sujet, c'est seulement, en réalité, du fait qu'est plus difficile le déchiffrement de leur contenu. Car ce déchiffrement est alors compliqué par tout un enchevêtrement d'instincts, d'archétypes, de symboles et mythologèmes.

La psyché humaine peut être comparée à une toile d'araignée gigantesque dont tant de mailles sont, soit inexplorables, soit, actuellement encore, inexplorées.

Aussi, à notre avis, les archétypes interviennent-ils peut-être, plus ou moins directement, dans les manifestations de « l'art instinctif inné » (Dracoulides. 1952) et, même, éventuellement, dans celles de l'inconscient par vocation (Dwelshauvers. 1908).

Inspirée par un sentiment chrétien uniciste, l'iconographie bretonne offre, de ce fait, un sujet d'étude homogène, exceptionnel, quoique méconnu.

En permettant, mieux que tout autre — et parce que relativement dépouillée — la décriptation des thèmes archétypiques sous-jacents à un ensemble considérable de figurations hagiographiques.

Vue sous l'angle de la psychologie des profondeurs, l'iconographie bretonne présente donc un intérêt primordial en ce

qui touche la psychogenèse de l'Art, soit en général, soit dans ses contingences diverses, complexes et symboles « étant l'occasion et la matière du processus de la création artistique » (Jacobi. J. . 1961).

(2) En ce qui concerne ici les symboles, Alleau R. (1958) les différencie des synthèmes.

Insistons d'ailleurs sur le fait qu'aux thèmes symboliques, schématisés, de l'art protochrétien ont succédé des figurations iconographiques à complexité croissante.

(3) Les rapports entre dimension mythique et sacramentalisme chrétien ont été, en particulier, étudiés magistralement par le R.P. Beirnaert (S.J.). (1949-50).

A regret, nous ne pouvons en donner ici que de brefs extraits.

Si le chrétien ne doit pas croire « à des mythes et des archétypes immanents, mais à l'intervention de la Puissance divine dans l'Histoire, ce sens nouveau ne doit faire méconnaître la permanence du sens ancien...

« En reprenant les grandes figures et les symbolisations de l'homme religieux naturel, le symbolisme a repris aussi leurs virtualités et leurs puissances sur la psyché profonde. »

« La dimension mythique et archétypique, pour être désormais subordonnée à une autre, n'en reste pas moins réelle. »

« Le chrétien... n'a pas, pour autant, renoncé à tout ce que signifient et effectuent les mythes et les symbolisations pour l'homme psychique. »

(4) Ces figurations multiples de la défaite du Démon ont peut-être, au fond, le même but endothérique que les peintures pariétales d'animaux fléchés.

Tout en traduisant en plus, pour une part tout au moins, cette « nostalgie du paradis » (Eliade. M. . 1949) dont l'iconographie bretonne présente divers exemples.

(5) Etant donné son polymorphisme individualiste la plastique bretonne s'accommode mal de la documentation indigente qui, à l'ordinaire, la dessert.

(6) A côté de tous les Démons femelles de la démonographie — et dont les succubes sont le prototype — l'hagiographie même en fait épisodiquement mention.

Citons, par exemple, la Démone Uerzella qui, étrange parenté, aurait été la propre sœur de saint Sisinius.

(7) A l'immense iconographie ubiquitaire du Démon est associée, plus ou moins, en ce qui concerne ses aspects anthropomorphiques, celle, très importante, des Divinités et Génies zoolâtriques.

Sur son mécanisme, lié à la genèse des mythes (cf. Eliade . 1944-1954).

(8) Le dépècement — avec, secondairement, puzzle théromorphique entre Homme et Bestiaire — est un processus démoniaque par essence, et dont l'art moderne a, sur divers plans, repris la tradition. La tératographie gothique (Baltrusaitis . 1955), celle de la Réforme, avec ses monstres composites (Wenceslas d'Olmütz . 1496) sont des exemples typiques d'intercision suivie de synthèse.

(9) Pour abrégé les descriptions du catalogue, nous nommerons éventuellement « ichtyoures » les monstres à queue de poisson et « ophioures » ceux à queue de serpent.

(10) A l'exception de Bohars, Brennilis, Landudal, Plouzévéedé et Saint-Ségal (Abgrall. 1913).

Malgré la similitude apparente des dominantes du thème. précisées seules ici, une foule de détails mineurs crée, dans la réalité, une extrême diversité des figurations.

(11) La présence de ces nœuds conventionnels, multiples parfois, est une résurgence du complexe archétypal — multivalent — du « liage », avec ses nœuds magiques (Dumézil. 1940).

En rapport ici, avec les Puissances chtoniennes de Maladie et de Mort.

A l'imitation des dieux « lieurs » védiques, Indra, Nirrh, Yama et, surtout, Varuna, les saints bretons, eux, se servaient de leur étole pour « lier » les Dragons. La décryptation est totale.

(12) A Lohuec, église voisine, le thème de la Vierge-Mère au Croissant (XVII^e) est, par contre, figuré seul, excellemment d'ailleurs.

(13) Ensemble original, bien campé, très semblable à celui, voisin, de saint Mathurin foulant le tyran Maximin.

(14) Des lésions pathologiques diverses sont exploitées par la plastique bretonne à des fins variées.

(15) En diminuant l'apparence du caractère féminin, cette retouche en confirme la réalité.

(16) Cette figuration se détache nettement des autres par l'originalité de son ordonnance et l'équilibre agréable de ses masses.

(17) La masculinisation des visages de Démons mamelues n'est ici, semble-t-il, que caricaturale.

Cependant, une telle ambivalence, accentuée même par la présence d'une barbe, est figurée parfois dans l'iconographie.

Exemples: la vignette XVII du Livre des Morts, diverses statues de Vénus et, surtout, les images pantomorphiques, mamelues, du Baphomet (Egl. St. Merri, entre autres).

Archétype masculin, la barbe supprime, on le sait, la datation de l'âge.

(18) Comme au Folgoët (voir ci-dessus).

Au Moyen-Age, la curiosité populaire fut vivement excitée par l'atterrissage de prétendues Femmes-Poissons, chantées par Horace, décrites par Pline et figurées de Physiologus en Bestiaires.

Certains de ces « monstres » étaient, en réalité, des Siréniens, en particulier des lamantins femelles, à mamelles pectorales procidentes.

La « Démonne » ichtyours du Folgoët semble bien appartenir à ce type dont le « Diable de Mer » femelle, cornu, avec mamelles pendantes, de Gessner (1555), redécrit par Paré, n'était sans doute qu'une figuration déformée.

« Torse et bras humains, nageoires courtes, queue massive à fourche exagérée » sont en effet, ici, autant d'outrances descriptives déformant l'objectivité, selon la coutume de l'époque.

Quant à la Démonne de Plougastel-Daoulas, si son abdomen sous-ombilical a le type de Sirène-Poisson, sa queue, quoique massive, n'est pas bifurquée. Elle fait donc type de transition entre la Démonne du Folgoët et les Démones ophiours.

Autre origine très vraisemblable du thème de la Sirène: l'imitation réaliste de fœtus tératologiques, les « sirénoïdes », à membres inférieurs plus ou moins déformés et coalescents, très « queue de poisson ».

Les feuilles volantes du xvr nous offrent divers exemples de ces monstres. Et, confirmant cette hypothèse, mentionnons l'existence des « cidipes » typiques.

(19) (20) Cette figuration arquée — dos en haut — du corps de la Démonne suggère ici, évidemment à dessein — et plus nettement encore qu'à Plouray — l'idée de croissant lunaire, figuré d'ailleurs à Saint-Tudec tout proche.

La facture est, dans son ensemble, très étudiée et tient excellentement compte de la vraisemblance anatomique.

(21) Type d'amphisbène.

(22) La plastique bretonne accumule ici des détails plus ou moins symboliques dont un seul suffirait à déceler les Démones.

Par contraste, certains historieurs se sont complu à peindre de charmantes Démones que, seul, trahit un signe mineur.

Au rétable de Champmol (J. de Baerze), c'est une Démonne à visage angélique, mais discrètement cornue, que le Démon pousse vers saint Antoine.

Dans les Heures de M. d'Orléans (B.N. ms. lat. 1156 B. XV°), saint Antoine exorcise une délicate Démonne en robe rose que démasquent, seules, de longues pattes noires griffues.

(23) En accord avec le Cantique de Salomon (8: 10): « Mes seins sont comme des tours. »

(24) La plastique médiévale a simplifié parfois le problème de la figuration mammaire en représentant Eve... sans mamel-

les, face à un Serpent très « Zoo » (Abbatiale de Cluny, chapit. XI°).

Diverses figurations médiévales de poitrines orthomorphes montrent, d'ailleurs, quelque tendance à leur surbaissement, par contagion sans doute.

Exemple probant: l'Eve fameuse de Gislebertus (Autun, XI°).

Tel n'est pas le cas des Démons bretonnes à mamelles discoïdes plutôt surélevées.

Quoique dérivant d'un archétype commun, ces Démons, par leur réalisme, échappent donc à ce primitivisme théromorphique qui, trop souvent, caractérise la figuration caricaturale des Démons.

(25) Antinomie cruelle : à Saint-Denis, le lugubre transi d'Anne de Bretagne, œuvre de Jean Juste (1531), la représente avec un buste flétri, au mépris de la tradition plastique bretonne que, par contraste, réalise le transi de sa fille Claude.

(26) Attribut souvent omis, afin d'alléger le thème et de supprimer un détail d'exécution assez délicate quant à l'équilibre et à l'harmonie de la composition, déjà complexe.

D'assez nombreuses Vierges-Mères bretonnes ont été, comme à Lohuec, figurées avec croissant lunaire seul.

Leur nombre est, en apparence, actuellement réduit, du fait que, çà et là, les pointes fragiles du croissant ont été abrasées parce qu'endommagées. Exemple typique : N.-D. de Tréminou (Plomeur).

(27) « Le Soleil de Justice » (Mal. 4 : 2) du Jour de l'Eternel.

(28) Le thème primitif de la Femme de l'Apocalypse est resté lui-même assez flou, certaines de ses variantes préfigurant d'ailleurs celles, postérieures, de la Vierge au Croissant.

Dans les Apocalypses de Cambrai et de Trêves (IX°), si la Femme, debout en orante, porte couronne d'étoiles, dans l'Apocalypse de Bamberg, son nimbe est une roue solaire flammée, irradiant douze étoiles.

Variante des Commentaires de Beatus (Madrid IX°) : c'est devant elle, cette fois, que la Femme, debout et couronnée d'étoiles, tient une roue flammée géante. Mais le Croissant manque et ne sera que mal esquissé sous les pieds de la Vierge-Mère de Saint-Savin (XIII°) où, cette fois, font défaut les étoiles.

A cette dernière figuration, fruste et étriquée, s'oppose celle, bien composée, du « Liber Floridus » (B.N. ms. lat. 8865. c. 1260).

Entourée de flammes et nimbée d'étoiles, la Femme, une Vierge-Mère, repose sur la convexité du croissant (« versé », tel un arc-en-ciel), à la manière du Christ assis sur un arc-en-ciel (Tronoën, XV°).

A partir surtout du ^{xv}^e siècle, le thème de la Vierge au Croissant participe à la ferveur mariale, toujours en progression.

Citons seulement les noms de Dürer et de Bourdichon (triptyque de Moulins, 1498).

Sans omettre la remarquable gravure sur métal du Maître de L'An 1451.

La figuration du croissant reste toutefois sujette à variantes. Trop souvent massif et assez mal proportionné, il devient, par contraste, agréablement gracile avec le Maître Es (^{xv}^e).

Comme prototype du thème se distingue, entre toutes les figurations, la miniature des Heures de R. d'Anjou (B.N. ms. lat. 1156. A. ^{xv}^e) avec la Vierge incluse à mi-corps dans le croissant. Composition d'une rare suavité, malgré la complexité savante des rythmes.

Par contre, si, dans les Heures de F. d'Aragon (B.N. ms. lat. 10532. ^{xvr}^e), une Vierge-Mère couronnée, allaitant, surmonte à mi-corps le croissant, à l'ensemble, correct mais froid, manque la grâce de l'œuvre précédente.

Le thème de la Vierge Immaculée au Croissant connut une considérable extension grâce aux Ordres monastiques et, spécialement, aux Carmes dont le triptyque de Bergame devint un prototype vexillaire.

Sans que soit omise, d'ailleurs, l'active propagande faite par les humbles images populaires du ^{xv}^e.

(29) Emblème de Byzance et de l'Islam, le Croissant — et son homologue la Corne de Bovidé — ont été, par ailleurs, l'attribut principal ou accessoire, actif-masculin, d'une série de Divinités, liées plus ou moins aux hiérophanies chthonico-lunaires.

Citons, entre autres: Apis, Astarté, Isis, Kali, Meh-Ourt, Nout, Sin (Dhorme. 1949), Séléné, Thot-Ibis (Weigall. 1934).

La figuration endothérique du Baphomet est coiffée du croissant isiaque (Amblain. 1939).

(30) Koré paradoxale, prodigieusement mamelue, Artémis couronnée, grande « Diane des Ephésiens... que vénérât l'Asie et le monde entier » (Act : 28 928) symbolisait la Nature déifiée.

A la fois Lumière et Vie Universelle, Fécondité de l'Esprit et de la Chair, Artémis incarnait le paganisme idolâtre. (Et. Carmélit. 1948).

Et, par le Croissant, « Lune nouvelle » (Hentze), homologué, dès le néolithique, avec les cornes de Bovidé (Menghin), puis avec la tiare à cornes (Dhorme. 1949), Artémis s'apparentait aux Déeses-Mères.

Et, en plus, aux personnifications de la Terre-Mère, avec leurs contre-parties de Grandes-Mères composites (James, 1959) dont les éléments opposées, mâle et femelle, restaient encore confondus (Neumann. E. 1956).

Le thème de la Vierge au Croissant était donc subtilement antithétique, en confisquant le croissant d'Artémis, déification de la Force cosmique, au profit d'un Principe Transcendant chrétien, une hiérophanie mariale en l'occurrence.

A ce propos, il convient d'insister sur le fait qu'après saint Irénée (II^e), Archélaüs (III^e) et, surtout, saint Cyrille (III^e), le titre de « Mère de Dieu » fut, pour la Vierge, consacré par les théologiens d'Alexandrie.

Et confirmé, contre les Nestoriens, par les Conciles d'Ephèse (431) et de Constantinople (533).

La subtilité même du concept d'un Principe Transcendant chrétien a fait longtemps obstacle à sa figuration, réalisée tardivement dans quelques planisphères cosmogoniques.

La Vierge, en effet, en occupe le centre de figure, à la place du Soleil. (*Speculum Virgin. Leipzig. B. V. 665. XIV^e*).

(31) Des nombreuses statues de Diane d'Ephèse les plus curieuses sont celles portant une véritable ceinture de mamelles autour de la taille (une vingtaine souvent).

Une « Nature » allégorique plurimammée, à la manière d'Isis, est figurée à côté de la « Philosophie » dans les Loges du Vatican et y réalise « l'image mystique » de saint Jérôme.

Plus tard, le thème s'est modifié par réduction du nombre des mamelles, la « Nature » du tombeau de J.-J. Rousseau n'étant plus que sextimammée (Witkowski, 1903).

A noter la figuration particulièrement esthétique des « Natures » quintimammées (comme sur la face correspondante d'un dé).

(32) Alors que son culte se dégradait dans l'Egypte gréco-romaine, la « Folie d'Isis » envahit l'Occident. Et jusqu'à Londres même, à travers la Gaule, sensible aux cultes orientaux.

Fêté pour la dernière fois à Rome vers 394 — après six persécutions — le culte d'Isis, dernière puissance païenne issue du syncrétisme ptolémaïque, se maintint, face au christianisme, jusqu'au V^e siècle (Weigall. 1934), du fait de sa tendance hellénistique monothéiste (Ringgren et Ström. 1960).

La durée de cette survivance explique l'importance des figurations d'Isis, Puissance Panthée, initialement hypostase de la Mère Minoënnne et, finalement, « Grande-Mère » de l'Asie occidentale.

Et, par la même, le nombre des confusions, contagions, glissements qui ont modifié ses attributs et leurs dérivés.

Liée entre autres à Astarté, à l'Ashtoret (Ashevat) biblique — Déesse de la Fécondité, « Reine des cieux » (Jérém. 7:18) — et à Hécate, Isis, comme Artémis, avait confisqué le croissant de Séléné.

Et ses figurations — comme d'ailleurs les vocables qui lui

furent propres — ont servi de prototypes à des filiations chrétiennes diverses.

L'ubiquité d'Isis, « Déesse aux dix mille noms », faisait dire à Juvénal (xiii. 28) que, par elle « comme on sait, les peintres sont nourris ».

(33) Amiens (stalles): le thème de la Vierge au Croissant, seule et en pied, y est reproduit minutieusement avec les symboles de la Prédestination et les attributs des Litanies.

(34) Depuis ses origines archaïques, le symbolisme archétypique, ubiquitaire, du Dragon et du Serpent a revêtu d'innombrables aspects.

Retenons seulement, en schéma, que, par son dualisme de Fécondité tellurique et de Régénération cyclique, symbole passif-féminin, le Serpent a présidé à l'iconographie des Divinités chtonico-lunaires de la Fertilité.

De son côté, le Dragon s'est instauré gardien mythique de l'Immortalité (Pomme d'Or; Toison d'Or; Jouvence) qu'il a, d'ailleurs, ravie à l'Homme (Frazer).

Car tel est le thème, à contenu archétypique, des dragons Ladon, gardien du Jardin des Hespérides, et Fafner, défenseur du trésor des Niebelungen.

Sur le plan psychique, le Dragon symbolise « l'état d'inconscience primitive » (Jung. 1954), par contraste avec ses multiples significations iconographiques.

Quant à la Pomme, elle est liée au Serpent en tant qu'épiphanie tellurique (Diel. 1952).

Endothériquement, le mot hébreu « serpent » : nahash (N.H.S.) signifie « force formatrice » intellectuelle et évolutive, donc « doute instinctif » (Amblain. 1939).

Par contraste avec le symbole d'éternité, cher aux alchimistes, du Serpent Ouroboros, engoulant et dévorant en cercle sa propre queue.

(35) Dans ce deuxième thème, le Serpent d'après la Malédiction, « rampant sur le ventre », aura la tête écrasée sous les pieds de la Vierge (Gen. 3:14-15).

Nous n'insisterons pas sur l'iconographie de cette figuration classique. Ajoutons seulement que l'hétérogénéité de la substitution Croissant-Serpent n'est qu'apparente. Lune et Serpent sont en effet consubstantiels, le Serpent étant une épiphanie lunaire (Eliade. 1949). Aussi Artémis d'Arcadie, comme Hécate et Perséphone, tenait-elle un serpent à la main.

Le thème du Serpent de la Malédiction est parfois curieusement enfreint. A Montefalco (Ombrie), la Vierge du Secours — c'est-à-dire de l'Immaculée Conception — brandit une massue énorme contre un Démon ailé, à côté duquel se dresse sur sa queue un gracieux serpent spiralé, échappé de quelque caduquée (peinture anonyme. xiv^e).

La figuration de la Vierge foulant la tête du Serpent doit être rapprochée de celle du Christ foulant de même « le lionceau et le dragon » (Ps. 91:13) comme dans la peinture de Karmouz.

Ce thème n'est d'ailleurs que le décalque des figurations d'Horus piétinant deux sauriens (D. Leclercq. 1924).

Détail personnel : Horus pose exactement les pieds sur les deux têtes, retournées, des sauriens.

(36) Élément essentiel de la Chute, le Serpent n'est associé que par exception à la Crucifixion Rédemptrice. Malgré qu'y figurent parfois, à titre de symboles, Adam, son crâne ou son squelette.

Carence à souligner, étant donné l'assimilation du Christ en Croix avec le Serpent d'airain « pendu au bois » (Ep. Barnab : 12).

Exception : le bas-relief colossal d'Externstein (Detmold) avec Adam et Eve enserrés, tels Laocoon, dans les spires du Serpent, contre le pied de la Croix.

Repris par un « canard » de Chartres (1830), ce thème a été exploité et modifié par M. Jacob (Quimper. Musée des B.A.). Lové autour de la Croix, le Serpent approche sa tête de la joue droite du Christ. (A titre de recoupement, revoir le « Chemin de Croix infernal » de M. Jacob (1936) ainsi que ses poèmes des « Visions Infernales ».)

Crucifiés eux-mêmes, par contre, sont les serpents du Livre d'Abraham le Juif, celui du Tarot des Bohémiens et, surtout, celui, lové sinistrorsum, sur une croix en Tau, d'Eteilla.

Ces figurations hermétiques — et en particulier la dernière — répondent, semble-t-il, à une « substitution au Christ, comme Verbe et Médiateur » du Serpent incarnant le magnétisme cosmique (Grand Arcane).

(37) La figuration féminine du Serpent déborde dans certains thèmes dérivant des Tentations.

Par exemple dans le « Triomphe du Mal », opposé au « Triomphe de la Vierge » (G. Tory).

Enroulé autour de l'Arbre, le Serpent, à buste féminin, déploie l'étendard de la Mort, dressé sur son char que précèdent — mains liées — Adam et Eve (Heures de la Vierge. B.N. Rés. B. 21303. 1542).

Même inspiration péjorative dans une gravure des « Vices et des Vertus » (Nüremberg. c. 1490) (Schreiber. 1927).

Au faite trône, couronnée et sceptrifère, une Démone à laquelle deux grandes ailes de papillon, horizontalement éployées, forment, sous le cou, une sorte de fraise démoniaque.

Et cette Démone, « Superbia », est assise au pied même de l'Arbre de la Tentation où se dissimule le Serpent entouré d'Adam et d'Eve.

(38) Sinistre épilogue du « Mors de la Pomme », la collusion du Serpent et de la Mort — rançon du Pêché originel — est figurée par le tableau 16 de la Danse Macabre de Klingenthal, première en date (Bâle. 1312).

Dans ce prototype funèbre d'un thème à tous égards germanique, la Mort tient entre ses dents un serpent déroulé et dardé. Et ce fîfre démoniaque foudroie, à l'égal d'une morsure, un chanoine, entraîné dans le branle fatal.

Le Serpent est associé plus encore à la Mort dans la Danse macabre de saint Jean (Bâle, c. 1444 ; pas avant 1440) : tableaux 7, 8, 9, 25 et 31.

Tableau 7, par exemple, le Serpent s'enroule en collier autour du cou décharné de la Mort, à mamelles pendantes.

De toutes les Danses étudiées par nous, aucune ne fait, de loin, preuve d'autant d'humour noir que cette dernière.

Détail piquant : le fameux « biniou breton » (?) de Kermaria (c. 1460) s'y retrouve déjà, « Sackpfeifen » typique, entre les mains de la Mort !

(39) Si la Vierge foule le plus souvent le Serpent, c'est parfois l'Enfant qui se substitue à Elle.

L'une des figurations les plus typiques est la toile du Caravaggio (Villa Borghèse).

Toile que Wey a interprétée avec une incroyable et tendancieuse inexactitude.

(40) L'examen critique de très nombreuses figurations modernes de l'Immaculée Conception nous a permis d'en sélectionner quelques-unes à titre de comparaisons, générales ou particulières, avec les figurations archaïques.

Ainsi peut être mesuré le chemin parcouru entre les diverses conceptions artistiques.

BIGIOLI.

Vierge debout, entourée d'Anges planant au-dessus du sol où s'érige, lové et menaçant, un Serpent prêt à mordre.

FELSBURG. V.

Vierge debout, mains jointes, foulant, détail macabre, un Serpent à tête de mort engoulant la Pomme.

IMMACULEE CONCEPTION. — Place d'Espagne, Rome.

Vierge debout, bras écartés, foulant aux pieds le Croissant et un Serpent particulièrement naturaliste.

ITTENBACH.

Vierge debout, mains croisées sur la poitrine, foulant un Dragon à ailes de chauve-souris.

LAFON E.

Vierge-Mère assise, avec l'Enfant. Tous deux tiennent, de

leurs mains droites, la hampe d'une lance transperçant la gueule d'un Serpent géant, convoluté.

MALOU (Mgr), Archevêque de Bruges.

Vierge debout, mains jointes, foulant à la fois le Croissant et un Serpent avec Pomme engoulée.

MEDAILLE MIRACULEUSE.

Vierge debout, bras écartés, sans Croissant ni Serpent.

VILLIERS (de) R. — Immaculée Conception.

Vierge debout, mains jointes. Aspect juvénile (type moderne autorisé).

ANONYME.

En une place à part s'inscrit enfin une gravure représentant Adam et Eve agenouillés, vénérant à l'avance l'Immaculée Conception en attitudes d'orants.

Au-dessus d'eux plane la Vierge-Mère avec l'Enfant.

Entre Adam et Eve est lové un Serpent dont une lance, brandie par l'Enfant, perfore la gueule.

La Pomme, figurée à part, occupe le premier plan.

(41) Une variante assez fréquente est l'adjonction d'une Boule du Monde — avec ou sans croisette — au thème de l'Immaculée Conception.

Le segment antérieur du Serpent, à langue parfois dardée, se love alors autour de cette Boule.

Le polymorphisme intéressant d'une telle variante sera étudié, avec d'autres, dans un prochain travail critique en préparation.

Par contraste, enfin, c'est sur la tête d'un Ange que s'appuiera, au cloître Saint-Thégonnec, le pied gauche d'une Vierge-Mère (église Notre-Dame).

Le même détail se retrouve à Lampaul.

(42) Thème parallèle: l'Hespéride Hermesa détachant la Pomme de l'Arbre sur lequel se love le Serpent (vase peint de Millin).

(43) L'ambivalence du Serpent — conséquence de la « coincidentia oppositorum » — est, à elle seule, un thème extrêmement discuté et, par suite, touffu.

A Varuna et au Roi des Reptiles, Archonte manichéen du Monde des Ténèbres, s'oppose, après Philon, saint Ambroise parlant de « mon Serpent, mon bon Serpent » (Sermo. 6:15).

A l'apotropée épiphanique du Serpent d'Airain s'ajoute celle du Serpent d'Epidaure et, enfin, celle des Serpents guérisseurs d'Esculape (Vernes, 1918).

(44) Le Serpent conservera longtemps inchangé un aspect schématique — dominante tenace — à travers les variantes

du thème de la Tentation, variantes relatives surtout à ses rapports avec l'Arbre.

En voici un catalogue abrégé.

Premier thème.

Dans la Bible carolingienne d'Alcuin (ix^e), c'est à distance de l'Arbre que le Serpent, à langue bífide, se dresse en spirale verticale pour offrir la Pomme à une Eve aux mamelles pendantes.

De même, dans le Ms. Parisinum groec 510 (Saint Grégoire de Nazianze, ix^e) — et visible encore malgré les abrasions — le Serpent massif, à peine convoluté, se dresse verticalement sur sa queue, presque en pal, jusqu'à l'oreille d'Eve.

Même figuration à Saint-Savin (fresque, xii^e), où le Serpent, annelé, s'érige, à peine torsadé, l'Arbre étant omis.

Autre exemple de Serpent schématique, à peine convoluté: celui de la Bible du Panthéon (Vatican, Vat. Lat. 12958, xii^e) avec Eve à mamelles pendantes dès la Tentation.

Et ce thème indigent sera, beaucoup plus tard, repris par certains des premiers livres xylographiés. Eve, en effet, y est seule, face au Serpent qui, à peine flexueux, se dresse pour lui présenter la Pomme, en l'absence non seulement de l'Arbre, mais d'Adam lui-même.

Ce thème du Serpent dressé « en pal » sur sa queue a été, notons-le, repris dans les abrasaxes gnostiques, avec, d'ailleurs, celui du Serpent lové autour d'un support type caducée.

Deuxième thème.

Ici le Serpent, conventionnel encore, s'accole à l'Arbre en une sorte d'S lâche. Telle est la figuration, naïvement caricaturale, du Pentatheuque d'Alfric (Ms. Cotton, B. IV, x^e) avec son surprenant Pommier... sans pommes.

C'est aussi le thème de la Bible de Bamberg (ix^e). On le retrouve au chapiteau de Saint-Benoît-sur-Loire où le Tentateur, à tête mafflue et corps à peine convoluté, va cueillir la Pomme qu'attend une Eve ventrue et attentive.

Un chapiteau de l'abbaye de Sainte-Geneviève (Paris) représentait de même une étrange Tentation avec un Serpent lové en E, autour d'un Arbre à fruits mûrifformes.

Eve, à mamelles pendantes, y avait pour cache-sexe un disque énigmatique.

Ajoutons qu'ordinairement le Serpent des Tentations s'enroule sur l'Arbre tête en haut, rarement tête en bas (L. Cranch).

Mais l'examen d'un nombre important de Tentations révèle que de nombreux artistes ont méconnu la signification endothérique attachée — comme pour la swastika — au sens de l'enroulement du Serpent (dextro. ou sinistrorsum), compté de bas en haut. (Loi de Nuremberg).

Troisième thème.

Le Serpent, reprenant désormais un aspect et une attitude plus naturalistes, s'enroule autour de l'Arbre, tronc seul — ou tronc et branches — étant inclus dans ses spires. Et ce dernier thème, plus rationnel, s'imposera finalement presque seul.

Notons d'ailleurs qu'il est, en réalité, réversible puisque figuré déjà sur certains fonds de coupes chrétiens, où la composition de la scène est complète. Car Adam et Eve — cette dernière à mamelles hautes et orthoformes — tendent tous deux la main vers une Pomme (dont le nombre total avoisine généralement cinq).

Quant au Serpent, squameux, il est lové dextrorsum (cf. Garucci, 1858).

Il s'agit là d'un prototype dont, alors, « on s'écartait à peine » (D. Leclercq, 1924) et qu'on retrouve par exemple à Saint-Pierre-de-Cluny.

Comme exemple typique de cette figuration, citons le « Péché originel » particulièrement « mouvementé » et bien composé de Palerme (Chap. Palatine. Mosaïque, XIII^e).

Lové dextrorsum sur l'Arbre, le Serpent a une attitude naturaliste fort bien traduite.

Variantes.

Nombreux, par ailleurs, sont les thèmes atypiques. Par exemple, le Serpent formant, par intrication avec l'Arbre, une sorte de nœud gordien.

Tel est le cas du Psautier de la reine Mary (XIV^e), par ailleurs étrangement caricatural.

En effet, un Démon y pousse Eve par l'épaule, en geste d'encouragement. Un second Démon, volant, en fait de même vis-à-vis d'Adam. Et ce dernier ne peut reculer, bloqué par l'arrière-train d'un troisième diable, à quatre pattes derrière son dos...

Curieuse aussi est la figuration d'une Biblia cum figuris (XIII^e), avec un Serpent bicéphale faisant ainsi face, non seulement à Eve, mais à Adam.

Cette mutation semble seulement figurative, sans rapport avec le « double Serpent » quadricorne, de Dorneus.

Episode enfin d'après la Chute: à Palerme (chap. Palatine, XIII^e): l'Eternel, au bras vengeur, reproche leur désobéissance à Adam et Eve.

A peine flexueux, le Serpent, allongé devant les pieds du couple, soulève la tête vers une Eve à mamelles étalées et pendantes.

(45) La thématique des artistes est, trop souvent, personnelle et fantaisiste.

Citons, par exemple, l'étrange Serpent à aigrette et dard de H. Schauffelein (1543).

Ou encore, à Reims (cathédrale), une figuration d'Eve dorlotant avec innocence, dans son giron, un charmant petit Dragon engoulant la Pomme.

Thème dépassé encore par la « Chute » anamorphotique de J.-H. Glaser (1638) avec le Serpent dissimulé... dans les vagues d'un lac.

Aussi, par principe et de préférence, nous référons-nous, en plus des documents plastiques, soit à l'iconographie cléricale des manuscrits, soit à celle des incunables. Ici, toutefois, une mention critique des peintres est indispensable pour suivre les étapes du thème dans leurs rapports avec la statuaire.

D'autant que le Serpent est mutilé dans nombre de figurations anciennes de la Chute, ce qui nuit à leur étude (fresque de Domitille; sarcophage de J. Bassus (iv^e), etc...).

(46) Quelques historieurs figurent même le Serpent mangeant d'abord la Pomme afin de prêcher d'exemple. Eve, évidemment, ne peut savoir que, si le Serpent mange la Pomme sans mourir, « c'est qu'il est déjà mort » (Frank-Duquesne, 1948).

D'après une tradition hébraïque, le Tentateur, pour achever de convaincre Eve, aurait renchéri sur la prohibition divine en affirmant que Dieu avait même défendu de « toucher » l'Arbre. Et, ce disant, le Serpent faisait, évidemment, la preuve que l'Arbre pouvait être touché en toute impunité.

(47) Variante: Eve offre une Pomme à Adam, alors que le Serpent, prévoyant, en tient une autre, encore feuillue, en réserve.

(48) Quoique déjà abandonnée, en particulier par Gossaert, Cranach, Van Coixie, Eve, désormais, cueillant elle-même la Pomme.

(49) Le thème, cependant subtilement évocateur, de l'entretien d'Eve avec le Serpent, c'est-à-dire du « mangerai-je, mangerai-je pas? » (Frank-Duquesne, 1948) n'a, semble-t-il, pas tenté les artistes.

(50) Malgré leur théromorphisme, les deux Bêtes de l'Apocalypse n'en avaient pas moins, aussi, le don de parole.

La première Bête profère, en effet, des « blasphèmes » (Apo. 12:5). Comme aussi la deuxième Bête qui « parlait comme un Dragon » (Apo. 12:11).

(51) (Cf. « Etudes sur le récit du Paradis et de la Chute... » (Humbert, 1940).

(52) L'hétéromorphie céphalique, liée à la zoolâtrie, est un thème archaïque fréquent en iconographie comparée.

Les Serpents énigmatiques, à tête de béliet, de la plastique gauloise en sont un typique exemple.

Les Locustes apocalyptiques, androcéphales (Saint-Sever, Saint-Savin, ^{xⁱ}) procèdent du même dépècement que la gynécomorphie du Serpent de la Tentation et sans que le sens de la contagion puisse être précisé.

En prélude d'ailleurs à une anthropomorphie céphalique, divers Serpents des Tentations présentent des stylisations à type de lion (Neuilly en Dragon) ou de dragon avec mufle à longues oreilles (Abbaye de Corbie, Musée d'Amiens).

Le plafond de Metz (c. 1220), avec son étrange Bestiaire tératomorphique, est l'ancêtre de ce jeu qui, à un corps donné, ajoute successivement des têtes diverses, interchangeables.

Ici sont figurés surtout des corps de Poissons anthropocéphales, avec visages humains plus ou moins caricaturaux.

De même, à Clermont-Ferrand (Eglise N.-D. du Port), le Serpent, squameux, avance une tête de dragon oreillée.

Et, déjà, sa bouche s'humanise en rictus sardonique pour tendre une grappe de raisin à Eve, sorte de ribaude, mamelue autant que callypyge.

Et le motif de ce chapiteau (^{xii^e}) sera repris, exactement, par de Lairese (^{xvii^e}) avec son Serpent à tête faunesque, ricante, située atypiquement au-dessous du corps enroulé.

(53) L'implantation d'une tête humaine sur le corps du Serpent, la morphologie de cette tête, sont autant de prétextes à variantes.

Le prototype en est, sans conteste, la Tentation du Palais des Doges (Venise, ^{xiv^e}).

Car un visage humain s'y greffe directement, sans faire saillie latéralement, sur le corps du Serpent, et ce minois, d'ailleurs féminin, — réduit à l'échelle de la Pomme — est animé par une mimique très « coquine ».

Secondairement, la tête, plus volumineuse, débordé sur le corps du Serpent, col parfait quand manque encore un buste.

Et cette tête varie beaucoup selon son type, tantôt asexué ou masculin, tantôt féminin.

Quant au buste lui-même, il est, comme à prévoir, écourté le plus souvent peu au-dessous du thorax.

La Tentation bretonne de Châtelaudren (N.-D. du Tertre, peinture ^{xv^e}) est d'une pittoresque originalité qui la classe à part des thèmes figuratifs courants.

Adam et, devant lui, Eve — tous deux dénudés et sexuels — sont à droite de l'Arbre.

Eve présente un visage très masculinisé, des mamelles hautes, discoïdes et hypertrophiques, sur un thorax byzantin, avec côtes sous-mammaires typiques. Et son mollet droit, à relief externe inversé, est également, conventionnellement, gréco-assyrien.

Le Serpent a même taille que l'Arbre qu'il enlace lâche-

ment. Son visage, neutre et conventionnel encore, surmonte un buste court, orné d'un bariolage curieux, sorte de corselet échancré.

La queue du Serpent, effilée jusqu'à son extrémité, présente des annelures claires, transversales.

Eve prend de la main gauche la Pomme, tendue par la droite du Serpent.

Paradoxalement, une schématisation extrême du Serpent s'allie parfois à la présence d'une tête humaine.

Tel est le cas d'une peinture d'un Psautier de Paris (B.N. Ms. lat. 10434, c. 1250) avec un Serpent encore dressé sur sa queue, à peine flexueux et, surtout, accolé seulement à l'Arbre.

Malgré que le visage du Serpent, bien qu'asexué, soit très expressif, railleur même.

A Cazaux de l'Arboust (Eglise), c'est même une Démone à type d'amphisbène qui s'enroule lâchement autour de l'Arbre et tend une pomme de chaque main.

A l'extrémité de sa queue, une tête de serpent s'érige vers Eve.

(54) Comme les agathodémons diadémés, le Serpent à tête humaine de Zutphania porte curieusement une couronne perlée, symbole de sa royauté terrestre. (de Reformatione... Bâle).

Le même thème, exagéré, se retrouvera dans une des premières « Biblia pauperum ». Erigé, en pal, sur sa queue, à distance de l'Arbre, et face à Eve — seule figurée — le Serpent dresse une tête typiquement féminine dont une énorme couronne coiffe les longs cheveux torsadés.

La figuration est d'une si pittoresque gaucherie que c'est Eve qui semble tendre la Pomme au Serpent.

Ce dernier, bien qu'apode, rappelle par d'évidentes similitudes le ptérosaurien de Van der Goës. (Voir ci-dessous.)

(55) Une salamandre de fantaisie, « sorte de ptérosaurien vertical » à tête assez féminine, enserre l'Arbre de ses pattes antérieures, palmées.

Le monstre achève visiblement de convaincre Eve qui, ayant offert une Pomme déjà entamée à Adam, en cueille une deuxième.

Cette figuration est conforme à la tradition rabbinique (Septantes du Sanhédrin d'Alexandrie) qui, en plus du langage articulé, dote le Serpent et de membres et de pattes, comme l'Ouroboros. Elle traduit, en plus, un glissement zoomorphique de la Koré.

(56) Quelques historieurs étendent aux Chutes les libertés propres aux miniatures figuratives.

Une délicate peinture d'un Psautier de Paris (B.N. ms. lat.

10434, c. 1250) figure un serpent au corps lisse, bleu de roi, à peine convoluté. Le visage, d'une fraîcheur juvénile, surmonte un buste humain asexué, avec deux bras étendus. Le gauche offre la Pomme à Eve; l'autre en tient une seconde en réserve. Paradoxalement, le thème de la fatale Tentation rappelle, ici, la manière galante de Watteau.

Dans les Très Riches Heures de Chantilly, le contraste est piquant entre le buste du Serpent — à tête gracieusement féminine casquée de longs cheveux blonds — et son abdomen de saurien, avec pattes massives.

La queue, longue et très gracile, se love autour de l'Arbre devant lequel Eve, ici encore, est seule figurée.

Le thème de la Chute était la « marque parlante » de N. Eve (1578), relieur de Henri III et de Henri IV.

Au Serpent à torse humain s'ajoutait — détail original — le Père Eternel en buste, caché sous le feuillage de l'Arbre, comme dans certains Tabellaires et diverses Bibles des Pauvres.

(57) Exactement comme les membres inférieurs des Nâgas et Nâghinis, décrits plus loin.

(58) Isis est parfois représentée sous forme d'un cobra exagérément mamelu, avec queue et tête de serpent, cette dernière coiffée d'une fleur de lotus.

(59) Les figurations conventionnelles, à type asexué, s'enchevêtrent initialement avec celles à type féminin, ce qui rend difficile le départage exact de leur antériorité relative.

Le type de figuration « neutre » est la gravure de Saci (1818) avec le Serpent à buste flou et asexué, quelque peu faunesque.

Secondairement, d'ailleurs, et malgré quelques résurgences, le schématisme neutre se raréfie au profit de la dominante de Serpente.

(60) En fait, Adam ayant « nommé » tous les Animaux (Gen. 2:20), ceux-ci étaient donc sous la « domination » de l'Homme en état d'innocence (saint Thomas), comme figuré par la fresque, si pittoresquement « zoologique », de San-Pietro (Ferentillo, xii^e).

Ce pouvoir — avec l'entente et la compréhension mutuelles qu'il suppose — était partagé par Eve.

Avec Adam, Eve, « Femme primordiale », connaissait donc le « langage secret » des Animaux, comme, actuellement encore, les initiés chamistiques.

D'où, dans le récit de la Genèse, la simplicité de sa prise de contact dialoguée avec le Serpent.

« Eve n'est pas effrayée du Serpent parce que l'Homme régnait... sur les Animaux... et qu'il n'avait rien à craindre d'eux... Elle entendit une voix qui lui parlait... Elle l'écoula sans défiance, comme elle écoutait le chant des oiseaux. » (Drioux, 1884.)

L'existence d'un langage secret est, toutefois, sujette à controverse, la « voix humaine » du Serpent étant alors, par contre, attribuée à sa possession par le Démon (*vafer diabolus... in ejus ore... vocem humanan effinxit*) (Drioux, 1884).

C'est donc, ici, le démonisme de la Parole qui est en cause, par opposition au démonisme du Silence. (Picard, 1954.)

Le Démon, « possédant » le Serpent, peut d'ailleurs, exceptionnellement, être associé en tiers à la Tentation (Brév. du Duc de Bedford, xv^e).

Quant aux rapports familiers avec les Animaux des Pères du monachisme et, aussi, de si nombreux saints bretons (Abgrall, 1931), ils témoignent non d'une régression, mais bien d'un retour vers l'état édénique. (Eliade, 1957.)

En accord avec la parole d'Esaië (11:6): « Le loup habitera avec l'agneau et le léopard gîtera avec le chevreau. » De même, « l'enfant à la mamelle jouera sans danger avec le petit du Serpent. » Esaï, 11 : 8.)

(61) « Plein de ruse, le Diable, sachant qu'Adam était marqué du signe de l'Unité, se sentit, de ce fait, désarmé contre lui et ne l'attaqua pas le premier.

« Aussi, connaissant le binaire naturel d'Eve, conséquence de sa séparation d'avec Adam, c'est à elle qu'il donna l'assaut.

« Tous les nombres pairs, en effet, sont féminins: le deux en est le commencement. Il appartient en propre à Eve et est le premier nombre. » (Dorneus, 1602.)

Le binaire étant commun à la Femme et au Démon, cette similitude était, pour ce dernier, une arme secrète fondamentale. (Jung, 1958.)

(62) Les Vénus prototypiques de l'art gravétien ont, notons-le, des mamelles pendantes.

Une convergence anatomique relative fait que le torse d'Eve, à type hellénistique gréco-romain, s'accompagne plutôt de mamelles orthomorphes (Sarcophage de Junius Bassus; Sarcophage du Latran; Genèse de Vienne; Pisano G. Cathéd, Orvieto).

Par contre, les mamelles pendantes accompagnent en général, comme dit, les torsos byzantins (Cathéd. Monreale; Chap. Palatine, Palerme).

Et cette Eve byzantine, invariable, « dressa pendant dix siècles... sa triste silhouette... insexuée, avec, pour tout attribut, les seuls seins tombants. (Richer, 1929.)

Exception: l'Eve à torse plutôt grec, mais à mamelles pendantes, de l'Apocalypse de Saint-Sever (B.N. Ms. lat. 8878, c. X-XI^e).

Par contraste, le « type Renaissance » s'est orienté surtout, au début du moins, vers les mamelles petites et surélevées, à l'imitation de l'Eve célèbre de Van Eyck (Gand).

(63) Les mamelles pendantes sont un stigmate de la Chute. Dans la Bible de Ch. Le Gros, en effet, Eve, sortie du flanc d'Adam avec poitrine orthomorphe, fuit ensuite devant l'Ange avec des mamelles flasques et pendantes.

De l'extension globale du même concept péjoratif relève l'attribution de mamelles pendantes non seulement à Eve, mais encore aux damnées et démons.

Rancune misogyne tenace qui a duré des siècles et dont voici quelques exemples:

Palerme, chapelle Palatine (mosaïque xiv^e): Eve avec énormes mamelles pendantes; Sens (cathédrale, vitrail xiv^e): Eve avec mamelles pédiculées, à deux étages; Clermont-Ferrand (Notre-Dame du Port, chapit.): Eve avec mamelles pendantes.

Avec, en plus, les innombrables figurations péjoratives des historieurs et graveurs, de l'Hortus Deliciarum (c. 1205) au Calendrier des Bergiers, par exemple.

Le caractère chthonien des mamelles pendantes — spécialement à dater du xv^e — s'accroît encore du fait de leur présence chez des démons typiquement mâles, à la manière du Baphomet.

Exemple probant: « L'art de bien vivre et de bien mourir. » (Vérard, 1482.)

Quant aux figurations de damnées à mamelles pendantes, têtées par crapauds et serpents, elles relèvent évidemment, par contagion, du thème des Divinités égyptiennes (Neith, Bouto) allaitant de jeunes crocodiles.

(64) Citations reprise avec le « Qu'est-ce que la Femme? C'est l'image de la Mort », du « Roman indien des Sept Sages ». (Livre de colportage, c. 1766.)

Pour les Celtes, d'ailleurs, la Femme était une « magicienne exquise et perverse ». (Le Braz, 1944.)

(65) La filiation iconographique des Divinités et Génies-Serpents est archaïque et peut-être encore incomplète.

Au faite, actuellement, semble trôner un Dieu-Serpent mésopotamien assis sur sa queue longue et massive, repliée plusieurs fois en accordéon (cylindre-sceau du Louvre, en particulier).

Antérieur au Roi-Poisson, squameux, du Panthéon de Khor-sabad (Cambridge, ms. lat. 11.4.26 U.L., xiv^e), ce Dieu-Serpent est un prototype vis-à-vis, entre autres, d'Apis et de Sérapis et, en plus, de Cécrops et d'Erechtée.

En Egypte, le Serpent (cobra) constituait l'une des figurations les plus fréquentes, spécialement en Haute-Egypte.

Au point d'être, en tant qu'hiéroglyphe, associé au vocable « Déesse ».

Succédant à des phases zoolâtriques, les figurations zoomor-

phiques d'Egypte subirent, secondairement, une évolution anthropomorphique progressive.

Car « toujours, la zoolâtrie... ramène à l'anthropomorphie » (Glotz, 1923), processus général dont, ailleurs, la Déesse au Serpent minoënnne s'impose en exemple.

En ce qui concerne l'ambivalence sexuelle des thèmes égyptiens, notons, au profit des Déeses-Serpents, la même antériorité vis-à-vis de leur parèdres mâles qui fut celle des Déeses-Idoles primitives.

De la lignée des Déeses-Serpents, retenons les plus typiques: Outo, Renen-Outet (Déesse des moissons et prototype de sainte Thermoutis); enfin Meresger, protectrice de la « Cime » (Nécropole) Thébaine, sous la forme de cobras à visage féminin.

Isis-Outo, anguiforme, à tête et buste typiquement féminins, reproduit exactement, dans une de ses figurations le type homologue des Tentations. (Musée de Berlin n° 11.487, Erman, 1937.)

Le Serpent joue, de même, un rôle important dans la mythographie hindoue (Zimmer, 1951) et, surtout, dravidienne.

D'autant que la mythologie orientale est entièrement affranchie de l'archétype occidental: Héros-Sauveur contre Serpent.

Les Nâgas, Princes-Serpents des Paradis aquatiques, parfois cornus, sont, en plus de leur torse humain avec chaperon de cobras, figurés souvent avec bas de corps anguiforme. En particulier leurs Rois: Vasuki et, surtout, Sessa, monstre chtonien aux mille têtes.

Comme les Nâghinis, Princesses-Serpents, leurs parèdres (bas-relief de la Descente du Gange, Mamallapuram).

Et, aussi, les Reines-Serpents, à buste féminin, de Mysore (xvii^e-xviii^e) et Manasa, Reine des Reptiles (James, E. O., 1961).

Ce thème, si typiquement hindou, a subi une migration occidentale précise. On le retrouve, en effet, figuré dans un manuscrit de l'Escurial (xv^e) où la Grande Prostituée Babylo-nienne est coiffée du chaperon rituel de cobras. (Geisberg et Meier, 1914.)

Parfois Nâgas et Nâghinis enlacent en torsade leurs queues anguiformes.

A Bodilis (sous-bassement, porche sud), un couple ophioure, affronté, enlace de même ses deux queues en une spirale unique. L'homologie de détail est complète.

La Serpente de Michel Ange est une figuration métatypique du même thème.

Autres exemples d'anthropomorphie du Serpent: la Déesse-Serpent Nakura (Eliade, 1951), la Gorgone anguipède de Vix,

l'Anguipède de Trebenischte, celui de Quimper (Musée départemental), Avec, aussi, l'étrange Démon-Serpent Lilith, un des sept démons de la Kabale, dont le nom seul prête déjà à confusion. Et le polymorphisme contradictoire de sa légende défie toute précision.

Quant au motif classique des Serpents affrontés et torsadés, il est figuré déjà (2.600 ans avant J.-C.) sur le Vase à libations mésopotamien de Gudéa avant d'orner le sceptre d'Osiris, le caducée d'Hermès (symbole de sa fonction transcendante de médiateur entre le monde supérieur et le monde inférieur), le bâton d'Esculape et les thyrses des Bacchantes.

On le retrouve, tel quel ou modifié — avec bustes humains et queues anguiformes — dans les nāgakahls votives, dédiées aux Génies-Serpents (Mysore).

C'est à ce thème des Serpents enlacés qu'ont été attribuées (Bosc, 1896) les tiges — en réalité végétales, à enfourchements masqués — de la crypte de Lanmeur (piliers).

(66) Prototype de Serpente, Echidna était sœur du Vautour de Prométhée et épouse, en autres, de Typhée.

On lui doit, en tant que génitrice, l'existence de six monstres pantomorphes dont les plus connus sont Cerbère, la Chimère, l'Hydre de Lerne, le Lion de Némée et le Sphinx.

Le Serpent joue, par ailleurs, un rôle non négligeable dans les mythologies grecque et romaine.

Retenons seulement le thème de la Serpente géante Delphyné, « semblable à l'utérus », qui, inspiratrice de la Pythie, fut tuée à Delphes par Apollon enfant (Kerényi, K., 1952) et n'est qu'un thème-décalque de celui du Serpent Python.

(67) Les localisations du culte des Dieux-Poissons sont souvent en rapport avec la loi des milieux (ambiance de la Mer).

(68) Dieu-Poisson hylogénique et en plus, tellurique, sorti de la Mer Erythrée (Berose, *iii*^o), Oannès est, sans contredit, le monstre anthropomorphe dont la figuration est la plus originale qui soit (avec, peut-être, celle des « Chiens-poissons »).

Au point que cette figuration défie presque la description.

Homme par devant, Oannès présente, en effet, un dos de poisson squameux, avec fourche caudale.

En haut, ce dos de poisson s'effile en un cou formant la nuque d'Oannès. Et, finalement, la bouche ouverte du poisson se termine en une sorte d'urée schématique (Nimroud, bas-relief, Brit. Mus.).

Enseignant aux hommes Arts, Lettres, Sciences (et en particulier, notons-le, la Cosmogonie) pendant le jour, Oannès retournait le soir dans les flots. (Vigouroux, 1889.)

(69) Citons cependant, en une place à part, l'Océanide

Tyché dont le temple, à Stéphanopolis d'Epire, possédait un vivier de poissons sacrés, apprivoisés et, en même temps or-daliques. (Elien.)

A l'imitation de la Déesse-Poisson Atargatis ayant, à Hiéropolis, son lac de Vénus, à poissons sacrés, parés d'anneaux d'or. (Pline.)

(70) Une pittoresque figuration d'un Triomphe de Bacchus nous montre, entouré de deux Néréides à queue de poisson massive et convolutive, un Triton typique, nageant casqué... d'une pince de homard. (Diptyque de Sens, c., vr°).

(71) Sœurs de l'Ani des papyrus, les Sirènes, types (« sereines » médiévales) ont un visage féminin, greffé sur un corps d'oiseau à ailes pennées. Leur queue, comme celle du coq, se relève en volute (Rouen). Les pattes se terminent en pieds griffus, rarement palmés (d'oiseaux de mer).

A côté du prototype de Sirène-Oiseau, allée, figuré dans le diptyque d'Aerobindus, mentionnons seulement, avec l'admirable Sirène-Oiseau de Toulouse (Musée des Augustins), celle, à pied d'ailleurs fâcheusement fourchu, de Saint-Benoît-sur-Loire, ainsi que diverses figurations, parfois assez atypiques, de Rouen (Cathédrale).

Le thème est, en réalité, fragile. Le visage, par exemple, peut être masculin (type « Tuta ») (Rouen). Parfois, le torse, partiellement déplumé, s'orne de mamelles discoïdes. Ou, encore, la queue s'allonge et devient anguiforme, symbole chtonien.

Souvent, d'ailleurs, de regrettables atypies défilent le Bestiaire en restant méconnues. Exemple: les pseudo-Sirènes, batardees de Sphinx, cataloguées çà et là, malgré leurs pattes caprines et leurs sabots fourchus.

Innombrables sont, dans l'art roman comme gothique, les figurations, essentiellement polymorphes, de Sirènes. Les quelques exemples sélectionnés ci-dessus ne sont que quelques jalons dans un univers plastique tératomorphe.

Sont à rapprocher des Sirènes les Lamies androphages, spectres chtoniens, à masque féminin, parentes d'Empusa et des Trois Grées. Et, aussi, les Nixes et les Ondines (« Elementals ») de Paracelse, avec, enfin, peut-être, la « Vieille Femme de Goun ». (Tracy, 1961.)

Ce sont des Lamies typiques que Yan d'Argent a figurées dans son hallucinant tableau des « Lavandières de Nuit », au pantomorphisme troublant. (Cf. sur les Sirènes, l'article exhaustif, en allemand, de la Real Enzyklopadie de Pauly.)

(72) Atypie de l'art narratif: l'historieur du manuscrit de P. Le Picard figure trois Sirènes; l'une, ailée, en vol; les deux autres nageant. Deux jouent de la cithare, la troisième chante.

Ça et là, Sirènes-Oiseaux et Sirènes-Poissons coexistent encore, par exemple dans une miniature illustrant le texte en

vers de G. Le Normand (Dontenville, 1948) et, face à face, au portail de la Calende (Rouen).

(73) Par leurs rapports avec l'Eau-Mère, les créatures ichthyomorphes primitives sont non seulement un mythologème mais, en plus, un philosophème. (Jung et Kerenyi, 1953.)

La Sirène hylogénique est une Koré théromorphe dont la queue de poisson traduit la qualité surnaturelle, l'allégorie du poisson n'étant que secondaire.

(74) Repris en France, après l'important relais grec, le thème de la Sirène-Poisson y a joui d'un pittoresque polymorphisme.

Figuré avec queue unique, il est superposable à divers motifs archaïques de la glyptique orientale.

Jugiforme, avec deux queues, ce même motif, cher aux sculpteurs médiévaux, a évidemment tiré sa vogue de son type ornemental.

Car, ici encore, les rinceaux s'écartent symétriquement d'un axe central, selon la stylistique de l'Asie antérieure (cf. Baltrusaitis, schémas 1, 2, 3, 1931-33).

Comme prototype de Sirène-Poisson, à queue unique, élégamment arquée, citons celle de Souvigny, à type gréco-romain.

Autre exemple de Sirène particulièrement remarquable: celle, magnifiquement échevelée, en « mouvement immobile », de l'église de Civray (chapiteau *xr*^e).

Figuration que complète, à Rouen, une Sirène tenant un miroir et, détail symbolique, peignant son immense chevelure. (Portail des Libraires.)

Avec, en plus, le thème exceptionnel d'une Sirène à queue massive qui, le corps gracieusement cambré, joue d'une « cithare triangulaire », en réalité d'un psaltérion. (Portail de la Calende.)

Et à Rouen encore (stalles), une Sirène atypique, un miroir encore dans une main, tient de l'autre, traîne originale, sa queue de Serpent.

Du point de vue stylisation, la Sirène à queue assez anguiforme, en volute, de Saint-Loup-de-Naud (c. 1170), la Sirène absalonnienne de Batz-sur-Mer, celles de Saint-Aubin (Angers), de Candès, de Cunault sont gracieusement ornementales.

Comme, aussi, la Sirène à deux queues de Parize-Le-Châtel, qui annonce l'extraordinaire figuration de Saint-Dié (*xr*^e).

Surpassée, elle-même, par la Sirène-Cariatide, aux rythmes admirables, du Moutier d'Ahun. (Jouée de stalle.)

Loi des milieux: diverses Sirènes sont figurées avec les poissons de leur pêche, près des bords de Loire en particulier.

A Cunault (chapiteau *xr*^e-*xii*^e), une Sirène échevelée, à buste élongé, avec mamelles discoïdes, cambre sa queue styli-

sée de dauphin. Nageoires, fourche terminale et même — détail unique — ligne latérale sont minutieusement reproduites.

Bras étendus, la Sirène brandit deux poissons géants.

A gauche, tout en arrière, un pêcheur pousse de la main droite, vers l'eau, une nacelle schématique. Et, dans celle-ci, son compagnon tend avec convoitise les bras vers le plus proche poisson de la Sirène.

Ce chapiteau historié fournit un exemple des plus curieux en ce qui concerne les vicissitudes interprétatives subies par une même figuration.

Le P. Martin (1857), imbu de mythologie norraine — mise à la mode par Magnussen (1828) — et se référant au fantaisiste Kalévala (1868), a voulu retrouver là le thème folklorique finnois de Marietta et de Wainamoïnen.

Thème trop romantique, trop étranger surtout, pour le P. Auber et, plus encore, le P. Cahier (1874) qui ont considéré ce chapiteau comme formant, avec celui, voisin, de l'Annonciation Rédemptrice, une sorte de dyptique antithétique, à symbolisme chtonien.

Opinion reprise, en somme, par Mme Brincard pour qui la « Sirène » veut représenter la Tentation ».

D. Leclercq, par contre, nie là l'existence de tout dualisme figuratif.

Tel est bien notre avis. Simple adaptation locale de la loi des milieux, cette figuration de Sirène pêcheuse n'est ici qu'un simple fait divers en relief. Et, notons-le, malgré son primitivisme, elle donne à l'examen direct une impression de mouvement particulièrement intense.

Comme d'ailleurs, non loin, à Saint-Aubin (chapiteau, XII^e), où s'affrontent deux Sirènes, l'une tenant un poisson et un coutelas, l'autre tenant, dans chaque main, un poisson géant érigé. Le rythme en X de l'ensemble est savamment stylisé.

Mais, de toutes les figurations, la plus originale reste, sans conteste, la gargouille de l'église Saint-Jacques (Dieppe): Sirène squameuse jusqu'à mi-cuisses évacuant l'eau par ses deux mamelles.

Quant aux groupes composites de Triton-Sirène en parèdres, une ébauche en existe à l'abbaye de Westminster (patience de stalle).

A Candes (porche), c'est un Triton-Roi qui joue du psaltérion devant une Sirène accostée d'un poisson.

A Lyon — même thème complété — une Sirène, à couronne de Reine de Mer, tient dans les bras un Enfant-Poisson, que son père — un Triton — endort au son d'un violon.

Le « thème musical » de la famille Triton-Sirène devient parfois plus maternel, du fait que la Sirène allaite.

Tel est le chapiteau connu de Fribourg (cathédrale), que complète celui de Petershausen-Constance (après 1200).

La Néréide de Bâle (Cath. chapiteau), elle aussi, allaite son enfant qui tient un poisson dans la main droite. Par contraste, à Fribourg où se retrouve le même motif, l'Enfant-Poisson tient cette fois un oiseau... marin sans doute, qui a exercé la sagacité du P. Cahier.

(75) Quel iconographe pourrait retracer toutes les étapes qui du Dieu-Poisson de Khorsabad, déjà parfaitement galbé, aboutissent, à travers la glyptique ornementale, aux Sirènes, à l'Homme-Poisson de Despretz (1565), puis aux Tritons du fameux « ballet de la Roynie » (de Beaujoyeux, 1582)?

Le thème, particulièrement riche, de la Sirène-Poisson a, du fait même de sa luxuriance, subi bien des contagions, des glissements, des déviations.

Historieurs et enlumineurs, par exemple, en figurant tardivement des Sirènes-Poissons, leur ont souvent attribué des queues de plus en plus déliées et de moins en moins squameuses en même temps que disparaissait la fourche terminale. Ce faisant, ils revenaient donc, peu à peu, au prototype de « Serpente » ophiure de la stylistique romane ornementale, cliché plus fixe que son dérivé, la queue de poisson. (Baltrusaitis, 1931.)

Commencé dans l'art roman, ce processus régressif s'est poursuivi aussi à travers la plastique gothique (Vézelay; Saintes), avec, toutefois, certaines exceptions, comme à Rouen (stalles) où le segment caudal des Sirènes reste encore très important.

A propos de Rouen, ajoutons que la « merveilleuse tératologie » (Langlois, 1836) du Portail des Libraires (fin xv^e) et des stalles (c. 1467) forme un synoptique permettant, sur place, une étude exhaustive non seulement des divers types tératologiques mais, aussi, des thèmes batardés, atypiques, et des figurations diverses du Légendaire français (cf. Adeline, 1878: « Les sculpteurs grotesques et symboliques », pour comparaison avec les stalles de Saint-Pol-de-Léon et de Tréguier).

L'énorme Bestiaire plastique de la Cathédrale d'Autun est beaucoup moins représentatif que celui de Rouen, en ce qui concerne du moins notre sujet. Signalons cependant la présence d'une Serpente à queue anguiforme.

Intéressant dimorphisme: à Saint-Michel d'Aiguilhe (Eglise, linteau) s'affrontent une Sirène-Poisson et une Serpente type « Echidna », à mamelles pendantes toutes deux.

Contraste fantaisiste? Affrontement antithétique? Muets, les monstres gardent leur mystère.

Un intéressant bestiaire breton, parfois fruste, ailleurs différencié, anime, à Sizun, l'extérieur de l'église Saint-Suliau. Et

son étude permet d'excellentes comparaisons sur place entre les diverses figurations de Sirènes-Oiseaux, Sirènes-Poissons et Serpentes.

Une Sirène-Oiseau éployée, à face humaine très écroutée, avec grandes ailes, orne la frise absidale extérieure. Non loin, une Sirène-Poisson, à chevelure flottante et mamelles surbaissées, se dresse sur un bas de corps squameux, avec queue homocercue. Elle est accostée d'un sujet à comportement énigmatique.

Ailleurs, une troisième Sirène, torse dénudé, vu de trois-quarts, tient de la main gauche sa chevelure flottante et présente un bas de corps squameux.

Des deux Serpentes, celle, angulaire, de l'Arc de triomphe présente une longue chevelure flottante et des mamelles orthomorphes.

Sa main droite tient une branche feuillue avec fruits atypiques.

La queue, cylindrique et torsadée, s'effile en pointe aciculée après nœud complet.

Quant à la deuxième Serpente, elle n'est qu'une réplique fruste de la précédente, avec mamelles orthomorphes et queue effilée, moins contournée et sans nœud.

(76) Le thème, polymorphe, de la Sirène, est fréquent dans manuscrits et incunables.

Retenons seulement la figuration Sirène et « Chevalier de Mer » des Heures à l'usage de saint Paul de Léon (B.N. ms lat. 1385, xvr^e), à cause de ses rapports avec l'iconographie bretonne.

Quant aux gravures, mentionnons celles de Schott (1662) et de Falloux (1718).

(77) Figuration narrative particulièrement évocative: celle d'une Sirène s'efforçant d'entraîner dans les flots un marin saisi aux cheveux, torse déjà basculé désespérément par-dessus le plat-bord de la nacelle où rament ses deux compagnons (Brit. Mus. Sloan 278. c. 1200).

Une parenthèse s'impose en réalité ici.

Les trois Sirènes, on le sait, avaient pour repaire l'île de Capri. Et c'est là que, par leurs chants mélodieux, elles ensorcelaient les marins qui, immobilisés et mourant sur place, blanchissaient de leurs ossements les rochers avoisinants.

Les Sirènes ne purent arrêter les Argonautes en retour, ayant été neutralisées elles-mêmes par le charme d'Orphée.

Non plus que les Compagnons d'Ulysse auxquels ce dernier, instruit par Circé, avait obturé les oreilles avec de la cire.

Vaincues, les Sirènes se noyèrent.

Entièrement différent, par contre, le thème de la Sirène-Poisson relève d'une confusion et n'est qu'un décalque de celui de Scylla.

Nymphe déçue, changée en monstre marin par Circé, pour avoir méprisé le Triton Glaucus, Scylla avait un torse enchan-teur, mais ventre de loup et queue de dauphin.

Et c'est elle qui attirait les marins dans son antre pour les y faire périr, comme Mary Morgan et les Morganes ses sœurs.

Précisons que Glaucus, pour Strabon comme pour Philostrate, était un Triton ichtyoure.

(78) La vogue des Sirènes était telle que « des Sereines... toutes nues et échevelées » nagèrent près du pont d'entrée à Gand (1457) de Philippe le Bon (Chastellain. 1883-88).

Un spectacle de Sereines « à tétin droit... rond » fut répété lors de l'entrée à Paris (1461) de Louis XI.

Nous pourrions citer maints autres exemples de ces exhibi-tions nudistes, dont le réalisme s'oppose curieusement à la réserve observée par ailleurs dans les arts figuratifs.

(79) Symbole du Démon séduisant l'Homme, la Sirène peut aussi, selon l'ambivalence classique, figurer l'Humanité régé-nérée par le baptême et, à ce titre, être présente dans divers baptistères.

(80) « Matière de Bretagne », le Cycle arthurien a, entre autres, inspiré Chaucer, Dante, Le Tasse, W. Scott et même... Shakespeare.

(81) Morgane, avec « la figure... et les hanches d'une vierge... et son « torse incomparable » est la parèdre d'Ahes.

(82) Le thème de Mélusine a été exploité dans le roman de Jean d'Arras (c. 1392-95) et le poème de Couldrette (c. 1401).

L'art héraldique l'a repris, avec de fort gracieuses figurations, Mélusine, buste dénudé, se baignant dans une cuve et, de la main senestre, peignant sa longue chevelure.

Alors que la Sirène, issant de la mer, élève un miroir de la dextre et tient un peigne dans la senestre.

(83) En effet, dans le « Gargantua » de Billon (1675), c'est de concert que Mélusine et Morgane transportent ce géant de la Cour du Roy Arthur à leur « Fairie » (cf. Dontenville. La mythologie française. 1948).

(84) Sorte de « Fée Martine », Mélusine, Serpente ailée, est une Vouivre selon Physiologus et Bestiaires.

Dans le roman de J. d'Arras, Mélusine, surprise au bain, voit découvert le secret de sa queue « d'or et d'argent burlée ». Aussi s'envole-t-elle à jamais par une fenêtre du Château de Mervent.

Détail raffiné imaginé par le subtil historieur: Mélusine est coiffée d'un hennin à cornes !

Une des rares figurations typiques de Vouivre est celle, à corps d'oiseau et ailes pennées, qui, des deux mains, tient son immense queue ophioure avec tête de serpent terminale (Portail des Libraires. Rouen).

Le même motif — tête d'amphibène en moins — se retrouve dans les stalles. La queue gracile de cette Vouivre, longue, aussi, au point d'être tenue comme traîne, y contraste avec la queue, ophioure, massive, de certaines Sirènes-Oiseaux atypiques (cf. Adeline. Fig. XXXVII).

Une excellente gravure de Vouivre ailée, ophioure, à mamelles discoïdes, est celle du Bestiaire de von Megenberg (Buch d. Natur. xv°).

En même temps, d'ailleurs, que celle d'une Sirène à deux queues monumentales. Notons-le, Vouivre et Sirène échappent ici au thème péjoratif des mamelles pendantes, beaucoup moins fréquentes chez elles que chez leurs congénères chtoniens terrestres.

Exemple de Vouivre — mais atypique —, à queue de poisson: celle de Th. de Catimpré (De Natura Rerum, Ms. prov., Chester-Beatty, Londres, c. 1420).

Autres exemples: Vouivre charivant une embarcation (manuscrit de Bruxelles), miniature surclassée, de loin, par celle, aussi délicate qu'animée, des Très Riches Heures du Duc de Berry (Calendrier. Malo, 1933).

En place à part, enfin, s'inscrit la Tentation de Châlons-sur-Marne, malgré certaines difficultés de lecture dans les détails mineurs.

Figurée avec visage et buste féminins, dos orné de grandes ailes de chauve-souris, une Vouivre tend vers Eve la main gauche à index pointé.

Lové en spires lâches autour du tronc de l'Arbre, le corps de la Démone se termine par une queue descendant jusqu'aux fleurs du sol.

Le thème indigent de Mélusine a-t-il inspiré cette figuration de Vouivre typique ou s'agit-il d'une mutation figurative, par contagion avec les Démons chéiroptères?

La prudence... du Serpent est, ici, de mise.

Du point de vue mythique, la Vouivre, ambivalente, est un monstre ourano-aquatique, porteur éventuellement de l'escarboucle céphalique, à l'instar des Dragons austro-asiatiques (et de certaines Nâghinis).

Quant au caractère chtonien de Mélusine, il n'était pas essentiel mais seulement incident, puisque dû, seulement, à l'agressive malédiction de sa propre mère, la Fée Pressine.

(85) Par extension ambivalente, le peuple des « Morgans » comprend non seulement les « Morganes », mais, en plus, les « Morganed ». (Dontenville, 1948.)

(86) Certains clercs bretons possédaient, de toute évidence, une érudition profonde que révèlent, çà et là, divers détails originaux.

Par exemple, à Goulven, les tours du rétable de l'Adoration des Mages, thème venu de saint Jérôme à Nathalis (1594) en passant par la « *turris gregis* », monumentale, du manuscrit de Trèves. (Stadtbibl., Ms, 24, c. 985.)

(87) Le thème de Vierge-Mère foulant le Croissant s'associe aussi éventuellement aux figurations bretonnes d'Arbres de Jessé.

(88) Bien que formulée sans arguments critiques, l'opinion de Toscer faisant mention (page 546), à propos de Locquirec, d'un « Serpent à buste de femme » n'en était pas moins exacte, d'autant que ce torse est assez peu typique.

(89) Noter l'aspect tératomorphe des deux figurations-sœurs de Guimaëc et de Locquirec inspirées, en partie, par la loi des milieux. Curieux puzzle: l'abdomen de ces Démones ressemble étrangement à celui des Tétrodons, ornements de tant de « Cabinets de Curiosités » du passé.

Leurs membres grêles, en plus, imitent les pattes des Maïas (araignées de mer) pêchées sur place et que — coïncidence — stylisa déjà la Grèce archaïque.

Une même déformation anamorphotique caractérise les Tanagas et Vaïnagas de la plastique japonaise et la « Femme nue débout » gauloise, de Neuvy-en-Sullias. Figuration reprise avec talent par Salvador Rosa (monstre étisique de la Tentation de saint Antoine).

L'anamorphose prédomine dans les sablières bretonnes, curieuses filières déformantes où, contrastant avec l'isocéphalie de linteaux, s'étirent les figurations les plus dissemblables. Car des surgesons de stylisation celto-gauloise y voisinent avec des motifs réalistes, dus à la verve facétieuse, osée parfois, des « scioux de long » bretons.

Un exemple typique de ce processus d'anamorphose est donné par la comparaison de la fileuse lançant sa quenouille sur un renard (Gdes, H. du D. de Berry, ms. lat. 919, Fo 14, 1469) avec la figuration plastique similaire de Ploërdut (N.-D. de Crénénan).

(90) Nous préparons par ailleurs une étude psychanalytique de la Tentation, mentionnée, sans plus, par Diel (1952) à propos du mythe de Tantale.

Un personnage du vieux Quimper

Messire Jan BEAUJOUAN

Procureur du roy de 1603 à 1640

Le 9 novembre 1640 (1), dans les dernières années du règne de Louis XIII, un personnage éminent rendait son dernier soupir dans une maison prébendale « située en la place du thour du chasteau » ou du chastel, au cœur de la ville-close de Quimper-Corentin (2).

Pendant que le glas égrenait à la cathédrale ses notes mélancoliques, Messire Jan Beaujouan, seigneur de Kerminizic (3), procureur du Roy, reposait paisiblement sur sa couche funèbre, les traits empreints de cette sérénité que confère une vie droite et sans reproche. Magistrat éclairé et intègre, le défunt s'éteignait dans cette bonne ville de Quimper où il avait tenu, pendant près d'un demi-siècle, une place des plus honorables.

(1) Le même jour mourait en son manoir de Kervégant, en Scaër, l'évêque de Cornouaille Guillaume Le Prestre de Lézonnet.

(2) Aujourd'hui et dès cette époque, place Saint-Corentin. Il y avait autrefois à Quimper plusieurs maisons dites prébendales, affectées au logement des chanoines et qui appartenaient au Chapitre. La maison prébendale habitée par le personnage qui fait l'objet de cette notice, était située à l'angle Sud-Ouest de la place Saint-Corentin. Le chanoine Moreau, auteur des Mémoires sur les guerres de la Ligue en Bretagne, était lui-même décédé, le 29 juin 1617, dans la maison prébendale qui se trouvait au coin Nord-Est, de la place, à l'emplacement de l'aile neuve de l'Hôtel de ville actuel.

(3) A l'origine Kerminihy, paroisse de Saint-Tugdual, évêché de Vannes.

C'est en effet par lettres du 3 octobre 1607 que Messire Claude Cornulier, Sieur de La Touche, conseiller du Roy, Trésorier de France et général de ses Finances en Bretagne, consentait à l'entérinement des lettres patentes données par sa Majesté à Paris, le 29 décembre 1603, par lesquelles Henri IV pourvoyait Maître Jan Beaujouan « de l'estat et office de procureur du Roy au siège présidial de Kemper-tin et Chateaulin, vacants par le décès de M. Mathieu Lohéac, dernier paisible possesseur d'iceluy, et par la démission de Alain Le Baud, auparavant pourvu dudit office sans y avoir esté receu... aux gages de cent livres par an » (4).

Certains actes le qualifient de « Substitut de Mr. le Procureur général du Roy au présidial de Quimper-coren-tin » (5).

D'une famille distinguée du Vannetais, dont plusieurs membres firent carrière dans le barreau ou la magistrature, Jan Beaujouan n'est pas inconnu dans les annales de notre Société Archéologique: syndic du couvent des Cordeliers de Quimper, durant les dernières années de son existence, il rédigea en latin sur cet établissement monastique, une brève notice historique que Trévédý a traduite et publiée en 1885, en même temps qu'il évoquait la mémoire de l'auteur.

(4) Sur ces deux personnages, voir la réédition, Quimper 1960, par H. Waquet, des Mémoires du chanoine Moreau. Alain Le Baud, sieur de Pratanros en Penhars, avait été procureur des bourgeois de Quimper en 1571 et député par eux aux Etats à plusieurs reprises; en 1600, il fut envoyé vers le Roy par les habitants de l'évêché de Cornouaille, pour solliciter en leur faveur, en raison de leur pauvreté, la remise des deniers dont ils restaient redevables au trésor. C'était, dit le chanoine Moreau, « un homme d'affaires et expérimenté, bien affectionné serviteur du duc de Mercœur ». Me Mathieu Lohéac, originaire de Quimperlé, déjà procureur du Roy à Quimper en 1589, avait épousé la fille d'Alain Le Baud.

(5) Sauf indication contraire, les sources de cette étude ont été puisées dans le chartrier du manoir de Lestrédiagat, en Trefflagat.

Dans son Nobiliaire, Pol de Courcy signale que les Beaujouan, sieurs de Kermadio, en Kervignac, et de Kerminizic, portaient : *De sinople à cinq coquilles d'argent*, d'après l'armorial établi en 1696 par D'Hozier, généalogiste de la Maison du Roy, armoiries d'ailleurs purement bourgeoises et qui ne constituaient nullement une présomption de noblesse, malgré le titre d'écuyer dont les Beaujouan se paraient très volontiers.

Le procureur du Roy était le petit-fils d'un autre Jehan Beaujouan, seigneur de Kerminizic, qui demeurait à Hennebont en 1563: le 25 janvier de cette année, « par devant les notaires royaux jurés en la juridiction de Hennebont », il rendait aveu à « Haut et puissant Louis de Rohan, sire de Guéméné, comte de Montbazou, baron de Marigné et de La Haye en Touraine » pour « les fiefs, terres, rentes, cheffentes et héritages » qu'il possédait dans les paroisses de Saint-Tugdual, Plouerdut, Plouray et Priziac. Il fut receveur des fouages de l'évêché de Vannes et mourut en 1584.

Cet aïeul laissa deux enfants: Louis et Jacqueline Beaujouan, morte sans hoirs de son mariage avec « noble homme » Bonaventure Le Maignan, sieur de Coëtkourou, décédé avant 1598. Louis Beaujouan, mort au mois d'avril 1591, sieur de Kerminizic, contracta deux alliances, la première avec Janne Huby, dont il eut trois enfants: 1° Jan l'ainé, sieur de Kerrio, conseiller du Roy, auditeur de la Chambre des comptes de Bretagne (1588), mort sans postérité au mois d'août 1595, et qui succéda à son père comme seigneur de Kerminizic; 2° autre Jan, le futur procureur du Roy à Quimper, seigneur de Kerminizic dès le décès de son frère; en 1597, il habitait Hennebont où il fut pourvu du titre de sénéchal par lettres du 13 juillet; 3° Louise Beaujouan, qui épousa écuyer Alain Le Lagadec, sieur de Tourroux (1598), dont une fille mariée à Valentin de Talhouët, sieur de Séverac (1631).

Louis Beaujouan épousa en secondes noces Marie Le

Lagadec, dont il eut trois autres enfants: 1° Sébastien, écuyer, sieur de Kermadio, né en 1588; 2° Claude; 3° Yvorée, morts tous deux en bas âge.

Sébastien Beaujouan, qui épousa Jacqueline Tourboul, était déjà décédé en 1640: au début de cette année, sa veuve était en procès contre le procureur du Roy, son beau-frère, qui avait été garde et tuteur de son mari. Après la perte de son époux, Louis Beaujouan, Marie Le Lagadec convola avec Jan Lhonoré, sieur de Kérambiguette, déjà veuf de Françoise Morice (6).

Devenu le chef de la famille, Jan Beaujouan, notre procureur du Roy à Quimper, se maria lui aussi à deux reprises: tout d'abord avec Catherine Le Lagadec, qui lui donna un fils. Alain, sieur de Kergantel, puis de Kerminizic après 1640. En 1650, nous trouverons au manoir ancestral de Saint-Tugdual, damoiselle Louise de Kermellec, dame douairière de Kerminizic, tutrice des enfants de son mariage avec feu « escuyer » Alain Beaujouan.

Le veuvage n'était pas décidément fort prisé dans la famille, car l'année suivante, elle épousait messire Tanguy Bobille, sieur de Compostal. Deux des enfants d'Alain Beaujouan nous sont connus: 1° Thérèse, qui s'unit à Joseph de Talhouët, sieur de La Gratonnaye, d'où Valentine de Talhouët, femme de Vincent du Bot, sieur du Grégo (en Surzur); 2° Françoise, mariée à Jacques de Lestel, seigneur de Kerlevéné (paroisse de Bothoa).

La seconde alliance de Jan Beaujouan avec Anne Morice, d'une famille notable de Quimperlé, sera plus féconde. Cinq enfants naîtront de cette union: 1° Jan, « escuier », sieur de Kerlois, avocat au Parlement, époux en 1643 de Maryse Blouin, fille de M^e François Blouin, sieur de Picquettière, avocat au siège présidial d'Angers; 2° Charles, écuyer, sieur de Lorédo; 3° Yvorée, dame du Plessix; 4° Marguerite, dame de Trélazet, plus tard femme

(6) Voir sur Jan Lhonoré, les Mémoires du chanoine Moreau.

d'écuyer Louis de Thierry, sieur du Vaugeau, et en deuxième noces d'Antoine Doultremer, sieur de Rigny, avocat à la cour; 5° Guillemette, qualifiée de dame du Rest et de Bécaménez (7), née en 1621 à Quimper, mariée par contrat du 10 février 1641 à Messire Jacques du Haffont, seigneur de Kérescant (en Plonivel), et autres lieux, juveigneur de Hervé du Haffont et Louise Le Torcol, seigneur et dame de Lestrédiagat, et déjà veuf de Marie Eréac, décédée en 1639, fille de « nobles gens » François Eréac et Marie Yon, sieur et dame de la Rivière, paroisse de Tournch.

Nous avons vu que Jan Beaujouan, procureur du roy à Quimper, avait été syndic du couvent des Cordeliers. Certains actes le qualifient de « procureur syndic », ou de « père syndic », d'autres de « père spirituel du couvent de Saint-François » ou même de « procurateur spirituel des affaires et négocees séculières des religieux ». En cette qualité, il avait en mains tous les titres du couvent: de là l'origine de la notice qu'il consacra à la maison des Frères mineurs, la première implantée en Bretagne.

L'inventaire de sa bibliothèque nous montrera d'ailleurs qu'il nourrissait une prédilection particulière pour les études historiques. Jan Beaujouan n'hésitait pas à venir en aide aux religieux lorsque leur trésorerie était en peine: ainsi, le dernier jour de juin 1636, leur prétait-il la somme de 150 livres. Le 13 octobre 1640, trois semaines avant sa mort, « escuyer » Jan Beaujouan comparait devant les sieurs Prédour et Capitaine, respectivement notaires de la cour et sénéchaussée de Quimper et de celle des regaires de Cornouaille (8), accompagné des « Humbles et discrets religieux » du couvent de Saint-François: en tête le supérieur de la communauté, le R.P. Jan Bourgeois, qualifié de « Docteur de la

(7) Le lieu de Bécaménez se retrouve en Cuzon et en Ergué-Gabéric.

(8) Juridiction épiscopale.

Faculté de Paris et gardien du couvant des révérandz perres cordelliers de ceste ville », puis viennent les Révérends Pères Guillaume Le Courtz, vicaire; Bonaventure Perrin, procureur; François Prove, Joseph de Sainte-Marye; Yves Le Gorrec; Bernardin Augier; Alexandre Gorret et Michel Houel, « toutz assamblés et congrégés au lieu capitulaire dudict couvant pour disposer des affaires et nécessittés dudict couvant, et lesdicts relligieux, faisant tant pour eux que pour les autres relligieux..., à présents absents... ont reçu présentement devant nous dudict Sr. de K/minizic en pur et loyal prest et pour subvenir aux urgentes affaires dudict couvant et particulièrement pour faire la provision de vin pour l'année présante, la somme de cent cinquante livres thournois en pieczes de cinquante et huict soulds d'espaigne et aultres bonnes monnoyes ayants courts... »

Tous s'engageaient à rembourser cette somme « dans le premier jour de janvier venant ». Mais, hélas! nos pauvres cordeliers avaient habituellement la bourse légère, car en 1643, nous voyons les héritiers de Jan Beaujouan les citer en justice pour les contraindre à s'acquitter de la somme de trois cents livres, dont ils n'avaient pas versé le moindre sol.

C'est le 9 novembre 1640, et non le 3 décembre comme l'a indiqué Trévédý, que trépassa le procureur du roy, alors veuf d'Anne Morice. Le même jour, en présence de Missire Mathurin Clermont, recteur du « thour du chasteau » les scellés sont apposés par la cour et siège présidial de Quimper, « sur les coffres, armoires et aultres fournitures « délaissés par « escuier Jan Beaujouan, vivant Sr de K/minizic », avec inventaire des meubles « mis soubz sceau ».

Les héritiers, représentés par les enfants des deux lits, déclarèrent accepter bénéficiairement la succession de leur père commun.

Au printemps suivant, le 3 mars 1641, en l'audience

du présidial, l'office de procureur du roy du défunt était adjugé judiciairement au sieur de « Kergoadélès » (9) pour la somme de 31.000 livres, mais Allain Beaujouan retira aussitôt cet office par prémesse, pour en faire rétrocession à son beau-frère, Jacques du Haffon, marié depuis peu à Guillemette Beaujouan (10).

Malheureusement, la bonne harmonie ne régnait pas entre les héritiers, bien au contraire, comme nous allons le voir.

UNE INFORMATION DU PRESIDIAL DE QUIMPER SUR UNE FACHEUSE AFFAIRE

Un pénible différent s'éleva entre les enfants de Jan Beaujouan à propos de la succession de leurs auteurs, qui dégénéra en l'un de ces interminables procès dont l'ancien Régime était coutumier.

Nous lisons dans un factum de la fin du ^{xvii}^e siècle, relatif à un procès entre Guillaume du Haffont, Sgr. de Lestrédiagat et Vincent du Bot, Sgr. du Grégo, instance dont la succession de notre procureur du roy était à l'origine, que « après le décès de Jan Beaujouan, *bisayeul des parties qui plaident*, lequel arriva le 8^e 9bre 1640 (11), estant demeuré six enfants de deux différents lits, *il se meut entre eux plusieurs procès au sujet des divertissements dont ils s'accusoient réciproquement les uns les*

(9) François de Jauréguy, époux de Marguerite Caillebotte, conseiller du roy au siège présidial. Le manoir de « Kergoat-élez, modeste gentilhommière ornée d'une tour ronde, terminée en poivrière, se trouve en Ergué-Armel, à Quimper.

(10) L'alliance contractée par le Sgr de Kérescant et sa succession à la charge de son défunt beau-père, expliquent l'importance dans le chartrier de Lestrédiagat, des documents concernant la famille Beaujouan.

(11) Nous verrons pourtant un témoin affirmer, quelques semaines après, que Jan Beaujouan mourut le vendredi 9 novembre.

autres, des effets de la succession dudit Jean Beaujouan, leur père commun ». Le bon « père spirituel » des Cordeliers n'était pas descendu dans la tombe que ses enfants, aussi bien que sa belle-sœur Jacqueline Tourboul, se disputaient la propriété de ses biens, allant jusqu'à violer les sceaux apposés par le greffier de la juridiction royale et n'hésitant pas à se saisir des objets ou valeurs mis sous scellés.

Deux documents inédits nous éclairent sur ces agissements répréhensibles, que la justice sanctionna en ouvrant une information sur plainte du fils aîné, Alain Beaujouan, et en faisant publier monitoires et réaggraves à Saint-Corentin et à Saint-Mathieu, brandissant les foudres ecclésiastiques contre ceux qui se refuseraient à apporter leur témoignage dans cette malheureuse affaire : le premier est l'inventaire des meubles et effets du procureur du roy; c'est un volumineux cahier chiffré, incomplet mais comportant encore 190 feuillets manuscrits, qui nous fera pénétrer dans l'intimité de la demeure de Jan Baujouan, révélant à nos yeux le cadre où il travaillait, à deux pas des hautes tours de la cathédrale, les vêtements qu'il portait, les tableaux et autres objets qui agrémentaient son intérieur et les nombreux ouvrages dont il nourrissait son esprit, le tout constituant un documentaire excellent sur la vie d'un honnête homme et authentique bourgeois de l'ancien Régime.

En compagnie du greffier de la juridiction, nous serons aussi les témoins des contestations et des dissensions qui s'élevèrent entre les héritiers et, à cette occasion, nous retrouverons, sous un aspect inattendu, l'attachante et originale figure de Guy Autret de Missirien (1592-1660).

Archéologue érudit, historien et généalogiste, Guy Autret, en relation avec D'Hozier, fut correspondant de « La Gazette », fondée par Renaudot, et par là le premier journaliste de Basse-Bretagne.

Comme l'a souligné fort justement notre éminent

confrère M. Daniel Bernard (12), Guy Autret était fort obligeant pour ses parents et amis, « il s'occupe volontiers de leurs procès... rédige parfois des consultations sur des causes de procédures tout comme un avocat... il a également tenu un rôle fort honorable comme arbitre dans les contestations entre familles... »

De nombreuses notes manuscrites de M. de Missirien jalonnent en effet l'inventaire dressé après la mort de Jan Beaujouan, inventaire que nous analyserons plus loin, et auquel il assista en tant que « curateur spécial » de deux des filles, Yvorée et Marguerite Beaujouan. Guillemette avait elle-même épousé Jacques du Haffont « sous l'autorité de messire Guy Autret, Sgr. de Missirien ».

Le second document, que j'ai retrouvé par bonheur à Lestrédiagat, est un grand cahier in-folio où ont été rapportées, au jour le jour, les dépositions des témoins, venus à révélation après la publication des monitoires. La disparition du feuillet préliminaire de ce procès-verbal d'enquête, nous laisse ignorer le nom du premier témoin et nous fait pénétrer aussitôt dans le vif de sa déposition, dont certains éléments sont antérieurs aux décès du procureur du roy et de sa femme.

Ainsi, affirme-t-il avoir vu Dlle Anne Morice, dame de Kerminizic, et le sieur de Kervagat, son frère « qui causoit avec elle et le supplia de se retirer vers la fenestre proche de la maison ou demeure Monsr. le président dudict siège, *pour luy dire un mot en secret*, ne sçait ce quil y eust entre eux ». Le témoin ajoute, qu'étant allé « désérer » (13) la maison de Catherine Provost, veuve

(12) Quelques lettres inédites de Guy Autret, Btin. Sté, archéologique 1940.

(13) *Désairer* : enlever le mauvais air, désinfecter. Au cours des années 1639 et 1640, une terrible épidémie de peste décima la population de Quimper. Anne Morice, comme nous le verrons, en fut aussi la victime. Dans sa « Monographie de la cathédrale de Quimper » (1877) Le Men raconte qu'un

Gabriel La Fontaine, environ six ou sept jours après le décès de la dame Morice, Yvorée et Marguerite Beaujouan, ses filles, venant à passer pour aller « ouir la maise à la Santé » (14), accompagnée de deux servantes, lui demandèrent de transporter « *de nuict* » douze ou quinze pièces d'ollonnes (15) chez un « correctier » (courtier) de la Terre-au-Duc, ce qu'il « *ne voulut faire* ».

Quand la demoiselle de Trélazet, dit-il, revint dans « la maison en ville », après avoir été « prandre l'air avec ses sœurs au manoir de Kergoëdellès », il vit dans l'armoire de la cuisine, un grand bassin et une aiguière d'argent doré, et un coffre de bois que Marguerite Beaujouan ouvrit « *en enlevant les cloux* » et dans lequel elle prit une taie d'oreiller remplie de vaisselle d'argent, pour la mettre dans un bahut. Ce coffre contenait aussi

« libertin et yvrogne », ayant renversé et brisé la statue de saint Corentin, qui décorait la fontaine de ce nom, à l'extrémité du faubourg de la Rue-Neuve, Dieu vengea saint Corentin en frappant de la peste la maison du coupable, d'où la contagion gagna bientôt tous les quartiers de la ville. La maladie avait déjà enlevé le tiers des habitants, quand les bourgeois, assemblés en la maison de ville, s'engagèrent par vœu solennel, à placer honorablement, dans la cathédrale, la relique du bras de saint Corentin, que Mgr Le Prestre de Lézonnet avait obtenue de l'abbaye de Marmoutiers. Aussitôt, la peste cessa et, d'après la tradition, le mal s'arrêta où il avait commencé, c'est-à-dire vis-à-vis de la fontaine du saint. J'ai eu sous les yeux le compte de tutelle fourni le 25 juillet 1657 par écuyer Jan Le Flô, sieur de Kertangy, conseiller du roy et bailli en la juridiction royale de Quimperlé, comme tuteur des enfants de Jacques du Haffont et Guillemette Beaujouan, décédés en 1651. Le comptable signale qu'en 1639 et 1640, les maisons que les défunts possédaient à Quimper, « restèrent vides et sans aucuns locataires... pour cause de la grande contagion, de laquelle un grand nombre de personnes moururent en laditte ville... ». Voir Btin. Sté archéologique, 1894, Peyron : La peste de 1639 à Quimper.

(14) Ce quartier de Quimper, situé près le cimetière Saint-Louis, rappelait une ancienne léproserie ou maladredie, détruite pendant les guerres de la Ligue, un demi-siècle plus tôt, mais la chapelle avait subsisté, comme en fait foi cette déposition.

(15) Toiles de lin dont le tissage était florissant en Cornouaille, et singulièrement à Locronan et Pouldavid.

une liasse importante de papiers qu'elle parcourut, disant au déposant qu'ils valaient *plus de dix mille écus*. Dans un apprentis au-dessus de l'étude du procureur du roy, il y avait « quantité de laine », mise en gage par Jan Le Bastart, de la Rue-Neuve, pour la somme de douze à treize écus, reçue par les filles du défunt. « Un grand mullon d'ollonnes » était entassé dans le cellier.

Mandé pour ensevelir le sieur de Kerminizic, il vit M. de Missirien sortir de la maison prébendale, ayant « *le manteau sur le néé (sic) et portant sous l'aisselle quelque chose d'encombrant* ».

Montant l'escalier, le cabinet de Me Beaujouan lui apparut ouvert. Marguerite et Guillemette, ses filles, et Janne la servante étaient dans la cuisine « *avec le corps du deffunct qui estoict dans son habit sur la couchette...* » Achevant la déposition qu'il est venu faire après la publication du monitoire à la cathédrale, « affin de ne point demeurer soubz les censures exclésiasticques », le témoin signale qu'avant la mort de Jean Beaujouan, il fut un jour prié par ses filles, d'aller dîner chez elles. Le procureur du roy étant survenu au cours du repas, elles demandèrent à son valet s'il avait apporté de l'argent de Quimperlé, à quoi il répondit affirmativement, disant que son maître y avait reçu ses rentes.

Le commissaire enquêteur enregistre ensuite le témoignage du sieur Jacques Dénial, « maistre texier (tisserand) et corectier d'ollonne », demeurant en la « Rue neufve », qui dépose qu'un an plus tôt, avant le décès de la dame Morice et durant le séjour à Rennes de son mari, il fut prié à deux ou trois reprises par Guillemette Beaujouan (16) de venir chez elle mesurer des ollonnes.

Ces toiles furent portées « de jour » en un cellier sur le quai de Quimper, pour le compte du sieur Bodisy, « marchand de la ville du Fou », qui en fit rendre

(16) En marge : « Erreur, c'estoict Trélazet! »

l'argent à Rennes au procureur du roy. Le même jour, Jacques Déniel aida encore à porter dix-huit ou vingt autres pièces d'ollonnes chez Janne Dhariette, veuve Jan Foucher.

Telles sont les révélations qu'il est venu faire « pour descharges sa consiance ».

Nicolas Le Toullec, couvreur d'ardoises, du faubourg de la rue Neuve, atteste que, le soir où Anne Morice fut inhumée au couvent des Cordeliers, le père Pollin, capucin, le pria avec cinq autres de la Santé, « pour l'aler porter en terre ». Au retour des obsèques, l'une des filles lui demanda de « tirer une bouteillée de vin au père Pollin et à Lépine, Me chirurgien, pour faire la collation ». Accompagné d'une servante, il descendit dans le cellier, où il vit « un grand mullon d'ollonnes ».

Le fils du Minor lui rapporta avoir « désairé » dans la maison une taie d'oreiller pleine de vaisselle d'argent et que les nommés Le Bastart et Jan Le Goff y avaient de la laine en gage « et les vist bailler de l'argeant aux filles... » (17).

L'audition des témoins se poursuit par la déposition de Dellice Le Digueur, femme de Thomas Talouarn, couturier de la rue Neuve, qui relate simplement avoir entendu la belle-mère de Janne, la servante, dire « dans l'entrée de la maison de Launay-Le Corre, conseiller audict siège » (18), que depuis la mort de Jan Beaujouan et de sa femme, son fils avait eu un habit de drap d'espagne et sa belle-fille sept aunes de toile.

Jacques Le Minor, maréchal, fils d'autre Jacques, « du faubourg de la rue neuve », déclare aux juges du prési-

(17) En marge: « Nota qu'il est constant que Madlle. du Rest, à présant dame de K/escant, estoict à Trédiec (paroisse de Riec-sur-Bélon) chés madame du Délén sa tante. »

(18) Hervé Le Corre, sieur de Launay en Guengat.

dial qu'après « avoir déséré » (!) les filles (19) du procureur du roy au manoir de « Kergoedellès », il vint, avec Le Digueur et Jan Tual, « désérer » la cuisine de la maison prébendale, les chambres et « autres yssues ». Pendant ce temps, survinrent Marguerite et Yvorée Beaujouan qui ouvrirent un coffre de la cuisine, dans lequel se trouvait une taie d'oreiller pleine de vaisselle d'argent, « qu'il mania pour désérer » et un sac rempli d'actes que la Dlle de Trélazet lui dit valoir « un grand bien ».

Puis l'information recueille les révélations de Me Charles Henry, huissier à Quimper. Quinze jours ou trois semaines après le « désairement » de la maison de Jan Beaujouan, dit le témoin, il alla porter une lettre, « prise du messenger », aux Dlles. de Trélazet et du Rest (20). Arrivé chez elles, il trouva le Sr. de Bodisy-La Garainne calculant le prix de « quelques nombres d'ollonnes », qu'il avait achetées des filles sur l'ordre de leur père.

Charles Henry ajoute tenir de Mes. G. Picquet et B. Perrault, procureurs, que Messire Guy Autret était entré dans la maison de Jan Beaujouan après son décès, n'ayant « *rien soubz sa casacque* » et qu'il en sortit quelques instants après, « *chargé, portant quelque chose d'encombrant soubz la casacque* ».

Après l'huissier quimpérois, le lieutenant civil et criminel entend « noble homme » Me Hervé de Lagarde, sieur de Rozancourt, qui affirme, sous la foi du serment, qu'aussitôt après la mort d'Anne Morice et le « désérement » de sa maison, il vit « *par deux diverses foix et sur le soir* », sept ou huit hommes et femmes porter des ollonnes vers la Terre-au-Duc.

(19) En marge, on lit: « Il est constant que ce fust la Plessix qui est muette et la Trélazet, car elles eurent toutes deux la peste, leur sœur du Rest ne fust jamais en l'air contagieux, elle estoict à Trédiec. »

(20) En marge: « Faulx, car la du Rest ny estoict pas et ny revint jamais que son père ne fust de retour de Rennes. »

Un jour de « vandredy, neuffième de novembre dernier », dit-il, sur les neuf heures du matin, « le bruit courant que le sieur de K/minizic estoit mort d'un accidant », il aperçut le Sr. de Missirien qui entrait en la maison, portant « l'espée au costé ». Il en sortit aussitôt après, « *Paroissant avoir soubz le coude quelque fardeau bien pesant qui l'encombroict, qu'il supportoit de la main droicte qu'il couvroit de son manteau, et fist son chemin au long du porchet des baptêmes de saint Corantin, et traversa la plasse du tour du Chastel, paroissant bien échauffé et enflamé de son faix, pour entrer dans la vanaille affin de se randre cheix luy...* »

Au moment où il abordait la venelle, Guy Autret se retourna pour voir si « *quelque chose lui estoit tombé* » puis continua son chemin. Et le Sr. de Rozancourt d'ajouter « *avoir ouy en mesme temps par bruit commun que le Sr. de Missirien avoit emporté la bourse et l'argeant du deffunct Sr. de K/minizic...* » et qu'Alain Beaujouan et Louise de Kermellec, sa femme, se trouvaient alors en leur maison de Créachvarbret, à cinq ou six lieues de Quimper. Il dit, en terminant, que la femme du procureur du roy faisait un « *grand traffic d'ollonnes, cire et blés* » tant à Quimper qu'à Quimperlé, et qu'elle prêtait de l'argent « tant sur gages qu'aultrement ».

« Noble hommes » Hervé Robert, Sr du Plessix, lui déclara avoir vu dans l'étude de Jan Beaujouan « *force or, la plus part cadrubles (21), plein une grande feuille de papier* », avec « *quantitté d'argeant* ».

Le 30 mars 1641, reprise de l'information : Robert Riou, « *texier et correctier aux fauxbourgs de la Terre au duc* », vient déposer, sur les publications du monitoire « *faict à saint Mathieu* », qu'après la mort d'Anne Morice, pendant l'absence de son époux, il fut prié par

(21) Quadruple : pièce d'or fabriquée en France à cette époque et valant 30 livres; double pistole d'Espagne.

Guillemette et Marguerite, ses filles (22) de transporter de jour trente ou quarante pièces d'ollonnes sur le quai, pour le compte du Sr de Bodisy, et le même jour, de rendre dix-huit autres pièces chez Janne Dhariette. Anne Morice, dit-il, en faisait un grand commerce, et en chargeait souvent des charrettes pour Quimperlé.

Le deux avril, le commissaire enquêteur inscrit le témoignage du Sr. Claude Boixière, « maistre chirurgien juré », qui déclare qu'un mois plus tôt, « au baptistaire de son dernier enfant », les filles de défunt Me Beaujouan lui prêtèrent de la vaisselle d'argent, qu'il fit rendre dès le lendemain.

Alain Beaujouan, ni aucun de ses frères, dit-il, n'étaient à Quimper quand leur père mourut. Lors de cet événement, ajoute le chirurgien quimpérois, il fut mandé d'aller voir le défunt, « *qui estoict tombé dans un accident* », et se transporta aussitôt chez lui, place du « Thour du chastel ».

Il trouva le procureur du roy dans « une chèse dans la cuisine » et le fit mettre sur une couchette « ou il randit l'ame ».

A ce moment, le valet dit à Marguerite Beaujouan de *prendre ce que son père avait dans sa pochette*. La dlle. de Trélazet en tira deux bourses, l'une blanche, l'autre violette, presque pleines, « ne sçait cy c'estoict d'or ou d'argeant », avec quelques clefs; puis elle pria le déposant de « *tirer quelques soubz et quelques doubles* que le deffunct avoict dans un boursicot, auprès de la pochette » et dont sa fille s'empara également.

Notre spécialiste du clystère et de la saignée déclare être venu révéler ces faits « sur la publication et aggravation du monittoire faict en l'esglise de monsieur saint Corantin... »

Les jours suivants, on entend l'un de ses confrères

(22) En marge: « Erreur, c'estoict la Plessix et Trélazet. »

« ès-art », René Le Veyer, « aussi maistre chirurgien juré », signaler qu'au cours de « *la maladie contagieuse* » d'Anne Morice, « *dont elle en mourut* », on l'appela pour la traiter. « Estant en estrémitté, elle fist un testament que le père Pollin escripvit », et dans lequel *elle léguait ses joyaux à ses enfants*.

Ces bijoux, dit-il, étaient en grand nombre, « comme chesne d'or rose de diamant et bagues de plusieurs sortes ». Marguerite Beaujouan devait lui confier par la suite que la part de l'un d'eux valait deux ou trois cents écus, mais que c'était la mieux partagée. Il apprit aussi que la défunte avait désigné comme exécuteurs testamentaires les sieurs de Kervagat et de Kériaval (23). Le sieur Le Veyer relate que le père Pollin se chargea de nombre de papiers « cousus dans une serviette ou un sœil (taie) d'oreiller, cacheté d'ugn cachet » et qu'il apprit être des actes obligatoires sur divers particuliers, pour une somme de 22 ou 23.000 livres, « sy bien luy souvient ».

Marguerite Beaujouan se saisit d'un acte de 4 à 500 livres sur Yves Le Ballaçon, à dessein de s'en faire payer, mais elle déclara par la suite au déposant qu'elle attendait le retour de son père.

Notre chirurgien rapporte aussi que, le jour de la mort du Sr. de Kerminizic, « environ les huict à neuf heures du matin », il aperçut M. de Missirien « dans la plasse de saint Corantin, *quy sembloict estre chargé soubz le manteau de quelque chose pesante*, et le vist arrester au coign de la venelle qui conduist vers sa maison, pour voir sy rien luy estoict tombé, et *accomodoict son manteau soubz le bras, ducquel il portoict le fais...* »

Croyant que Guy Autret transportait de l'argent, le

(23) Ecuyer Yves Morice, Sr. de Kervagat, son frère et son beau-frère écuyer Renault Le Gouvello, Sr. de Kériaval, époux de Janne Morice. Les Morice étaient sieurs de Beaubois en Quimperlé, où devait naître, un demi-siècle plus tard, le fameux bénédictin Dom Morice, auteur d'une Histoire de Bretagne.

témoin demanda à Jan Le Poussin d'aller voir « s'il n'avoiet rien laissé tomber », mais ce dernier lui dit n'avoir rien trouvé. Le sieur Le Veyer précise toutefois qu'il ignorait « d'ou le Sr. de Missirien venoiet... »

Le sieur Le Poussin, « patissier et tambour ordinaire » de la ville de Quimper, demeurant « en la plasse du tour du chastel », vient en personne confirmer aux juges du présidial qu'il vit Guy Autret sortir de la maison du procureur du roy, *portant sous le manteau un grand pochon de cuir, « remply d'or ou d'argeant*, et passa entre la maison du sieur official et la maison des Kernallec, détournant pour regarder sy rien luy estoict thumbé », ce que voyant, notre tambour de ville fit le tour par « Toul en Laer » pour venir à sa rencontre et « pour sçavoir ce qu'il portoit ».

Et il certifie que c'était bien un grand pochon de cuir, *plein d'or ou d'argent*, « ne peult scavoir les espèces ». A ce moment, précise-t-il, *Jean Beaujouan était déjà mort*, « pour l'avoir ouy dire de sa servante nommée Madelaine qu'y le vint advertir... ».

Le sieur Riou Farcy, « pratissien », succède à Jan Le Poussin. Retenons de sa déposition que, pendant la maladie contagieuse d'Anne Morice, il vit le Sr. de Kervagat, son frère, et le Sr. de Kériaval, « proche la maison, qui faisoiet retirer le monde et qui parloiet à la ditte Morice qui estoict à la fenestre... ».

Le sieur Farcy fut, lui aussi, très intrigué par le manège insolite de Guy Autret. Le même jour de « vandedy », environ les neuf heures du matin, il le vit sortir de la maison du défunt, « *portant soubz l'esselle et soubz la casacque quelque chose pesant et soutenant de l'autre main son cousde...* ». M. de Missirien prit son chemin « par la plasse pour se randre en unne petite venelle » et revint trois quarts d'heure plus tard chez Jan Beaujouan.

Il faut avouer qu'en la circonstance, la conduite du

bon Guy Autret, curateur de Marguerite et Yvorée Beaujouan, semble assez singulière, car les enfants du procureur du roy, issus de deux lits et vivant en mésintelligence, étaient condamnables de soustraire les biens de la succession avant tout inventaire, et cela est d'autant plus grave que leur père venait à peine d'exhaler son dernier souffle.

L'information de cette regrettable affaire, qui dut susciter à Quimper d'abondants et divers commentaires, continue le lendemain par la déposition de « noble homme » Jan Laise, qui relate simplement avoir appris de la bouche du sieur Claude Dauchin et de plusieurs autres personnes, que M. de Kerleau, lieutenant de « Concq » (Concarneau), vit aussi M. du Missirien sortir du logis de Jan Beaujouan, « chargé, lequel sieur de K/leau l'auroict sallué et hosté son chapeau » et Guy Autret, « à cause qu'il estoict chargé, auroict baissé la teste ».

Le 10 avril suivant, audition du Sr. Mathurin Pierre, cordonnier, qui avait été, durant treize mois, domestique chez M^e Beaujouan, « lors de son mariage avec sa dernière femme et a toujours esté avec leurs enffentz durant leur bas age, et depuis a continué par quelque temps de frecquanter la maison ». Pendant ce temps, poursuit le savetier, « noble homme » Alain Beaujouan, le fils aîné, demeurait chez défunte Dlle. Yvorée de Jauréguy, sa grand'mère, « pour ce que sa belle-mère (Anne Morice) ne le voulltoit voir ».

Puis, il ajoute que les Beaujouan possédaient « quantité de vesselles d'estain et d'argeant », que la dame Morice faisait un trafic important de « bledz, ollonnes et cires » et qu'elle avait des bestiaux en palmage (24).

Après le décès de leur père, les deux filles, Yvorée

(24) Ou mi-croit, sorte de bail à cheptel.

et Marguerite, *restèrent*, dit-il, *quarante jours dans la maison*, en compagnie de Janne, la servante.

En revenant de Rennes, le procureur du roy avait apporté, dans une malle, l'argent qu'il reçut à Quimperlé, et M^e Jacques Le Guen, gendre de M^e Guillaume Picquet, étant allé chez lui quelques jours après, remarqua sur la table de son cabinet, « *quantitté d'or et d'ar-geant comptés* ».

Le jour de son décès, notre cordonnier vit le recteur « de la plasse du tour du chastel », entrer avec la servante dans la maison prébendale, « entre les huict et neuff heures du matin », et aussitôt après M. de Missirien en sortit, « *dissimulant un pesant fardeau* ».

Trente ou quarante minutes plus tard, Guy Autret revint chez le défunt, pour en repartir encore, « *chargé de quelque chose d'encombrant... lequel avoict le manteau sur le néé, et print la mesme route que la première fois* ».

Jean Beaujouan, dit le témoin, était « *nottoirement réputé pour estre riche*, et a ouy dire qu'il eust baillé à chacun de ses enfentz douze mille livres en argeant sans s'incomoder et qu'il y avoict grand argeant comptant ». Après la mort d'Anne Morice, il vit un jour la servante et le garçon du procureur du roy transporter de petits coffres carrés, couverts de cuir noir, « *vers la venelle qui est joignant la maison du sieur official* » (25).



Puis, c'est au tour de « honorable femme » Yvorée Le Prédour, épouse de Claude Boixière, maître chirurgien, de venir « *descharger sa consiance* ». De ses déclarations, nous noterons que, pendant la maladie contagieuse d'Anne Morice, elle l'entendit recommander de « *faire mettre à ses frères de K/vagat et de K/iaval, sa fille Yvorée qui estoict sur le pavé* ».

(25) C'était la direction de la demeure de Guy Autret!

Etant en couches, elle envoya quérir Janne, de la maison, pour « donner à tester à son enfant ». La servante lui dit alors de ne pas se mettre en peine à cause de « la vesselle d'argeant pour son baptesme », et avec l'accord des filles, lui prêta un grand bassin d'argent doré, un « grand hanaff d'argeant » (vase à boire), deux grandes coupes à l'antique, une aiguière, deux autres coupes d'argent doré et huit ou neuf cuillers d'argent.

Etant accouru au chevet du procureur du roy le jour de sa mort, le mari de la déposante lui rapporta que « durant qu'il tesnoict ledict sieur entre ses bras, *qui n'avoïct encores randu l'ame, l'une des filles... tira deux bourses de la pochette de son père, et comme les vouloïct tirer, son mary luy demanda ce qu'elle faisoïct, lacquelle luy répartit qu'il ne se devoïct mettre en paine...* ».

Le 15 avril, continuation de « la mesme information... requérant ledict Sr. de K/minizic » (Alain Beaujouan, fils aîné).

C'est une jouvencelle de dix-huit ans, damoiselle Françoise Rozech, dame du Verge, qui déclare que, lors du décès d'Anne Morice, la servante lui dit que tous les biens des époux avaient été transportés à Quimperlé, sans lui révéler chez qui, mais qu'elle avait oui dire que c'était chez un nommé Beaubois « *qui se disoïct parant de laditte Morice* ».

Il y a environ un an, poursuit-elle, « estant à l'esglise se de Nostre Dame de K/dévol », elle rencontra Marguerite Beaujouan qui lui affirma avoir offert des créances « pour randre à son frère à Rennes et quelles n'avoïct peu trouver ». Après la mort du procureur du roy, elle vit à nouveau sa fille et lui dit avoir appris qu'elle et son père étaient « *a mauvaise intelligence, pour avoir emporté quelques créances de la communauté de sa deffuncte mère* ». A quoi, la Dlle de Trélazet répondit qu'on avait rendu à son père une taie d'oreiller pleine d'actes obligatoires « mais qu'il s'estoïct trompé ».

Et la jeune déposante de faire alors observer à la Dlle Beaujouan « *quon l'accusoict d'avoir emporté le bien de sa deffuncte mère* », mais elle répartit que « *nous eust servy autrement d'estres grandes* » (sic).

Puis la Dlle du Verge relate qu'au mois de septembre un garçon nommé François vint avec le sieur de Kerlois (Jan Beaujouan), son maître, au manoir de Kérédict (26), « *ou estoict la déposante* ». Le garçon lui dit qu'il se trouvait « *force créances dans la maison de la deffuncte Morice, et que s'il eust voullu estre larron, qu'il en eust peu prendre ce que bon luy eust semblé* ».

Le témoin fut informé par les enfants de la dite Morice que « *les lettres de noblesse du feu sieur de K/minizic* » étaient « *demeurée en chemin* ».

Après le décès d'Anne Morice, Guy Autret vint « *faire visitte chez Mademoiselle de K/aultret, la douairière, ou la déposante estoict* ».

Parlant des biens de la défunte, « *que l'on accusoict un seul d'avoir emporté* », le sieur de Missirien répliqua « *qu'ilz estoinct en lieu ou ils eussent esté trouvés lors qu'il eust esté besoign* », ajoutant que chacun des enfants eût été riche de *dix mille livres de la part de sa mère*.

Françoise Rozech déclare en outre avoir appris des enfants d'Anne Morice que leur mère leur avait « *faict testament de ses joiaulx* », et qu'elle avait donné à l'un d'eux « *un collier de diamant et une esguerre d'or et qu'elle avoict avantagé la muette de quatre mille livres en argeant, mesme qu'elle avoict donné par testament quelques vesselles d'argeant à quelques-uns de ses enfans...* ».

Elle révèle aussi « *qu'il y avoict un coffre à Quimperlé... que quatre personnes n'eust peu lever et qui*

(26) Doit être Kérédec en Elliant.

*estoit remply d'or et d'argeant... » Guillemette Beaujouan lui dit un jour que c'était le père de « Madalenne », servante chez le procureur du roy lors de la mort de sa femme, qui savait où étaient les bêtes à cornes, et avoir entendu depuis que *Jan Beaujouan l'aurait battu, « pour luy faire advouer les affaires de sadicte compaigne et qu'il n'auroict rien advoué ».**

Après ce témoignage extrêmement intéressant, le commissaire enquêteur entend « noble homme » Jacques de la Garainne, Sr. de Bodisy, « marchand de la ville du Fou ». L'honorable négociant lui fait connaître que quinze jours ou trois semaines après le « désèrement » de la maison des Beaujouan, passant par Quimper pour se rendre en la ville du Pont (Labbé) « ou il faisoit quelques cargaisons », il s'aperçut qu'il lui manquait quelques ollonnes pour son chargement et s'adressa aux filles de la dame Morice, avec lesquelles il demeura d'accord pour « quarante et six ou cinquante piesses d'ollonnes, quatre de Pouldavid et les autres de Locrenan ».

Il remit environ quarante écus à Marguerite Beaujouan avec une lettre de change pour le solde, payable à son père, alors à Rennes.

Le sieur de Bodisy souligne qu'il a traité avec les filles « sur la parution de l'ordre qu'elles luy monstrèrent avoir dudict deffunct ». Le jour de la mort de ce dernier, « *vers les sept à huict heures du matin*, passant par le *marché du poesson* pour se randre sur le quay pour faire païser quelques mielz », il rencontra la Dlle de Trélazet et lui demanda des nouvelles de son père.

Elle lui répondit qu'il était rentré la veille au soir et qu'il se portait bien. Puis elle « *retira le déposant à part pour le prier de ne dire (à son père) luy avoir baillé aucun argeant et qu'il n'eust dict avoir eu autres ollonnes que jusques au montement de ce qu'il avoict païé à son père, luy deffandant aussy de dire avoir vu*

sortir autres ollonnes que les siennes le jour qu'il les fist charger, comme en effet il vist sortir quelques ollonnes le jour de sa cargaison... et celles qu'il avoict rebuttées... ».

Et l'honnête marchand, avant de se retirer, conclut en disant « *n'avoir la créance d'estre obligé de venir faire le présent record, n'estoict le supson qu'il a sur la prière et deffance* » de Marguerite Beaujouan, ayant traité avec elle et sa sœur en marchand, « *comme s'il avoict faict avec leur deffunct père* ».

Le 22 avril suivant, un autre témoin se présente devant les juges du présidial: c'est « *vénérable personne* » Missire Mathurin Clermond, recteur « *de la rue et paroisse du thour du chastel* », âgé de trente-sept ans « *ou environ, a ce qu'il dict* », qui dépose que le matin de la mort de Jan Beaujouan, il fut averti par la servante, « *a l'esglise de saint Corantin* », de sa hâter d'aller voir son maître qui se mourait.

Il y alla en courant, et entré dans la cuisine, le trouva « *sur la couchette, et s'approchant de luy, l'ayant touché de la main, le cogneut (connut) mort* ». Ses filles étaient là, avec une dame qu'il apprit par la suite être la dame de Missirien (27).

Après avoir « *quelque peu consolé les dittes damoizelles* », le digne ecclésiastique fut fort surpris de les voir « *monter et dévaller l'escalier* » et *conférer avec le sieur de Missirien près de l'étude du défunt*. Il lui sembla même avoir vu l'une des filles sortir de l'étude, tandis que Guy Autret se présentait par deux fois à la montée de l'escalier, « *et le vist pareillement dévaller ledict escalier d'en bas à deux reprises* », paraissant

(27) Blanche Lohéac, fille de M^e Mathieu Lohéac, ancien procureur du roy à Quimper, et de Marguerite Le Baud. Elle mourut en 1649. Guy Autret épousa en deuxième noccs Françoise Le Borgne, veuve de Messire Ollivier de Lamprat, sénéchal de Carhaix, mais il n'y eut pas d'enfants de ces deux unions.

avoir quelque chose d'encombrant sous l'un de ses coudes qu'il couvrait de son manteau.

Pendant ce temps, craignant que le procureur du roy ne fût décédé de « mal contagieux », on manda M^e Claude Boixière, chirurgien, pour s'en assurer, mais ce dernier, certifia à Mr. du Guilly, sénéchal du présidial, aussi averti « sur ce doubté », qu'il n'était mort d'aucune « malladye contagieuse ». Après quoi, le sénéchal demanda la clef de l'étude du défunt, en ferma la porte et remit la clef au sieur Recteur, lui disant d'aller chercher un autre prêtre pour « thesmoigner de la dellivrance de la cleff et pour veiller le corps du deffunct ».

Revenant vers la cathédrale, le déposant rencontra missire François Jac, *lequel refusa d'aller chez Jan Beaujouan, dans la crainte qu'il ne fût mort « de la contagion »*. Décidé à rendre la clef, le recteur revint vers la maison prébendale, au seuil de laquelle il se trouvait avec Me Toussaint Bridou, greffier. Il lui « bailla la clef » aussitôt, « estant pressé de retourner pour dire une messe a trantain pour l'ame de la deffuncte dame de K/vellegan... et est sa déposition qu'il dict avoir faict tant sur la lecture qu'il a faict en particulier du monitoire que sur la publication qu'il a ouy faire... a saint Corantin... »

Au procès-verbal d'enquête, s'inscrit ensuite le témoignage d'un magistrat : « noble homme » Régnault Le Baron, sieur de Kerleau, conseiller du roy son lieutenant et second juge civil et criminel au siège royal de « Concq, Fouesnant et Rosporden, demeurant au forbourg (sic) de la ville et chasteau de Concq », âgé de vingt-huit ans.

Le jeune officier de justice relate que le jour du décès de Jean Beaujouan, il fut prié par un particulier de déjeuner chez le Suisse, « hoste de Quimper-tin ». Comme il était convenu, il y alla le matin, mais « la compagnie ny estant toute assemblée », il se retira en sa mai-

son « de ceste ville », pour revenir chez le Suisse un peu plus tard.

Chemin faisant, il entendit « *par bruict commun* », que le sieur de Kerminizic venait de mourir. Désireux d'en informer la compagnie, il passa alors par « la venelle qui conduist de la grande plasse cheix le Suisse ». C'est alors qu'il croisa le Sr. de Missirien se dirigeant vers la place. Il le salua, en lui « *hostant le chapeau, à la mode accoustumée* ».

Ayant appris à la compagnie le décès subit du procureur du roy, le Sr. de Kerleau fut obligé, peu de temps après, de s'en retourner chez lui, à cause de « quelques affaires ». S'acheminant par la même venelle, « tirant vers la plasse », il rencontra derechef Guy Autret, qu'il salua encore « en luy hostant le chapeau », mais ce dernier ne put lui répondre que d'un « *bessement de teste... ayant le manteau croché sur le bras et paroissant estre chargé de quelque chose...* »

Un mois plus tard, le 27 mai 1641, un dernier et tardif témoignage vient clôre cette longue enquête du présidial : « escuier » Jean Guégan, Sr. de Renongar, « demurant en ceste ville de Quimper-tin », dépose que, le 25 avril précédent, « jour et feste de l'Annonciation de la Vierge Marye », étant à Pont-Labbé, il fit rencontre de Marguerite Beaujouan, « lacquelle ayant salluée », ils vinrent « en discours touchant le monittoire qui se publicioit en ceste ville », à la requête du fils aîné, Alain Beaujouan.

Le Sr. de Renongar dit alors à la Dlle. de Trélazet « *quon la blasmoict qu'elle avoict causé le divertissement des deniers tant de son père que de sa mère* ». Elle répliqua en disant « *ny avoir nullement trampé par conseil ny aultrement* », déclarant qu'après la mort de sa mère, les « deniers comptants » de celle-ci et les meubles les plus précieux avaient été rendus à Quimperlé « *ou elle disoict iceux deniers et meubles estre en assu-*

rance », et « est sa déposition qu'il est venu recorder sur la publication du monittoire... en l'esglise cathédralle de monsieur saint Corantin, pour ne demeurer soubz les senseurs esclésiastiques... »

Tel est l'essentiel de cette regrettable affaire qui dût, à l'époque, passionner l'opinion quimpéroise et où il semble bien que, malgré ses dénégations, la conduite la plus intéressée et la plus blâmable ait été celle de Marguerite Beaujouan, dame de Trélazet.

J'ignore quelles furent les conclusions et la sentence rendue par les juges du présidial de Quimper. Quoi qu'il en soit, quelques années plus tard, les enfants du procureur du roy étaient en procès à propos de sa succession.

LES MEUBLES ET LA GARDE-ROBE DE JAN BEAUJOUAN, PROCUREUR DU ROY

Résumons maintenant l'important inventaire des meubles et effets de Jan Beaujouan, qui fut dressé par le greffier du présidial dès le 14 février 1641, en présence des héritiers et de leurs procureurs, ainsi que de Guy Autret de Missirien, curateur de Marguerite et Yvorée.

Dans les feuillets préliminaires, en mauvais état, de ce manuscrit, on lit, en vue d'appliquer probablement les règles du partage roturier, que les Beaujouan « *ne sont nobles, ny a gouvernement noble* ». Guy Autret tient à inscrire lui-même en marge : « *La qualité de noble contestée au sieur Alain Beaujouan* ».

Ce document du chartrier de Lestrédiagat est malheureusement incomplet, car il s'achève brusquement au cours de l'énumération des ouvrages de la bibliothèque de notre procureur du roy, sans aucune mention de l'inventaire de ses papiers, pourtant prévue. Il n'en reste pas moins que la description du mobilier et surtout des livres de Jan Beaujouan, est pleine d'intérêt, car elle met

en lumière la curieuse figure d'un bourgeois de Quimper sous le règne de Louis XIII.

C'est Joachim La Flotte, « maistre menussier » à Quimper, qui vient priser « le gros meuble de la succession ». Dans la sombre cuisine de la maison prébendale, on trouve une table « coulante »... recouverte d'un tapis de charge (serge) drapé noir », « un charliet à lantique bois de noier... une faillie chèse de Louargat », une couquette de chêne, sur laquelle Jan Beaujouan avait rendu son dernier soupir; un bahut à l'antique, couvert de cuir et un coffre-bahut couvert de peau de veau, recélant de « menus linges et un vieulx cottillon » appartenant à Guillemette Beaujouan.

A propos d'un « vieulx coffre carré couvert de cuir », Guy Autret signale que le sceau a été emporté et que ce coffre se trouvait « en la chambre ou cuisine, *en laquelle couchoit Alain Beaujouan et sa femme* ».

Sommé de s'expliquer, le fils aîné souligne qu'il était absent lors du décès de son père et de l'apposition des scellés et il conteste fort vivement les avoir rompus. Le coffre ouvert, le greffier en extrait du fil banc, du lin, du fil cru, du fil de chanvre et du lin à filer qui sont prisés par François Caradec, texier à Quimper.

La cuisine des Beaujouan était encore meublée d'un banc à dossier, d'une armoire de chêne « à trois étages »; d'un buffet de noyer; d'un garde-verres, d'un coffre de chêne et d'un autre de cyprès, que Charles Beaujouan prétend lui appartenir et dans lequel on trouve « quelques feuilles de philosophie et habits ».

Un autre coffre de cyprès, au sceau rompu, est vide de tout contenu : la femme d'Alain Beaujouan déclare y avoir mis « ses hardes... lorsque elle entra en laditte maison... » et Guy Autret de l'accuser aussitôt d'avoir emporté « *ce qui pouvoit estre dedans* ». Une armoire de chêne et d'autres coffres ont leurs scellés de cire verte également violés.

L'un des procureurs fait observer qu'Alain Beaujouan et sa Dame « *sont aussy venus coucher en la cuisine ou tous les sceaux sont emportés* ». Ces deux derniers ripostent en disant que les filles « *ont aussy couchées en laditte cuisine* ». Puis le greffier inventorie le contenu de l'armoire incriminée : serviettes, nappes, deux mortiers de « cuiffvre » et leurs pilons, deux plats à laver, une salière d'étain et une malle de cuir.

Ce sont ensuite des vêtements ayant appartenu au procureur du roy : un mantelet de camelot doublé de « charge de can, le tout couleur tané, garny de boutons a queue » ; une robe de « palaix, de charge de seigneur noir » ; une robe de chambre de « carisé tané, doublé d'une vieille revesche gris brun » ; une paire de brassières noires, avec une « passe de camelot minime ». L'inventaire reprend le lendemain avec une table « *faczon de flandre* » ; des chaises à l'antique, couvertes « *d'ouvrages de laine* » ; des escabeaux ; un petit lit ou berceau « *de panier* » ; de la literie avec des oreillers de « *plume doy* » ; un tour de lit à l'antique avec des broderies de satin de diverses couleurs et des rideaux de « *charge de can nolette* », etc...

A côté de ces objets éminemment pacifiques, la vieille cuisine bourgeoise conserve un attirail belliqueux, que vient priser Jan le Borigné, maître-armurier à Quimper : un habit de « *gendarmes... avec une cuirasse... tous rouillés et en mauvais ordre* » ; quatre mousquets, dont l'un appartient à Alain de Beaujouan ; deux arquebuses à mèche, une pertuisane, une hallebarde, une épée « *ou couteau avec son bodrier de cuir* ».

Le greffier inscrit alors au procès-verbal la vieille monture pour laquelle le procureur du roy avait dû avoir tant d'amitié : « *un vieux cheval blancq quy ne marque (marche ?) plus, avec son harnois rompu...* »

Après avoir annoté 157 livres d'étain à douze sols la livre, on passe dans l'arrière-cuisine, chichement meu-

blée d'une « faillie armoire », d'un lit « de panier » et d'un vieux coffre. On revient dans la cuisine, vers la grande armoire, dont les flancs recèlent encore un « petit cabinet de bois a piesses raportées »; un écritoire couvert de cuir « rouge doré »; deux coupes d'argent, mises en gage de dix-sept écus par la Dlle. Sohier; un grand bassin d'argent; une paire de « jettons avec leur bouette de cuivre » et une « coiffe de taffetas de vellour noir » que Guillemette Beaujouan affirme lui appartenir, l'ayant fait faire « en ceste ville par la fille du Poullain depuis le debcès de sa mère ».

Puis sont prisés un tour de lit « de damas incarnadin »; des rideaux de « taffetas incarnat »; un caban de « simple revesche avec deux costières de charge de can rouge »; deux rideaux « a résur a l'anticque » et un pavillon « de charge de can peinct de noir ».

Quant aux linceuls, serviettes, tales d'oreiller et nappes inscrites à ce moment à l'inventaire, ils seront rendus par la suite au sieur de « Kergoedélès », conseiller au présidial, qui les avait prêtés aux filles « lors quelles estoinct dans l'air contagieux l'année 1639 ».

Alain Beaujouan intervient alors pour signaler que sa belle-mère, Anne Morice, mettait dans le haut de l'armoire « *ses actes tant de palmage, prests que papier journal pour vante et achapt de marchandises, argeant monnoies et aussy ses joiaux...* » et, comme le tout a disparu, il proteste de « *randre responsable quy il verra...* » L'inventaire s'achève dans la cuisine par des landiers, un garde-feu, un bassin à laver, des chandeliers dont un mortuaire, le tout de cuivre et d'airain, prisé par Pierre Taillandier, « marchand poelier » à Quimper; une « poille à frire », deux landiers, trois broches, un trépied, un gril et une pelle, le tout « de fer ».

En compagnie de l'assistance, montons dans la chambre haute « voultée, au dessus de la cuisine », meublée d'une table de noyer « a l'anticque... *fassonné par le*

bas »; d'un « charlict » de noyer; d'une couchette de chêne; de bahuts couverts de cuir noir, dont l'un « fasson de flandre »; d'un tapis de table de laine « en forme de tapisserie »; d'un tapis « de moquette »; d'un tour de lit avec sa housse et rideaux de « charge de linestre, couleur tané, garny de deux luisans de soy incarnat ».

Dans la literie, relevons des oreillers de « plume doy, coettil de Quimper ». Notons encore deux chaises à accouvoirs, couvertes de drap « vert noir » et deux grands landiers de cuivre.

Maître Jan Beaujouan nous apparaît comme un ami des arts et particulièrement de la peinture, car de nombreux tableaux ornent sa demeure. Dans cette chambre haute, sont appendus aux murs un tableau « contenant la représentation de la salutation angélique, faict par huile, avec son chassey », modestement prisé quarante sols par Jacques Noblet, « maistre peintre » de Quimper; un autre tableau « par huile » des « *Septs dormants* » (d'Ephèse), évalué douze livres; un autre de « *la sainte Suzanne* »; huit tableaux « de trampe », mais malheureusement sans autre précision; un autre « contenant le portraict du Roy d'a présant (Louis XIII), tout de boult (en pied) et le « *portraict de la ville de Romme*, sur papier et en taille dousse, doublé de grosse toile ».

D'un coffre de cyprès, au sceau rompu, le greffier extrait du linge de maison, des nappes, « une tavaioie de buffect garny de résur », un tour de lit de toile de léon, etc...

Dans un coffre clouté « faczon de flandre », on trouve une coupe « d'argeant dorée par les garnisons d'en bas », mise en gage par Marguerite Le Plantec, « des interests de deux cent livres quelle doit par acte », avec une importante quantité de linge : linceuls de lin, nappes œuvrées, etc...

Avec des boutons de bois « dorés avec des houppes de

soy » et des boutons de cristal et de fil d'argent, sont rangés dans un bahut des garnitures de chaise; quinze aunes de « luisant de soy orangé »; du « taby » noir et un porte-fraise de « satin bordé d'or avec un bout de satin garny d'or ».

Dans un autre bahut, est pliée la robe de deuil de Marguerite Beaujouan. Au sujet d'un coffre de « sipré » au sceau vicié, Alain Beaujouan déclare que Janne, de la maison, « l'avoict par mesgarde rompu, en frottant ledict coffre le jour de l'antairment du deffunct seigneur evesque de Cornouaille » (M. Le Prestre de Lézonnet).

Le greffier passe ensuite dans l'arrière-chambre, « en forme d'estude », où il annote quelques coffres ou bahuts, dont l'un « fasson de marinne » et un autre « de Nantes ». Tous ont leurs scellés défectueux.

Le lundi 18 février 1641, reprise des opérations : un grave incident s'élève aussitôt entre les héritiers. Guy Autret accuse le fils aîné d'avoir brisé les sceaux apposés sur l'étude de son père, afin de « *crochetter les sérures ou les ouvrir par faulses cleffs* » et d'avoir soustrait les biens de la succession, « *lecquel nottoirement, ajoute M. de Missirien, porte haine aux enffentz du second lict de son feu père et veut par toutes voix et moiens possibles empêcher leur advancement et procurer leur ruine... (!) »*

Contestant énergiquement le bien-fondé de cette accusation, Alain Beaujouan dit que *c'est une manœuvre perfide de ses frères et sœurs pour lui imputer « l'emport et divertissement » des biens dont ils se sont eux-mêmes emparés sitôt le décès de leur père, « et avant que le corps fust retiré de l'estude », « comme il espère cy après et pareillement prétend injformer d'autres divertissements d'autres biens, actes et garants, faictz après la mort de dame Morice », avant le retour de Rennes de son époux.*

A son tour, Messire Guy Autret s'inscrit en faux contre les allégations du sieur de Kerminizic, l'accusant d'avoir « *faict ses effortz... pour fabriquer des thémoigns a sa cause* » (!), soutenant que l'information qu'il a fait ouvrir par le présidial, est « une pure fabrication en récrimination de l'accusation intentée vers luy au présent inventaire ».

Nous avons vu par ailleurs que les témoins venus à révélation présentaient toutes garanties d'honorabilité et cette dernière affirmation de l'érudit Guy Autret paraît sujette à caution.

M. de Missirien souligne encore qu'à son retour de Rennes, le procureur du roy ne s'était aucunement plaint de ses enfants, « au contraire, a aprouvé, loué et ratifié ce qu'ilz avoinct faict, à la cognoissance publique ».

Après cet orage, le greffier fait ouvrir le coffre « *faczon marine* », qui renferme des ciels de lit, des rideaux, linceuls de lin...

Dans un bahut couvert de cuir noir, il y a, entre autres choses, un tour de lit « *carisé ysabelle, brodé de broderies de mesme couleur* »; une courteline de taffetas incarnat, et un tapis ou tavaiole de buffet « *vert noir, enrichi d'un luisant et d'une frange de soy orangé pastel* ».

Un coffre de cyprès renferme des vêtements portés par l'honorable défunt : *une vieille soutane de damas noir, doublée de « charge d'ascouet noire » ; une robe de « pallaix, charge de froq noir » ; un manteau long de même étoffe, un manteau et une soutane de drap noir de sigovie*.

Après un tableau « *par huille, représentant la Magdelenne* », « *un failly tableau détrempe* » et quelques vieux meubles dans « la chambre de la tourelle plus haulte », le greffier prend note que le sceau apposé sur la porte du « *galletas en forme d'appenty... au dessus de l'estude du deffunct* », a « *esté rompu et vissié* » et qu'il ne sub-

siste plus que deux placards de cire verte, « le plus hault desquels marque en partie *le caractère des armes du Roy* ». Alain Beaujouan et sa femme font observer que ces scellés ont été brisés sur « *les importunités* » de Guillemette Beaujouan, qui voulait avoir « des pommes qu'y estoinct », et Guy Autret de conclure tout bonnement que « *les filles s'amusoinct aux pommes tandis qu'Alain Beaujouan emportoict l'argent et les obligations* » (!).

Dans le galetas de la maison prébendale, nous retrouvons quelques vieux meubles noircis par les ans, avec un « demy boesseau de douvelles (pour mesurer) « le bled » et un panier blanc couvert, « *fasson de Rennes* ».

Après avoir inventorié de l'étain et de nombreux bassins d'airain, le greffier et les assistants pénètrent dans l'étude où plane encore l'ombre de l'honorable magistrat. Les coffres et armoires sont « *fouillés et visités* », en quête de « *quelque trésor d'or ou d'argeant monoyés* », mais nous ne serons pas étonnés, outre mesure, de savoir que seul un coffre de fer restitue un écu d'or de France, valant « cent quatre souls s'il est de poix ».

On en retire aussi cinq ou six petites bourses de cuir blanc, dont l'une recèle une pistole d'or, valant dix livres, « *s'il est de poix* » et « un grenat enchassé dans un anneau de corne ». Aucune trace des « *quantités d'or et d'argeant* » que des témoins avaient vu entre les mains de Jan Beaujouan.

Par contre, dans une armoire basse près la cheminée, est conservée la vaisselle d'argent, qui accuse une indéniable richesse. Elle est prisée par le sieur Pierre Gauldron, « *maistre orpheuvre* » à Quimper.

Cette argenterie comprend « une maque de pierre, garny d'argeant doré avec son pied d'argeant en triangle doré, en un estuy couvert de cuir »; un « *poteau (aiguière) d'argeant doré par les garnisons (garnitures) a l'anticque, pesant quatre marcz et un oncze a vingt et cinq livres le marc* »; deux coupes d'argent, « *dorées*

par les garnisons, *poinson de Morlaix* »; deux autres coupes d'argent « a pied droit, *poinson de Morlaix* ».

Le procureur du roy avait-il les bronches affaiblies par l'humidité de la ville-close de Quimper ? Toujours est-il qu'il gardait dans son cabinet « *un petit bassin d'argeant a cracher, doré aux estrémictés, poinson de Paris* ».

L'argenterie consistait encore en deux vinaigriers, deux salières « relevées en bosse » sizellées, gravées et dorées par les estrémittés »; deux autres salières « aussy dorées, l'ugne en pampre et l'autre ronde »; un crucifix, quatre cuillers « *poinson de Quimper* »; un chandelier d'attache et un bassin « *poinson de Rennes* ». Quelques objets précieux sont aussi annotés : une chaîne d'or, une croix de cristal « *garny d'or* »; un « chapellet de petit corail rond avecq quelques grains d'argeant et sa croix d'argeant doré »; la moitié d'un « *agnus Dey* de cristal garny d'or, avec unne perle y attaché et un autre perle séparé... »

Alain Beaujouan et sa femme représentent alors la vaisselle d'argent habituellement en service : un « *potteau d'argent a l'anticque, faczon d'espaigue* »; une vieille salière et six cuillers. Mais Guy Autret ne manque pas d'avancer que tous deux étaient « saisis de tout ce qui n'estoict sous sceau... »

Le lendemain le greffier reprend son labeur mais M. de Missirien, « après avoir faict ses protestations et déclarations... se retira et n'a assisté ni signé; ni non plus ses mineurs, depuis ledict jour... », ainsi qu'il l'a écrit de sa propre main.

Le même jour 19 février 1641, on voit entrer en la maison prébendale « Vénérables et discrets messires » Georges Ferrant, recteur de Gouëzec, et Sébastien Le Béguet, sieur de Kérango, « chanoines de l'esglise cathédrale de saint Corantin », qui demandent, comme « fondés en procure du corps de messieurs du chapitre de Cornouaille », à assister à l'inventaire des lettres du défunt

sieur de Kerminizic, « affin de recouvrer nombre d'actes et papiers touchant les privilèges, droictz et prétentions des sieurs du chapittre, comme de leurs actes touchant *le droict de foire qu'a ledict chapittre en ceste ville le jour de saint Denis*, leurs domaines aliénés et autres. qu'il n'auroict point randus, *comme ayant esté leur conseil ordinaire aux affaires ou le roy ny le public n'avoinct intérêt*, et oultre qu'il a toujours logé en unne maison *prébandalle appartenante audit chapittre sans en avoir païé le louage*; touchant laditte jouissance, ils ont obtenu santance audit siège à leur proffilct... ».

Mais les héritiers et leurs procureurs ne souhaitent nullement la présence de Messieurs du chapitre, « n'estant créancziers dans la succession... et (devant être) préféablement païé des deniers revenans de la vante des meubles... » Quant aux titres qu'ils disent avoir déposés entre les mains de Jan Beaujouan « comme leur conseil », ils leur seront « randus de bonne foy au cas qu'on les treuve... ».

Nos deux chanoines s'étant retirés pour aller en conférer avec le corps capitulaire, l'inventaire se poursuit dans l'étude du défunt par un cabinet de sapin « faczon de flandre verny et a piesses raportées »; prisé cent livres thournois par Jan Jassin, « maistre menussier » à Quimper.

Dans l'une des « casses ou tirettes », on trouve « quatre bas de soy » : deux « tanés obscurs », un autre « couleur de prélat » et l'autre de « soy vert ». Les autres tiroirs renferment du drap d'espagne noir, du « luisant de millan velouté noir »; une paire de gants au défunt, « garny de passement en broderie noire »; une douzaine « d'esguillettes à carreau de soy coulleur de roy »; deux cornettes et une ceinture de « gène » (de gaine ?) de « soy noir a l'anticque »; deux paires de jaretières de soie; deux calottes « de soy noir doublé de ratine », etc...

Près d'un « pépittre et escrittoire de bois de fousteau » (hêtre) et d'un « escrittoire de cuir bouilly rouge » sont posés, sur la table de l'étude, en « vieux bois de fresne », un « escriptoire de sapain peint »; un poudrier d'ivoire; des boîtes à poudre et des « pomeaux à battons, de bouy »; deux escriptoires, l'un couvert de cuir doré et l'autre de cuir noir »...

Notons encore, parmi les objets inventoriés dans le cabinet de travail de Me Jan Beaujouan : des « drogues d'oppérateur »(!); deux étuis à lunettes, avec deux paires de « lunettes communes »; sept pièces de « vieilles et diverses monnoys estrangières » dont l'une d'argent; une bouteille de cristal « esmaillé garny d'une chenette d'or et trois perles communes »; un petit coffre de fer « fasson d'allemaigne »; dix « cargouères de bandoulière » et deux vieux « fournimans de cuir bouilly »; un « grand vieux poignart à coguile » (coquille ?); le « *portraict du deffunct roy (Henry IV) en une petite boette* », une vieille bandoulière de « vellours tané »; trois vieux pistolets avec leurs fourreaux; des landiers de fer et « un vieulx roet a arquebuse... »

Parmi les bibelots curieux qui décoraient l'étude de notre procureur du roy, notons « *une orloge de sable* »; *un cheval marin de bois doré*; deux peaux de « crocodile »; *une grande coquille de mer*; quatre flèches de *sauvage* et « *un aulne a aulner bois de brésil* ».

On voit que la prédilection pour les souvenirs exotiques ne date pas de notre époque. Peut-être Jan Beaujouan avait-il compté au nombre de ses amis de hardis navigateurs ou des officiers des vaisseaux du roy ?

Dans un angle de son cabinet de travail, sont accrochés quatre paires d'étriers, une paire d'éperons et deux « mors de bride », tous « *faczon de daoullas* ». Plusieurs tableaux confèrent au cadre où travaillait l'éminent magistrat, une note artistique et attrayante. Citons deux tableaux « par huille », l'un est le « *portraict du deffunct*

père (Louis Beaujouan) *dudict deffunct Sr. de K/minizic* » et l'autre, *celui de Jan Beaujouan lui-même*, estimés tous deux la somme de six livres par le sieur du Pré, peintre à Quimper.

Un petit tableau, aussi « par huile », « *portant la représentation d'une damoiselle* » et « *enchassé de faczon de reine* » (?); un autre tableau « *règlé, représentant trois personnages* »; six petits tableaux « par huile », avec leurs « *chasseix de bois en party dorés* »; une « *Magdellaine de sire blanc avec son chassey de bois et son estuy de verre blanc* »; un autre tableau « *représentant une fille* »; un autre « *par huile... de la Magdellenne, garny de son chassey de bois doré* ».

Le fidèle serviteur du Roy avait encore dans son cabinet le « *portraict du deffunct Roy et de la Reine, estant par huile, garnys de leur chassiss de bois dorés* »; et un « *long tableau sur papier colé sur du bois, représentant en partye des pésages* ».

Pour compléter ce décor bourgeois du règne de Louis XIII, citons encore une pièce de tapisserie « *a figures* »; un lit de camp « *bois de noyer* » une malle couverte de peau de veau rouge; *un crucifix monté sur bois; une grotte*; une « *petite chapelle de bois a petite sculpture doré* »; « *une esquelette* » (!); *un bénitier d'étain*; deux petites cartes, *l'une de France* et l'autre de « *Bretaigne* », avec leurs châssis de sapin; une *vieille cave* « *faczon de flandre* » avec ses bouteilles de verre, et un petit tableau « *a figures de plattre* » avec son châssis de bois doré.

Le greffier mentionne également un petit livre, couvert de parchemin, « *quy est un rantier de la maison de K/minizic* » pour les années 1639 et 1640 et qu'Alain Beaujouan « *a emporté pour luy servir de mémoire* », ce qui n'est pas pour plaire à Guy Autret qui écrit en marge : « *ledict rentier estoict de conséquence et devoict estre milésimé, chiffré et inventorié* ».

Le total des biens meubles de la succession s'élève à ce moment à la somme de 3.102 livres 7 sols 6 deniers.

LA BIBLIOTHEQUE DE JAN BEAUJOUAN

Le greffier du présidial procède ensuite à l'inventaire et à l'estimation de la bibliothèque du défunt, dont les livres sont prisés par Sébastien Le Bosco, « libraire demeurant a présent en ceste ville de Quimper-tin ».

Pour parvenir à la connaissance de ce personnage notable de la vieille capitale cornouaillaise et souligner son éclectisme en matière d'érudition, rien n'est plus intéressant que d'évoquer les ouvrages qu'il avait acquis au cours de sa longue carrière de magistrat.

Nous devons être reconnaissants à M. le chanoine Nédélec, Secrétaire-archiviste de l'évêché et Vice-président de la Société archéologique, d'avoir bien voulu nous apporter les commentaires fort précieux, qui aideront à éclairer une figure, intéressante entre toutes, du Quimper d'autrefois.

Y. TANNEAU.

LA RICHE BIBLIOTHEQUE DE MESSIRE JAN BEAUJOUAN

285 titres, dont 39 in-folio et 28 in-quarto, c'était assurément une belle bibliothèque que celle dont l'inventaire fut dressé en 1640 après le décès de Messire Jean Beaujouan (1). Encore semble-t-il que nous n'ayons pas tous les feuillets de cet inventaire, car la liste se termine brusquement, sans aucune annotation.

L'estimation, faite par Sébastien Le Bosco, libraire à Quimper, donne une valeur de 280 livres 16 sous au total. En fait, les ouvrages sont de valeur très inégale, allant de 12 sous à 18 livres tournois, soit une échelle allant de

(1) Se trouve au chartrier du château de Lestrédiagat, en Treffiat.

1 à 180. Les 16 titres les plus chers, valant 4 livres et plus, totalisent 97 livres tournois; 65 autres, valant entre 20 et 70 sous, donnent un total de 118 livres. Et les 204 titres restants ne valent ensemble que 66 livres.

La matière de ces ouvrages nous intéresse bien plus que leurs prix. Il nous faut, malheureusement, laisser de côté une bonne vingtaine de titres, que le greffier a transcrits de telle sorte que le contenu ne peut se deviner. Il est d'ailleurs visible que ce scribe, s'il avait un vernis de culture, transcrivait bien souvent au petit bonheur, à l'oreille. Le latin étant prononcé à la française, notre homme écrit imperturbablement *Brevierom romanom* (« *Breviarium romanum* ») ou *De jure siviom romanorum* (« *De jure civium romanorum* »). Bien des titres, même français, le prennent au dépourvu. C'est ainsi que les psaumes deviennent, presque à tout coup, les *Sommes de David* et que les célèbres « Confessions » de saint Augustin sont transformées en *Confection*. Il est notable, toutefois, que les titres des ouvrages importants sont mieux transcrits; on peut penser que le greffier tenait à les vérifier de ses propres yeux ou se les faisait épeler.

Essayons maintenant de ranger sous un petit nombre de rubriques les ouvrages laissés à sa mort par Messire Jean Beaujouan et que l'inventaire énumère sans aucun ordre, si ce n'est, au moins pour le début, par rang de taille. Même si on suppose qu'il y manque des feuillets, la liste que nous avons sous les yeux atteste une large culture humaniste, juridique et religieuse chez cet homme de loi.

1) CLASSIQUES GRECS ET LATINS.

En dehors du Nouveau Testament grec et latin, que nous retrouverons dans le rayon religieux, le texte grec n'est signalé que pour deux auteurs: *Isocrate*, orateur contemporain de Démosthène, et *Lucien*, le célèbre satirique de la fin du II^e siècle après Jésus-Christ.

tyrannique; et si la terreur y est à l'ordre du jour, ce n'est point cette terreur salutaire que la convention et les discours véhémens ont voulu imprimer aux méchans qui, depuis cinq ans, opposent une résistance criminelle à la volonté nationale. On y voit au contraire se développer le nouveau système contre-révolutionnaire que tu as si éloquemment dénoncé. On persécute les patriotes les plus énergiques, ceux qui, à ton exemple, ont marché d'un pas ferme et sûr dans la Carrière de la Révolution, ceux qui n'ont jamais dévié de tes principes, ceux enfin qui, dans les momens de cette erreur fatale qui a égaré une grande partie des français sur ses véritables intérêts, ont rendu hommage aux vues bienfaisantes de la Montagne, ont écrit et parlé en faveur de la constitution qu'elle a donnée à la France, et l'ont acceptée avec transport comme le gage de la félicité publique. Oui, citoyen, voilà les hommes dont regorgent les maisons d'arrêt de notre commune; voilà les hommes contre lesquels une cabale infernale veut soulever l'opinion publique et exciter la fureur du peuple, si nous en croyons les bruits sinistres dont on nous assiège.

« Les citoyens de Quimper, égarés un moment, nous l'avouons, par des scélérats qui avoient abusé de leur confiance, avoient ouvert les yeux à la lumière. Julien, commissaire du comité de salut public, et Guermeur, délégué des représentans du peuple, l'avoient éclairé sur les dangers auxquels l'avoit exposé sa crédulité. Après des renseignemens sûrs et le témoignage d'un peuple que les trahisons qu'il venoit d'essuyer avoient rendu connoisseur en hommes, les autorités constituées venoient d'être régénérées. Unis, et n'ayant d'autre but que le salut de la patrie, les habitans de Quimper joignoient leurs efforts aux travaux de la Montagne pour accélérer l'affermissement de la république; mais un génie malfaisant, un protégé de l'infâme Calonne, un fauteur de la tyrannie, qui versa des larmes intéressées sur la tombe du traître Capet, un aristocrate forcené qui, pour venger ses inju-

res personnelles, pour conserver une bonne place dont auroit dû l'éloigner depuis longtemps son incivisme scandaleux, pour concourir plus sûrement à l'exécution du projet dénoncé par toi, un certain Dagorne enfin s'étoit rangé sous les drapeaux de la Montagne. Il forma le projet de détruire l'harmonie qui régnoit parmi nous, de désorganiser le club et les corps constitués, et de les régénérer. Un club, des administrations épurées par Dagorne, quels anathèmes contre les patriotes !

« Dagorne met la première main à son entreprise; il déclame au club contre les autorités constituées; il lui prêche la doctrine de la désorganisation, lui répète qu'il est le maître de casser à son gré ses magistrats, dénigre les patriotes les plus prononcés, et, sous le nom sacré de souveraineté du peuple, l'excite aux actes de la licence la plus effrénée, la plus brutale, et lui en donne l'exemple. Nous frémissons de te raconter le fait suivant; mais nous te devons la vérité.

« A peine l'histoire des indécences commises dans quelques communes de la république, à l'égard des objets du culte catholique, fut--elle connue, que Dagorne, jaloux de tenir un rang distingué parmi les scélérats célèbres, secondé par deux hommes de même aloi, dont nous parlerons dans la suite, força la municipalité à rejeter des églises les statues, et à les brûler en place publique.

« Certes, celui qui, sans l'aveu du peuple, sollicita cet acte, celui qui en pressa l'exécution, celui qui y mit tant de fureur, ne peut être qu'un de ces conspirateurs dont tu nous as parlé, qu'un de ces monstres soudoyés par les puissances étrangères, pour rendre odieuses à leurs peuples la révolution de la raison. Oui, cet homme avoit des vues criminelles, lorsqu'il choisit le jour de la fête du patron de la ci-devant cathédrale du département du Finistère, et le jour de la foire, qui se trouve le lendemain, c'est-à-dire les jours qui attirent parmi nous la presque totalité des habitans des campagnes, à

dix lieues à la ronde, pour donner un exemple aussi propre à scandaliser la crédule piété des bons cultivateurs, qui, trop scrupuleux observateurs des pratiques religieuses que leur ont transmises leurs ancêtres, ne pourront s'en détacher qu'à la longue, et par l'instruction. Il étoit criminel celui qui, pour prouver son grand courage, mutiloit, en présence du peuple, des statues, détruisoit des tableaux de grands maîtres, dignes de figurer dans le *Museaeum*. Il étoit criminel celui qui donnoit, à ceux auxquels il avoit inoculé ses fureurs, l'exemple de la plus affreuse obscénité, *en p... dans un calice*. Il étoit criminel celui qui, tentant d'évoquer parmi nous la rage du fanatisme, profitoit du moment le plus favorable pour allumer, dans une contrée jusqu'ici tranquille, les torches des guerres civiles et religieuses, et pour ressusciter parmi nous les scènes affreuses de la Vendée. Si cet homme, ou plutôt ce monstre, n'avoit point eu des vues liberticides, auroit-il choisi, pour donner à des âmes simples le spectacle de ses frénésies, le moment où notre commune, sans armes et dépourvue de ses braves habitants, dont la plupart défendent actuellement la liberté contre les étrangers ou contre les rebelles, pouvoit être dévastée par les cultivateurs ? Mais non, barbare Dagorne, tes projets ont été déjoués. La force de la raison, et non la crainte des canons que tes complices et toi vous aviez braqués sur le peuple, l'a tenu calme : il a frémi de tes fureurs, et t'a couvert du mépris et de l'exécration publique (1).

(1) « Si nous nous sommes étendus sur cet article, ce n'est point que nous soyons idolâtres. Nous sommes persuadés que le culte de l'être suprême est indépendant des momeries religieuses ; mais on ne doit point arracher tout-à-coup le peuple à des habitudes qui naissent, pour ainsi dire, avec lui ; on ne doit point braver des préjugés enracinés. Sans doute il ne faut point que le gouvernement fournisse de temple à aucuns cultes : protection est tout ce qu'il leur doit. Mais il falloit préparer l'exécution de cette grande cure politique par l'instruction, à laquelle ne sait point résister la raison du peuple. Ainsi le médecin habile n'emploie les remèdes caustiques qu'après y avoir disposé son malade. »

« Mais passons à la suite de la conduite de Dagorne. Hué, chassé, pour ainsi dire, du club par un peuple ami de l'ordre et des lois, Dagorne jure de se venger. Il se rend auprès du représentant du peuple Bréard, calomnie les citoyens de Quimper, singe le patriotisme, et surprend sa confiance. Il arrive à Quimper en triomphateur, et menace de perdre tous les patriotes, avec l'assistance des nommés Hérault et Leclerc, délégués du représentant du peuple Bréard.

« Nous le dirons avec autant de courage que de vérité, ces deux individus ont deshonoré le caractère dont ils se disoient revêtus. Ces hommes, qui s'étoient rendus parmi nous pour vérifier des faits relatifs à un différend qui existoit entre le comité de surveillance et Dagorne, donnèrent au public le scandale de la plus indécente partialité. Ils n'avoient d'autre compagnon que Dagorne, ne buvoient et ne mangeoient qu'avec le crapuleux Dagorne.

« Ces hommes, dont la mission se bornoit, suivant les pouvoirs qu'ils avoient représentés, à éclaircir ces faits, détruisirent le club à la sollicitation de Dagorne, proposèrent un nouveau plan d'organisation, y dérochèrent pour écarter les citoyens les plus attachés à la cause de la liberté, et pour former un club dans le sens de Dagorne. Mais ce n'est point là la seule prévarication dont ils se soient rendus coupables.

« Dagorne avoit accusé le comité de surveillance de l'avoir fait incarcérer, et d'avoir fait manquer ainsi une mission importante dont il étoit chargé comme délégué du représentant du peuple Bréard, d'avoir rendu la liberté à un citoyen détenu par ordre de ce représentant.

« Le comité avoit prouvé que Dagorne étoit un calomniateur. Il demandoit, non une réparation particulière, mais une justice qui intéressoit tous les citoyens; il demandoit que le représentant du peuple retirât sa confiance à un homme qui en avoit abusé au préjudice de la vérité, dont ne doit jamais s'écarter l'honnête hom-

me, au préjudice d'un comité formé de patriotes épurés, dont tous les actes avoient été marqués au coin de la justice la plus rigoureuse.

« Cependant (qui le croiroit ?) Dagorne triomphe. Le comité est dissous; trois patriotes ardents Girard, Chariel et Desnos, sont destitués et incarcérés; et, pour comble d'injure, ils sont remplacés par des *Dagorne*.

« Non, Bréard, nous ne te ferons point un crime de ces actes iniques ! Si l'on n'avoit point surpris ta religion, si on ne t'avoit point caché la vérité, si on t'avoit fait connoître les dénonciateurs et les dénoncés, sans doute tu n'aurois point autorisé ces injustices et celles qui en ont été les suites.

« Au comble de ses vœux, égaré par l'ivresse du pouvoir après lequel il soupiroit depuis long-tems, secondé par les amis Hérault et Leclerc, Dagorne savoure le plaisir de la vengeance. Bientôt il l'exerce sur tous les hommes qui se sont distingués dans la révolution, sur tous ceux qui ont épié les démarches tortueuses de son charlatanisme, sur tous ceux qui placés dans les Administrations à une époque antérieure à la Constitution, avoient eu le courage de s'élever contre la demande de certificat de civisme qu'il avoit eu l'impudence de former et qui n'eurent la faiblesse de signer que pour lui conserver son état, sur tous ceux enfin qui l'avoient éloigné de la compagnie des Grenadiers de sa Section en raison de sa crasse aristocratie.

« Bientôt une foule de pères de famille, d'hommes que leurs talens et leurs professions rendent nécessaires à la Société, gémissent dans les liens de la captivité. Et quelle captivité encore ! Mis au secret, entassés dans une prison mal-saine, nous ne pouvons communiquer avec qui que ce soit ni verbalement ni par écrit, et pour comble d'infortune, nous n'avons d'autre spectacle que la tourbe insolente des Aristocrates, que plusieurs d'entre nous ont séquestrés de la Société, qui semblent s'en ven-

ger par leurs manières insultantes et dont le rire sardonique semble nous annoncer que leur règne va recommencer sous le Protectorat de Dagorne. Comme si nos persécuteurs vouloient qu'on nous oubliât au fond de leurs cachots, ou comme s'il leur restoit encore quelque pudeur et qu'ils ne voulussent point que leurs registres conservassent des traces de leur lâche injustice, depuis cinq jours nous sommes renfermés et nous ne sommes point écroués.

« Veux-tu, homme sensible, une preuve de la manière dont on nous traite dans ce séjour d'horreur ? L'un de nous est atteint d'un mal de jambe très-opiniâtre. Le Chirurgien qui lui donne ses soins, se présenta l'un des jours derniers pour le panser. On lui refusa l'entrée. Le Chirurgien insista et demanda si on voulait laisser crever son malade. Le crois-tu ? L'inflexible Substitut de notre géolier qui se trouve, en même temps, Subdélégué des Représentans du Peuple, membre du comité de surveillance, bourreau des victimes que lui désigne son fidèle Dagorne, membre du Conseil général du District, et aspirant à une place de membre du Directoire malgré sa nullité absolue; eh bien, cet homme répond froidement : *Je m'en fouts*.

« O humanité, es-tu donc éteinte dans tous les cœurs. Non, sans doute, Robespierre; elle subsiste encore dans les âmes droites telles que la tienne, cette vertu sacrée des hommes libres. Ce ne sera point en vain que nous aurons sollicité ta bienveillance et ta justice. Oui ta mâle éloquence tonnera en notre faveur contre les Despotes qui sous prétexte des mesures de sûreté générale assouvissent leurs passions particulières ou celles de leurs amis et calculent froidement les cruautés qu'ils exercent. Tu t'empresseras de faire rendre à la Liberté des défenseurs énergiques de la République, une et indivisible, de tarir les larmes d'épouses et d'enfans infortunés qui soupirent après le moment qui les réunira à leurs époux et à leurs pères; hâte-toi de satisfaire le besoin

de ton âme, de faire le bien ou peut-être dans quelques jours il n'en sera plus temps.

« Signés, Castellan, L.-M. Charuel, Girard, Desnos, Perrin, Huraut, J.-E. Bérard, *Médecin*; Vinoc, *Médecin*, L. Sérandour, A. Bonnemaïson, Mougeat. » (1)

II. — « QUOD GENUS HOC HOMINUM ?

QUAEVE HUNC TAM BARBARA

MOREM PERMITTET PATRIA ? (2)

« Justifications de Jean-Vincent-Guillaume Desnos et détail des traitemens exercés envers lui et les autres citoyens de Quimper.

Après avoir lutté si péniblement contre les trames sans cesse renaissantes des ennemis de la liberté, après avoir été si lâchement trahi par des magistrats prévaricateurs, il est naturel que le peuple s'entoure de défiances et qu'il ait toujours les yeux ouverts sur la conduite de ses mandataires. C'est ainsi qu'il peut consolider cette liberté précieuse à laquelle il fait, depuis cinq ans, tant de sacrifices. Pourquoi faut-il que la tourbe des malveillans et des intrigans convertisse en poison le remède salulaire de la surveillance ?

« Vingt-un citoyens de Quimper distingués, ils osent le dire, par l'énergie de leur patriotisme, viennent de faire la cruelle expérience de la nouvelle tactique employée par les ennemis de la révolution, pour écraser les vrais républicains sous le fléau de la terreur ou peut-être pour

(1) S. l. n. d. In-4°, 8 p. (Archives de Kernuz).

La signature de Sébastien Billette paraît avoir été omise.

(2) Quelle est donc cette race d'hommes ? Quelle Patrie assez barbare pour autoriser de telles mœurs ?

en faire des victimes de l'aristocratie désespérée. Sous prétexte de mesures de sûreté générale, ils se sont vus destitués et mis en état d'arrestation. Quinze d'entr'eux ont été trainés au château de Brest où ils ont languï, durant quinze jours, sans être instruits des motifs de leur arrestation. Les circonstances de cette translation sont intéressantes pour n'être point présentées au public. Elles sont de nature à exciter l'indignation des hommes sensibles et des vrais amis de la liberté. On verra un système de persécution et un raffinement de barbarie dont l'histoire de l'ancien despotisme fourniroit à peine des exemples.

« Après une détention de dix jours en la maison d'arrêt de Quimper, le citoyen Leclerc fit passer le 4 nivôse à ces citoyens, l'ordre de partir pour Brest le 5 à 7 heures du matin. A quelle heure leur adresse-t-il cet ordre ? On aura de la peine à le croire. C'est au moment où nous commençons à goûter les douceurs du sommeil, c'est à 10 heures et demie du soir qu'on avertit des pères de famille, des citoyens arrachés inopinément à leurs affaires que, sans avoir le temps de les régler et de faire les préparatifs de leur voyage, ils doivent être éloignés de leurs foyers. En vain nous réclamons qu'avant notre départ il soit procédé à la vérification de nos papiers sur lesquels les scellés avoient été apposés. Leclerc est inexorable : *il faut partir*, est son dernier mot.

« Le jour fatal du départ est arrivé. Nos épouses, nos enfans, nos amis effrayés par les nouvelles les plus désastreuses que des méchans avoient eu la cruauté de répandre, accouroient pour nous voir, pour nous porter des paroles de constolation, pour s'informer de l'état de nos affaires. Vain espoir ! Nous n'avions d'autre moyen de communication qu'un petit guichet (1) où vingt voix se

(1) Nos ennemis jaloux de passer pour de fins plaisans disoient qu'on avoit établi le guichet pour nous apprendre à figurer à la guillotine.

croisoient et s'étouffoient et d'où les flots de spectateurs s'éloignoient successivement. Enfin la porte s'ouvre... Nous nous disposons à faire nos adieux à nos parens et à nos amis; mais nous sommes impitoyablement arrachés à leurs embrassemens. On nous force à monter dans une espèce de tombereau d'où nous ne pouvons point être témoins du spectacle consolateur de la douleur des bons citoyens qui bordoient les rues par lesquelles nous passions. On nous fait escorter par cinquante hommes de troupes de ligne. Nous arrivons à Locronan où l'on avoit dessein de nous loger dans une église à défaut de maison d'arrêt. Enfin le citoyen Gardebosse, capitaine du détachement, se laisse fléchir et nous permet de loger dans une auberge.

« En rendant justice à l'humanité qu'il nous témoigna dans cette circonstance, je ne puis me dispenser de lui reprocher la défiance importune qu'il nous témoigna au milieu de la nuit. Il entre dans nos chambres à deux heures du matin accompagné d'un sergent. Il nous réveille en sursaut et motive sa visite intempestive sur ce qu'il a oublié de nous renfermer et sur ce qu'il craint que quelqu'un de nous n'ait pris la fuite. O Gardebosse, avons-nous donné occasion à ces défiances ! Quelqu'un de nous avoit-il tenté d'échapper à ton active surveillance ? Loin de voir sur nos visages les traces du trouble de la terreur qui trahissent le crime, n'y voyois-tu pas le calme et la douce sérénité de l'innocence ?

« La méchanceté de nos ennemis nous poursuivoit jusqu'à Brest. Pour soulever contre nous l'indignation des habitans de cette commune, on avoit fait courir le bruit que nous étions des émigrés pris les armes à la main qui allions à Brest payer le tribut à la loi. Aussi fûmes-nous hués et menacés par les équipages des vaisseaux qui étoient en rade.

« Que se passoit-il à Quimper sur ces entrefaites ? Les citoyens Hérault et Leclerc employoient tous les

moyens de nous rendre odieux à nos concitoyens. Ils alloient publiant que nous étions les machinateurs d'un grand complot dont ils renvoyaient de jour en jour le développement, complot qui devoit faire frémir la France indignée et qui devoit porter nos têtes sur l'échaffaud, complot enfin dont j'étois le principal moteur. Moi conspirer contre la tranquillité de ma patrie ! Non certes, Hérault et Leclerc, vous n'aspiriez pas à l'avantage d'être crus.

« Voyant l'orage se former sur les têtes des patriotes, j'avois formé le projet de le conjurer. Victime volontaire, je voulus me sacrifier pour prévenir les vexations que je prévoyois menacer les citoyens les plus énergiques et les hommes les plus nécessaires à l'administration publique. Je fis une adresse au représentant du peuple Bréard et pour armer l'opinion publique contre les tentatives des intrigans et des ennemis de l'ordre, je pris le parti de la faire imprimer. La presse de Quimper m'ayant refusé son service, je l'envoyai à un de mes amis à Landerneau. Mes persécuteurs en furent instruits en interceptant deux lettres qui m'étoient adressées par celui qui s'étoit chargé d'en diriger l'impression. Ils écrivirent pour la faire arrêter; ce qui fut fait. L'équitable Bréard prit des informations, laissa aller l'impression et fit des reproches sur ce qu'on avoit voulu étouffer la réclamation du patriotisme opprimé.

« Hérault et Leclerc interceptent encore une lettre dans laquelle on m'annonce que je recevrai sous peu de jours mon adresse : aussitôt ils prennent ou font prendre au comité de surveillance un arrêté qui fait défense au directeur des messageries de délivrer aucuns paquets sans qu'ils aient été vérifiés par des commissaires. Non contents de cette précaution, ils envoient à une lieue de Quimper au-devant des voitures publiques dans lesquelles ils font faire les perquisitions les plus rigoureuses. Heureusement l'imprimeur apprend que je pars pour Brest

et m'y adresse mon ouvrage. C'est ainsi qu'il échappa à l'*index* auquel l'avoient condamné Hérault et Leclerc. Ils se disent ces hommes, les apôtres de la liberté et en foulent aux pieds les premiers élémens ! Ignorent-ils donc que la base essentielle de la liberté publique est la liberté de la presse ? Ne savent-ils pas que la publicité de la pensée est la sauve-garde de cette liberté, et que nulle autorité n'a d'empire sur elle qu'autant que sa manifestation peut compromettre l'ordre public ?

« Cependant les bons Quimperrois, ceux qui avoient eu l'énergie de secouer le joug de la terreur et de la stupeur qui pesoit sur les têtes, ceux qui n'avoient pas dépouillé tout sentiment de justice et d'humanité, ceux enfin auxquels il restoit assez de pudeur pour ne vouloir point se rendre les vils instrumens des haines et des passions privées, témoignent hautement leur indignation. Ils demandoient une assemblée de la commune pour réclamer leurs concitoyens, leurs magistrats incarcérés. Hérault et Leclerc éloignent les motions qui se succèdent à cet égard au club. On insiste : elles sont enfin mises aux voix et on arrête de demander cette assemblée à la presque-unanimité. On emploie l'intervention d'un des affidés de la cabale pour demander la contr'épreuve en dépit de toutes les règles puisque la motion avoit été adoptée. Le président qui étoit dans le secret, détourne adroitement l'attention de la société de l'objet de la motion, parle de choses qui y sont étrangères et profite du moment où personne ne sait ce dont il s'agit pour faire sa contr'épreuve et personne ne se lève.

« Des citoyens présentent à la municipalité une pétition dont l'objet est d'assembler les sections. On gourmande, on éconduit les pétitionnaires (1), on les qua-

(1) Il ne faut pas confondre parmi les officiers municipaux qui se comportèrent aussi indécemment envers d'honnêtes citoyens, le citoyen Calloch, maire : on lui doit cette justice qu'il a fait tous ses efforts pour demander les détenus. Cette

lifie de perturbateurs de l'ordre public; on les menace des peines les plus rigoureuses; on supprime leur pétition; elle demeure déposée à la municipalité pour mémoire.

« Enfin les grands travaux de Hérault et de Leclerc sont terminés. Ils font leurs adieux au club et félicitent la commune de Quimper du bonheur qu'ils lui ont procuré dans la réforme de ses autorités constituées. Un écolier, auquel on avoit fait la leçon, monte à la tribune et remplit, au nom de la société, les fonctions thuriféraires; il donne de l'encensoir à travers le visage aux modestes Hérault et Leclerc, demande qu'il leur soit accordé un diplôme patriotique, qu'il soit fait mention de la satisfaction du noyau au procès-verbal et que les cent bouches de la renommée entonnent leurs éloges. Bientôt les voûtes du club retentissent des cris redoublés: *Vive Hérault, vive Leclerc.*

« Ils se rendent à Brest précédés de l'indignation publique. Ils déposent chez le représentant du peuple Bréard leurs notes accusatrices, vont au club qu'ils étourdissent du grand service qu'ils ont rendu à la patrie, Ils ont découvert un complot, mais un complot à ruiner la liberté française de fond en comble. En voici un échantillon bien digne de remarque. Il s'agit de moi, c'est-à-dire du chef de la grande conspiration.

« J'ai ouvert une lettre adressée par le citoyen Julien, commissaire du comité de Salut public, à Hérault et Vauzel, commissaires du conseil exécutif, je suis accusé d'avoir trahi le secret important qu'elle renfermoit, d'avoir donné des avis nuisibles à la tranquillité publique.

« Voici l'histoire de cette lettre. On verra s'il peut y avoir eu rien de criminel dans l'acte qu'on m'oppose.

conduite étoit digne d'un homme qui réunit la probité aux lumières et au patriotisme. On avoue qu'on est étonné de le voir figurer parmi les élus de Hérault et Leclerc.

« Le citoyen Gillis, l'un des gardes de la municipalité, vint chez moi le 25 frimaire, à huit heures du matin, et me remit une lettre qu'il me dit avoir été déposée au comité de surveillance. Sans examiner l'adresse, je l'ouvris, ne pensant pas qu'une lettre qui avoit été vue par deux hommes qui savoient lire (Gillis et Poulizac, commis du comité de surveillance) n'eût pas été remise à son adresse (1). Je ne m'aperçus de mon erreur qu'au moment où je lus la suscription de la lettre. J'y vois que l'avis renfermé dans le paquet est adressé principalement à Hérault et Vaucel et qu'il ne me regarde qu'en cas d'absence de ces deux citoyens (2). Aussitôt j'adresse le paquet à Hérault et je lui fis part de l'erreur qu'en a produit l'ouverture. Tout autre que lui m'en auroit cru sur parole; mais Hérault et Leclerc m'en vouloient je ne sais pourquoi, car au milieu des discussions qu'ils avoient eues avec quelques-uns des membres du comité de surveillance, je m'étois comporté à leur égard avec la plus grande décence; retenu depuis plusieurs jours chez moi par un mal de jambe, je n'avois pris aucune part aux arrêtés qui avoient excité le grand courroux de leur cher Dagorne et suivant même la pente naturelle de mon

(1) J'y ai depuis réfléchi et j'ai pensé que c'étoit un piège qu'on avoit tendu à mon étourderie, que cette lettre avoit été lue par Hérault, recachetée par lui, qu'elle m'avoit été ensuite remise pour tâcher de m'enlacer. Cette conjecture aura tous les caractères de la probabilité aux yeux de ceux qui connoîtront les moyens qu'on a employés pour m'incriminer. En effet comment croire que deux hommes qui savent lire, et dont l'un (Poulizac) connoissoit Hérault dont il étoit l'un des pilotes, m'eussent remis une lettre qui ne devoit me parvenir qu'autant que les citoyens Hérault et Vaucel eussent été absents. Qu'on rapproche d'ailleurs la réception de cette lettre de la circonstance de l'incarcération simultanée des patriotes quimpérois opérée le même jour et le lendemain et l'on verra que le calcul de probabilité n'est pas dépourvu d'exactitude.

(2) Ce paquet portoit pour adresse : aux citoyens Hérault et Vaucel, commissaires du conseil exécutif, ou à leur absence au citoyen Desnos, membre du comité de surveillance de Quimper.

caractère, j'avois quelquefois ramené le comité de surveillance à des sentiments de douceur et de conciliation. Cependant, Dagorne et ses protecteurs arrêtent ma destitution et mon incarcération. L'une et l'autre sont mises à exécution à deux heures de l'après-midi. On jure ma perte. On suppose que j'ai écrit à des personnes dont la lettre de Julien ordonnoit l'arrestation. (Moi qui ne le connoissois pas, pas plus que le lieu de sa demeure.) On arrête la citoyenne L., belle-sœur de la précédente, à Hennebond où elle séjournoit. Elle est interrogée. On lui demande audacieusement si elle n'a point reçu de lettre de moi (elle dont il ne s'agissoit point dans l'avis de Julien). Elle répondit qu'elle en a reçu une. Il n'en faut pas davantage pour bâtir la fable ridicule d'une grande conspiration.

« Voici l'énigme de cette lettre dont Hérault et Leclerc se seroient procuré le mot, si la passion n'avoit pas étouffé en eux tout sentiment de justice. Ne devoient-ils pas s'informer de l'époque où cette lettre avoit été écrite? Or, voici l'époque, les motifs et les circonstances de cette lettre.

« Peu de temps après l'établissement du comité, il fut pris un arrêté qui rappelloit en ville toutes les personnes qui, par leur éducation, leurs anciennes qualités, pouvoient influencer l'opinion des crédules cultivateurs. La citoyenne L et la citoyenne O., sa compagne, s'étoient hâtées d'obéir à l'arrêté et avoient laissé à la maison des champs de la première des effets dont elles avoient le plus grand besoin. La citoyenne L. m'écrivit, quoi-qu'elle ne me connût que de nom, pour me prier de leur accorder la permission d'aller à cette maison prendre leurs effets et même d'y passer quelques jours pour des réparations dont la maison avoit un besoin très-pressant. Je reçus cette lettre à neuf heures du matin et quelque pressante qu'elle fût, je n'y répondis point, parce que je n'ai jamais voulu rien prendre sur moi en affaire publique. Je fis le même soir au comité rapport de cette

demande. La permission demandée fut accordée et signée de tous les membres présents. J'accompagnai cette permission d'un mot de lettre qui se réduisoit à m'excuser sur ce que je n'avois pas répondu à l'empressement que m'avoit témoigné la citoyenne L. d'avoir cette autorisation. J'ajoutois que, pour sa sûreté, j'avois cru devoir la lui obtenir du comité lui-même. Au surplus, je lui recommandois la plus grande exactitude dans l'observation de la disposition de l'arrêté qui portoit qu'elle ne pourroit communiquer avec aucune personne étrangère.

« Quelle étoit donc la cause des efforts inconcevables que faisoient Hérault et Leclerc pour me trouver coupable? Quel rôle pouvoit jouer dans un plan de conspiration la citoyenne L.? Voici, ce que l'on supposoit: on disoit qu'elle avoit donné un asile aux L.-G. et A. (1); il étoit constaté que j'avois écrit à la citoyenne L., on en concluait que j'avois également écrit aux autres et on triomphoit de pouvoir me poursuivre comme complice de ces hommes. Quelle aveugle fureur! Comment peut-on supposer que je favorisasse des hommes qui avoient causé le malheur de leur commune et co-opéré à plonger leur patrie dans le deuil? Quelle conformité y avoit-il entre leurs principes et les miens? Dans un moment où ils faisoient tous leurs efforts pour faire rejeter la constitution et pour calomnier les intentions de la Montagne, je défendois l'un et l'autre. Cette conduite m'attiroit leurs injures; ils faisoient courir le bruit que je voulois les faire assassiner, que j'avois fait des propositions à des citoyens de Quimper et que le coup n'avoit manqué que parce que j'avois voulu retenir à moi une partie du

(1) Quand on accuse, on devoit au moins donner aux faits les couleurs de la vraisemblance. Or quelle probabilité y a-t-il que la citoyenne L... ait fourni un asyle à L. G., aîné qui s'étoit opposé à la réception de son mari dans le tribunal de Q... et lui avait occasionné un procès avec les juges de ce tribunal, procès qui a terminé les jours de son mari à la fleur de son âge.

(Il s'agit vraisemblablement de Le Goazre et d'Abgrall.)

prix destiné à leur assassinat; ils vouloient exciter contre moi la vengeance du petit nombre de partisans qu'ils soudoyoient et c'est pour de tels hommes que l'on veut que j'eusse trahi les intérêts de ma patrie, violé la loi et compromis la tranquillité publique ! Que l'on juge au surplus entre mes oppresseurs et moi puisqu'il faut enfin déchirer le voile qui couvroit les complots profondément scélérats de Hérault et Dagorne; car pour Leclerc nous l'abandonnons. Après tout ce que nous ont dit de lui les patriotes de Brest, nous ne doutons plus que ce ne soit un bon républicain. Nous croyons comme eux, que c'est un pantin dont les madrés Hérault et Dagorne ont dirigé les mouvemens, que cet homme a en fait de révolution ce qu'on appelle *la foi du charbonnier* et que c'est une grosse bête dont ils ont employé la patte pour tirer les marrons du feu. Cependant, ils se sont trompés; ce sont eux qui se sont brûlés les pattes; car Hérault est rappelé par le comité de Salut public pour rendre compte de ses gestes anti-patriotiques et pour en recevoir le prix; Dagorne est enlacé dans ses filets. Il est retenu au château de Brest où il s'occupe d'un long traité sur *la patience* auquel il doit donner pour appendice des réflexions sur *les dangers de faire le mal*.

« Oui, voici le nœud du projet de Hérault et Dagorne. Pourquoi choisissoient-ils le jour de la fête du patron de la cathédrale du Finistère et le jour de la foire, pour braver les opinions religieuses du peuple des campagnes, en mutilant et brûlant les statues, en se graissant les bottes avec les huiles saintes, en pissant dans un calice, en brisant un autel de marbre d'un travail précieux, en détruisant des tableaux des grands maîtres, en dépouillant les autels, en enlevant leurs ornemens renfermés dans des armoires, au préjudice de la République qui en auroit tiré parti?

« C'est qu'à cette époque, des échappés de la Ven-

dée avoient propagé la révolte dans les campagnes du Morbihan, les armées des rebelles étoient aux portes de Dinan et de Rennes et menaçoient le reste de la ci-devant Bretagne où, il ne faut pas le dissimuler, elles avoient des auxiliaires qui n'attendoient que le moment de se déclarer. On savoit combien puissant avoit été sur les misérables Vendéens le moyen du fanatisme; on crut devoir l'employer dans le Finistère parce qu'insurger ce département très-populeux, très-ignorant et par conséquent très-superstitieux, c'étoit préparer une diversion utile aux projets des rebelles, c'étoit mettre les défenseurs de la liberté entre deux feux, c'étoit livrer les départemens de l'Isle-et-Vilaine, de la Loire-Inférieure, du Morbihan, des Côtes-du-Nord et du Finistère au fléau de la guerre civile, c'étoit signaler la contre-révolution en donnant la main aux Anglais qui n'attendoient qu'une occasion favorable pour vomir sur nos rivages les satellites de la tyrannie.

« Pourquoi à la même époque incarcéroit-on les patriotes? C'est qu'on vouloit abâtardir l'esprit public, c'étoit qu'on vouloit éloigner du peuple les hommes qui, par l'inflexibilité de leurs principes, auroient été insusceptibles de corruption et auroient rappelé le peuple au sentiment de la liberté, c'est qu'enfin on vouloit s'assurer des patriotes pour leur faire subir le traitement exercé contre ceux de Machecoul, Saumur, etc..., etc...

« Si quelqu'un doutoit de la vraisemblance de cette conjecture, nous leur dirions: examinez les auteurs de cette machination et connoissez-les bien.

« La chronique scandaleuse étayée d'une violente rumeur nous rapporte que l'un d'eux (le fourbe Hérault) tenoit tout récemment un tripot à Paris, que c'étoit un de ces hommes dont les maisons sont les rendez-vous des émissaires de Pitt et de Cobourg, les antres où se trament les complots, où se méditent les crimes contre la liberté française. N'aguères, c'étoit un des suppôts de la

police de Paris, c'est-à-dire un de ces êtres méprisables qui ne vivoient que d'espionnage et de délation, qui ne s'abreuvoient que des pleurs des malheureux qu'ils faisoient et ne s'engraissoient que des vices d'un gouvernement dépravé.

« L'autre (l'hypocrite Dagorne) est trop fameux pour que nous nous arrêtions à retoucher les tableaux que nous en avons dessinés. Cependant quelque dégoûtant qu'il soit d'entretenir le public de cet homme, nous ne pouvons nous dispenser d'ajouter une nouvelle anecdote à celles que nous avons répandues dans nos précédents mémoires. Elle est d'autant plus précieuse que c'est une naïveté échappée à notre héros, qu'elle est d'une date peu antérieure à l'acceptation de la constitution de 1793 (vieux style); qu'enfin c'est Dagorne en deshabillé, sans moustaches et sans fard.

« Dagorne avoit invité le citoyen Goëz, secrétaire de l'administration du Finistère, a déjeuner chez lui. Celui-ci se rendit à l'invitation et salua son amphytrion du titre de citoyen. Dagorne se fâcha et dit à son convive qu'il ne connoissoit chez lui de citoyen que son chien. Goëz, indigné, s'en alla sans déjeuner et ce qui prouve en faveur de l'âme des bêtes, le chien de Dagorne a disparu depuis ce jour.

« Autre anecdote non moins caractéristique. Le citoyen B. témoignoit à Dagorne sa joie de le voir converti. C'est, dit Dagorne, *que je crains la guillotine.*

« Autre anecdote... Mais arrêtons-nous; car nous ne finirions pas. Au surplus, nous ne renonçons pas au projet que nous avons formé de rendre public le recueil très-volumineux qu'on nous a fourni et d'en assaisonner la quatrième dose que nous destinons à Dagorne si, comme on nous l'annonce, il se fait imprimer. Mais nous en doutons; car les lâches et les méchans fuyent la lumière et notre Dom-Quichotte prudent ne porte que dans les ténèbres ses coups fourrés. Cependant, rancune à

part, nous nous proposons de lui rendre service. Nous sommes résolus à vendre à son profit notre quatrième dose. Ce sera sans doute un léger dédommagement des grandes dépenses qu'il a faites pour se donner de l'importance.

« Nous ferons une dernière réflexion, c'est que si nous n'avions point sonné le tocsin, si nous n'avions point eu le courage de crier *haro* sur Dagorne et Hérault, si nous ne les avions point dénoncés à l'opinion publique, si enfin nous ne les avions point retenus par le frein de la crainte, les malheureux citoyens de Quimper auroient été témoins ou victimes des plus grandes horreurs.

« Voilà, hommes purs de la Montagne qui avez arraché le vaisseau de la République aux dangers qui le menaçoient, voilà les hommes qui ne tremblent point de s'attacher à votre char triomphal. Croiriez-vous au miracle de leur conversion subite? Non sans doute. Vous êtes persuadés que les uns ont pour mobile la crainte salutaire de la sainte guillotine et que les autres pensent tout bonnement, d'après les propos factieux qui ont désolé la France, que vous favorisez les ennemis de la liberté. Vous libérateurs de la France, vous ferez justice des uns et des autres, en les frappant également des foudres de votre patriotisme inaltérable.

« Je vous ai fait connoître, mes concitoyens, à quoi se réduit cette *grande conspiration* dont on me signalait le chef et dont on a étourdi si souvent vos oreilles étonnées et effrayé ma femme et mes amis. Non, vous n'avez point cru, vous qui avez été les témoins de ma conduite franche et prononcée durant le cours de la Révolution. Quelques horreurs que mes lâches dénonciateurs aient entassées contre moi, vous me jugez encore digne de votre estime. Et moi, je vous promets de redoubler d'efforts pour la défense de la cause commune.

« A peine dégagés des filets d'une intrigue, vous venez de vous précipiter dans une autre d'autant plus dange-

reuse qu'elle tendoit à proclamer, au milieu de vous, le triomphe de l'aristocratie. Profitez donc de cette nouvelle leçon. Peuple bon, généreux et sensible, vous n'avez qu'un défaut. Vous êtes trop crédule et trop facile à recevoir les impressions des intrigans qui veulent s'emparer, malgré vous, de votre confiance. Jugez donc désormais les hommes par leurs actions et non par les délations mensongères des méchans. Rapprochez la conduite révolutionnaire de ces derniers des sentimens qu'ils étalent dans vos tribunes et arrachez le masque mal-adroit dont ils couvrent leur fausseté. C'est le moyen de les faire rentrer dans leurs ténèbres et d'accélérer le moment où la liberté française sera assise sur des bases inébranlables.

DESNOS.

« OBSERVATIONS

« Les Quimperrois, incarcérés par Dagorne et compagnie, en avouant dans leur adresse à Robespierre que leur commune avoit été quelque temps égarée, avoient attribué cette erreur à des *scélérats*. Quelques personnes ont cru que nous entendions parler des anciens administrateurs du Finistère. Le rapprochement de cette qualification du renouvellement des autorités constituées opérée par Julien et Guerneur a paru fonder cette opinion. Notre intention n'a point été d'inculper cette administration. Nous avons toujours pensé que le département avoit agi dans la vue du bien public dont il a prouvé être animé à différentes époques, qu'il avoit été induit en erreur. Les *scélérats* dont nous avons entendu parler sont les correspondans infidèles, les envoyés du Calvados, les députés de la commission soi-disant populaire de la Gironde qui ont abusé de son imprudente crédulité et qui l'ont porté à ces mesures désastreuses dont il s'étoit hâté de se départir au moment où la vérité a éclaté à ses yeux. Certes, les Morvan, les Le Gac, les

Prédour, les Piclet, les Dénier, etc..., etc..., n'étoient point des contre-révolutionnaires ou des ennemis de la République. » (1)

A Landerneau, de l'impr. de Nicolas Havard, s. d. In-4°, 16 p. (2).

III. — « LA RESISTANCE A L'OPPRESSION EST LA CONSEQUENCE DES AUTRES DROITS DE L'HOMME

« Art. 33 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

« J.-V.-G. Desnos, citoyen de Quimper, au citoyen Bréard, représentant du peuple près l'armée des côtes de Brest.

« Pénétré de l'indignation la plus profonde que partagent les vrais républicains de Quimper, je m'adresse

(1) « Desnos, peu après le 9 thermidor, a fait imprimer l'opuscule suivant : « ODES D'OLLIVIER MORVAN, précédées de son *Eloge*. Cet éloge est plutôt une notice biographique de « l'un de ces administrateurs que les fureurs de la vengeance et l'esprit de parti assassinèrent juridiquement à Brest ». L'éditeur de ces poésies (deux odes, dont l'une mutilée et tronquée, à cause de l'éloge de certains tyrans), Desnos se donne comme ayant été « un ami sincère de l'auteur, dont le commerce fit le bonheur de sa vie ».

« En tout cas, à défaut de mérite littéraire, ce qui nous paraît difficile de contester à Desnos, c'est d'avoir été le premier, en évoquant le souvenir des vingt-six victimes, à parler en même temps de réhabilitation et de réparation... »

Suivent quelques extraits de la brochure destinée à être vendue au profit des jeunes orphelins de Morvan.

(P. HÉMON : *Carhaix et le district de Carhaix pendant la Révolution*. Appendice, p. 43.)

(2) Archives de Kernuz.

On peut lire dans le t. III, p. 393, de l'*Histoire de la Révolution* par A. DU CHATELLIER, les difficultés qu'éprouva Desnos pour faire imprimer son écrit, et les entraves qu'on essaya de dresser contre sa diffusion. A. du Châtelier ajoute que le représentant Bréard, en le lisant, aurait dit « qu'il est incroyable que des patriotes ne puissent se défendre ».

à toi pour me plaindre des citoyens *Hérault* et *Leclerc*, tes délégués. Je dénonce à ta justice l'abus de pouvoir et l'acte d'autorité arbitraire qu'ils se sont permis contre moi. J'ai long-tems balancé à te présenter ma réclamation; j'étois même presque déterminé à couvrir leur despotisme du silence du mépris; mais l'opinion publique s'est hautement prononcée. Homme franc et libre, je te la répéterai; et tu sais quelle influence a eu sur tous les événemens de la révolution cette opinion toute puissante.

« Oui, le peuple murmure. Il dit, ce peuple, que les pouvoirs qu'il a transmis à ses représentans sont incommunicables; qu'ils doivent les exercer eux-mêmes, ou que, si les grands intérêts qui les occupent les obligent à les déléguer, ils doivent les confier à des hommes honorés de ses suffrages. Il dit que la liberté individuelle est en danger, si le pouvoir terrible d'y porter atteinte est mis dans les mains d'hommes passionnés et enivrés de l'orgueil de l'autorité, qui ne prennent conseil que d'intrigans, d'ambitieux sans talens, d'hommes sans principes et sans morale, d'aristocrates que la terreur à l'ordre du jour ou la crainte de perdre des places a couverts du manteau trompeur du patriotisme, de citoyens enfin dont le civisme est à la hausse ou à la baisse, et qui, semblables à ces lâches goujats qui suivent les armées, ne paroissent sur le champ de bataille que pour partager le butin de la victoire. Il dit, ce peuple, que sa souveraineté n'est qu'un mot vide de sens, si un délégué despote peut annihiler, par son *veto*, l'acte de la volonté du peuple. Il dit enfin, que le ressort du gouvernement est brisé sans ressource, si un homme sans caractère légal s'arroge le droit d'en changer les rouages. Telles sont les réflexions pleines de sens du peuple. Mais passons à ma réclamation.

« Tu avois envoyé dans notre commune *Hérault* et *Leclerc*, pour prendre des informations sur la dénoncia-

tion faite par Dagorne contre le comité du surveillance (1).

« La destruction de ce corps constitué ne suffisoit point aux vastes projets du petit Attila, il falloit aussi que le club de Quimper, qui, lors de son renouvellement, eut l'imbécillité d'être insensible aux tours de force du néophyte (2), et de ne le point nommer son président, qui même avoit maintes fois hué, honni, sifflé, ses arlequinades patriotiques à la tribune; il falloit, dis-je, que ce maudit club payât le tribut de son orgueil outragé. Les amis Hérault et Leclerc ne purent résister à ses sollicitations pressantes. La dissolution du club est arrêtée; le jour fatal arrive; les commissaires se rendent à la séance, accompagnés du triomphateur Dagorne. Les premiers pérorent longuement et fastidieusement, et voilà le club mort. Tout à coup, le magicien Dagorne le rappelle à la vie par la vertu de son patriotisme.

« Les batteries sont dressées. On annonce qu'on va

(1) « Comme membre de ce comité, je pourrais reprocher à ces commissaires la conduite qu'ils ont tenue durant leur séjour parmi nous. Tandis qu'ils montroient vis-à-vis de quelques membres de ce comité une morgue pédantesque et risible, ils choyoient et caressoient Dagorne; ils mangeoient et buvoient journellement avec lui; en un mot, ils voyoient en lui le sublime du patriotisme quimpérois. Qu'on juge si ces dispositions étoient compatibles avec l'impartialité de leur ministère.

(2) « On ne croit point que cette épithète convienne bien exactement à notre homme; car on cite une anecdote qui prouveroit que sa conversion n'est pas bien sincère. Cette anecdote est cependant postérieure à l'acceptation de la constitution, époque de laquelle date la rage de son patriotisme.

« Un de ses intimes lui témoignoit son étonnement de sa conversion miraculeuse. Tu en ignores la cause, dit Dagorne; eh bien ! la voici : j'avois à me venger du département; j'en ai trouvé l'occasion; en politique habile je l'ai saisie. Voilà la cause de mes grands mouvemens révolutionnaires.

« Qu'il est courageux ce Dagorne ! il prend la massue d'Hercule pour assommer le lion mort.

« Quel moyen, d'ailleurs, de croire au patriotisme d'un protégé de l'infâme Calonne, qui l'éleva, jeune encore, aux places les plus lucratives de l'ancienne finance ? »

procéder à un scrutin de douze membres, qui formeront ce qu'en terme d'art, les commissaires appellent le noyau du club.

« Un homme qu'on ne s'attendoit probablement pas à voir figurer parmi les élus, se trouve être le troisième dans l'ordre du nombre des suffrages, quoiqu'il ne se trouvât point à la séance. On dira peut-être que nos intrigans sont embarrassés de ce contre-tems. A d'autres. Ils sont féconds en expédiens. Rien de plus facile que d'ajouter un amendement au règlement. On dit qu'on choisira les douze dans les vingt-quatre qui auront réuni le plus de suffrages. Ils sont proclamés; et seul, des premiers, je manque sur la liste des vivans. Sans doute l'on jugea que mon patriotisme n'était point au degré du thermomètre de Dagorne. Cependant, il ne me sera pas difficile de prouver que je ne méritois pas l'injure que m'ont faite Hérault et Leclerc, que j'étois digne de figurer parmi leurs apôtres, et que, s'il s'y fut jamais trouvé un Judas, ce ne devoit pas être moi.

« Oui, mon patriotisme date de 1789, et depuis cette époque je ne me suis point démenti. J'étois zéléteur de la liberté avant que les Français l'eussent proclamée. Mon caractère ferme ne sut jamais plier sous le joug d'une autorité illégitime.

« N'ayant jamais contribué au bien public par ostentation, on sent combien il doit être pénible pour moi d'entrer dans les détails qui suivent; mais mes ennemis m'y obligent. Je les défie de contester les faits que je vais avancer.

« Homme obscur et tranquille, mes concitoyens vinrent m'arracher à l'espèce de retraite où je vivois avec mes livres et quelques amis, pour me placer dans les comités qui s'établirent au commencement de la révolution. J'y représentai presque continuellement ma section. J'y montrai quelque énergie, un peu d'intelligence, et beaucoup d'attachement à la cause de la liberté: aussi, lors

de la formation de la municipalité constitutionnelle, fus-je élevé à la place importante de procureur de la commune. Ceux qui ignorent la manière dont j'ai rempli cette place, peuvent consulter tous les citoyens, et la force de la vérité me fera rendre justice, même par mes ennemis les plus acharnés. Qu'ils compulsent les registres de la municipalité; ils y liront les preuves de mon patriotisme dans plusieurs réquisitoires vigoureux, qui me valurent l'honorable épithète d'*enragé*; réquisitoires qui tous furent imprimés en tête des arrêtés du corps municipal qu'ils avoient provoqués. Ils y verront enfin que j'ai su différentes fois étouffer dans son germe le fanatisme. (1)

« Pour suivre l'ordre des faits qui composent ma conduite révolutionnaire, je passe à l'institution du club de Quimper. J'en fus un des fondateurs. J'y fis différentes adresses à l'assemblée nationale et aux autorités constituées, dont quelques-unes, marquées au coin du patriotisme le plus énergique, furent imprimées. J'en fis une autre au nom des sections de Quimper lors de la formation du corps électoral pour l'élection des administrateurs du département du Finistère; elle fut imprimée et obtint les honneurs de la mention honorable au procès-verbal de l'assemblée nationale.

(1) « Parmi les preuves que je pourrais citer de cette assertion, je n'en rapporterai qu'une. Le dernier évêque de Quimper venoit de mourir à l'époque de la constitution civile du clergé. Tous les curés et vicaires de l'évêché se rendirent à ses obsèques. Des malveillans profitèrent de cette occasion pour arracher à ces ecclésiastiques une protestation contre cet acte de la volonté nationale. Je dénonçai cette manœuvre. L'activité de mes poursuites en fit trembler les auteurs. La pièce rentra dans les ténèbres; elle fut déposée à la municipalité, qui l'adressa au comité ecclésiastique. L'assemblée nationale fit mention honorable de la conduite de la municipalité de Quimper. Elle sentit sans doute combien une coalition aussi dangereuse pouvoit compromettre la tranquillité du département du Finistère; et certainement, si on n'y avoit appliqué des remèdes aussi prompts, les troubles du Finistère auroient précédé ceux de la Vendée.

« Revenons à ma place de procureur de la commune.

« Les ennemis de la révolution, atterrés de ma constance et de mon courage à les surveiller, à déjouer leurs complots et à entretenir l'esprit public, réunirent tous leurs efforts pour me faire renoncer à mes fonctions. Menaces, calomnies, placards injurieux, tout fut mis en usage. Voyant que je n'en étois pas moins inflexible, ils employèrent un moyen que, je l'avoue à ma honte, j'eus la foiblesse de laisser réussir. Au renouvellement de la moitié des membres de la municipalité, en 1791, ils formèrent une cabale et firent entrer dans le corps municipal les aristocrates les plus forcenés. J'eus d'abord le courage de lutter contre ces derniers; enfin, seul contre tous, j'abandonnai le poste. Certes, c'est la seule faute que j'aie à m'imputer dans la révolution.

« Mes concitoyens indignés de la conduite des aristocrates municipaux, me réélurent à la presque unanimité, malgré les cabales ourdies par les Dagorne d'alors. Les officiers municipaux reprirent bientôt leurs anciens errements. Enfin, abreuvé de dégoûts, accablé de persécutions, voyant qu'il m'étoit impossible de faire le bien, je donnai de nouveau ma démission, et j'y tins malgré les sollicitations des patriotes.

« Je fus nommé secrétaire du district, et je puis me flatter d'avoir rempli cette place en bon citoyen. Si l'esprit des administrés a toujours été bon, si les campagnes ont toujours joui de la plus grande tranquillité, je puis dire que j'y ai concouru, avec les administrateurs, par les entretiens que nous avions avec les cultivateurs, par les instructions dont j'ai toujours accompagné l'envoi des décrets les plus intéressans. Je pourrais citer entr'autres une adresse très détaillée aux campagnes sur le changement de gouvernement et sur les avantages du régime républicain.

« En 1792, mon prédécesseur fut nommé juge du district de Quimper. On étoit fort embarrassé sur le choix

de son successeur. On me proposa d'accepter cette place. Je m'y déterminai, quoiqu'elle valut la moitié moins que celle de secrétaire du district.

« Prévenir les contestations entre les citoyens, étouffer dans leur origine ces procès ruineux qui compromettent leur fortune et leur repos, leur inculquer les avantages de l'union et de la paix, appesantir le joug de la loi sur les têtes des méchants qui voudroient se soustraire à son empire; tel est le cercle des devoirs que je me suis tracé, et, certes, je les ai rempli ces devoirs. J'ai eu la satisfaction d'arranger plusieurs affaires sans citations; de celles ou elles ont eu lieu, les trois quarts ont été arrangées par mes avis avant la sentence. Aucune des affaires qui ont paru devant mes assesseurs et moi formant un bureau de conciliation, n'a passé au tribunal du district, quoique nous ayons eu affaire à des plaideurs qui avoient blanchi sous le harnois, et qui nous avouoient que le procès étoit leur élément. Comme je suis réduit à employer jusqu'aux moyens proscrits par la modestie qui doit accompagner les bienfaits, je dirai que, quoique peu fortuné, j'ai fait des sacrifices précu-niaires, ainsi que le citoyen le Déan, l'un de mes assesseurs, pour prévenir des procès lorsque l'une des parties mon-troit une trop grande opiniâtreté à se relâcher de ses prétentions. Lorsque des mineurs jouissoient de peu d'aisance, je leur ai fait remise des vacations que la loi m'attribuoit. Quelques-uns de ceux qui liront cet ouvrage, n'en auront pas perdu le souvenir et me rendroient au besoin justice sur ce fait.

« Persuadé que des hommes libres doivent être dirigés plus par la raison que par les punitions, j'ai été fort avare de celles-ci. Deux fois mes concitoyens m'ont nommé électeur; et si tous mes collègues avoient raisonné comme moi leur choix, Quimper n'auroit pas à gémir des malheurs qui l'ont accablé. Jamais mon suffrage ne fut accordé à l'intrigue; je le fixai toujours sur le mérite

de l'homme vertueux et sincère ami du bonheur de la patrie.

« Nommé par le peuple membre du comité de surveillance, je m'y suis comporté avec intégrité. J'invoque le témoignage de mes collègues. Je m'en rapporte à eux, quoiqu'un génie malfaisant ait répandu entre nous quelques nuages. Oui, si l'on avoit suivi mes avis, Quimper vivroit tranquille sous la protection d'un comité de surveillance composé d'hommes honnêtes et remplis du désir de faire le bien à quelque prix que ce fût.

« Les faveurs dont m'ont comblé mes concitoyens ne sont sûrement pas le produit de l'intrigue, car je n'en eus jamais. Ceux qui connoissent mon caractère n'en douteront sûrement pas. Je dirai à ceux qui ne me connoissent pas, que quoiqu'électeur, et pouvant le disputer à plusieurs de ceux qui obtenoient des places, il n'a pas été mention de moi dans les élections. Cette preuve est sans doute sans réplique.

« Les distinctions que j'ai obtenues, je ne les dois point non plus à la charlatanerie; car, dépourvu de ce talent de la parole qui fait tant de dupes, retenu par une certaine timidité naturelle, habitué à penser avant que de parler, je ne figure presque jamais dans les assemblées publiques. On ne m'a jamais entendu flatter le peuple. Au contraire, orateur sévère, je lui ai toujours dit la vérité. Si je lui ai parlé de la souveraineté, je lui ai toujours dit que cette souveraineté consistoit à être soumis à la loi qu'il s'étoit donnée par ses représentans. Quand je lui ai parlé de liberté, je lui ai dit qu'il devoit discerner la nuance qui la séparoit de la licence; je lui ai dit qu'il devoit respecter les autorités constituées, et les regarder comme la sauve-garde de cette liberté; je lui ai toujours prêché la doctrine de l'obéissance aveugle à la convention, la première et le centre des autorités publiques.

« J'ai eu le bon esprit de voir dans la MONTAGNE la

partie saine de la convention, à une époque où le bandeau de l'erreur couvroient les yeux de presque tous les français. J'en citerai deux preuves. La profession de foi publique que j'ai faite de cette vérité, m'a valu beaucoup d'ennemis.

« Le citoyen Guermeur avoit été envoyé dans notre commune au mois de septembre 1792, pour propager les principes de la liberté et de l'égalité. Sur de vains prétextes, le département le fit incarcérer. Après une détention illégale de deux ou trois mois, il le fit transférer au château du Taureau; il l'en fit revenir quelque temps après, et me le dénonça comme un *anarchiste*, comme un *provocateur de meurtre et de pillage*, langage soufflé par les héros de la plaine. Je l'interrogeai, et je l'élargis ensuite sous cautionnement. Si je n'avois pas eu ce courage, si j'avois envoyé Guermeur au jury d'accusation, c'étoit fait de lui. A une époque où les principes de la Montagne étoient si calomniés, l'esprit de parti auroit sacrifié un citoyen énergique, et la république auroit à regretter un missionnaire ardent de la vérité et de la liberté.

« Le même département, séduit par des conseils perfides, faisoit tous ses efforts pour retarder la présentation de la constitution de 1793 à l'acceptation du peuple. J'eus le courage d'émettre et de faire imprimer, sous ses yeux, une opinion en faveur de cette constitution.

« Il circuloit avec profusion, parmi nous, un examen critique de l'immortel ouvrage de la Montagne, et cette production achevoit d'égarer l'esprit public. J'en fis imprimer la réfutation. On dit de moi que j'étois un *Maratiste*, que j'étois soudoyé par la Montagne. Je souffris sans murmurer ces clameurs, satisfait du témoignage de ma conscience, et de concourir au bien de ma patrie. Je n'eus même pas l'ambition de faire connoître ces deux ouvrages à la convention; et si elle en a eu connoissance, ç'a été par d'autres que par moi.

« Voilà, commissaires injustes, voilà l'homme que vous avez marqué du sceau de la proscription; le voilà trait pour trait celui qui, quoiqu'épuré au creuset de la révolution, et persécuté différentes fois pour son zèle pour la chose publique, a été retranché par vous impitoyablement de la liste des amis de la république, contre l'attestation de ce peuple que les trahisons qui l'assaillent depuis cinq ans ont rendu clair-voyant et connoisseur en hommes. Voilà l'homme que vous avez noté sur vos tablettes fatales, comme devant être destitué, et privé conséquemment de sa liberté, comme un être dangereux pour la république. Direz-vous, pour vous justifier, que vous n'avez agi que d'après les renseignements que l'on vous a donnés : mais cette excuse est-elle raisonnable ? Est-ce sur les propos de ses ennemis ou de ses jaloux que l'on juge un homme ? Quel homme, sur de pareilles dépositions, seroit en sûreté ? Avant que d'écouter des délations sourdes et ténébreuses contre un fonctionnaire public, contre le père d'une famille nombreuse, qui n'a d'autre ressource que le prix de son travail. il falloit consulter sa conduite révolutionnaire, il falloit connoître les principes, les vues, les affections des hommes qui vous fatiguoient de leurs importunités; il falloit vous pénétrer de cette vérité, que l'honnête homme n'assiège point les appartemens de l'homme revêtu du pouvoir, que, renfermé dans lui-même, il ne court point après les places, et qu'il attend qu'elles viennent le chercher; il falloit voir si la trame ourdie contre moi n'étoit point une ramification du complot dénoncé aux Jacobins par l'éloquent et vertueux Robespierre; car vous savez sans doute qu'il a dit qu'il existoit un projet formé par les tyrans coalisés contre la France, et qu'il s'exécutoit dans plusieurs villes; vous savez qu'il a dit, qu'il a éprouvé lui-même que ce complot tend à avilir les patriotes les plus prononcés, ou à les étouffer sous le fléau de la terreur, à remplir les corps constitués d'hommes ineptes, afin de dégoûter le peuple du système actuel

de gouvernement, à perdre les patriotes les plus purs par des correspondances simulées. Ce projet vous paroît-il improbable, à une époque où les tyrans couronnés s'aperçoivent que tous les efforts de leurs armes viendront se briser contre le courage et la valeur des français ? Vous deviez voir le piège que l'on vous tendoit, lorsqu'on vous conseillois d'éloigner du club les *Girard*, les *Charuel* et moi, pour mettre à notre place des patriotes de neige : ou si vos vues ne sont pas plus étendues en politique, vous avez tort de vous en mêler.

« Non, sans doute, représentant éclairé du peuple, je ne te ferai pas l'injure de croire que tu consommes cette œuvre d'iniquité. Non, tu ne destitueras point un républicain qui n'a aucun reproche à se faire; qui, loin de se laisser entraîner par le torrent des intrigues qui ont entravé la marche de la révolution, a toujours employé ses foibles talens à les déjouer et à éclairer ses frères; un homme qui, ne voyant absolument que le bien public dans la révolution, y a sacrifié sa fortune et son tems, et qui a donné plus d'une preuve de son désintéressement (1); un homme enfin qui, s'il étoit possible qu'il existât une contre-révolution, en seroit la première victime, parce qu'on sait que ses principes révolutionnaires ne s'éteindront jamais.

A cette justice particulière, tu en ajouteras une qui

(1) « Les citoyens Julien et Guermeur avoient été envoyés, il y a deux mois à Quimper pour épurer les administrateurs et les corps judiciaires. Instruits de mes principes, ayant lu mes deux ouvrages, et voyant par d'autres yeux que ceux des myopes qui ont guidé Hérault et Leclerc dans leurs choix, ils me proposèrent les places les plus belles et les plus lucratives. Je les refusai toutes, en leur observant que je ne voulois pas qu'il fût dit que l'intérêt m'eût porté à faire le bien. Ce fait pourroit être attesté par plusieurs citoyens de cette ville présents aux offres et aux refus réitérés. Bien des gens imaginent que ce désintéressement, qui fait la critique de la conduite de quelques autres, n'a pas peu contribué à soulever contre moi l'orage passager qui m'assiège.

intéresse le public; tu retireras ta confiance à des hommes prévenus et passionnés, qui en ont abusé. C'est la seule réparation que je sollicite. Du reste, je les abandonne à leurs remords.

DESNOS. » (1).

(1) S. l. n. d. In-4° (Archives de Kernuz).

Les Préfets du Finistère

CONEN DE SAINT-LUC

(Suite)

31 janvier 1818.

« ... Je vois avec chagrin que notre bon évêque (Mgr Dombideau de Crouzeilles) a de fréquentes attaques. Je crains qu'il ne finisse par en être la victime. Ce serait une perte irréparable dans un moment comme celui-ci, car l'on ne sait pas encore quand les nouveaux évêques prendront possession de leurs sièges. La politique est si obscure que je ne t'en parle pas...

« Demain nous faisons les Rois à la Préfecture. J'aurai 30 personnes à dîner et je puis assurer qu'il n'y aura pas de traitres parmi nous. Il ne ressemblera pas à celui que je donnai à Quimper à semblable époque. Le 20 mars me les fit connaître... »

23 avril 1818.

« ... Les ambitieux sont surpris de voir que je ne cherche pas à aller à Paris. Il faut disent-ils se montrer de tems en tems, faire sa cour aux ministres, aux princes et prendre le ton du jour. Salut à leurs beaux conseils. Un jour à l'ombre de nos bois, dans le recueillement avec une conscience sans reproches et quelques amis, à la tête desquels je te mets, vaut mieux pour moi que toutes les grandeurs. Je ne me sens point de goût pour grossir les flots d'adulateurs qui inondent les portiques des puissances de ce monde... »

14 décembre 1818.

« ... Le départ de mon secrétaire, dans un moment où
« tout mon tems est pris par le recrutement m'a gêné
« et multiplie pour le moment mon travail, mais je m'y
« résigne avec plaisir, car c'est le plus grand service
« qu'il m'ait jamais rendu que celui de me quitter.
« Quelque jour je te raconterai ce que je ne veux pas
« confier au papier... »

Le 29 décembre 1818 le roi nommera ministre de l'Intérieur le préfet de police Decazes, de tendances libérales, le Comte de Saint-Luc sera compris dans le premier mouvement préfectoral, le 19 janvier 1819. On a écrit qu'il avait été relevé de ses fonctions pour avoir fait des remarques au Duc d'Angoulême sur la politique ministérielle. Nous n'avons trouvé aucune allusion à cela dans sa correspondance ni les dossiers que nous avons consultés, toujours est-il qu'il ne s'attardera pas à Saint-Brieuc puisque nous le trouverons quelques jours plus tard installé au Bot :

Au Bot, le 29 janvier 1819.

« Tu me donnes une bien bonne nouvelle ma chère
« fermière en m'annonçant que tu dois venir passer
« quelques momens avec moi. Cela prouve que tout n'est
« pas malheur dans la vie. Au reste ma chère Angé-
« que ne sois pas plus affligée que moi de ce qui m'arri-
« ve et tu ne le seras pas du tout, je n'ai pas grand
« mérite à avoir cette résignation. Depuis longtems j'étais
« préparé. Ce qui m'a coûté c'est de me séparer de mes
« amis, j'avais eu le bonheur de m'en faire quelques-
« uns. Le bon M. de Saint-Pierre qui était à sa campa-
« gne quand il apprit ma révocation, malgré ses 78 ans,
« vint passer deux jours avec moi pour me faire ses
« touchans adieux, l'Abbé De La Mennais et autres
« m'ont donné des preuves bien fortes de leur attache-
« ment. J'avoue que je regrette vivement ces bons amis.

« Je crains bien que mon successeur ne fasse payer cher
« au clergé le repos dont il a joui sous mon administra-
« tion, depuis longtems on lui fait une guerre sourde,
« n'osant pas l'attaquer encore ouvertement...

« Ce que je crains seulement c'est qu'une puissance
« jalouse du repos des français fidèles et autrefois per-
« sécutés ne recommence bientôt à nous faire sentir son
« pouvoir, dans le moment elle se borne à la destitution
« de quelques Préfets et de quelques Officiers généraux,
« enhardie par ses premiers succès je tremble qu'elle
« n'aille bientôt chercher une victime sur le trône...

« Je te prie de présenter mes hommages à notre bon
« évêque, me voilà encore redevenu son Diocésain... le
« fermier du Bot réintégré et rendu à sa pelle et à son
« rateau... »

24
2014
23 février 1819.

« ... Je suis bien fâché, ma chère Angélique de ne pas
« partager l'opinion de mes amis au sujet des élections.
« Je crois que les gens de bien quelqu'en puisse être le
« résultat doivent s'y présenter. Si les Royalistes se reti-
« rent sans combattre, les factieux seront encore plus
« audacieux. Avec cette pusillanimité là, bientôt il fau-
« drait leur présenter notre tête pour ce qu'ils en ont
« envie. Le moyen de les rendre moins entreprenans
« n'est pas de leur céder. Une concession obtenue bien-
« tôt ils en demanderont une autre. Leur ardeur res-
« semble à la soif de l'hydropique, plus il boit, plus il
« veut boire, je ne calcule pas comme cela. Comment je
« passerais pour intrigant pour remplir les fonctions
« d'électeur en me rendant à mon poste ? Je ne conçois
« pas trop cela. S'il s'agissait d'une place lucrative que
« je brigasse à présent, à la bonne heure, passe pour
« cela. Mais parce que j'aspirerais à une fonction qui
« n'entraîne après elle que des dégoûts et des dangers,
« parce que dans des momens de crise, je voudrais être

« le soutien du trône et de l'autel, et peut être le mar-
« tyr, on me donnerait le titre d'intrigant ? C'est ce
« dont je ne conviendrais jamais. Que me fait l'opinion
« du ministère ? Que m'importe d'être en opposition
« avec lui ? S'il sert loyalement le Roi il doit être
« enchanté de voir les vétérans du malheur et de la
« fidélité se ranger autour de lui. S'il le trahit, je rou-
« girais de son suffrage et je dois le combattre. C'est
« ainsi que je me présenterai aux élections.

« La constance est comme la gloire

« Elle grandit dans le malheur

« puisque Monseigneur et Cheffontaines ne sont pas de
« mon avis je te prie de leur montrer ce passage de ma
« lettre... »

L'Evêque et Cheffontaines avaient sans doute leurs raisons. Une élection partielle provoquée par l'option pour la Vendée du député de gauche Jacques Manuel eut lieu le 25 mars 1819. Pierre Daunou, également de gauche, fut élu par 398 voix contre 190 à Hersart de La Villemarqué.

Conen de Saint-Luc, qui ne fut pas candidat, se tourna alors vers ses amis des Côtes-du-Nord.

Au Bot, 26 avril 1819.

« Me voilà enfin, ma chère Angélique, de retour au
« Bot depuis samedi, après un voyage de 22 jours. Si je
« n'ai guère avancé mes affaires je n'ai pas non plus
« tout à fait perdu mon temps. En qualité de Préfet des
« Châteaux j'ai été comblé partout et mon cortège
« même était plus nombreux et plus joyeux que lorsque
« j'étais dans les grandeurs. Ma tournée m'eut pris plus
« de trois mois si j'avais cédé aux instances aimables
« que j'ai reçues de toutes parts... Athanase préfet des
« châteaux... »

27 juillet 1819.

« ... Monseigneur m'a fait l'amitié de venir passer la
« journée du 25 dans ma solitude. J'ai été sensible à
« cette attention de sa part. J'ai vu avec lui le bon abbé
« Poulpiquet... »

2 décembre 1819.

« ... Tu auras vu dans ma dernière lettre ma chère
« Angélique la requête que j'ai présentée à la riche fer-
« mière du Mesmeur. Le Pérou fournit de l'or à l'Euro-
« pe. Il faut que le Mesmeur soit en fruitiers pour le
« Bot ce que le Pérou est pour l'Espagne... »

Au Bot, le 21 janvier 1820.

« Le froid cruel que nous avons ressenti pendant plus
« de quinze jours m'a empêché de répondre plutôt à ta
« lettre du 8. Je t'avoue à ma honte que j'étais aussi
« engourdi qu'un limaçon, plus je me rotissais plus je
« voulais me rotir. Je passai mon tems à souffler com-
« me un bœuf et à gémir sur le sort des malheureux
« qui inondent les campagnes, tandis que les hommes
« coupables qui travaillent à la ruine de la France sont
« entourés de toutes les jouissances, tant de pauvres
« périssent de faim et de froid! Ah! que j'aurais voulu
« quelquefois voir le comte Elie (1) couvert pour un mo-
« ment des haillons infectes des tristes victimes de la
« pauvreté! La France serait alors probablement sau-
« vée, il ferait surement une triste figure, mais les hon-
« nêtes gens respireraient...

« Tu me ferais grand plaisir quand tu viendras au
« Bot de me porter de tes bons haricots d'Arabie. De-
« puis que j'ai quitté le Bot, mon jardinier m'a perdu
« l'espèce...

(1) Elie Decazes, Président du Conseil.

« Je reçois à l'instant une lettre de l'abbé de La Mennais, il est allé passer quinze jours avec son frère qui est venu s'enfermer pendant un an à sa campagne pour y achever le second volume de ses essais sur l'indifférence en matière de religion. Donne cette nouvelle à notre bon évêque, elle lui fera plaisir... »

« L'abbé de La Mennais me marque que « L'Aristarque », journal infame, dont M. Maréchal est un des rédacteurs, lui dit ainsi qu'à moi les plus grossières injures. Prie ton fils de me procurer ce chef-d'œuvre. Comme je n'ai rien à faire à la campagne, je verrai dans ma sagesse si j'y répondrai. On m'a dit que ie même journal injurie de la manière la plus scandaleuse l'évêque et Sophie. »

La nouvelle de l'assassinat du duc de Berry (le seul neveu du roi susceptible d'assurer la continuité de la dynastie) dans la nuit du 13 au 14 février 1820 provoquera les larmes des Saint-Luc :

Au Bot, le 23 février 1820.

« Hélas! ma chère Angélique, depuis longtemps je gémissais sur l'état de la France et je redoutais le coup terrible qui plonge dans le deuil notre malheureuse patrie. J'avais exprimé mes terreurs à M. le Duc d'Angoulême. Combien d'autres avaient prédit ce qui nous arrive. Fasse le ciel que ce soit le dernier malheur que nous soyons condamnés à voir! Mais, hélas! est-ce en commettant de nouveaux forfaits que nous désarmerons sa colère? L'infâme ministre qui coûte tant de larmes à la France et que Clausel de Coussergues a mis en accusation épaissira encore d'une main sacrilège le bandeau qui empêche à certains yeux de voir la vérité. Il proposera des mesures qui ne seront pas pour le salut de la France, mais bien pour raffermir sa puissance, ébranlée.

« Déjà, il demande la suppression de la liberté de la

« Presse parce qu'il craint le courage des généreux dé-
« fenseurs du trône et de l'autel. Pendant les trois ans
« que la censure des journaux lui a été confiée, quel
« usage en a-t-il fait? Il a laissé le poison le plus
« corrupteur circuler dans les journaux qu'il devait diri-
« ger, il a dénaturé tous les faits et sa sévérité ne s'est
« exercée que sur les écrivains qui ne prêchaient point
« que l'insurrection est le plus saint des devoirs. Mal-
« heur à la France si les députés ont la faiblesse de
« confier à des mains si perfides une mesure si dange-
« reuse; j'attends en silence le sort qui nous menace.

« Je suis bien de ton avis, je n'ai pas le courage d'ad-
« mirer le sang-froid du Roi quand surtout je l'entends
« recommander à ses gardes de *veiller sur lui*. Depuis
« samedi que j'ai appris cette épouvantable nouvelle,
« mon cœur est brisé...

« Je conçois la consternation de notre bon évêque. Avec
« une âme élevée comme la sienne, on sent plus vive-
« ment qu'un autre. Il a bien fait d'aller passer quel-
« ques jours à Quimperlé. Le calme de cette ville pieuse
« le remettra. Que je le plains d'être par sa place con-
« damné à avoir des rapports avec des hommes qu'il
« méprise... »

Paris, 4 mars 1820.

« Tu auras été bien surprise, ma chère Angélique,
« d'apprendre que le fermier du Bot était à Paris... Le
« coup affreux qui a plongé la France dans le deuil
« lui a arraché bien des larmes...

« Depuis trois jours seulement que je suis ici, j'ai
« déjà vu tout le monde et passé deux soirées chez l'il-
« lustre vicomte avec beaucoup de mes anciens collè-
« gues. J'ai été accablé d'amitiés. Cela m'a fait du bien.
« Les princes sont changés par la douleur de manière
« à affliger tous les cœurs. Ils ne reçoivent encore per-
« sonne. Je serais probablement retourné au Bot sous

« peu de jours, mais je ne veux pas quitter Paris sans
« les voir et sans leur avoir offert le tribut de nos larmes et de ma douleur...

« Ne m'oublie pas auprès de notre bon évêque. J'ai
« diné hier chez M. de Rosambo avec l'évêque de Bayonne qui le connaît. Sa belle conduite a été bien admirée ici... »

En octobre 1821, les Conen de Saint-Luc furent éprouvés par la mort, à quelques jours d'intervalle, de deux enfants:

Au Bot, le 15 octobre 1821.

« Le Bot n'est plus, ma chère sœur, qu'un séjour de
« douleurs, mes larmes coulent avec abondance et elles
« ne pourront plus s'arrêter. Elle n'est plus cette jolie
« petite Léocadie qui devait répandre tant de charmes
« sur le reste de nos jours ! Elle n'est plus ! Son âme
« s'est envolée vers le ciel le 11, à 2 heures du matin...
« Le 15, son petit frère Alfred l'a rejointe.

« Mme de Saint-Luc, après avoir passé 23 nuits auprès
« du lit de ses enfants, est tombée malade aussitôt
« qu'elle a eu reçu le dernier soupir de sa fille. Ses dernières paroles ont été pour elle. Quelques moments
« avant sa mort, elle lui dit: « Maman, tu dois être bien
« fatiguée... Déshabille-toi... Couche-toi vite, prends-moi
« dans tes bras. » Un moment après, une légère secousse annonça qu'elle n'existait plus... »

Son bon ami l'abbé J.-M. de Lamennais lui écrira de Saint-Brieuc le 27 octobre 1821:

« Mon excellent ami,

« Mon cœur est dans le vôtre, je ressens toutes vos
« douleurs je pleure avec vous; je suis inconsolable
« comme vous, et pourtant j'éprouve et je goûte je ne
« sais quelle espérance ineffable qui adoucit l'amertume
« de mes regrets de cette charmante Léocadie, ce pau-

« vre petit Alfred. Que sont-ils devenus? A vous, mon
« digne ami qui les avez vus s'éteindre si doucement
« entre les bras de leur mère, ne semble-t-il pas que ce
« soit des anges, dont la terre n'était pas digne et qui
« se sont retirés au ciel? Chers enfans, qu'ils sont heu-
« reux...

« O que ne suis-je auprès de vous? Je ne vous lais-
« serais point vous abandonner à une tristesse exces-
« sive. Je crains, mon bon ami, que votre chagrin ne
« soit trop vif et je voudrais pouvoir verser un peu de
« baume sur des blessures si douloureuses; prenons donc
« courage, je vous le demande en grâce. Vous en avez
« besoin pour vous-même et pour soutenir les forces
« de Mme de Saint-Luc au milieu de ces rudes épreu-
« ves... »

Ses amis des Côtes-du-Nord le feront élire député de ce département le 13 novembre 1820 par 145 voix sur 219 votants.

Le 24 novembre, il écrira de Paris à sa sœur:

« Me voilà donc encore une fois, ma chère Angélique,
« lancé au milieu des orages de la politique... J'ai écou-
« té la voix sévère du devoir et de l'honneur et je me
« suis rendu à mon poste, mais il m'en coûte. Je regar-
« de avec tant de pitié le néant des vanités de ce mon-
« de que j'ai de la peine à comprendre comment les
« hommes s'agitent tant pour obtenir quelque chose... »

Maintenant, nous allons rester plus d'un an sans nouvelles. Sa femme étant venue vivre à Quimper, il n'écrira pas pendant ce temps à sa sœur qui sera renseignée par Mme de Saint-Luc.

Le 10 février 1822.

« Je ne veux pas, ma chère Angélique, que tu appren-
« nes par un autre ma nomination à une préfecture.

« Elle est malheureusement un peu loin de la Breta-

« gne, mais je suis encore pour trois ou quatre mois à
« Paris et on a le tems d'arranger bien des choses. C'est
« au Lot, parmi les Gascons, que l'on m'envoie. Ce qui
« me flatte dans cette nomination, c'est que Corbière (1)
« a choisi pour ma réintégration le jour anniversaire
« de ma destitution il y a trois ans.

« Ce que c'est que les choses de ce monde! Combien
« on doit peu compter sur leur stabilité. L'homme est
« bien fou quand il s'afflige ou se réjouit des jeux de
« la fortune. Toute vanité a disparu devant mes yeux
« depuis le 11 octobre dernier... Il n'y a que la reli-
« gion qui puisse nous aider à supporter des peines com-
« me celles qui sont dans mon cœur...

« J'ai eu le plaisir de passer quelques momens avec
« l'abbé de La Mennais; il était venu m'attendre à la
« poste de Saint-Brieuc... »

Cahors, 4 mai 1822.

« ... Tu préfères l'air embaumé de tes champs aux
« vapeurs impures des rues. Je porterais envie à ton
« bonheur si la préfecture où je suis n'avait pas un jar-
« din délicieux. Tous les momens que je puis dérober
« à l'Administration lui sont consacrés. Je m'enfonce
« sous des dômes de fleurs; j'entends le bruit d'une cas-
« cade que forme le Lot à quelques pas de là... Je viens
« de faire une tournée dans le département du Lot.
« C'était une marche triomphale plutôt qu'une tournée
« de révision. On aurait de la peine à se faire une idée
« de la manière dont j'ai été reçu partout, les honneurs
« et les fêtes m'ont été prodigués partout. Un préfet
« royaliste était une chose si rare pour le pays que l'on
« m'a traité comme un prince; enfin pour t'en donner
« une idée, vingt Chevaliers de Saint-Louis sont venus
« à cheval au devant de moi à plus d'une lieue de Saint-

(1) Nouveau Ministre de l'Intérieur.

« Céré afin de me servir d'escorte. A l'entrée de toutes
« les villes, j'étais reçu par les maires sous des arcs de
« triomphe et partout l'on m'adressait les compliments
« les plus flatteurs... J'ai vu avec plaisir combien les
« Bourbons sont chéris dans ce pays par la manière
« dont on reçoit celui qui vient de leur vœu...

« Nous avons eu hier un banquet de 70 personnes de
« la Société des Amis du Roi pour célébrer le 3 mai.
« On y a chanté des couplets charmants; je t'envoie le
« dernier de la chanson du maire:

*Saint Luc, digne évangeliste
de la légitimité,
Tu sais bien qu'un royaliste
boit à ta fidélité.
Grand saint, si tu prends mon verre,
ensemble si nous trinquons,
certes le ciel et la terre
célébreraient les Bourbons.*

« J'ai répondu en improvisant sur le même air (« Aus-
« sitôt que la lumière... »):

*Si j'étais évangeliste
de la légitimité,
J'irais publier la liste
de notre société.
J'irai prôner dans le monde
le roi que nous aimons tous
et je finirai ma ronde
pour venir près de vous. »*

De Saint-Luc ne restera pas longtemps chez les Gascons; le 27 juin 1823, il sera nommé préfet de Loir-et-Cher.

Blois, le 27 juillet 1823.

« La mort de notre bon évêque m'a, comme toi, ma
« chère Angélique, vivement affligé. Quoique depuis
« longtemps je craignisse pour lui une attaque sembla-

« ble à celle qui vient de nous. l'enlever. Je ne puis
« me faire à l'idée de cette perte. Elle me suit par-
« tout. Je crois encore le voir me parler, l'entendre me
« porter des paroles de consolation dans les momens
« cruels où mon cœur était brisé de douleur. Je perds
« en lui un véritable ami. Je sens pour toi, qui avais le
« plaisir de le voir souvent, combien sa mort est affli-
« geante. Le diocèse lui doit une éternelle reconnais-
« sance. Que de bien il a fait ! Les gens qui le jugeaient
« sévèrement l'apprécient trop tard.

« Tu as bien raison de dire, ma chère Angélique, qu'il
« y a longtems que je ne t'ai écrit. Tous les jours, je
« me le reprochais, tous les jours je voulais le faire,
« mais ma vue était quelquefois si fatiguée que je re-
« mettais au lendemain et de nouvelles affaires retar-
« daient encore ce projet. Je suis arrivé à Blois depuis
« quinze jours. Les bons habitans de Cahors m'ont don-
« né des preuves si touchantes d'attachement que j'ai
« éprouvé de vifs regrets à m'en séparer. Si je n'avais
« pas été sous un ciel brûlant auquel je ne pouvais
« pas m'habituer et surtout si loin de ma famille et de
« mon pays, je n'aurais jamais voulu quitter un dépar-
« tement où un préfet qui sait se faire aimer est com-
« me un souverain.

« Le pays où je suis est enchanteur. L'Hôtel de la
« préfecture est dans la position la plus heureuse ; elle
« est sur le sommet d'une colline qui domine la ville
« et je vois de mes fenêtres couler la Loire à mes pieds.
« Chambord, qui est à trois lieues, couronne l'horizon
« que l'on découvre de mon cabinet... C'est l'évêché qui
« sert de préfecture, et comme nous avons le bonheur
« d'avoir un évêque, je lui rendrai son palais quand on
« aura bâti un hôtel de préfecture ; le département a
« voté une somme de trois cent vingt-cinq mille francs
« pour cet objet, mais je ne crois pas que les travaux
« puissent être finis avant trois ans.

« L'abbé de La Mennais me mande que l'évêque de
« Blois est un ange; il doit arriver dans quinze jours, son
« grand vicaire a pris hier en son nom possession de
« son siège. Depuis l'infâme Grégoire, il n'y en avait
« point eu à Blois. Le peuple ici est fort doux, mais il
« a besoin de sortir de l'apathie où il était tombé. Je me
« trouve heureux de pouvoir concourir à ce change-
« ment. »

Blois, 26 octobre 1823.

« ... Voilà donc encore notre bon évêque remplacé par
« l'abbé Poulpiquet. Je pense que le choix doit être géné-
« ralement approuvé. C'est un bonheur que d'avoir un
« homme de bien, un si bon royaliste et surtout quelqu'un
« qui connaît si particulièrement le diocèse... L'abbé
« Poulpiquet est un de mes meilleurs amis, un ancien
« ami de notre famille et sans cesser de regretter la
« perte que nous avons faite dans M. de Crouzeilles, si
« quelque chose peut l'adoucir, ce sont les qualités de
« son successeur...

« ... Si la Chambre des Députés n'est pas dissoute sous
« peu de jours, comme on en a le projet, j'irai après
« les fêtes passer une semaine à Paris, afin d'obtenir
« une audience particulière du Roi. J'espère être plus
« heureux auprès de Sa Majesté qu'auprès du ministre
« de sa maison. Il est tems que le sort de Fortuné soit
« décidé. Le proverbe dit qu'il vaut mieux avoir affaire
« à Dieu qu'à ses saints...

« Ton frère le futur fermier. »

Le 24 décembre 1823, le roi décidait la dissolution de la Chambre des Députés; Conen de Saint-Luc souhaitait redevenir représentant du Finistère. Il avait pensé remplacer Le Disez de Penanrun qui, ayant été élu en 1822 à Morlaix et à Châteaulin, avait opté pour cet arrondissement où il n'avait pourtant pas d'attaches. A cette époque, le cumul des fonctions de préfet et de

parlementaire était possible et Conen de Saint-Luc désirait user de cette possibilité qui lui donnait plus d'audience.

Les élections se faisaient sous le régime de la loi du 12 juillet 1820, dite du double vote. Les électeurs les plus imposés, ayant donné leur suffrage une première fois au collège d'arrondissement avec tous les électeurs à 300 francs d'impôts en vue d'élire une première tranche de députés, votaient une seconde fois au collège départemental. Le but, transparent, de cette loi était de renforcer le pouvoir des grands propriétaires terriens. Le Finistère devait élire six députés, un par arrondissement (Quimper et Quimperlé formant une circonscription unique), plus deux députés au collège départemental.

Le préfet et l'évêque, soucieux de maintenir à son poste Le Disez de Pennanrun qui n'avait pas démérité, firent pression sur les amis de Saint-Luc pour le contraindre à ne pas se présenter. Ce ne fut pas aisé, car malgré son caractère doux et conciliant, de Saint-Luc avait une bonne caboche de Breton.

Jean-Marie de Silguy, en bon architecte, avait donné des assises solides à la candidature de son oncle; les électeurs lui étaient favorables, mais l'administration départementale avait son candidat. Elle désigna de Penanrun pour présider le collège électoral; le sous-préfet de Châteaulin, de Rodellec du Porzic, eut fort à faire. Il parcourut l'arrondissement pour soutenir de Penanrun, dissuader les amis de Saint-Luc, usa de menaces à l'égard de Silguy. Finalement, ne pouvant venir sur place, ayant probablement reçu des espoirs du côté de Saint-Brieuc, de Saint-Luc retira sa candidature et le 12 février le sous-préfet annonçait à M. de Foresta que M. de Penanrun était maintenant assuré de l'unanimité des suffrages.

Le 25 février, les élections donnaient:

- M. de Penanrun: 84 voix, élu
- M. de Saint-Luc: 29 voix
- M. de Keratry, opposant: 23 voix.

Blois, le 30 janvier 1824.

« ... Combien ne dois-je pas de reconnaissance à ton
« fils pour tout ce que son amitié le pousse à faire pour
« moi! Quel beau! quel généreux caractère! Qu'il est
« consolant pour moi d'avoir trouvé un ami comme lui,
« après avoir été trahi comme je l'ai été par les per-
« sonnes sur lesquelles je devais le plus compter. Ton
« fils a reçu de moi bien des pièces qu'il te montrera
« et qui te feront connaître la perfidie des hommes. Qui
« aurait jamais pu croire que l'abbé de Poulpiquet eut
« sacrifié aux intérêts de sa vanité celui qu'il appelait
« son ami... Nous sommes dans le moment occupés d'une
« mission. Je la ferai de mon mieux, car la conduite
« de l'abbé de Poulpiquet a troublé mon cœur. Que ton
« fils ne craigne rien, la vérité triomphera. Malgré les
« menaces de M. de Foresta, l'administration des Ponts
« et Chaussées ne sacrifiera pas un des hommes qui
« lui fait le plus d'honneur par ses talents. J'ai écrit
« à M. Becquey pour lui rappeler la promesse qu'il m'a
« faite de le nommer ingénieur en chef et de le char-
« ger des travaux de la navigation de l'Aulne. Ah! si
« je puis être nommé député, que de choses je pourrai
« obtenir pour mes amis! »

A Saint-Brieuc, ses amis et surtout l'abbé Jean-Marie de Lamennais travaillaient pour de Saint-Luc, qui fut réélu, de justesse, le 6 mars, député des Côtes-du-Nord, au scrutin départemental, par 99 voix contre 87 au baron de Courson.

Paris, 15 mai 1824.

« ... Comme toi j'ai été bouleversé par la tourmente
« électorale et indigné des manœuvres indignes qu'on y

« a fait jouer. Ce qui m'a coûté le plus était de retirer
« mon estime à des gens à qui je l'avais accordée
« croyant qu'ils la mériteraient. Ainsi va le monde. Je
« devrais y être habitué depuis que je vis dans ce tris-
« te tourbillon. Je sais ma chère Angélique combien tu
« as été vivement affectée et combien ton amitié te
« faisait partager mes espérances et mes inquiétudes.
« Ma nomination a affligé quelques intrigans mais elle
« était bien importante pour moi afin de me mettre en
« position d'arrêter leurs projets.. »

Paris, 22 juin 1824.

« J'arrive de Blois, ma chère Angélique, où j'étais allé
« passer huit jours pour me reposer un peu la tête des
« affaires législatives...

« En arrivant de Blois, j'ai trouvé sur ma table 49 let-
« tres; il y a de quoi devenir fou... »

Paris, 7 juillet 1824.

« Tu apprendras sûrement avec plaisir, ma chère An-
« gélique, que mon petit Fortuné vient d'être nommé
« Page du Roi. Je sens d'autant plus vivement le prix
« de cette faveur que presque toutes les places sont
« réservées aux seigneurs de la Cour... »

15 juillet 1824.

« ... Tu trouveras à Blois un respectable évêque qui
« ne ressemble pas à celui que l'on a donné à Quim-
« per.... »

Blois, le 4 novembre 1824.

« ... Tu ne peux pas te faire une idée de la bonté du
« Roi et de l'accueil enchanteur qu'il a fait à ses fidèles
« serviteurs. J'ai eu le bonheur de passer près d'un
« quart d'heure avec ce prince adorable. Il met tout

« de suite à l'aise par l'affabilité de ses manières, aussi
« j'en ai bien profité. Ses dernières paroles pour moi ont
« été: « Adieu, Saint-Luc, faites de votre mieux et tout
« ira bien; vous n'aurez qu'à suivre les inspirations de
« votre cœur. »

« Une fois à Paris, j'ai voulu voir l'imposante cérémo-
« nie de Saint-Denis; je ne crois pas que l'on puisse
« s'en faire une idée à moins d'y avoir assisté. Les jour-
« naux en ont rendu un compte très fidèle, mais ils n'ont
« pas pu faire passer dans l'âme de leurs lecteurs le
« sentiment dont était remplie celle des spectateurs.
« J'en ai reçu des impressions ineffaçables. On n'assiste
« pas impunément à cette pompe de la mort réservée
« aux restes d'un grand roi... »

Le 9 août 1824, Mme de Saint-Luc écrivait à son neveu de Silguy que le comte de Saint-Luc avait refusé de faire une visite à Mgr de Poulpiquet malgré les pressions qui avaient été faites sur lui.

Au ministère, il rencontra M. de Foresta, mais ils ne parlèrent pas, il fit celui qui ne le connaissait pas.

Blois, le 29 septembre 1824.

« Je pense que tu auras appris le changement de
« M. de Foresta. Cette nouvelle m'a fait plaisir; elle
« contrariera, je pense, l'abbé Poulpiquet, mais il ap-
« prendra qu'il est sage de ne pas sacrifier les hommes
« du pays aux caprices d'un étranger qui laisse l'odieux
« de leurs actions sur ceux qui restent.

« Il est probable que sous quelques jours j'irai à Paris
« porter aux pieds de Charles X le tribut de mon amour
« et de mon attachement. Un vétéran comme moi a
« besoin de voir un roi adoré de tous les Français.
« L'enthousiasme des Parisiens a été à son comble. Son
« règne commence sous de bien heureux auspices... »

A Paris, le comte de Saint-Luc ne se privera pas du

plaisir de jouer quelques tours, pas méchants du reste, au préfet et à l'évêque :

« J'envoie à La Monneraye sa nomination à la place
« de percepteur de Morlaix... Cette faveur qui m'a été
« accordée va réveiller toute la rage du serpent à son-
« nettes (1), mais je ris de son impuissance. L'abbé Poul-
« piquet m'en voudra encore davantage, mais je lui
« réserve une autre petite mystification, c'est de faire
« nommer chanoine mon respectable précepteur l'abbé
« Jacq, *mais que ceci soit bien secret*; comme je connais
« ta discrétion, je te confie mes projets afin de te faire
« rire d'avance. J'ai aussi obtenu une cure près de Blois
« pour le pauvre abbé Plassard, exilé à Morlaix et per-
« sécuté par l'abbé Poulpiquet à cause de l'attachement
« qu'il m'a montré aux dernières élections; l'évêque de
« Blois, qui est un saint, le demande au vindicatif évê-
« que de Quimper; je ne crois pas d'après cela qu'il
« ose refuser l'exéat... »

26 février 1825.

« ... Je te dirai *entre nous* que depuis que l'abbé Poul-
« piquet n'est plus ici à intriguer contre moi, je suis
« rentré dans les bonnes grâces du ministre. J'ai obte-
« nu de lui pour la cathédrale de Blois un superbe ta-
« bleau de Fragonard qui avait été mis cette année à
« l'exposition et que le gouvernement venait d'acheter
« et représente la Reine Blanche délivrant les prison-
« niers. Tu sais que notre cathédrale est dédiée à saint
« Louis. Rien de plus juste que de voir le fils donner un
« logement à sa mère. Ce tableau a 15 pieds de hauteur
« sur 12 de largeur; on l'estime douze mille francs. Que
« l'abbé Poulpiquet en demande autant pour la cathé-
« drale de Quimper. Cette *réflexion est pour toi seule*.
« J'ai aussi réussi à obtenir un haras pour les Côtes-du-
« Nord... »

(1) Le marquis de Foresta.

15 juillet 1825.

« ... Après avoir passé cinq longs mois à Paris, je
« suis revenu ici chercher un peu de repos à la fin du
« mois de mai et j'ai renoncé aux pompes de Reims,
« heureux de me retrouver en famille après une lon-
« gue absence. Ma tranquillité finit aujourd'hui. Le Con-
« seil général va me donner de l'embarras et du travail
« pour près d'un mois... »

Blois, 2 septembre 1825.

« ... J'espère que quand les Saturnales de Blois seront
« passées, car c'est ainsi que j'appelle notre foire qui
« fait tourner la tête à tout le monde par la passion ef-
« frénée que l'on a dans ce pays-ci pour les plaisirs,
« j'espère, dis-je, que je me retrouverai dans mon as-
« siette ordinaire.

« Venons maintenant à ce qui intéresse la bonne An-
« gélisque. Elle calcule d'après son zèle pour le bien de
« la religion quand elle parle qu'il serait facile d'établir
« dans le diocèse de Blois une maison pour les Dames
« de la Retraite. Je crois comme elle, qu'elle serait d'une
« grande utilité si l'on pouvait réussir, car tu as vu par
« toi-même combien l'on est tiède sur les bords du
« Cher et de la Loire... On appelle les habitants « gens
« molle » et on ne se trompe pas. Notre excellent évê-
« que est d'une si mauvaise santé et il y a tant de cho-
« ses à faire dans un diocèse abandonné depuis la Révo-
« lution que le moment n'est pas encore venu. La seule
« communauté religieuse qui eut été convenable pour
« cet établissement est le couvent de Sainte-Marie, mais
« le Conseil général dans sa dernière session vient de
« décider qu'on y placerait la préfecture... »

23 janvier 1826.

« ... La surabondance des plaisirs que nous avons à
« Blois... C'est un tourbillon à en perdre la tête et pour

« comble de malheur je suis dans une position à ne
« pas m'en tirer comme je le voudrais...

« Je vois approcher avec chagrin le moment de mon
« départ. Paris est pour moi un séjour insupporta-
« ble... »

Paris, 25 avril 1826.

« ... Que tu es heureuse ma chère Angélique d'être à
« la campagne et de respirer l'air pur et embaumé des
« champs, tandis que nous sommes condamnés à être
« renfermés tous les jours en cage pendant quatre heu-
« res et à entendre les clameurs fatigantes de la poli-
« tique révolutionnaire. Si j'étais mon maître je crois
« que, comme toi, je ne lirais pas une gazette, leurs
« mensonges sont par trop dégoûtants. Aussi je soupire
« après le moment où je pourrai revoir les bords fleuris
« de la Loire. Au moins je prends à Blois mes jours de
« congé quand j'en ai besoin ou envie... »

Le 31 octobre 1826 il écrira au ministre de l'Intérieur pour solliciter la préfecture de Maine-et-Loire. Le Loir-et-Cher est, dira-t-il, un département très agréable mais il aimerait se rapprocher de la Bretagne où se trouve sa famille et ses intérêts.

Le 5 novembre 1827 nouvelle dissolution de la Chambre des députés. Il ne semble pas que M. de Saint-Luc ait songé à se représenter à Saint-Brieuc.

Dans ses correspondances avec sa sœur il ne parle ni de l'abbé de La Mennais ni de Mgr de Poulpiquet. Venant assez rarement au Bot il n'avait que peu de contacts avec les électeurs de l'arrondissement, où il ne viendra même pas soutenir sa candidature. Cependant son neveu, J.-M. de Silguy, devenu ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Nantes, conseiller général, et nommé président du collège électoral, se chargera de lever les obstacles.

L'élection aura lieu le 24 novembre :

Comte de Saint-Luc, 65 voix, élu.

Le Gogal de Toulgoët, 23 voix.

Blacques, 4 voix.

Jégou du Laz, 1 voix.

Dès le 27 novembre l'élu écrira à son neveu :

« Il me tardait mon cher ami de te remercier de toutes les peines que tu t'ai données pour assurer mon élection à Châteaulin. Grâces et reconnaissance te soient rendues. Tu es un habile général qui présente à l'ennemi un front calme et serein et qui assure ainsi la victoire. Tu as manœuvré avec un art admirable. J'espère cependant que notre ami Quélen ne m'en veut pas malgré ce que marque Coatgoureden. Tu me feras plaisir de me répondre à cette demande...

« Nous aurons une terrible session, elle sera glorieuse pour les Royalistes...

DE SAINT-LUC, *député du Finistère.* »

Les élections de 1827 ne donneront pas les résultats espérés, une majorité d'opposants au gouvernement se formera à la Chambre. Contraint d'abandonner Villèle, le roi chargera de former un nouveau gouvernement de Martignac qui prendra le portefeuille de l'Intérieur et procédera à de nombreuses mutations dans les préfectures. Conen de Saint-Luc sera nommé préfet de la Creuse le 12 novembre 1828.

Le 5 février 1829 il écrit à J.-M. de Silguy :

« ... Mon bonheur serait moins incertain si dans la session qui va s'ouvrir nous avions l'espérance de sauver la monarchie, tu vois par la nomination des membres de la Commission de l'Adresse quelle est notre faiblesse... nous ne trouverons notre force que dans la solidarité de nos principes...

« J'ai eu bien de la peine à partir de Guéret, depuis
« le 4 janvier nous étions dans la neige jusques au cou,
« elle avait à cette époque tombé pendant une semaine
« jour et nuit sans discontinuer. A cela près les habi-
« tans valent mieux que les citrouilles de Blois... »

Le 8 août 1829 il écrivait de Guéret au même :

« ... Combien je suis heureux de ne plus entendre les
« déclarations libérales des Benjamin Constant, Salver-
« te... Mon cabinet quoique petit est assez agréable et
« donne sur un jardin orné de petits bosquets et de
« charmlle. Le concert des oiseaux vaut mieux que les
« discours du savant Dupin, il y a plus d'harmonie dans
« mon jardin que dans la Chambre des députés... »

Puis le 3 octobre 1829, de Guéret :

« ... Mme de Saint-Luc me mande que j'ai bien des
« ennemis à Quimper. Je n'ai cependant rien fait pour
« le mériter car je n'ai jamais cherché qu'à obliger.
« Ainsi va le monde. Aussi je sens qu'un peu de misan-
« tropie me gagne, cependant il faut encore du courage
« pour triompher des ennemis du trône et de l'autel... »

De Guéret, le 20 janvier 1830 :

« ... il faudra donc se lancer sur la voie orageuse de
« la politique avec le chagrin dans le cœur et l'inquié-
« tude dans l'esprit. N'importe je n'en ferai pas moins
« mon devoir et tu verras ton vieil oncle monter un des
« premiers à l'assaut avec l'ardeur d'un jeune homme.
« Les libéraux ont beau chanter victoire, je te réponds
« bien qu'ils ne rient que du bout du nez et que leur
« triomphe ne sera pas de longue durée. Je les attends
« à l'Adresse et au Budget, pour mon compte j'espère
« bien que nous en finirons cette année avec la révolu-
« tion mais ce ne sera pas sans bruit...

« Le bon évêque de Blois est dans le ravissement de
« la rétractation de M. de Thémisse avant sa mort, cet
« événement a mis fin à la petite église de Vendôme, elle

« m'avait quelquefois donné assez d'embarras. On m'a
« mandé de Blois que tout était rentré dans le giron de
« l'église.

« Le froid a été cruel dans la Creuse, entourés com-
« me nous sommes de montagnes, le thermomètre est
« descendu à Guéret à plus de 16 degrés au dessous de
« zéro... la misère n'a pas été très grande grâce à la
« précaution que j'avais prise dès le 12 novembre d'ouvrir
« des souscriptions et de me mettre en tête dans trois
« villes de mon département. Je n'ai jamais tant souffert
« du froid de ma vie. 61 ans révolus depuis le 16 jan-
« vier m'avertissent que je me retire, cependant je me
« sens encore une certaine chaleur dans l'âme quand il
« s'agit de combattre les libéraux ou plutôt les Jacobins
« qui ont renoncé à leur véritable nom tant il fait hor-
« reur... »

Le 2 avril 1830 il sera nommé préfet de la Mayenne, il y sera installé depuis peu lorsque le 16 mai la Chambre sera dissoute. Le 24 juin, toujours grâce au concours de son neveu de Silguy, il sera réélu député de l'arrondissement de Châteaulin par 47 voix contre 7 à Blacque Belair, directeur des mines de Poullaouen, opposant.

Il est utile de noter que cette élection fut marquée par un incident, M. Blacque-Belair avait demandé que deux urnes fussent placées sur la table parce qu'elles lui paraissaient de nature à favoriser le secret du vote, dans la disposition adoptée l'urne qu'on voyait seule sur le bureau ne permettait pas au votant de jouir assez largement de la liberté électorale. Cette demande ayant été écartée, Blacque-Belair quittera la salle suivi d'une dizaine d'électeurs. En fait 23 électeurs s'abstinrent de voter.

Plus d'opposants rentreront dans la nouvelle Chambre et les Ordonnances de Juillet déclancheront une révolution d'où naîtra la Monarchie de Louis-Philippe.

Le Comte de Saint-Luc, fidèle à Charles X, refusera le serment au nouveau gouvernement, donnera sa démis-

sion de préfet et de député. Rentré dans la vie privée il retrouvera ses champs et ses bois du Bot après lesquels il soupirait tant.

Ayant vécu des temps difficiles, de Saint-Luc les traversa sans jamais dévier de sa ligne politique. Ce fut un royaliste ardent, honnête et charitable, il avait su par son affabilité se concilier les sympathies de tous. Après une longue et douloureuse maladie il s'éteindra le 30 mai 1844 et sera inhumé dans le cimetière de Quimerc'h.

Son fils aîné, Fortuné, page des rois Louis XVIII et Charles X, puis lieutenant de cavalerie, laissa deux fils : Gustave, vicomte de Saint-Luc, qui fut membre de notre Société, et Gaston, député du Finistère, de 1885 à 1889. Cette famille a fait beaucoup de bien dans le pays de Quimerc'h. Son souvenir y est resté vivant. Le nom des Conen de Saint-Luc s'est éteint mais les descendants, les jeunes demoiselles Henriot, possèdent toujours le Bot et nous espérons qu'elles y seront fidèles.

SOURCES

Archives du Finistère, série K, M, N, fonds de Silguy; Archives Nationales, dossier du préfet Conen de Saint-Luc; P. Pouplard, « Une martyre, Victoire de Saint-Luc », Desclée de Br., éd. 1882; A. Crosnier, « Victoire Conen de Saint-Luc », Beauchesne, éd., 1919; « Dictionnaire des Parlementaires Français »; « Dictionnaire de Biographie Française »; Kerviler, « Bio-bibliographie bretonne ».

VII. - SIMIANE DE TOURNON

(Camille, Casimir, Philippe, Marcellin)

Le 22 mars 1815, deux jours après son installation au ministère de l'Intérieur, Carnot investi de la confiance de l'Empereur, nommait le baron de Tournon à la préfecture du Finistère.

Fils du Comte de Tournon, né à Apt (Vaucluse), le 23 juin 1778, Camille de Tournon fut chevalier de Malte au

berceau. A sa sortie de l'école militaire d'Alais il devint élève de marine jusqu'en 1791. Il passa les années de la Révolution à la campagne dans la Drôme. En 1804 il devint, au ministère de l'Intérieur, rédacteur du Code Rural, puis de la Statistique. Auditeur au Conseil d'Etat (2 février 1806), il remplit une mission dans l'Est, devint le 6 novembre intendant de la province de Bayreuth et du margraviat d'Auspach.

Le 12 novembre 1807 il sera nommé sous-préfet de Paimbœuf mais ne sera pas installé et restera dans ses précédentes fonctions. Enlevé comme otage par les Autrichiens le 11 juin 1809 il sera interné en Transylvanie. Délivré le 22 août suivant, après Wagram, il sera nommé le 6 septembre préfet du Tibre, dont le chef-lieu était Rome. Il sera le premier et dernier préfet français de cette ville. Fait Baron de l'Empire en 1810 il sera décoré de la Légion d'honneur, avec dotation, en juin 1811. Il donnera les ordres nécessaires pour l'enlèvement de Pie VII. Lors de la prise de possession des Etats Romains par les troupes napolitaines (1814) il rentrera en France et se mettra à la disposition du Gouvernement impérial. On n'entendra pas parler de lui pendant la Première Restauration.

Dès qu'il aura connaissance de sa nomination en Bretagne il écrira au ministre :

« Monseigneur,

« J'apprends ce matin par un journal qui me parvient
« à la campagne que S. M. l'Empereur a daigné me
« nommer à la Préfecture du Finistère. Quoique cette
« nomination ne me soit pas officiellement connue, je
« me hâte de faire connaître à votre Excellence que
« l'état de ma santé ne me permet pas de me livrer aux
« travaux qu'exigent des fonctions publiques. Je regrette
« d'être forcé par ce motif de refuser la marque de con-
« fiance que Sa Majesté aurait daigné me donner, mais

« je suis trop pénétré des devoirs d'un magistrat pour
« accepter une place que mes forces physiques ne me
« permettent pas de remplir d'une manière convenable.
« J'ose espérer que votre Excellence appréciera les motifs
« de mon refus et les fera agréer à Sa Majesté.

« Je suis avec respect, Monseigneur, de Votre Excel-
« lence, le très humble et très obligeant Serviteur.
« Tournon.

« Saint-Germain-en-Laye, 28 mars 1815. »

Pendant ce temps, à Quimper, comme à Brest, le retour de Napoléon sera fêté dignement, partout flottera le drapeau tricolore.

Le 22 avril 1815 le Baron de Tournon sera nommé préfet de l'Hérault, il refusera également ce poste invoquant toujours des raisons de santé.

Dès la Seconde Restauration, le 12 juillet 1815, il sera nommé préfet de la Gironde. Il acceptera aussitôt ce poste. Il fera, dans ce département, figure d'ultra royaliste, pourchassant les hommes dévoués à l'Empire, couvrant les excès royalistes du sous-préfet de la Réole. Il fondera un journal hebdomadaire, « La Feuille du Dimanche », dont les maires devront afficher et donner lecture à l'issue de la messe. Son administration départementale sera cependant appréciée et, en témoignage de reconnaissance, la Ville de Bordeaux donnera son nom à l'une de ses rues.

Maître des Requêtes en Service extraordinaire (1818) il sera appelé le 9 janvier 1822 à la préfecture du Rhône, poste qu'il conservera jusqu'à sa nomination en qualité de Conseiller d'Etat le 9 janvier 1823. Il sera promu à la pairie le 23 décembre 1823. Président du Conseil des Bâtiments Civils il siègera dans la majorité constitutionnelle et prêtera serment au Gouvernement de Juillet.

Le Comte de Tournon avait épousé en 1811 la fille du

Baron de Poncefont dont il eut deux enfants. Il décéda à Gênelard (Saône-et-Loire) le 18 juin 1833.

SOURCES

Archives Nationales (Préfets); « Dictionnaire des Parlementaires, 1891.

VIII. - Jean-Pierre CHAZAL

Jean-Pierre Chazal naquit au Pont-Saint-Esprit (aujourd'hui dans le département du Gard) le 1^{er} mars 1766 et baptisé le lendemain dans la paroisse Saint-Saturnin. Son père, homme de loi, fut, au début de la Révolution, quartier-maitre de la Garde Nationale.

Des jeunes années de Chazal on ne sait pas grand-chose, de bonne heure il deviendra avocat au Parlement de Toulouse mais il se trouvait à Avignon, où son père était venu habiter, lors des troubles qui précédèrent la réunion du Comtat Venaissin à la France. Il adhérera avec ardeur aux idées nouvelles et, en septembre 1792, il sera élu député à la Convention Nationale. Il n'avait alors que 26 ans, il sera le plus jeune de cette Assemblée et fera partie des Girondins. Dans le jugement de Louis XVI il votera la mort, mais avec sursis et appel au Peuple. Après le 2 juin il est naturellement suspect et s'il évite la proscription, il rentra dans l'ombre et ne joue aucun rôle. Après le 9 thermidor il devient membre du Comité de Salut Public.

Elu au Conseil des Cinq Cents, dont il sera quelque temps le Président, il est « Centriste », partisan du coup d'Etat du 18 fructidor mais hostile aux mesures proposées par les Jacobins à la veille du 18 brumaire. Il était intime avec Siéyès et fut associé aux projets du 18 brumaire où il jouera un rôle important. A Saint-Cloud, le 19, lorsque Lucien Bonaparte doit abandonner la présidence des Cinq Cents pour monter à la tribune tenir tête aux vociférations et aux menaces qui avaient accueilli

son frère à son entrée dans la salle des séances, Chazal, comme ex-président immédiat, occupe le fauteuil et le tint au plus fort de l'orage. C'est lui qui propose la création d'un Conseil Provisoire et il fait partie des Commissions chargées, en théorie, d'établir la Constitution de l'an VIII. Mais, nommé au Tribunat, il fait partie de l'opposition et en est éliminé au renouvellement du cinquième. Il rentre alors pour un moment dans la vie privée.

Il ne restera pas longtemps au Pont-Saint-Esprit ou il s'était retiré, il recevra le 13 vendémiaire an XI l'avis de sa nomination comme préfet des Hautes-Pyrénées. Installé peu après il restera plus de dix ans en fonctions à Tarbes. Il épousera, à 39 ans, une jeune fille du pays, âgée de 17 ans dont le père, petit fonctionnaire des douanes, était rentré depuis peu d'émigration.

Fait Chevalier de la Légion d'honneur le 26 prairial an XII, Officier le 23 juillet 1808, Baron de l'Empire le 15 août 1809 et doté le même jour d'un Majorat de 4.000 francs en Hanovre. Il obtint pour ses Armoiries deux branches d'oranger qu'il demanda en mémoire de sa Présidence le 19 brumaire dans l'orangerie de Saint-Cloud.

Chazal sut administrer les Hautes-Pyrénées avec intelligence. Il y laissa le souvenir d'un fonctionnaire intègre. Il se plut, s'attacha au département, vendit les biens qu'il possédait dans le Gard pour en acheter d'autres à proximité de Tarbes avec l'intention de s'y fixer définitivement.

Mais il s'était fait aussi, dans le département, quelques adversaires qui obtinrent son déplacement en mars 1813. En quittant les Hautes-Pyrénées, Chazal annonça à ses administrés qu'il reviendrait s'établir au milieu d'eux aussitôt qu'il aurait mis un intervalle raisonnable entre sa magistrature et sa condition privée.

Le 30 mars 1813 il écrira au ministre de l'Intérieur :

« Monseigneur,

« J'ai reçu la lettre de Votre Excellence du 20 mars
« qui m'annonce ma nomination à la préfecture des
« Hautes-Alpes.

« J'irai partout où il plaira à Sa Majesté de m'appeler
« et partout je la servirai avec la même fidélité, la même
« probité et le même zèle. Mon dévouement pour elle est
« sans bornes comme ma confiance en sa justice... »

Installé à Gap le 19 mai 1813 il ne restera que quelques mois dans le département, son état de santé ayant nécessité son remplacement au début de 1814.

Retiré dans sa propriété de Cazes-Mondenard, dans le Tarn-et-Garonne, il y passera dans un entier isolement tout le temps de la Première Restauration occupé du rétablissement de sa santé, de l'éducation de sa nombreuse famille et de la gestion de ses biens.

Le 6 avril 1815 l'Empereur le nommera préfet du Finistère, l'avis lui parviendra le 14 et presque aussitôt il se rendra à son poste où il arrivera le 23 avril à neuf heures du soir.

Le département était travaillé par divers éléments, les uns favorables à la monarchie, les autres partisans de l'empire, connus sous le nom de Fédérés, ces derniers, particulièrement agités, voyaient des ennemis partout et organisaient des expéditions punitives, lançaient des proclamations à la population.

A Morlaix la direction des opérations était assurée par Prud'homme-Kerangont, ex-Constituant, qui sera quelques semaines maire de Morlaix, et fera imprimer chez Lédan l'appel de la Confédération bretonne, de Rennes :

CITOYANNET NAONET, ROAZON HA GUENNET, AN
AVOCADET HAC AR VEDICINET YAOUANG EUS AR
MEMES KÉRIOU D'AN OLL VRETONET O C'HENVROIS.

Pact pe Association Fédératif proposet d'ar pemp
Departamant a Vreiz.

Pemp bloas varnug'ent so paseet abaoe m'en em
reunissas hor breudeur hena evit congeri al Liberte.

Breiz e deveus bet ar gloar da gommanç...

.....

Grêt e Roazon dre ar citoyanet a beb oad hac a beb
condicion, reunisset gant gomisserien Naonet ha Guennet
ha ar Scolaerien eus an Droat he a Vedicinerez, etc., etc.,
gant agrement an Otorite, ebars unan a gambjou ar
Pales a Justiç, ar 24 a ebrel 1815.

Ar C'hommisserien : Sinet, Blin, Rouxel-Langottière,
Gaillard de Kerbertin, Binet aîné (ha goude ez eus ous-
pen tri mil sinatur).

Cette proclamation était suivie d'une autre du Commis-
sariat intermédiaire de la Confédération bretonne de
Morlaix, également rédigée en breton, signée Prud'hom-
me-Kerangon, Swiney, Borgnis-Desbordes, Mac-Auliff,
Loret, Varenne.

Chazal chercha à calmer les esprits et de fait aucun
incident irréparable ne survint. Il entretiendra de bon-
nes relations avec l'Evêque qui lui témoigna de la sym-
pathie lorsqu'il dut quitter Quimper lors du rétablisse-
ment de la Monarchie.

Le 17 juillet 1815, après avoir reconnu, avec toutes les
Autorités du chef-lieu, le gouvernement du roi en exé-
cution de l'Ordonnance de Sa Majesté donnée à Saint-
Denis le 7 juillet, Chazal fit la remise de l'administra-
tion du département à M. Derrien, doyen du Conseil de
Préfecture et se retira dans les Hautes-Pyrénées.

Chazal cherchera à se faire oublier, mais la Restau-
ration amènera des représailles; la loi du 12 janvier 1816
contre les régicides lui sera appliquée, il devra s'exiler
et s'installera avec ses neuf enfants en Belgique. Il
entreprendra plusieurs démarches pour obtenir l'autori-
sation de rentrer en France, ce sera peine perdue, sa
carrière politique est finie. Ce n'est qu'en 1830 qu'il pour-

ra rentrer en France. Plusieurs de ses enfants resteront en Belgique, l'un d'eux y deviendra lieutenant général du Roi et Ministre de la Guerre.

A. LE BIHAN.

SOURCES

Archives Nationales (Préfets); « Dictionnaires des Parlementaires », 1891; Archives des Hautes-Pyrénées, série M; « Dictionnaire de Biographie Française », 1959; P. Raymond « Le Conventionnel J.-P. Chazal »; Mangin, J.-P. Chazal, dans « Bigorre et France Méridionale ».

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME LXXXVII

PREMIÈRE PARTIE

Table des procès-verbaux des séances

	PAGES
SÉANCE DU 26 JANVIER 1691 . . .	XLVII
Admission de nouveaux membres. — Eloge funèbre du chanoine Kerbiriou. — Bibliographie. — Documents provenant du chartrier de Les-trédiagat: « Ordonnance de 1644 du Procureur du Roy à Quimper », « Contrat d'acquêt des seigneuries de Coatfao et Fratanras, par René Madec ». — Borne miliaire de Kermabon, à Audierne. — Sépultures préhistoriques à Es-quistien.	
SÉANCE DU 23 FÉVRIER 1961 . . .	XLIX
Admission de nouveaux membres. — Décès de MM. Pierre Mocaër et Jean Hallaure. — Oratoire de Sainte-Barbe, en Gouesnac'h. —	

Oratoire de Saint-Hervé, à Lanrivoaré. — Hache en pierre polie découverte à Lanarvily. — Le manoir de Kergoz, au Guilvinec. — Bibliographie. — Visite du musée iconographique de l'Evêché.

Annexe au procès-verbal: « Une conférence du Dr Dujardin sur une famille de cartographes bretons ».

SÉANCE DU 30 MARS 1961 . . .

LVII

Admission de nouveaux membres. — Itinéraire de l'excursion du 14 mai. — L'oratoire de Sainte-Barbe, en Gouesnac'h. — Construction en encorbellement, à Barnénez, en Plouézoc'h. — Trouaille faite à Concarneau. — Découverte d'une tombe gallo-romaine à Esquibien. — Réparations à l'église du Relecq. — Pièce de monnaie gauloise trouvée aux îles Glénan. — Congrès préhistorique de France. — Le camp carolingien de Locronan. — Tête de personnage trouvée au manoir du Parc, en Kerfeunteun. — Arbre généalogique de la famille Sauvaget-Desclos.

Annexe au procès-verbal: « Hersart de la Villemarqué et le « Barzaz-Breiz », conférence faite par F. Gourvil.

SÉANCE DU 27 AVRIL 1961 . . .

LXIII

Admission de nouveaux membres. — Dalle tumulaire de la chapelle de Lochrist, en Plounevez-Lochrist. — Construction d'un garage près de l'église d'Irvillac et découverte d'une frise sculptée dans l'église. — Assemblée gé-

nérale du groupe finistérien d'Etudes préhistoriques de Penmarc'h. — Création à Brest d'une « Association de défense des sites de l'Armor ». — La prison du Roi à Quimper, par A. Le Grand. — Bibliographie. — Echange du « Bulletin » avec la Bibliothèque vaticane. — Recettes culinaires de 1826. — Documents sur la période révolutionnaire.

SÉANCE DU 27 MAI 1961 LXVI

Séance tenue à Quimperlé. — Admission de nouveaux membres. — Décès de M. Auguste Millio. — Bornes routières datant du duc d'Aiguillon. — Regroupement des minutes notariales aux Archives départementales. — Chapelle Saint-Mathieu, en Névez. — Tableau de la Nativité, dans l'église Saint-Michel de Quimperlé. — Historique de l'imprimerie et de la presse à Quimperlé. — Chateaubriand candidat à la députation à Quimperlé. — Monnaies frappées à Quimperlé. — Bibliographie.

SÉANCE DU 29 JUIN 1961 LXX

Admission de nouveaux membres. — Origine du pardon des oiseaux à Quimperlé. — Détérioration du Pont-Crac'h, sur l'Aber-Wrac'h. — Le remembrement à la pointe du Van. — Bibliographie. — Congrès de la Fédération des Sociétés savantes et de la Société d'histoire de Bretagne. — Assemblée générale du groupe finistérien d'Etudes préhistoriques à l'île Guennoc.

SÉANCE DU 28 SEPTEMBRE 1961 .. LXXXIII

Admission de nouveaux membres. — Chapelle de Saint-Maudez, en Nizon. — Restauration de la salle capitulaire de Saint-Maurice. — Découverte d'une hache en diorite à Lanarvily. — Vestiges préhistoriques sur le littoral de Kerlouan et de Guissény. — Monnaie romaine trouvée à Kervénénec, près de Pont-Croix. — Communication de M. Kervran sur une borne routière découverte au Pont-Crac'h. — Ruines de Languidou, en Plovan. — Actes de vandalisme. — Restauration de la chapelle du Folgoët, en Landévennec. — L'oratoire de Sainte-Barbe, en Gouesnac'h. — Projet de lotissement de terrains à Lagatjar, en Camaret. — Lieu de naissance du P. Grégoire de Rostrenen. — Bibliographie.

Annexe au procès-verbal: « Communication au sujet de découvertes préhistoriques sur les littoraux de Guissény et Kerlouan.

SÉANCE DU 26 OCTOBRE 1961... LXXX

Admission de nouveaux membres. — Défense de notre patrimoine d'art. — Création d'une « Association des Amis de Languidou ». — Fouilles à l'oratoire de Sainte-Barbe. — Les pipes de Locmaria. — Le poète Armand Guérin. — Monnaie trouvée à Porspoder. — Bibliographie.

SÉANCE DU 30 NOVEMBRE 1961. .. LXXXIV

Décès de M. Paul Floc'h et de Mlle Pierre. — Admission de nouveaux membres. — Les rui-

nes de Languidou. — Toponymie nautique de la côte sud du Finistère. — Découverte d'une hache en diabase, à Penhars.

SÉANCE DU 28 DÉCEMBRE 1961. .. LXXXIX

Admission de nouveaux membres. — Drap mortuaire de Saint-Jean-du-Doigt. — Remarques sur quelques expressions bretonnes. — Iconographie du combat de « La Surveillante ». — Recherches sur Louis-Sébastien de Trédern de Lézérec. — Un centenaire à Plouarzel. — Inscription bretonne sur un vitrail à Sainte-Marie-du-Ménez-Hom. — Bibliographie. — Vœux du Président.

DEUXIÈME PARTIE

Table des mémoires

	PAGES
I. Les chevaux bretons au XVIII ^e siècle, par Jacques Charpy (suite)	3 à 31
II. Contribution à l'histoire des collèges bre- tons à Paris. — Le collège de Cornouail- le aux XVII ^e et XVIII ^e siècles (suite), par Pierre Hamon	33 à 102
III. Chronique de préhistoire et de protohis- toire finistériennes, par P.-R. Giot, J. L'Helgouach et J. Briand	103 à 117
IV. Deux philologues bretons du XVIII ^e siècle: Grégoire de Rostrenen et Dom Louis Le Pelletier, par H. Corbes	119 à 142
V. Un grand Breton méconnu: Guillaume Lejean, par J. Darsel	143 à 156
VI. Rapport sur les bois nationaux fait par le Comité central du département du Fi- nistère en 1790, par M. Duval	157 à 168
VII. Les démons bretonnes: iconographie comparée et étude critique, par le doc- teur L. Le Thomas	169 à 221

VIII.	Un personnage du vieux Quimper: Messire Jean Beaujouan, procureur du Roy de 1603 à 1640, par Y. Tanneau . . .	223 à 260
IX.	La riche bibliothèque de Messire Jan Beaujouan, par P.-J. Nédélec . . .	260 à 269
X.	La Terreur à Quimper. Documents pour servir à son histoire, par Daniel Bernard	271 à 306
XI.	Les préfets du Finistère (suite), par A. Le Bihan	307 à 337

Imprimerie du
TELEGRAMME DE BREST
ET DE L'OUEST
Rue Jean-Macé
BREST